



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

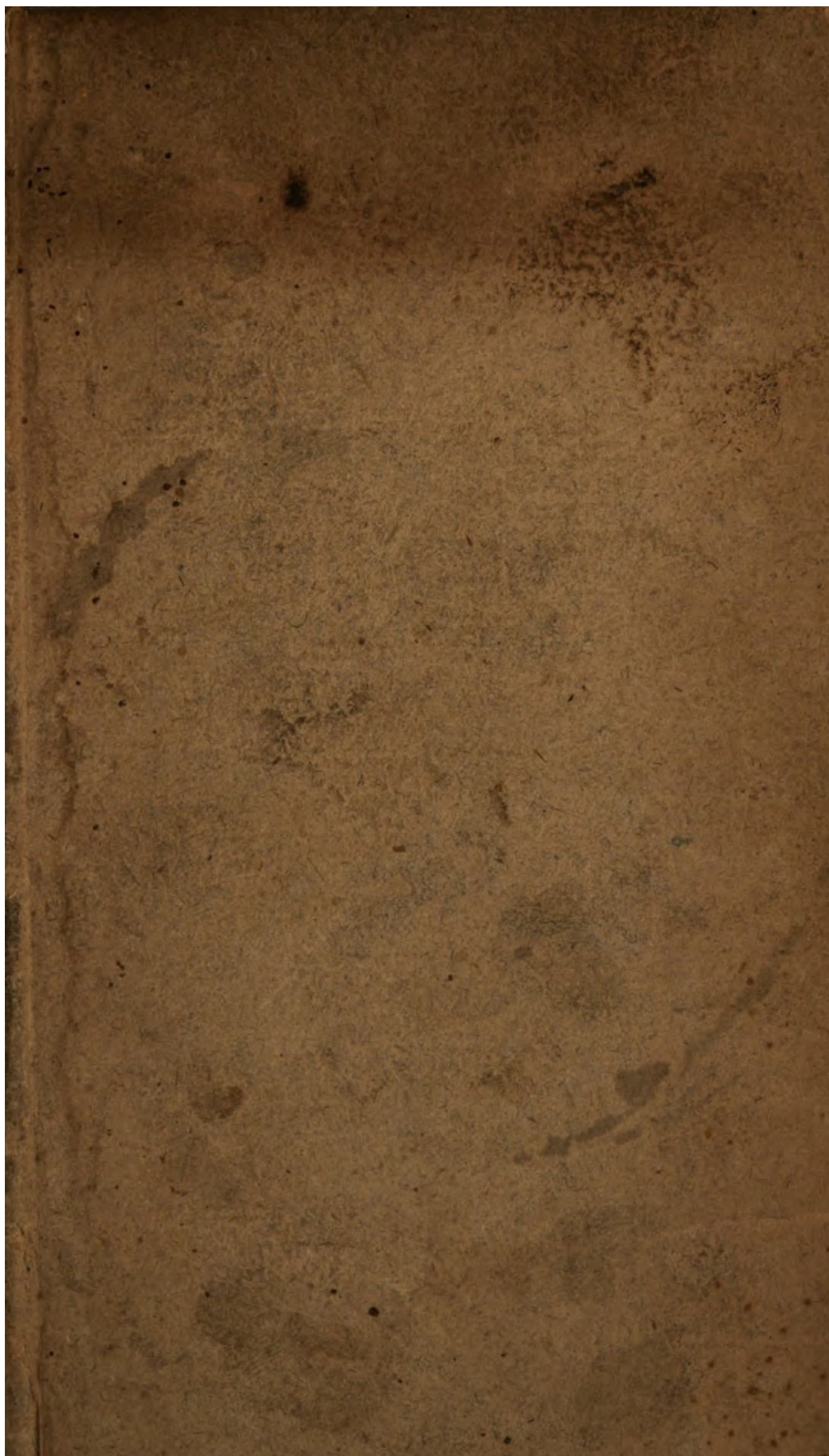
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

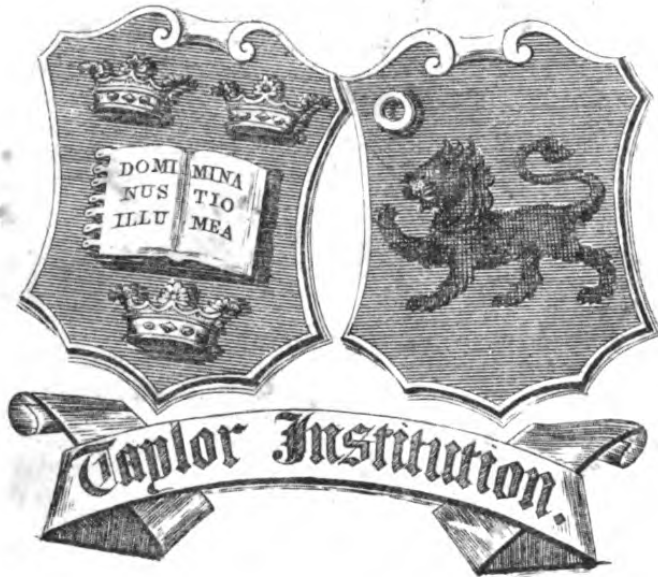
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



~~82.a.9~~



Vet. Fr. II A. 454



Buys
1818



LETTRES,
MEMOIRES,
ET
NEGOCIATIONS
DE MONSIEUR LE
COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne,
en Italie, en Angleterre, & en Hollande.

TOME SIXIEME.

*Contenant depuis le premier jour d'Août 1667.
jusqu'à l'Année 1668. inclusivement.*



A LA HAYE,
Chez ABRAHAM DE HONDT.

M. DCC. XIX.





LETTRES,
MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS

DU
COMTE D'ESTRADES,
Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne
auprès de Messieurs les Etats
Généraux des Provinces-Unies
des Pais-Bas.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades
& Courtin.*

Le 5. Août 1667.



Otre dépêche du 28. ne m'oblige à aucune réponse, que pour vous dire que quelques-uns des Amis de Monsieur d'Estrades ne lui ont pas gardé le secret, sur les diligences qu'il a faites pour traverser la conclusion du Traité des

Tome VI.

A

Sué-

2 *Lettres, Mémoires, &c.*

Suédois, car Monsieur van Beuningen m'a parlé là-dessus en raillant comme d'une affaire que nous avons voulu empêcher.

Le Roi désire que vous fassiez sçavoir à Messieurs les Etats, que Sa Majesté a pris la résolution de leur faire rendre les Isles de Tabago & de Saint Eustache, & la Colonie de Baumerons, & demain j'en fournirai les expéditions à Monsieur van Beuningen, c'est-à-dire, les ordres pour ceux qui y commandent, dont je vous adresserai même des Publicats par l'ordinaire prochain.

Présumant que la Paix aura été signée avant la fin du dernier mois, je commence à vous en faire mes complimens, & à vous témoigner l'extrême joye que je ressens, que deux de mes plus chers Amis ayent eu la bonne fortune d'acquérir cette nouvelle gloire dans le monde, & un si grand mérite auprès de Sa Majesté.

Comme elle s'approche de vous & s'éloigne d'ici, je vous demanderois plutôt des nouvelles de l'Armée, que je ne puis vous en donner.

Un Parti de la Garnison de Lille a pris le Courier Héron, qui est à moi, & qu'on me renvoyoit de Douay. Quoi que je ne sache pas encore si ledit Héron aura pû jeter sa dépêche, je ne doute pas, soit qu'elle ait été prise ou non, que Monsieur Castel Rodrigo ne fonde mille chimères sur l'interprétation de ce Paquet, où il trouvera d'ici à un an ce qu'il croira nous pouvoir nuire auprès de chaque Prince ou Potentat, puis même qu'avant d'en avoir véritablement pris aucun, il débitoit à Cologne, en sa manière, des Lettres de Monsieur le Tellier à moi, qu'il disoit avoir en original, mais ne les montrait qu'à ceux qui lui avoient déjà dit qu'ils ne connoissoient pas
le

du Comte d'Estrades. 3

le caractère dudit Sieur le Tellier. Vous ferez, s'il vous plaît, allerte sur ses artifices. Cependant je vous puis assurer, le Roi m'ayant du depuis envoyé le *Duplicata* de ladite dépêche de Héron, que je n'y ai pas trouvé un seul mot qui regarde Messieurs les Etats, ni même qu'ils y soient nommez.

Je vous adresse un Passeport pour Madame la Grande Maréchalle de Pologne, qui vient en France par la Hollande : je vous prie de le lui faire remettre à son passage.

M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 6. Août 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'ayant été fait des plaintes au Roi son Maître, d'une sentence de confiscation renduë par le Collège de l'Amirauté d'Amsterdam, le 17. Juillet dernier, d'un Vaisseau Marchand François ; dont tout l'équipage l'étoit aussi, nommé la Catherine de Saint Jean, Sa Majesté lui a donné ordre de demander en son nom à Vos Seigneuries sur quels motifs ladite Amirauté a confisqué ledit Vaisseau, & ce qu'il y avoit dedans, parce que si c'est sous prétexte que les Placards de Vos Seigneuries ont défendu la pêche de la Baleine, comme porte ladite Sentence, ledit Vaisseau étant François & nullement sujet à l'observation desdits Placards, qui n'ont leur étendue que sur ceux de la domination

4 *Lettres, Memoires, &c.*
de Vos Seigneuries, il n'a pas dû être confisqué sur ce fondement, qui est nul & insoutenable, & sa Majesté ne voyant pas hors cela qu'il y ait eu le moindre lieu à cette confiscation, a ordonné très expressément audit Ambassadeur Extraordinaire, de demander incessamment, jusques à l'effet, la restitution dudit Vaisseau confisqué, & de ce qui étoit dedans, comme ayant été traité contre le Droit des Gens & la teneur du Traité de 1662. qui donne la liberté aux Vaisseaux François d'aporter & de remporter de la Marchandise des Ports de Vos Seigneuries, ou autrement de sçavoir d'Elles les motifs qu'a eu ladite Amirauté d'Amsterdam, de confisquer ledit Vaisseau, pour en rendre compte ensuite à sa Majesté, qui est fort mal satisfaite d'un procédé aussi extraordinaire que celui qu'on a tenu à l'égard de ses sujets, dont le propriétaire dudit Vaisseau reçoit un dommage très considérable. Donné à la Haye le sixième d'Août 1667.

D'ESTRADES.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Août 1667.

Monsieur Pelletier, Conseiller en vôtre Parlement de Paris, est si bien instruit de tout ce qui s'est passé en nôtre Négociation, & si capable d'en rendre compte à Vôtre Majesté, qu'il est inutile que nous ajoûtions rien à ce qu'il aura l'honneur de lui représenter. Les trois Traitez de Paix furent signez hier au soir en même tems, & les Ambassadeurs d'Angleterre & les Plenipotentiaires de Dannemarc & des Etats,
ont

du Comte d'Estades. 5

ont reconnu & déclaré publiquement, qu'ils étoient redevables d'un si grand bien aux soins que Vôtre Majesté a voulu prendre pour les en faire jouir.

Nous avons suivi en dressant les Articles les ordres qui étoient portez par nôtre Instruction, & contenus dans les dépêches que nous avons reçûes depuis. Pour ce qui regarde la forme, soit dans la préface ou dans la disposition desdits Articles, & dans l'expression dont nous nous sommes servis, il a été nécessaire que nous nous soyons accommodés à ce que les Médiateurs & les Ambassadeurs d'Angleterre ont désiré de nous; ces sortes d'affaires ne se font pas autrement, & nous avons crû satisfaire à nôtre devoir en avançant la conclusion du Traité, aux conditions auxquelles il a plû à Vôtre Majesté de nous permettre de le signer. Que s'il y a quelque chose qui ait besoin d'être éclairci, nous supplions très humblement Vôtre Majesté de nous faire la grace d'entendre ce que Monsieur Pelletier lui représentera là-dessus, & de croire que si nous n'avons pas été assez heureux pour bien réussir, ce n'a pas été manque de zèle & d'application pour exécuter ses commandemens.

Monsieur Conventry nous a rendu une Lettre du Roi son Maître, par laquelle il nous prie de nous employer pour le retour de Kievit, c'est le beau Frere de Tromp, & l'un de ceux qui avoient intelligence avec le Buat. Nous avons communiqué cette Lettre aux Plenipotentiaires des Etats, & nous les avons pressés de contribuer en ce qui dépendroit d'eux de donner cette satisfaction au Roi de la Grande Bretagne. Ils nous ont dit tous trois en particulier, que si

6 *Lettres, Memoires, &c.*

la chose étoit en leur pouvoir ils la feroient avec joye, qu'ils étoient persuadez que Kievit n'avoit point eu d'autres desseins que celui de faciliter la Paix, mais qu'il avoit de grands ennemis; & que c'étoit la raison pour laquelle son rétablissement seroit difficile; que néanmoins ils en écriroient à leurs Supérieurs. Selon toutes les apparences la réponse qu'ils recevront ne sera pas favorable; Monsieur de Wit, qui est son ennemi, se fera un point d'honneur d'empêcher son retour, ce qui lui sera d'autant plus facile que ces biens ont été confisquez au profit de la Ville de Rotterdam.

Les Ambassadeurs d'Angleterre ayant encore la plume à la main, nous dirent en présence des Médiateurs, que le Roi leur Maître les avoit chargez de prier très instamment V^ôtre Majesté d'accorder à sa considération la grace à Monsieur le Marquis de Flammarin, & de Vous assurer que le Roi de la Grande Bretagne ne pourroit recevoir un témoignage de V^ôtre amitié qui le touchât plus sensiblement; qu'il aimoit ledit Sieur de Flammarin, qu'il lui étoit obligé pour l'avoir servi dans la Bataille qui se donna la première année de la Guerre, avant que V^ôtre Majesté eût pris la résolution de secourir les Etats, qu'il considéroit de plus qu'il n'avoit pas été l'Auteur de la querelle qui l'avoit fait tomber dans le mauvais état où il est depuis six ans, & qu'il croyoit que sa punition avoit été assez longue, & assez rude pour servir d'un grand exemple, & assurer à l'avenir l'exécution de Vos Edits.

Les Plenipotentiaires des Etats nous déclarèrent ensuite qu'ils avoient reçu ordre de leurs Maîtres de supplier très instamment V^ôtre Majesté

jesté d'accorder la même grace à Messieurs de la Freté, qui avoient exposé leur vie dans des occasions très perilleuses pour défendre la cause commune, & qui en servant sur les Vaisseaux des Etats, depuis que V^ôtre Majesté avoit déclaré la Guerre au Roi de la Grande Bretagne, sembloient avoir suivi leur devoir & mérité doublement qu'il plût à V^ôtre Majesté de leur pardonner.

Pour éviter les incidens qui pourroient naître sur l'échange des ratifications, Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre nous ont prié d'en dresser un Projet. Nous avons crû que le meilleur étoit de nous arrêter à celui du Traité des Pyrenées, & ces Messieurs l'ont accepté. Ils souhaiteroient que V^ôtre Majesté la fit expédier en Latin suivant la Traduction qui en a été faite: leur raison est que leurs Traitez ordinaires entre V^ôtre Majesté & le Roi de la Grande Bretagne se faisant en François, la ratification en doit être dressée dans la même langue, mais que comme on est convenu dans cette Assemblée, à cause des nations différentes, de se servir de la langue Latine, il semble qu'il y ait quelque nécessité de s'en servir encore dans l'Acte, qui assure tout ce qui s'est Traité entre nous. V^ôtre Majesté est libre d'en user comme il lui plaira, car nous ne nous sommes engagez à rien, & de quelque manière que la ratification soit expédiée, pourvû que les clauses essentielles s'y rencontrent, l'échange s'en fera sans difficulté. Les Danois pour plus grande sûreté ont voulu prendre quatre semaines pour la délivrer, on a ajouté, *ou plutôt si faire se peut*, parce qu'ils ne doutent point qu'ils ne l'ayent dans vingt jours.

Nous sommes tous demeurez d'accord que la

8 *Lettres, Memoires, &c.*

publication de la Paix se feroit à la Haye deux jours après, à compter de celui auquel la poste partira après ledit échange fait. Il importe aux sujets de Vôtre Majesté que cela s'exécute ponctuellement, parce qu'il n'y aura point de restitution des prises faites dans de certains termes, qui courent depuis le jour de cette solennité.

Les Médiateurs nous ont présenté un écrit, par lequel ils nous ont proposé de comprendre nommément Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, Monsieur le Duc de Holstein de la branche de Gottorp & les Villes Anseatiques; nous nous en sommes excusés de concert avec les Plenipotentiaires de Danemarck & des Etats, assurant néanmoins lesdits Médiateurs que la nomination se feroit par des déclarations particulieres, selon ce qui fut pratiqué en exécution du dernier article du Traité de Munster; Spanheim a sollicité cette nomination avec les dernières instances de la part de Monsieur l'Electeur Palatin, jusques à déclarer ouvertement qu'il étoit venu exprès en cette Ville, quoi que les Lettres de Créance qu'il présenta, il y a deux mois, à tous les Ambassadeurs & Plenipotentiaires qui sont dans l'Assemblée, ayent témoigné le contraire, cet Electeur ayant écrit qu'il l'envoyoit auprès de moi Courtin, sur quelques difficultez qui concernoient l'exécution de la Sentence arbitrale renduë dans Heilbron. Cette affectation pour une chose dans laquelle il n'a, ni ne peut jamais avoir, aucun intérêt, a un peu surpris ceux qui ne connoissent pas l'humeur du Prince. Nous avons fait connoître à son Envoyé qu'il ne s'agissoit que de la France; que toutes les fois que son Maître suppleroit

Vôtre

Vôtre Majesté de le nommer elle le feroit volontiers ; que si nous nommons quelqu'un , il seroit compris dans la Liste , puis qu'il n'y auroit point de difficulté pour son rang ; mais que celles que nous rencontrerons par le rang de beaucoup d'autres Princes , dont nous serions engagez de faire mention , nous obligeroit à ne nous point exposer au hazard , de donner sujet à la plûpart des Amis & Alliez de Vôtre Majesté de se plaindre de nous. Ces raisons nous ont servi de prétexte pour ne pas alléguer celles que Monsieur de Lionne nous a fait , sçavoir qu'il avoit représenté à Vôtre Majesté , lors qu'il nous a répondu qu'il approuvoit l'ouverture que nous avions faite , de nous arrêter sur ce point à l'expédient qui fut trouvé le meilleur dans l'Assemblée de Munster.

Monsieur Brand est arrivé aujourd'hui , pour nous prier , de la part de Monsieur l'Electeur de Brandebourg , de ménager auprès de Vôtre Majesté qu'il soit nommé par une déclaration particulière , comme étant compris dans la Paix. Nous lui avons répondu que nous ne manquions pas de vous rendre compte de la réquisition qu'il nous faisoit , & même nous lui avons fait espérer que Vôtre Majesté accorderoit volontiers à Monsieur l'Electeur son Maître le témoignage de son amitié : le Roi de la Grande-Bretagne , celui de Dannemarc & les Etats consentent à cette nomination , ainsi il semble que Vôtre Majesté ne peut pas refuser la sienne.

Monsieur de Beyerning nous est venu dire dans ce moment , que le Résident que les Etats ont à Bruxelles , arriva hier au soir en poste en cette Ville pour lui proposer deux choses : la première , que Messieurs les Etats , sous prétexte de ré-

former quelques Troupes, les fassent passer au service du Roi Catholique; & l'autre qu'ils lui prêtent deux millions de livres, pour lesquels il engageroit les droits qui se lèvent sur la Meuse & sur l'Escaut; ce que ledit Sieur de Beverning nous a témoigné être fort avantageux auxdits Etats, qui seroient Maîtres par ce moyen du Commerce des deux Rivières. Il a ajouté qu'il l'avoit renvoyé sur le champ dire au Marquis de Castel Rodrigo, qu'il ne se chargeroit pas d'appuyer ces deux propositions; mais qu'au cas qu'il eût pouvoir de convenir de la part du Roi son Maître, touchant la satisfaction qui seroit donnée à V^{otre} Majesté pour ses prétensions, il le prioit de le lui faire sçavoir promptement à la Haye, parce que si cela étoit, Messieurs les Etats lui seroient des ouvertures d'accommodement. Ledit Sieur de Beverning nous a protesté qu'il étoit bon Hollandois, & fort persuadé que l'intérêt de son País étoit de ne se point séparer de l'ancienne liaison qu'il avoit toujours eue avec la France; mais qu'il voyoit bien que faute d'argent, de Troupes & de bonne conduite, les Espagnols seroient chassés des Pais-Bas, & que cela donnoit de si grands ombrages à toutes les Provinces-Unies, qu'il croyoit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que V^{otre} Majesté s'étant expliquée il falloit voir ce qu'on pourroit faire pour la contenter. Il a ajouté encore que l'Isola parloit, comme étant assuré que le Roi de la Grande Bretagne ne laisseroit pas faire cette conquête à V^{otre} Majesté sans s'y opposer, jusques-là même qu'il avoit promis un secours de 12. mille hommes, pour arrêter le progrès de nos armes, & qu'il étoit nécessaire de prendre garde à ce qui viendroit de ce côté là.

Nous

Nous l'avons remercié de la confiance qu'il nous faisoit, & des bons sentimens qu'il nous a témoigné, de procurer la satisfaction qui est dédiée à V^ôtre Majesté ; & nous n'avons rien oublié pour lui faire connoître que le meilleur moyen dont les Etats se puissent servir, pour demeurer en paix & sans jalousie de vos conquêtes, est de ne donner aucune espérance de secours aux Espagnols, pour les reduire à la nécessité de s'accommoder ; nous l'avons même invité de s'employer pour cet accommodement, selon les conditions auxquelles V^ôtre Majesté offre d'y donner les mains. Il nous a paru qu'il avoit beaucoup d'envie de s'en mêler, & il nous a protesté en cet endroit qu'il ne souhaiteroit jamais rien en ce monde, s'il étoit assez heureux pour achever un ouvrage si salutaire à toute la Chrétienté, & particulièrement à son País.

Ce que nous pouvons ajouter de nous-mêmes, c'est que les Etats ne s'étant accommodés aussi promptement qu'ils ont fait avec la Suède, que pour être libres, il y a beaucoup d'apparence que tous les secours qu'ils pourroient donner sous main, & sans qu'il paroisse qu'ils prennent parti, ils les donneront libéralement & même avec beaucoup de diligence, parce qu'ils savent bien que toutes les grandes Villes des Pais-Bas commencent à branler, & qu'elles reconnoissent que les Espagnols ne sont pas en état de les défendre.



M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs
les Etats Généraux des Provinces Unies des
Païs-Bas. Le 11. Août 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçu ordre du Roi son Maître de renouveler à Vos Seigneuries les instances qu'il leur a ci-devant faites, & si souvent réitérées au nom de Sa Majesté, pour donner à l'Ordre de Malte la satisfaction qu'il y a si longtemps qu'elle attend de l'équité de Vos Seigneuries; Lesquelles instances Sa Majesté a crû devoir discontinuer durant un tems que Vos Seigneuries avoient des affaires plus importantes & plus pressées, qui ne leur permettoient pas de donner leur application à celle-ci; mais à présent qu'elles & leurs Peuples vont entrer dans la jouissance d'une Paix glorieuse & avantageuse, S. M. se sent obligée dans cette occasion de convier fortement Vos Seigneuries, de reprendre le cours de ladite affaire. Elles ne sçauroient rien faire qui soit ni plus juste ni plus agréable à toutes les Puissances qui prennent part à l'intérêt d'un Ordre aussi célèbre & aussi recommandable que l'est celui de Malte; Et ledit Ambassadeur espère que Vos Seigneuries non seulement par la consideration de S. M. qui s'y est toujours employée, & s'y employe encore avec la ferveur qu'elles sçavent, mais par la leur propre, mettront bien tôt la dernière main à cette affaire, d'autant plus qu'on l'a déjà vüe à la veille & comme sur le point d'être achevée de leur consentement, & que l'on regardera sa fin & sa conclusion comme un effet de la justice & de la
pru-

du Comte d'Estrades. 13

prudence de Vos Seigneuries, qui en la terminant peuvent ajouter cette nouvelle félicité à celle de la Paix, puis que le dédommagement dont l'on étoit convenu en faveur dudit Ordre n'est presque pas considerable, à l'égard de l'avantage qui en reviendra aux Sujets de Vos Seigneuries dans leur Commerce, & de l'applaudissement universel que leur attirera l'accomplissement de cette affaire. Donné à la Haye le 11. d' Août 1667.

D'ESTRADES.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades
& Courtin.*

Le 12. Août 1667.

T'Ai reçu par le dernier Ordinaire le *Duplicata* qu'il vous a plû m'adresser de toute la dépêche que Monsieur Pelletier a portée directement au Roi. Puis qu'il n'est point passé jusques ici, je présuppose comme une chose infaillible que Sa Majesté vous l'aura renvoyé avec sa Ratification du Traité que vous avez signé; en tout cas néanmoins selon les nouvelles que j'aurai sans doute, avant qu'il soit deux jours, de l'Armée qui doit être approchée de nous par le siège de Lille, qui a déjà été investi, je tiendrai une autre Ratification toute prête pour vous l'adresser, ou par un Courier exprès, selon qu'il me sera mandé, ou par l'Ordinaire prochain, & en cela on n'aura point perdu de tems, puis que vous n'êtes obligé de fournir cette pièce qu'aux derniers jours de ce mois-ici,

A 7

Je

14. *Lettres, Mémoires, &c.*

Je vous adresse cependant deux expéditions dont j'ai donné deux autres semblables à Monsieur van Beuningen ; pour la restitution à Messieurs les Etats de l'Isle de Tabago & de Saint Eustache , & de la Colonie de Baumerona, quoi que nous n'ayons jamais oui parler de cette dernière.

Je me rejouis de nouveau avec vous, à présent que l'affaire de la Paix est consommée, de la nouvelle gloire que vous y avez tous deux acquise, & je vous rends graces aussi de la bonté que vous avez eüe, d'appuyer aussi fortement que vous avez fait auprès du Roi la prière de Messieurs les Etats en faveur de Messieurs de la Freté.

Sa Majesté vous aura fait sçavoir ses intentions sur l'Acte particulier que demandent Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, à quoi je ne crois pas qu'il y ait difficulté, & sur ce que vous avoit dit touchant un accommodement Monsieur de Beverning, dont le zèle est fort à louer.

Jene crois pas qu'on doive expédier la Ratification du Roi en autre Langue que la nôtre, il y a plus d'un siècle que la Secretairie d'Etat n'en a usé autrement.

J'ai écrit au Roi du présent des Médiateurs & de vos intérêts, dont je n'ai pas encore de réponse.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. Août 1667.

ENfin, Monsieur, nous avons signé la Paix avec la satisfaction de tous ceux qui étoient enga-

engagez dans la Guerre, & nous avons reçu des remercimens de nos Ennemis & de nos Alliez. Le Roi par sa sage conduite, & par un procédé sincère, honnête & digne de lui, vient de confondre ceux qui doutoient de ses bonnes intentions, & on ne peut plus l'accuser de nourrir la division parmi ses voisins. Les Ambassadeurs d'Angleterre souhaitent fort que la Ratification soit en Latin, par les raisons qui sont contenuës dans la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire à Sa Majesté; vous jugerez bien mieux que nous si on leur peut donner cette satisfaction. Il a falu contenter les Médiateurs, & leur rendre (si on ose parler ainsi) ce qu'ils nous avoient prêté dans les Traitez faits entre la Suède & le Dannemarc à Rotschild & à Koppenhague. Le Roi étoit Médiateur dans tous les deux, & nous nous sommes réglé sur le dernier, qui nous a paru le plus authentique.

Nous avons été obligé aussi d'avoir quelque complaisance pour les Ambassadeurs d'Angleterre, lors qu'on a formé les articles; vous sçavez qu'on n'est pas maître des expressions, & que pour s'accommoder il faut que chacun soit content. Pour ce qui regarde les choses essentielles, rien n'a été omis de ce qui étoit porté par nôtre Instruction.

Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre ont beaucoup d'impatience de repasser la Mer. Nous leur avons promis que la Ratification de Sa Majesté ne les arrêtera pas ici; nous espérons, Monsieur, que vous dégagerez nôtre parole. Monsieur Pelletier a un Passeport pour nous venir trouver, nous vous prions néanmoins pour plus grande sûreté de nous adresser encore un *Duplicata* de la Ratification par l'Ordinaire; nous allons

lons cependant faire un petit voyage à la Haye, où nous employerons nos offices pour favoriser la Négociation de Monsieur l'Ambassadeur de Portugal, suivant les ordres que nous en avons reçus.

Vous avez peut-être ouï dire qu'on fait battre le tambour en ce pais quand les Ambassadeurs en partent, pour sçavoir s'ils ne doivent rien, & comme nous entendrons bien-tôt la chamada en cette Ville, nous aurions besoin qu'on songeât un peu à nous, & qu'il plût à Sa Majesté de régler un peu nos appointemens selon la dépense extraordinaire dont nous avons été chargés. Il nous fera dû cinq mois à la fin de celui-ci, c'est-à-dire lors qu'on échangera les Ratifications; & comme nous avons sauvé cinquante mille francs au Roi, nous espérons que Sa Majesté nous fera rembourser de ce que nous avons avancé pour son service.

Monsieur Pelletier est chargé de toutes les déclarations particulières qui ont été données, pour lever les difficultez qui eussent éloigné la conclusion du Traité; mais comme elles ne doivent pas être ratifiées, nous n'en envoyons point de *Duplicata* dans le paquet que nous vous adressons par la voye du Courier ordinaire, par lequel, comme nous vous l'avons déjà dit, nous vous supplions de nous faire tenir la Ratification; celle du Roi de Dannemarc, selon le calcul de ses Ambassadeurs, leur doit être renduë le 20. de ce mois.

Aussi-tôt que le Traité de Paix a été signé, j'ai dépêché, moi d'Estrades, un Exprès au Texel, pour porter les ordres à Monsieur de la Roche de partir avec l'Escadre du Roi pour Brest, conformément aux ordres de Sa Majesté:

Mon-

Monfieur de Beverning nous a dit que le préfent que les Etats feroient à chacun des Médiateurs feroit de 4000. écus.

Voici un point de nomination pour Monfieur l'Electeur de Brandebourg, que vous prendrez la peine de corriger fi vous ne le trouvez pas bien. Il eft néceffaire pour le contenter d'y faire mention des Ports, à caufe de ceux de Memel & de Pillau, qui font fur la Mer Baltique, en retranchant ce mot, la même déclaration fe peut appliquer à Monfieur l'Electeur Palatin. Les Ambaffadeurs d'Angleterre ont promis au Sieur Spanheim de lui en fournir une avant l'échange des Ratifications. Vous nous remettrez bien avec lui fi vous nous donnez lieu de lui faire le même préfent.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades
& Courtin.*

Le 19. Août 1667.

J'Ai reçu hier deux expéditions de la Ratification du Roi pour les faire fcéler à Monfieur le Chancelier; j'en ai envoyé une à la Cour pour être remise à Monfieur Pelletier, & je vous adrefse l'autre par l'Ordinaire: on les a fait en Latin, parce qu'on n'avoit pas encore reçu la Lettre, par laquelle je confeillois d'en user de la forte; mais j'en adrefse auffi une autre en François à Monfieur le Tellier, qu'il pourra, fi on le juge à propos, vous envoyer par ledit Sieur Pelletier.

Je

Je dois vous avertir que la dépêche dont étoit chargé le Courier Héron, qu'un parti des Ennemis a pris prisonnier avec tous les paquets, étoit chiffrée & déchiffrée en même tems de vôtre chiffre, & qu'ainsi le Marquis de Castel Rodrigo en ayant maintenant la clef, il seroit fort inutile que ni vous ni moi missions rien en chiffre, jusques à ce que nous ayons eu le moyen de vous envoyer un autre chiffre: si Monsieur Courtin apporte celui que nous avons ensemble en Allemagne, il faudra, s'il vous plaît, qu'il vous en donne une Copie, & que d'abord vous vous en serviez, comme je ferai de mon côté, dès que j'apprendrai qu'il vous aura remis ladite Copie.

Le Roi désire que par un office exprès & efficace, que Monsieur d'Estrades passera promptement à la Haye auprès de Messieurs les Etats, qu'il leur témoigne que Sa Majesté a grande passion de voir accommoder les différens qu'ils ont avec le Roi de Portugal, à la satisfaction des deux Partis, & qu'elle sçaura beaucoup de gré auxdits Etats s'ils veulent travailler de la même forte à cet accommodement, & y apporter de telles facilitez qu'ils le puissent bien-tôt conclure; Sadite Majesté voulant & pouvant bien les assûrer que le Roi de Portugal, de sa part, s'accommodera avec eux selon la raison & la justice, dont elle se rendra volontiers responsable: cependant vous donnerez avis, s'il vous plaît, sans perte de tems, au Ministre de Portugal de cet ordre de Sa Majesté que vous avez reçû, & la disposition où vous êtes de les bien exécuter & sans délai.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades
& Courtin.*

Le 24. Août 1667.

ON a appris ici avec beaucoup de joye la conclusion du Traité, à laquelle vous avez bien travaillé ; & Sa Majesté vous en sçait tout le gré que vous en sçauriez désirer, & que mérite le service que vous venez de lui rendre.

La Ratification n'arrivera pas à Breda aussitôt qu'on en étoit convenu, mais on a été jusques ici dans des lieux d'où la communication étoit fort difficile à Paris.

On donnera les ordres pour la publication de la Paix, ainsi que vous en êtes demeurez d'accord.

Elle trouve bon de comprendre Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin dans le Traité par des déclarations particulières, & veut bien leur donner cette satisfaction.

Sa Majesté accorde à chacun de vous, Messieurs, mille écus par mois pour tout le tems que vous avez été à Breda ; je suis bien aisé de vous donner cette nouvelle, & j'aurai toujours beaucoup de joye quand je pourrai vous servir en quelque chose.



L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 25. Août 1667.*

Nous reçûmes avanthier la Ratification que vous nous aviez adressée par la voye de l'Ordinaire. Comme toutes les autres étoient déjà arrivées nous nous assemblâmes dès le même jour, & nous convinmes que l'échange & la publication s'en feroit le lendemain. Deux raisons nous obligèrent à faire la publication dans la forme que vous verrez dans une des affiches que nous avons fait imprimer : la première, afin que la Mer fut plutôt libre ; la seconde, afin que les termes pendant lesquels il n'écheoit point de restitution pour les Vaisseaux pris expirent en même jour ; car comme il eût été difficile, à moins que de perdre encore bien du tems, de faire faire la publication en même tems en France, en Angleterre, en Dannemarc, & dans les Pais de l'obéissance des Etats, nous avons tous jugé qu'il étoit important pour le bien commun de rétablir promptement le Commerce, & nous croyons que Sa Majesté ne desapprouvera pas la pensée que nous avons eüe pour le bien de ses Sujets.

L'échange des Ratifications se fit hier au matin, après lequel les Ambassadeurs d'Angleterre nous vinrent rendre visite dans l'appartement que nous avons dans le Château, & dînèrent ensemble chez moi d'Estrades.

La publication se fit sur les quatre heures après midi devant la porte de nos maisons avec des
Trom-

Trompettes, ainsi qu'on a accoutumé d'en user en de pareilles rencontres. Cette manière de publier fut préférée à celle de crier par les carrefours, pour éviter les contestations qui auroient pû naître, & parce que nous aurions voulu que nos Trompettes eussent fait le premier appel, & les Ambassadeurs d'Angleterre n'en seroient pas demeurez d'accord. Les Plenipotentiaires des Etats firent faire leur Proclamation devant l'Hôtel de Ville, & mettre leurs affiches dans tous les coins des ruës; nous crûmes que nos maisons représentoient la France, l'Angleterre & le Dannemarc, & chacun se contenta d'afficher l'Ordonnance devant sa porte. Le soir nous fîmes couler des fontaines de vin; les Plenipotentiaires des Etats firent allumer un feu composé de grands flambeaux devant l'Hôtel de Ville, & servirent dans la Salle une grande collation, ils avoient invité les plus belles filles des Provinces, il y en avoit neuf qui vous auroient redonné la santé; nous bûmes des *sommetjes* avec elles; il faut vous expliquer comment cela se fait: on met du vin & du sucre dans un verre, la fille commence à en avaler une gorgée, puis elle rend le verre à l'homme qui le lui a présenté & le baise à la bouche; l'homme fait la même chose de son côté jusques à ce qu'il ne reste pas une goutte de vin dans le verre, cela dura bien avant dans la nuit.

Comme vous ne nous avez point fait de réponse ni sur nos appointemens ni sur les présens pour les Mediateurs, nous nous séparerons d'avec eux. Peut-être que Monsieur Pelletier nous apportera quelque résolution là-dessus, & quoi qu'à la vérité ces Messieurs n'ayent pas eu beaucoup de peines pour nos affaires, la bien-
séance

féance veut néanmoins qu'on en use à leur égard comme on a toujours fait dans de semblables occasions.

Je continuerai d'appuyer, moi d'Estrades, la Négociation de Monsieur l'Ambassadeur de Portugal; nous nous sommes fort employez tous deux pour l'avancer dans le dernier voyage que nous avons fait à la Haye. J'espère d'être bien-tôt en état de vous en rendre compte, moi Courtin, ayant résolu de partir d'aujourd'hui en huit jours, si j'apprens que Dom Jean de Monroi, qu'on m'a dit avoir été arrêté auprès de Perone, quoi qu'il eut passé par la France avec un Passeport, ait été mis en liberté; autrement je ne me fierai pas à celui de Monsieur de Castel Rodrigo, & je m'en irai plutôt par Mer, ce qui néanmoins me seroit fort incommode à cause de mon Equipage.

Nous vous envoyons les Copies des Mémoires & Extraits que Dom Esteven de Gamarre fait courir par les Villes de Hollande, depuis que les dépêches dont Héron étoit chargé ont été interceptées. Il y a un article qui regarde nos Négociations, qui assurément ne vient pas de vous, & d'oresnavant il sera difficile de persuader ici que nous ayons eu dessein d'empêcher ou de retarder la conclusion de la Paix.

La Publication qui s'est faite ici n'empêche pas qu'il ne soit nécessaire d'en faire encore une en France, en Angleterre, en Dannemarc & dans le Pais de l'obéissance des Etats. Ainsi, Monsieur, nous vous supplions de dégager la parole que nous avons donnée, aussi-tôt que vous en aurez reçu les ordres de Sa Majesté.

L E T T R E

*Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les
Etats Généraux des Provinces-Unies
des Pais-Bas.*

Le 27. Août 1667.

TRès-chers grands Amis , Alliez & Confédérez , le Sieur Colbert du Teron , Intendant de ma Marine de Ponant , ayant été obligé , pour satisfaire aux ordres que nous lui avions donné , de pourvoir à la fourniture de nos Magasins , & nommément à ce qui regardoit l'entretien de la fonderie de Xaintes , il s'adressa , il y a environ un an , au Sieur Tersmitte , Commissaire du Commerce de la Couronne de Suède , résident à la Rochelle , pour faire venir d'Angleterre trois cens soixante & deux saumons d'étain , dont on employe cinq ou six pour cent pour la fonte des Canons. Cet étain ayant été chargé dans un Navire nommé le Postillon , a été rencontré sortant de Portsmouth par un Armateur de Zélande & mené dans sa Province ; sur quoi nous avons voulu vous faire cette Lettre , pour vous assurer que ledit étain a été acheté par nos ordres pour la fourniture des Magasins de Marine , & vous requérir en même tems de vouloir bien ordonner à l'Armateur Zélandois qu'il ait à nous le restituer , comme vous jugerez sans doute vous-mêmes que la justice & la raison veulent qu'il en soit usé entre des bons & fidèles Alliez : Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait , très-chers grands Amis , Alliez & Confédérez

24 *Lettres, Memoires, &c.*
derez en sa sainte & digne garde. Ecrit au
Camp devant Lille le 27. jour d'Août 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

*A nos très-chers grands Amis, Alliez & Con-
fédérez, les Seigneurs Etats Généraux des
Provinces-Unies des Pais-Bas.*

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estades.

Le 2. Septembre 1667.

J'Ai reçu vôtre dépêche du 25. que j'ai aussitôt envoyée au Roi, pour lui faire sçavoir, s'il ne l'a appris plutôt que l'échange des Ratifications de la Paix avoit été faite heureusement le 24. du passé, dont Sa Majesté aura beaucoup de joye. Je ne doute pas qu'elle n'approuve fort les résolutions que vous avez prises pour la publication de la Paix dans le même lieu de l'Assemblée & en la manière que vous l'avez faite. Nous allons maintenant travailler à la faire publier à Paris & par tout le Royaume.

J'ai vérifié certainement que le Gouverneur n'a point eu de clef de vôtre chiffre, ainsi vous pouvez

vez continuer à vous en servir, d'autant plus que le malheur a voulu lors que j'ai reçu votre dépêche du 25. que mon Cōmmis, qui est revenu de l'Armée avec moi, n'a pas ici une copie de la clef du chiffre de Monsieur Courtin, ai nsi je n'ai pû sçavoir ce que vous me mandiez avec ce Chiffre-là, que j'ai pourtant expliqué par discrétion.

Tout présentement je reçois une dépêche du Roi, qui me mande qu'il a accordé à Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin les déclarations qu'ils désirent pour être compris de sa part dans la Paix. J'envoyurai l'une à Monsieur Millet qui se trouve à Berlin, & qui la remettra entre les mains de l'Electeur de Brandebourg même, ce qui pourra lui servir pour d'autres Négociations qu'il est chargé de faire, & je donnerai ici à Monsieur Pauvel celle qui est pour son Maître.

Sa Majesté a résolu de faire un présent aux Ambassadeurs de Suède qui sera de quatre mille écus pour chacun, j'y tiendrai la main.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Septembre 1667.

J'AI reçu votre dépêche du 2. de ce mois. Je continuerai de me servir du chiffre que vous m'avez donné.

Il n'y a sorte d'artifices que Dom Esteven de Gamarre n'ait pratiquée pour obliger les Etats à prendre la résolution de le secourir; il a été

lui-même dans les Etats Généraux & chez tous les Députez des Provinces, pour leur dire que Gand & Bruges étoient pris & tout le Pais perdu. Il a envoyé Richard, Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, & son frere, Consul de la Nation Espagnole, par toutes les Villes de Hollande; le Sieur de Wit Colonel Irlandois, & le Sieur Borgeis Conseiller de Brabant, ont été envoyez à la Haye par Castel Rodrigo, & ont tellement pressé les Etats & exagéré la perte de tout le Pais Bas, que quoi que j'aye pû faire, je n'ai pû empêcher la convocation extraordinaire de l'Assemblée de Hollande, qui sera plus nombreuse en Députez que les ordinaires, & par conséquent des gens nouveaux avec qui il sera plus difficile de négocier. La plûpart sont arrivez dès hier: ils ont été présens avec leurs familles à un feu de joye que j'ai fait faire pour la Paix, & à un festin où le Prince d'Orange, les Ambassadeurs, & plusieurs des Etats avec leurs familles étoient, & une grande quantité de peuples à qui on fit couler du vin quatre heures durant; quoi que ce ne soit qu'une bagatelle, néanmoins cela a servi dans cette conjoncture, tout ce qui se fait paroissant d'être par l'ordre du Roi pour rejoyir le Peuple. Monsieur de Wit Pensionnaire a été chez lui & devant sa porte à danser & se rejoyir avec le Peuple jusques à deux heures après minuit & a fait un grand festin. Nous nous sommes visitez les uns & les autres pendant les feux, & avons bû à la santé du Roi avec les Peuples; je suis encore tout fatigué de cette journée.

Je reviens présentement aux grandes allarmes que les Etats ont eu des frayeurs que Dom Este-

ven de Gamarre leur avoit données, qui ont cessé présentement par l'arrivée de Monsieur de la Faye, qui nous a apporté les nouvelles de tout ce qui s'est passé sur le Canal de Bruges, & comme le Roi étoit parti pour Paris, & avoit ordonné que son Armée fut mise dans les Places; ce qui marquoit clairement, que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas d'attaquer Gand & Bruges. Je fus chez Monsieur de Wit lui communiquer mes avis, & ensuite de concert entre nous deux, je visitai tous les Députés des Villes de Hollande, & n'oubliai rien de tout ce que j'ai crû devoir dire pour détruire tout ce que Dom Esteven de Gamarre avoit publié, faisant voir son dessein qui n'étoit que de les surprendre par quelque résolution précipitée, qui les auroit portés à une rupture contre Sa Majesté; que je les priois d'agir à l'avenir avec moins de précipitation, & de faire réflexion qu'ils s'étoient assemblez, sur les assurances que l'Ambassadeur d'Espagne avoit données de la prise de Gand & de Bruges, sans avoir attendu aucun éclaircissement là-dessus, ni eu égard aux assurances que je leur avois données du contraire; que j'espérois que d'oresnavant ils n'iroient pas si vite, & auroient plus de confiance aux bonnes intentions que Sa Majesté avoit toujours eues pour leur repos & pour leurs avantages; qu'elle sçauroit bien qu'après toute la deroute de la Cavalerie ennemie, si elle eut seulement marché devant Gand & Bruges, ces places se seroient rendues; mais que leur seule considération l'en avoit détourné pour ne leur pas donner de l'ombrage, & aussi pour leur donner le tems de disposer les Espagnols à faire raison à sa Majesté sur les Droits de la Reine, & que ce procédé

honnête & desintéressé les devoit porter à une bonne & forte résolution d'obliger les Espagnols à satisfaire le Roi, & en cas de refus joindre leurs armes aux siennes pour les y forcer ; que je les priois de remarquer la différence de nos procédés en leur endroit ; que les Espagnols publient la perte de tout le Pais-Bas, & la prise de Gand & de Bruges pour les surprendre & les obliger de rompre avec nous, & le Roi sans faire valoir les grandes obligations que les Etats lui ont, retire son Armée après une Victoire qui lui donne facilité de conquérir tout le Pais-Bas pour ne pas leur donner tant d'ombrage, ce qui marque bien l'affection desintéressée que Sa Majesté a pour l'Etat, au lieu que les Espagnols ne tâchent qu'à les surprendre par des terreurs feintes & par des prises de places imaginaires, que j'ajoutois encore qu'il pouvoit se souvenir de tout ce que le Gouverneur de Flandre a fait contre eux pendant la Guerre de Munster, la prise des Châteaux de Veaux & d'Oldenboft, l'entreprise sur le Fort de Climar, & le nombre de Troupes & d'Officiers qu'il a licencié pour servir ledit Evêque, contre ceux qui font des contraventions manifestes aux Traitez d'Alliance, qui les doivent persuader que son intention n'a jamais été autre pour eux que de leur susciter des affaires ; & ainsi qu'ils doivent se précautionner contre tous ces nouveaux Envoyez, qui vont jusques dans leurs familles insinuer la sûreté qu'il y a de traiter une Ligue défensive pour la conservation des Pais-Bas. Il m'a paru que cet entretien a produit un bon effet dans l'esprit des Députez, & je puis vous assûrer que Monsieur de Wit m'a secondé avec adresse sur cette matière ; car je sçai que faisant semblant d'être de

l'avis des plus échauffez contre nous , il les a ramenez dans le bon sentiment ; mais après avoir entretenu Monsieur Courtin sur l'état des affaires , il sera nécessaire , parce que je suis fort pressé là-dessus , Monsieur , de me mander une réponse sur les propositions d'accommodement , & Monsieur de Wit ne manque pas tous les ordinaires de me la demander.

L'épouvente de la Cavalerie des Ennemis a été si grande après le Combat , qu'elle s'est retirée en désordre à l'Ecluse , Ardenbourg , Isendik , Philippines & le Sas de Gand , toutes Places qui apartiennent aux Etats.

Messieurs les Médiateurs s'attendent à un présent du Roi. Le plutôt qu'on le leur pourra envoyer ce sera le meilleur. Les Etats leur ont donné 4000. écus à chacun.

Je sçai d'un de mes Amis , Député de la Ville de Haerlem , que les Espagnols offrent de donner aux Etats des Places de sûreté , s'ils veulent entrer dans le Traité de Ligue offensive & défensive pour le maintien des Pais-Bas , & qu'on a proposé Ostende & Namur. Monsieur de Wit ne m'en a rien dit , & m'a desavoué qu'on lui en eût parlé ; je ne doute pas pourtant que cela ne soit vrai , & que la chose n'ait été proposée ; mais je crois aussi que Monsieur de Wit ne résoudra rien , & n'y donnera pas son consentement , qu'il n'ait vû bien clairement qu'il n'y a rien à espérer sur les propositions d'accommodement qu'il m'a faites , & que je n'aye reçu réponse du Roi là-dessus.

Cependant si cela alloit plus avant , je vous supplie de me faire sçavoir si je ne dois pas faire quelque déclaration là-dessus aux Etats , par une Audience publique , pour leur faire connoître que

le Roi prendra pour une infraction au Traité de 1662. s'ils entrent dans aucun Traité défensif pour la Flandre.

Je viens d'apprendre présentement que les deux Envoyez de Castel-Rodrigo font de grandes instances près des Etats pour leur emprunter trois millions de livres: ils offrent d'abandonner tous les Droits & Péages de la Meuse & de l'Escaut, & même ils font entendre qu'ils engageront de leurs Places pour sûreté de ladite somme.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 9. Septembre 1667.

A Présent que Leurs Majestez sont de retour ici, & Dieu merci en parfaite santé, je m'en vais reprendre avec vous le commerce de nos Lettres, avec plus de soin que ma maladie & mon éloignement de la Cour ne me l'ont permis depuis quelques mois.

Le Roi a fort approuvé que l'on tâche de faire entre les François & les Anglois, pour la sûreté des Vaisseaux Marchands qui navigeront, ce qui a été proposé par les Plénipotentiaires des Etats, de donner des Passeports de part & d'autre; j'en écrirai demain à Monsieur de Ruvigny qui est passé à Londres, afin qu'il concerte la chose avec le Roi de la Grande-Bretagne. Le Roi se tiendra obligé à tous les Princes qui lui offriront leur interposition pour son accommodement avec les Espagnols; & parce que Sa Majesté le souhaite
sincé-

du Comte d'Estrades. 31

sincèrement, & parce qu'elle seroit bien aise que tous les Princes de l'Europe, s'il étoit possible, pussent être témoins de la modération dont elle veut user en cette Négociation-là; mais la jonction desdits Princes, comme celle de l'Angleterre & des Etats, pour lui faire de pareils offres conjointement, ne lui peut pas être fort agréable, & il y a encore à considérer que Sa Majesté, en acceptant celle des Etats, ne se fasse point tort aux raisons qu'elle a de prétendre, qu'ils soient obligez à faire après les premiers quatre mois un autre personnage que celui de Médiateurs, étant tenu pour le Traité à garantir tous les droits de Sa dite Majesté.

L E T T R E

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 16. Septembre 1667.

LE Sieur de Lionne m'a lû vôtre dépêche du 8. de ce mois. L'artifice dont Gamarre a usé en repandant dans les Provinces-Unies les fausses nouvelles des prises de Gand & de Bruges, à dessein de porter les esprits à quelques résolutions précipitées contre mes intérêts, & peut-être non moins contre ceux desdites Provinces, doit leur faire bien ouvrir les yeux à l'avenir à tout ce qui viendra de cette part là, pour le tenir fort suspect; cependant il est à craindre de la prudence des Etats qu'ils reconnoitront facilement que tous les partis que les Espagnols peuvent leur offrir, même avec la remise d'Ostende ou de Namur, pour les porter à entreprendre une Guerre contre moi, ne sçauroient leur être si avan-

tageux ni si sûrs pour leur Etat que de promouvoir l'accommodement, dans la disposition où je suis de me contenter de conditions fort raisonnables: en tout cas avant que de faire aucune démarche, où il n'y eut plus de retour, ils doivent, s'ils se veulent conduire avec leur sagesse ordinaire, attendre la réponse que je suis sur le point de faire aux dernières propositions du Sieur de Wit, pour reconnoître si j'ai véritablement dans le cœur la disposition que je dis pour cet accommodement, ou si j'ai les sentimens d'une ambition immodérée, comme mes Ennemis veulent le leur persuader. J'espère de renvoyer la semaine prochaine le Sieur van Beuningen informé à fond de toutes mes intentions. La matière est si importante & si délicate qu'elle mérite bien que je prenne le tems d'y délibérer quelques jours, mes occupations de Guerre ne m'ayant pas permis de le faire pendant la Campagne. Depuis que j'ai sçû la proposition du Sieur de Wit, ce que je vous en puis dire par avance est que je mettrai l'accommodement entre les mains des Etats à des conditions qu'eux-mêmes ne sçauroient trouver déraisonnables.

Mais à dire vrai je ne prétendrai pas m'être engagé à rien, si je ne vois que les Etats, qui seroient en bonne justice obligez par nos Traitez à soutenir mes droits, non seulement ne satisfont pas à cette obligation, mais font quelques pas de partialité, comme seroit celui, dont vous parlez à la fin de vôtre dernière dépêche, de prêter des sommes d'argent aux Espagnols sur les Péages de l'Escaut & de la Meuse.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. Septembre 1667.

J'Ecrivis l'ordinaire dernier à Monsieur de Lionne l'inquiétude où j'étois des cabales & intrigues des Espagnols dans les Villes de Hollande contre les intérêts de V^ôtre Majesté, j'ai été du depuis éclairci de toutes choses, & j'ai appris que les Envoyez de Castel Rodrigo ont fait grands progrès dans les Esprits des Villes, les ayant persuadé que le Livre de l'Isola, appelé *le Bouclier d'Etat & de Justice*, fait voir clairement que les Droits de la Reine ne sont pas bien fondés, & qu'il détruit entièrement toutes les raisons alléguées par les Livres qui ont été présentés aux Etats par ordre de V^ôtre Majesté. Ils publient aussi que son dessein est de se rendre Monarque universel, à quoi V^ôtre Majesté n'aura pas grande peine lors qu'elle aura conquis la Flandre, qu'on doit déjà compter pour perdue, si les Etats ne se déclarent promptement pour eux en leur envoyant un secours considérable. Après avoir été assuré de tout ce que dessus, & avoir remarqué beaucoup de crainte & d'altération dans l'esprit de mes plus particuliers amis, je fus trouver Monsieur de Wit, & lui témoignai que j'étois surpris de voir un si grand changement dans l'esprit des Députés de cette Assemblée, & qu'ils me paroissent être plus Espagnols que François, sans avoir aucun égard à l'obligation du Traité de 1662. qui a été exécuté de nôtre part dans tous

les points, si ponctuellement & avantageusement pour le bien des Etats, que j'estimois qu'il étoit tems que lesdits Etats songeassent que les quatre mois étoient expirez, & qu'étant oblizez de garantir Vôtre Majesté de tous ses Droits, eile s'attendoit qu'ils se déclareroient contre ses Ennemis en vertu dudit Traité de 1662.

Je lui ajoûtai que j'avois grand sujet de me plaindre, de voir les mesures & les liaisons que les Etats prenoient de toutes parts sans m'en donner aucune connoissance; que je sçavois que les premiers avis de la disgrâce du Chancelier d'Angleterre leur étoient venus par un Courier exprès de Castel Rodrigo; que cette nouvelle avoit été débitée comme un ouvrage du Comte de Molina & de l'Isola, & le coup donné par leur cabale; qu'on les assûroit en même tems que le Roi d'Angleterre entreroit dans leur parti pour s'opposer aux desseins de Vôtre Majesté; que tant de Couriers & Envoyez de la part des Espagnols dans les Villes & Provinces me donnoient de l'ombrage, aussi bien que les préparatifs de tant d'Ambassades extraordinaires vers l'Angleterre, la Suède, l'Electeur de Brandebourg & l'Empereur, que j'étois bien informé que le prétexte étoit pour unir tous ces Rois & Princes pour être Médiateurs pour la Paix; mais aussi que je ne doute pas que toutes ces liaisons nous en éloigneroient plus que de nous en approcher, étant bien averti que le Prince Maurice a ordre de faire une grande Union entre l'Empereur & les Etats; que l'on n'oublie rien auprès du Comte de Dohna pour porter le Roi son Maître à prendre des ombrages des Conquêtes que Vôtre Majesté a faites; qu'il a dépêché ensuite son Secretaire en Suède pour recevoir de nouveaux

veaux ordres, & a différé son Voyage de France qu'il avoit eu ordre de faire.

Que dans les premiers trois jours de l'Assemblée de Hollande on y a délibéré d'accepter les offres des Espagnols, sçavoir de leur prêter trois millions, & licentier six mille hommes pour entrer à leur service, moyennant qu'ils donnent la Place d'Ostende, & autres pour Otages & sûreté; que cinq Villes ont voulu conclurre, mais que les autres ont dit qu'il falloit plutôt sçavoir si Sa Majesté vouloit entendre à un accommodement, & qu'en cas de refus ils accepteroient les offres qu'on leur fait.

Il me répondit qu'il ne pouvoit desavouer que les Envoyez d'Espagne ne fissent de grands devoirs pour obliger les Etats à se déclarer, pour conserver ce qui leur reste des Pais-Bas, que le Livre, appelé *le Bouclier d'Etat & de Justice*, n'ait fait grand progrès dans l'esprit des Peuples, & qu'il ne soit évident que les formes n'ont pas été observées par la prise des armes de Vôte Majesté; que les Etats observeroient très-ponctuellement & mot à mot les articles du Traité de 1662., qu'il n'y avoit rien qui obligeât lesdits Etats à rompre contre les Espagnols, que Vôte Majesté a attaquez, & pris des Places, sans même avoir donné tems aux parties de chercher un accommodement, & qu'ils satisfaisoient aux devoirs d'un bon Allié en cherchant les voyes d'accommodement, ainsi qu'il a paru par les propositions qu'il m'avoit fait il y a deux mois, sans que Vôte Majesté y ait fait aucune réponse; ce qui fortifie les raisons que les Envoyez d'Espagne alléguent; que Vôte Majesté ne veut que gagner du tems, les amuser & prendre tout; qu'il a crû me devoir représenter que les Etats ne peu-

vent plus demeurer en suspens ; que s'il plaît à
 Votre Majesté qu'ils se mêlent d'un accommo-
 dement, il espère qu'on y contraindra les Espa-
 gnols par les propositions qu'il m'a déjà faites ;
 que pour les y obliger d'autant plutôt, il a dit à
 Dom Estoven de Gamarre que Votre Majesté
 auroit pris Gand & Bruges, si les Etats n'avoient
 commencé une Négociation, & qu'elle a eu cet-
 te modération de ne passer pas plus avant, ce
 qu'il a avancé pour la plus grande gloire du
 Roi, sçachant bien que ce qui l'a obligé de reti-
 rer son Armée, est qu'elle n'avoit pas assez d'In-
 fanterie pour faire des sièges considérables &
 garder les grandes Places qu'il a prises, mais
 qu'il ne vouloit perdre aucune occasion qui puis-
 se disposer les parties à satisfaire Votre Majesté ;
 que si elle avoit agréable d'accorder une suspen-
 sion d'armes julques au mois de Mars, il ne dou-
 teroit pas du bon succès d'un accommodement ;
 qu'il n'y a plus de tems à perdre ; que si Votre
 Majesté refuse la bonne volonté que les Etats ont
 de s'employer pour la Paix, ils seront persuadez
 avec raison que Votre Majesté veut la Guerre &
 conquerir tout le País ; qu'il ne seroit pas tems
 de faire des Alliances & de se precautionner lors-
 que Votre Majesté seroit le Maître de leurs fron-
 tières ; qu'ils se trouveroient dans le même des-
 ordre où sont à présent les Espagnols ; que pour
 éviter un tel malheur ils envoient vers tous les
 Rois & Princes, pour les prier de se joindre à
 eux pour procurer la Paix à la Chrétienté, &
 en cas qu'on ne la puisse faire, pourvoir chacun à
 sa sûreté ; qu'il ne pouvoit pas non plus con-
 seiller à ses Maîtres de refuser les propositions
 que les Espagnols leur font, en cas que Votre Ma-
 jesté veuille continuer la Guerre ; qu'on n'auroit
 jamais

jamais pris cette voye si Vôtre Majesté eut eu assez de confiance en eux pour les accepter pour Médiateurs ; mais que voyant que Vôtre Majesté a d'autres pensées , & ne répondoit rien sur cette matière depuis deux mois , ils ont sujet de croire qu'elle prend d'autres mesures.

Qu'il m'assûre qu'il demeurera toujours ferme à tout ce qu'il nous a dit à Monsieur Courtin & moi , qui est de porter ses Maîtres à demeurer inseparablement dans les intérêts de Vôtre Majesté selon les conditions proposées , estimant que c'est le bien & l'avantage des uns & des autres , mais que ne les pouvant obtenir , il faut de nécessité que les Etats cherchent des sûretés avec des Alliances qui les puissent mettre à couvert de la grande puissance de Vôtre Majesté.

Par cette réponse & par la disposition que je remarque dans les esprits des Villes , Vôtre Majesté jugera bien que dès que les Etats auront perdu l'espérance d'un accommodement ils prendront parti.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 22. Septembre 1667.

J'Ai reçu la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. de ce mois. Les Esprits de cette Assemblée sont si préoccupez contre nous , que nous avons jugé à propos Monsieur de Wit & moi de les séparer sous quelques prétextes pour quelques jours , ce qu'il a fait , & cependant on pourra travail-

ler à ôter l'impression que les Espagnols ont donné dans les Villes, que V^ôtre Majesté veut absolument la Conquête des Pais-Bas, & après cela attaquer les Provinces-Unies.

L'espérance que V^ôtre Majesté donne de empêcher au plûtôt le Sieur van Beuningen avec une réponse favorable, donne bien de la joye à Monsieur de Wit, qui fera ce qui dépendra de lui pour empêcher que ses Maîtres ne prennent des résolutions précipitées, en acceptant les offres que les Espagnols leur font.

J'ai rendu compte à V^ôtre Majesté par mon Courier, de tout ce qui s'est passé dans l'entretien que Monsieur de Wit & moi avons eu. Il persiste à dire qu'il n'est pas dans son pouvoir d'empêcher les Etats de se joindre aux Espagnols, si les Conquêtes de V^ôtre Majesté vont plus avant, & il la supplie très-instamment de ne pas perdre la conjoncture de sortir d'une Guerre avec tant de gloire & de réputation, & d'obtenir pour la prétension de ses droits un partage aussi avantageux que celui qu'il a proposé.

Je lui ai repliqué, que pour mettre fin à cette Guerre, comme il désire, il faut aller plus avant que ce qu'il a proposé, & qu'il y a des Places conquises depuis, dont v^ôtre Majesté ne se relâchera pas; dans tous nos entretiens je n'ai parlé que de moi-même, ne l'ayant pû faire autrement sans ordre de V^ôtre Majesté.

Monsieur Flemming, Ambassadeur de Suède, est mort subitement à Bréda: il étoit sur le point de partir pour l'Angleterre. Monsieur le Comte de Dohna ne parle plus d'aller en France; selon ce que j'ai pû pénétrer, il pourroit bien passer en Angleterre en la place dudit Flemming.

ming, il attend des ordres de Suède pour savoir ce qu'il deviendra.

Mon Fils vient d'arriver tout présentement. Il n'y a que trois jours qu'il est parti d'Alost, je l'ai envoyé tout aussi-tôt chez Monsieur de Wit pour lui dire que Monsieur de Turenne l'avoit dépêché exprès, pour faire sçavoir à Messieurs les Etats, que selon les ordres de Vôtre Majesté, après avoir mangé & ruiné les Fourages proche des grandes Villes Ennemies, & rasé Alost & Deynse, pour ôter aux Espagnols la commodité d'y faire subsister des Corps d'Armées pendant l'Hyver, il envoyoit l'Armée dans des quartiers d'Hyver; il en a dit autant au Président de semaine, dont ils ont bien eu de la joye, ce qui a été aussi-tôt raporté à l'Assemblée, qui a pris résolution d'en faire part aux Villes, ce qui n'aidera pas peu à les faire voir clair aux artifices des Espagnols, d'autant plus que Castel-Rodrigo a dépêché un Courier à Dom Esteven de Gamarre, qui est arrivé au même tems que mon Fils. Ce Courier lui apprend le siège de Bruxelles & continuë à demander du secours; ces deux nouvelles arrivées en même tems & si contraires me serviront beaucoup dans cette conjoncture, & retarderont les projets des Espagnols.

Les dépêches qui viennent d'Angleterre assûrent la ruine du Comte de Clarendon, & que la Cabale d'Espagne est celle qui gouverne à présent.



M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne. Le 27. Septembre 1667.

LE Sr. de Wit ayant fait prier instamment le Roi par ledit Sr. Comte d'Estrades, au commencement du mois de Juillet dernier, de vouloir s'expliquer des satisfactions que S. M. pouvoit désirer, pour un accommodement avec l'Espagne des différens qui avoient depuis quelques mois altéré le repos public, ledit Sr. de Wit se laissant entendre que si sadite M. & les Etats pouvoient convenir ensemble des conditions dudit accommodement, les Etats obligeroient les Espagnols à y donner les mains, & par des offices très efficaces, & par la voye même des Armes, s'il étoit nécessaire de les employer; sadite M. ayant trouvé la pensée dudit de Wit très bonne, comme pouvant même affermir pour jamais une parfaite Union entre cette Couronne & leur Etat, lequel ne pouvoit plus concevoir d'injustes ombrages de la grandeur de ses desseins & de la puissance de S. M. elle chargea ledit Sr. d'Estrades de dire audit Sr. de Wit, qu'après avoir meurement considéré & délibéré sur une matière si importante, elle avoit enfin pris la résolution, pour le bien de la Paix, de se contenter d'un accommodement aux conditions suivantes, en cas que l'on portât les Espagnols à y donner les mains.

A sçavoir que lesdits Espagnols lui céderoient pour ses prétensions présentes, la Franche Comté, le Duché de Luxembourg, Charleroy, Cambray, & le Cambresis, Tournay, Douay, Aire & Saint Omer, Bergues & Furnes, & en cela même S. M. a en gard à user de beaucoup de modération, en
confi-

considération de ce que l'Espagne dévroit faire en même tems pour la satisfaction du Roi de Portugal, sadite Majesté ne pouvant ni voulant conclure aucun accommodement sans ledit Roi, & à dire vrai sadite Majesté ayant des droits sur toutes les Provinces des Pais-Bas de la domination d'Espagne, à la reserve de quelque partie du Comté de Flandres, & se trouvant assez en état de s'en faire faire raison par les armes, aucune personne desintéressée ne peut nier, que ce qu'elle s'explique de prétendre pour sa propre satisfaction ne fut très modéré, en quoi, comme il a été dit, elle a pour but le contentement du Roi de Portugal, que les Espagnols devoient aussi satisfaire sur le titre de Roi, qui est le seul différent qui restoit entr'eux.

Ledit Sieur Comte d'Estrades manda au Roi par la dépêche du 21. Juillet, que le Sieur de Wit lui avoit dit qu'après avoir discouru, comme de lui même, avec les plus habiles Députés de l'Assemblée de Hollande sur les conditions de l'accordement ci-dessus exprimées, ils avoient tous jugé ensuite des entretiens qu'ils avoient souvent eû sur cette matière avec l'Ambassadeur d'Espagne, Friquet & autres personnes affectionnées à la Maison d'Autriche, que les Espagnols abandonneroient presque aussi-tôt tous les Pais-Bas que de céder à Sa Majesté les Places & Pais qu'on vient de dire.

Mais que si sadite Majesté vouloit se restreindre à une prétension plus modérée, le dit de Wit & les Députés, ses amis, avec lesquels il en avoit conféré, comme de lui même, estimoient qu'ils pourroient porter les Espagnols à satisfaire Sa Majesté aux conditions suivantes.

De céder la Franche Comté, Cambray & le Cam-

Cambresis, Doñay, Saint Omer, Aire, Bergues & Furnes, avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances, que Charleroy seroit rasé, & que Tournay & toutes les autres Places que S. M. auroit prises seroient rendues, que S. M. consentiroit à une suspension d'armes pendant deux mois, que les Etats seroient négocier à Madrid & à Vienne, pour faire consentir les Espagnols à ce que dessus, & au cas que lesdits Espagnols ne se portassent pas à satisfaire sadite Majesté aux conditions ci-devant immédiatement spécifiées, lesdits Etats prendroient les armes pour les y contraindre par la force, dans le même moment que lesdits Etats s'engageroient par un Traité avec Sa Majesté.

Ledit de Wit ajoûta qu'il faudroit aussi en même tems prendre des mesures ensemble sur le cas au décès du Roi d'Espagne sans Enfans, & que ces mesures-là seroient de faire un Traité séparé du premier, qui porteroit, que dans le cas susdit de la mort du Roi d'Espagne on reprendroit le même projet qui avoit été fait, il y a quelque tems, avec le même partage, & que S. M. & les Etats prendroient les armes pour chasser les Espagnols des Pais-Bas & cantonner les grosses Villes, & les obliger à se mettre en Républiques; ce qui arriveroit avant que l'Empereur fut en état de les secourir; que par ce moyen sadite M. seroit libre pour recueillir la succession dans toute l'étendue de ses Royaumes que les Espagnols possèdent, & que ledit de Wit estimoit que ce n'étoit pas peu de chose de n'avoir rien à craindre du côté de l'Allemagne, puisque les Etats & leurs Alliez, pouvoient mettre une puissante Armée sur pied pour s'opposer à tout ce qui viendroit du côté de l'Empire. Voilà qu'elle fut la Réponse du Sr. de Wit

Wit & ses offres sur la première déclaration du Roi; sur quoi S. M. ayant de nouveau très-meurement délibéré après son retour de l'Armée, & voulant faire connoître à tout le monde par de très-sensibles & palpables effets, la vérité de tout ce qu'elle a toujours dit & écrit de sa disposition raisonnable & fort modérée, vù la qualité & l'importance de ses droits, & combien elle est éloignée des pensées de la Monarchie Universelle, que ses Ennemis lui attribuent malicieusement & fausement, ou d'avoir formé un dessein immuable de faire la Conquête entière du Pais-Bas, comme aussi voulant témoigner aux Etats Généraux des Provinces Unies ses Alliez la complaisance qu'elle peut avoir pour leurs satisfactions, & combien elle défere soit à leurs Conseils ou à leurs desirs, ladite M. veut que ledit Sr. d'Estrades fasse confidentiellement entendre audit Sr. de Wit.

En premier lieu que sur le cas à venir & fort incertain de la mort du Roi d'Espagne sans Enfants, elle agrée & accepte entièrement la proposition qu'a faite ledit Sr. de Wit aux mêmes termes qu'elle est ci-devant énoncée, & en passera & signera dès à présent les Traitez qu'elle a proposés.

En second lieu que moyennant les conditions réciproques que le Sr. de Wit a offertes de la part des Etats en la manière ci-devant exprimée, touchant l'accommodement des différens présens, S. M. consentira à se contenter pour sa satisfaction du Duché de Luxembourg, Cambray & du Cambresis, de Doñay, d'Aire & de St. Omer, Bergues & Furnes avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances, de raser Charleroy, & rendre au Roi d'Espagne toutes les autres Places & Pais que ses armes ont ou auront conquises depuis leur entrée

trée en Flandre, & en considération de ce que ledit Roi accordera de traiter avec le Roi de Portugal, non plus de Couronne à Couronne, comme il avoit été fait par l'entremise des Anglois, mais fera la Paix avec lui de Roi à Roi, sadite M. se départira pour ce simple Traité d'honneur de la Franche-Comté, de Charleroi & de Tournay, qu'elle avoit demandé par sa première proposition.

Ledit Sr. d'Estrades devra même là-dessus faire remarquer audit Sr. de Wit, que ce point de Portugal ne sçauroit plus porter d'obstacle à un accommodement général, puisque les Ministres d'Espagne qui résident dans toutes les Cours, y ont depuis quelque tems publié, que la résolution a été enfin prise à Madrid de faire la Paix avec le Portugal, & de Traiter de Roi à Roi, ce qui en faisoit la seule difficulté.

Ledit Sr. d'Estrades fera remarquer aussi audit de Wit, sur le changement qu'elle a fait dans la proposition, de la Franche-Comté au Duché de Luxembourg, que le Sr. van Beuningen lui même a souvent témoigné ici, sur des entretiens qu'il doit avoir eû avec des Ministres de la Maison d'Autriche, que l'Espagne consentira plus aisément à céder le Luxembourg où elle ne possède plus qu'une seule Place, & où S. M. en a trois fortifiées, qu'elle ne céderoit la Franche-Comté, qui a une plus grande étendue de Pais, & qu'elle considère davantage, pour être l'ancien Patrimoine de la Maison de Bourgogne, & qu'ainsi le changement de l'une à l'autre dans l'offre dudit S. de Wit, est plutôt une facilité qu'un obstacle que S. M. aporte à la Paix.

Et même ledit Sr. d'Estrades dira au Sr. de Wit, que si les Espagnols aiment mieux céder la Franche-Comté que le Duché de Luxembourg S. M. y donnera encore les mains. Quant

Quant à la suspension d'armes, il lui dira qu'avant qu'on ait pu avoir aucune réponse d'Espagne, la saison de l'Hyver, qui est si proche, naturellement fait ladite suspension d'armes, dont les conditions, si on vouloit en faire un Traité, seroient vrai semblablement mal-aisées à ajuster.

Qu'en tous cas néanmoins si les Etats persistent en ce désir, S. M. en accordera tout le principal & seul effet qu'ils y peuvent considérer pour leurs intérêts, c'est-à dire qu'elle ne fera point de difficulté de promettre qu'elle n'entreprendra rien sur aucune place forte des Espagnols dans les Pais-Bas, si eux s'obligent reciproquement à ne rien entreprendre sur les places fortes de S. M., ou qu'elle a ci-devant possédées de ce côté-là, ou qu'elle a conquises dans la dernière Campagne, & même au lieu de trois mois que le Sr. de Wit avoit demandé, S. M. accordera, ce qui vient d'être dit, jusques à la fin du mois de Mars prochain qui sont trois mois entiers, à condition que les Etats promettront dès à présent, que si entre-ci & ce tems-là l'accommodement, tel qu'il est ci dessus projeté, n'a pu être fait par le refus des Espagnols d'y consentir, les Etats ne feront plus sur quelque prétexte que ce puisse être, aucunes nouvelles instances à S. M., pour la prorogation, au delà dudit mois de Mars, dudit concert de ne point entreprendre dans les Pais-Bas sur les places fortes de l'un & de l'autre.

Cependant afin que toute la Chrétienté & nommément les Etats connoissent encore plus évidemment quelles sont les véritables dispositions de S. M. à un prompt accommodement, & quelle est là-dessus la modération de ses sentimens, ledit Sr. d'Estrades déclarera encore de sa part audit Sr. de Wit, que si les Espagnols se trouvent avoir trop
de

de repugnance à satisfaire sadite M. aux conditions ci dessus spécifiées, elle consentira à poser dès à présent les armes, & aussi sacrifiera au repos public toutes les espérances qu'elle peut assez raisonnablement concevoir de pousser ses progrès fort avant dans la Campagne prochaine, pourvu que les Espagnols, en contentant d'ailleurs le Roi de Portugal, veuillent lui céder en bonne forme, par un Traité de Paix qui se pourroit faire cet Hyver, toutes les Places Fortes & postes, & leurs Châtelainies & dépendances que ses armes ont & auront conquises ou occupées ou fortifiées pendant la Campagne de cette année, & par le moyen de cette alternative, que S. M. trouvera bon que les Etats puissent offrir au Roi d'Espagne, moyennant toujours les conditions réciproques de leur part ci-dessus spécifiées & offertes par le Sr. de Wit, sur le cas du refus des Espagnols de consentir à l'accommodement, il est aisé à voir que S. M. met entre les mains dudit Roi d'Espagne la Paix de la Chrétienté par une cession de certaines places qu'il a déjà perduës, & que vraisemblablement les autres Princes jugeront qu'il est peut-être moins en état de reconquérir que d'en perdre d'autres encore, par les avantages que celles-là donnent aux Armées de S. M. de pousser ses progrès; après quoi on laisse à juger à toutes personnes désintéressées si S. M. peut faire de plus grandes avances & apporter de plus grandes facilités qu'elle en donne au rétablissement du repos public, & si après cela aucun Prince ou Potentat peut, avec la moindre apparence de raison ou de justice, songer à former des ligues contre ses desseins, comme tendant à la Monarchie Universelle, ou seulement à la Conquête des Pais-Bas.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 28. Septembre 1667.*

Pour satisfaire à l'ordre du Roi dont il est parlé au dernier article du Mémoire de Sa Majesté, je vous dirai que je ne l'ai point lû à Monsieur van Beuningen, lequel part demain de Paris, mais que Sa Majesté m'a commandé de lui en dire toute la substance. Il a témoigné être satisfait de toutes les résolutions que Sa Majesté a prises, au de-là même de ses espérances; car il ne s'attendoit nullement à l'alternative que Sa Majesté a offerte de son propre mouvement, & qui non seulement prouve avec tant d'évidence la sincère disposition de Sa Majesté à la Paix; mais qui peut donner lieu aux Princes qui s'entremettront d'obliger les Espagnols à y consentir. Si ceux-ci ne veulent pas seulement céder ce qu'ils ont déjà perdu, & qu'ils n'oseroient peut-être soutenir eux-mêmes qu'ils soient en état de le reconquérir; il faut nécessairement qu'ils avouent qu'ils ont dessein d'embrasser avec eux d'autres Princes dans cette Guerre, & ce sera alors à ceux-ci à juger s'ils le doivent faire pour des gens à qui l'on offre plus que de raison, pour leur donner moyen de se retirer d'une assez mauvaise affaire qu'ils veulent encore rendre pire par une invincible opiniâtreté. Monsieur van Beuningen a assuré qu'il feroit merveilles de de-là pour la satisfaction du Roi, à présent qu'il a connu à fond ses bonnes intentions; mais je suis obligé de vous avertir, & par vôtre moyen Monsieur

sieur de Wit, a fin qu'il y prenne garde, & y remédie, que je le trouve un peu trop persuadé que le Roi moyennant l'accommodement présent, devoit confirmer la renonciation de la Reine, & abandonner toutes sortes de prétensions pour l'avenir. Cela m'a obligé à lui déclarer fortement que Sa Majesté, quoi qu'il en puisse arriver, ne commettra jamais l'indignité de déclarer bonne ladite renonciation, après avoir soutenu par tant de convaincantes raisons qu'elle étoit nulle & tout-à-fait invalide. Monsieur de Wit qui a une grandeur d'ame & une capacité beaucoup au dessus de l'ordinaire, a bien vû d'abord qu'il ne falloit pas toucher cette corde ni de part ni d'autre, parce que ce seroit un écueil où toutes les Négociations échoüeroient; il faut sortir, si l'on peut, du différend présent & remettre l'avenir à la disposition du Ciel; & peut-être à la plus reculée posterité d'y pourvoir; car il est même bien plus probable que le cas n'arrivera point, le Roi d'Espagne ayant toute la santé & même la vigueur que ses plus passionnez Sujets peuvent désirer qu'il ait: en tous cas on y peut remédier pour l'intérêt que croient avoir les Etats par l'expédient du Traité que le Sieur de Wit propose.

J'ai dit à Monsieur van Beuningen que si on s'attachoit à vouloir former une Assemblée, il étoit bien à craindre qu'il n'y eut point de Paix, quoi que le Roi ait augmenté le tems des trois mois jusques à six; Monsieur de Wit en verra mieux que moi les raisons: Le Roi pourtant consentira à tout ce qui regardera ladite Assemblée, pourvû qu'elle se fasse en ces quartiers de de-çà dans une Ville neutre, comme pourroit être Liège ou Cologne; mais le vrai moyen de

finir

finir l'affaire ou se détromper bien-tôt qu'elle ne se peut conclurre, seroit qu'après que le Roi & les Etats auront pris ensemble leurs liaisons suivant la proposition dudit Sieur de Wit, ceux-ci envoient exprès à Madrid en toute diligence une personne expresse bien informée & fort capable de traiter cette affaire. Il me semble que le choix ou de Monsieur van Beuningen ou de Monsieur de Beverning seroit le meilleur de tout, & de prendre après des instructions; car s'il a ordre de parler hautement en cas de besoin, les Espagnols prieront & nous aurons la Paix. J'ai dit la même chose à Monsieur van Beuningen touchant cet envoi, & il l'a pris comme il devoit pour une nouvelle marque fort certaine d'une évidente sincérité des intentions du Roi. Vous jugerez de-là si Monsieur de Wit vous a demandé d'avoir par écrit ce que vous pourrez lui dire dans le Mémoire du Roi; vous vous en défendrez, sur ce qu'on ne vous a pas mandé si vous le pourrez faire; mais vous lui offrirez, pour le soulagement de sa mémoire, de lui en dicter la substance en peu de paroles, comme je l'ai dicté ici à Monsieur van Beuningen en fort peu de mots.

Depuis ce que dessus écrit, j'ai reçu votre dépêche du 22. Sa Majesté a été bien aise d'apprendre le bon effet qu'a produit de de-là ce que Monsieur de Turenne avoit chargé Monsieur le Marquis d'Estrades de dire à Messieurs les Etats. Ils auront par là pû connoître que les ordres qu'elle donne aux Généraux de ses Armées, s'accordent entièrement à ce qu'elle leur fait dire d'ailleurs sur le sujet de l'accommodement & de ses intentions toutes-pacifiques, si les Espagnols ne la forcent à reprendre les guerrières.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 29. Septembre 1667.*

LEs choses sont au même état que je vous ai mandé le dernier ordinaire , à la réserve que les Etats ont pressé le départ de Monsieur Meerman pour l'Angleterre , qui doit être dans deux jours.

Le sujet de ce voyage précipité est une Lettre que le Roi a écrite aux Etats , la plus obligeante que pas un Roi leur ait jamais écrite. Il leur témoigne désirer avec impatience l'arrivée de leur Ambassadeur , pour leur donner des marques de la véritable & sincère amitié qu'il veut lier avec eux , il y a d'autres termes fort engageans & qui tendent à de grandes liaisons. Quand j'ai sçû le contenu de ladite Lettre , & l'empressement que la Province de Hollande avoit de faire partir le Sieur Meerman seul , sans attendre ses Collegues , je fus chez Monsieur de Wit , & lui dis que je croyois qu'il feroit mieux d'attendre le retour de Monsieur van Beuningen , pour sçavoir la réponse du Roi avant de faire partir Monsieur Meerman , qui pourroit peut-être s'engager , étant en Angleterre , à des choses contraires à nos intérêts. Il me répondit qu'il avoit fait ce qu'il avoit pû pour différer ce voyage ; mais que n'y ayant pû réussir , il avoit été obligé de suivre les sentimens de la plus grande partie des Villes ; que Monsieur Meerman étoit de ses amis & dépendant de lui ; qu'il m'assûroit qu'il ne feroit rien sans le communiquer à Monsieur de Ruvi-
gny

gny & sans agir de concert avec lui sur toutes les affaires, & me pria d'écrire audit Sieur de Ruvigny de prendre confiance audit Meerman, comme étant chargé de ne rien faire sans sa participation

J'ai écrit à Monsieur de Ruvigny par le Sieur de Meerman conformément à ce que dessus, & ai communiqué la Lettre à Monsieur de Wit, qui l'a trouvée selon ce qu'il m'avoit dit.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. Septembre 1667.

SA Majesté désire que vous préniez soin d'adresser une Copie de son Mémoire à Monsieur de Pomponne, chifrée du chiffre que vous avez ensemble, non pour rien traiter de ce qu'il contient en la Cour où il est, mais afin que cette connoissance lui serve à mieux diriger sa conduite dans ses Négociations; J'écris ce soir audit Sieur de Pomponne l'ordre que Sa Majesté vous en a donnée.

Dans un entretien que j'eus hier avec Monsieur l'Archevêque d'Ambrun, il m'a appris une particularité que je crois qu'il peut être bon que Monsieur de Wit n'ignore pas, & cela le fortifiera encore dans le sentiment, que sur le fait de la renonciation de la Reine il a d'abord mieux pris le bon parti, que Monsieur van Beuningen ne sembloit le prendre ici dans plusieurs discours, mais peu persuasifs, qu'il nous tenoit pour porter le Roi à une chose que Sa Majesté ne fera pas; cette particularité est que le

Sieur d'Ambrun s'entretenant quelques jours seulement avant sa sortie de Madrid, avec le Duc de Médina de las Torres, qui a le soin des affaires étrangères du côté du Nord, & étant tombé sur ladite renonciation, ledit Duc lui dit, qu'il ne falloit pas espérer, que jamais la Junta del Governo ni celle d'Etat conseillassent à la Reine d'Espagne de faire aucun Acte, par lequel ils demeurassent d'accord que ladite renonciation fut nulle & invalide, à quoi l'Archevêque ayant reparti que l'accommodement étoit donc impossible, & qu'il seroit fort inutile d'y penser qu'après dix ans de Guerre, lors que les parties en seroient bien lassées, ou que l'une des deux auroit succombé, ledit Duc repliqua promptement, point du tout; mais l'accommodement se doit faire, & se peut toujours traiter ou conclurre sur les Conquêtes qu'à, ou aura faites le Roi vôtre Maître, sans entrer ni de part ni d'autre sur le fait de la renonciation, à quoi l'Archevêque témoigna d'acquiescer, & pour confirmation de ce que ledit Duc avoit dit, il ajoûta, que comme le Roi ne croiroit pas avoir besoin, pour mieux prouver l'invalidité de la renonciation de la Reine, d'en tirer un Acte exprès des Espagnols, il voyoit bien aussi que ceux-ci ne croiroient pas avoir besoin, pour mieux prouver la validité de la renonciation, d'en tirer aucun Acte exprès de Sa Majesté.

J'ai crû aussi qu'il seroit bon, que je vous envoyasse pour le faire voir à Monsieur de Wit, l'article d'une dépêche de feu Henri le Grand, tiré d'un livre de toute la Négociation de Vervins, qu'on y a imprimé depuis quelques jours, par lequel vous verrez ce que Henri le Grand répondit à une instance qu'on lui faisoit alors pour

une

une cessation d'armes; vous verrez que le cas est merveilleusement approprié à celui d'aujourd'hui, que le bon sens est toujours le même, & se trouve être de tous les tems, & que le Roi, sans en rien sçavoir, a justement répondu, comme avoit fait le Roi son Ayeul.

Le Roi a déclaré ces jours ici un nouveau Général d'Armée; & sa résolution a déjà reçu de tous ceux qui l'ont apprise, les applaudissemens qu'elle méritoit; comme Sa Majesté veut avoir au Printems prochain, sur le Rhin une Armée composée au moins de vingt cinq mille hommes, pour aller à la rencontre du Corps que les Espagnols voudroient faire venir des États héréditaires d'Autriche aux Pais-Bas, & s'opposer à leur passage, Sa Majesté a crû qu'elle ne pouvoit mettre à la tête de cette Armée, pour la commander, une personne qui le sçût si bien faire, à beaucoup près, que Monseigneur le Prince, dont même le seul nom, & les grandes qualitez connues & si souvent éprouvées sur le même Rhin, ne serviront pas moins à fortifier nos amis dans leurs bonnes intentions, qu'à donner de la terreur, & avec raison, à tous ceux qui voudroient nous nuire. Il n'est presque pas concevable dans quel transport de joye a été mondit Seigneur le Prince, quand Sa Majesté lui a déclaré son intention. Il est retourné à Chantilly, pour quelques jours pour donner ordre à ses affaires, & se rendre dans son Gouvernement de Bourgogne au 15. du mois prochain, pour commencer à y prendre soin des vieilles Troupes ou des nouvelles levées, à mesure qu'elles y arriveront, qui devront composer l'Armée. Monseigneur le Duc d'Anguin y aura le commandement de la Cavalerie.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 6. Octobre 1667.*

T'Ai reçu votre dépêche par mon Courier, & le *Duplicata* par l'Ordinaire; il ne se peut rien voir de plus modéré que ce qui est porté dans le Mémoire du Roi, qui confirme que Sa Majesté a toujours dit, qu'elle feroit voir le désir qu'elle a de procurer la Paix à la Chrétienté, par les conditions modérées dont elle se contenteroit; ce que Sa Majesté pratique aujourd'hui confond ses Ennemis, qui publient par tout qu'elle vouloit se rendre le Monarque universel, & qui seront dans la honte de voir Sa Majesté dans des sentimens si honnêtes, & si desintéressez pour le bien de la Paix.

Je fus trouver tout aussi-tôt Monsieur de Wit & lui lûs le Mémoire du Roi, & ce qu'il devoit sçavoir du contenu en vos deux dépêches: il me témoigna avoir de la joye de la réponse du Roi, qu'il trouvoit fort prudente & raisonnable, qu'il demeureroit toujours dans les sentimens qu'il nous avoit dit à Monsieur Courtin & moi, que son avis seroit de contenter Sa Majesté sur ses demandes, mais qu'il étoit obligé de ménager les esprits de la Hollande pour leur faire goûter cette réponse, & les disposer à donner les ordres nécessaires pour avancer cette Paix; que lors qu'il me fit cette proposition il y a trois mois, il voyoit toutes les Villes disposées à pousser les affaires contre les Espagnols, en cas de refus de leur part; que présentement onze Villes sont
por-

portées à recevoir leurs offres, lesquelles ils ont augmenté depuis deux jours des Villes de Bruges, de Venlo & Ruremonde, & de ce qu'ils possèdent dans le país d'Outremeuse, en cas qu'ils veuillent les assister d'une somme de quatre millions, & licentier des Troupes qu'ils prendront en service; que toutes les Places resteront entre les mains des Etats jusques à un entier payement; ces grandes offres partagent les affections des Peuples qu'on ne gouverne plus facilement; que néanmoins il travaillera de tout son pouvoir à toutes choses lors que Monsieur van Beuningen sera arrivé, & qu'il fera son rapport aux Commissaires des affaires secretes. Qu'il remarquoit de la difficulté sur deux points, l'un est de faire convenir les Espagnols de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, l'autre que la suspension d'armes n'est pas générale, parce que c'est continuer la Guerre que de faire des actes d'hostilitez à la Campagne, & que la véritable suspension d'armes seroit de faire cesser toutes sortes d'actes d'hostilitez, tant sur les Villes qu'à la Campagne, & même les levées de Contributions: que la Copie de la Lettre du feu Roi Henri le Grand ne pouvoit pas servir d'exemple touchant la suspension d'armes, parce que ledit Roi eut manqué aux Traitez qu'il avoit avec les Etats, si la suspension eut été générale; mais que le Roi étant libre & n'ayant aucun engagement avec des Alliez, qui en puissent recevoir préjudice, il estime que cela faciliteroit fort l'accommodement de commencer par une suspension d'armes, sans exception.

Que pour ce qui est du cas de la rupture contre l'Espagne, en cas qu'elle refusât les conditions spécifiées dans ledit Mémoire, il ne l'a al-

légué que de lui-même, comme c'est encore son avis, mais non pas de la part & avec autorisation des Etats, comme il paroît que le Roi le croit par son Mémoire; qu'il y avoit des mesures à prendre avec ses Maîtres dans des conjonctures, qui ne pouvoient plus avoir de lieu en d'autres, qu'il eut pû se faire fort il y'a trois mois de toute la Hollande, qu'il ne pourroit pas s'affûrer à présent de quatre Villes, pour les porter à une rupture, en cas de refus des Espagnols; mais qu'il falloit négocier, & qu'il n'oublieroit rien pour faciliter ce grand ouvrage, & remettre les esprits dans l'assiette où ils étoient il y'a trois mois; qu'il me prioit de lui donner Copie de mes dépêches pour agir avec plus de force, sans quoi il ne pourroit pas infinuër le chemin qu'il faut tenir, pour prendre une bonne résolution. La conclusion fut que Monsieur van Beuningen étoit fort persuadé, que la Paix ne pouvoit être de durée, si le Roi ne confirmoit la renonciation de la Reine, qu'il estimoit que plusieurs des Etats seroient de ce sentiment, & que pour lui il n'en étoit pas éloigné, & qu'au lieu de rien entamer sur cette affaire, il falloit attendre l'arrivée de Monsieur van Beuningen; Je vous avouë que sur tout ce que dessus je l'ai trouvé plus froid que de coûtume, & le connoissant comme je fais, j'ai estimé lui devoir répondre de moi même.

Que s'il ne trouve pas l'avantage des Etats dans la réponse desintéressée que le Roi fait, à quoi il a été plus porté par leur intérêt propre que par le sien, il n'avoit qu'à me le dire, lors qu'il auroit conféré avec ceux qui doivent prendre connoissance de l'affaire, parce que le Roi ayant satisfait à sa conscience, & au désir de
ses

ses Alliez pour le bien de la Paix en se réduisant à si peu de chose, vû ses grands droits & prétensions, & cette conduite de Sa Majesté n'ayant rien produit auprès des Etats, que leurs ombres apparens, qui ne se peuvent concevoir que par des esprits mal-intentionnez, elle en tirera cet avantage de voir clair à ses affaires, & de prendre ses mesures justes sans perdre de tems.

Que pour ce qui est du Traité de Portugal, que ce que je lui ai lû dans une de nos dépêches, fait voir que ce ne sera pas un obstacle au Traité, que le point de la suspension d'armes; que quand le Roi la fera selon qu'elle est marquée dans le Mémoire, elle assure les places de part & d'autre, ce qui sert pour la fin principale de la suspension, qui est d'empêcher que la Négociation ne soit troublée par la conquête de quelque Place de considération.

Que les Contributions doivent subsister; que c'est une dépendance des Places qu'on a prises; que pendant le Traité des Pirenées les Contributions ont subsisté, & même on a payé tout ce qui étoit dû de reste après la Paix.

Que s'il persiste dans les impressions que Monsieur van Beuningen lui a données par ses Lettres que l'accommodement ne pouvoit être sûr, si le Roi ne confirmoit par quelque acte la renonciation de la Reine; je pouvois l'assurer dès à présent, que le Roi ne le feroit jamais, & que si lui ou d'autres se persuadoient que Sa Majesté en pût seulement souffrir la proposition, ils seroient fort trompez, & il vaudroit bien mieux continuer la Guerre que d'entrer en Négociation avec de telles pensées. Je croi qu'il songera à la réponse que je lui ai faite. J'ai estimé la devoir faire ainsi, afin que dans la première conversation

qu'il aura avec Mr. van Beuningen, ils soient persuadés que si on va au bût de l'affaire, & selon la proposition faite par ledit Sieur de Wit, le Roi n'entendra à aucun accommodement.

Je lui ai refusé la Copie de mes dépêches, lui disant, que je ne les pouvois donner sans ordre, mais que je vous en écrivois cet ordinaire. Si Monsieur van Beuningen n'a pas écrit avant son depart les points en substance contenus dans le Mémoire du Roi, il sera impossible à Monsieur de Wit de négocier avec tant de gens, qu'il n'ait une Copie dudit Mémoire, & vous me permettez de vous dire, Monsieur, qu'il est conçu avec tant de prudence & de précaution pour tous les Alliez, & qu'il fait connoître si nettement la générosité du Roi & sa grande inclination pour la Paix, que je souhaiterois qu'il y en eût, s'il étoit possible, des exemplaires dans toutes les Villes de Hollande, & même dans tous les Royaumes voisins, pour avoir un applaudissement universel.

J'envoyai mardi prochain une Copie par l'ordinaire à Monsieur de Pomponne, ainsi que vous me l'ordonnez.

Je ne répondrai pas au Mémoire du Roi que Monsieur van Beuningen ne soit arrivé, & que je n'aye eu conférence sur ce qu'il contient avec Monsieur de Wit, & les Députez des affaires secrètes.

Comme nous étions sur le point de nous séparer Monsieur de Wit & moi, il me vint en pensée de lui dire, que le Roi entendoit que Tourneham avec son Bailliage & dépendances fut compris, comme étant du Gouvernement de St. Omer, ce qu'il étoit bon d'expliquer pour ne tomber pas dans les inconvéniens où l'on a été, quand on a travaillé aux limites après la Paix, le

le Roi devant avoir pour son partage ce qui dépend de Théroüaune qu'on nomma Bailliage, & quand on vint au réglément il se trouva qu'il n'y avoit pas de Bailliage, mais bien Terrage; ainsi l'on perdit une quantité de Villages qui eussent resté à la France si le mot de Terrage eût été nommé; sur quoi je lui dis de moi-même que si on ne nommoit pas Tourneham, dans les demandes, comme étant de la dépendance de St. Omer, les Espagnols pourroient dire après le Traité fait, qu'il n'en est pas & que c'est une Capitainerie à part, & un démembrement de la Comté de Guines, qui fut donnée pour partie de la rançon de François premier, & que quelque Paix que Charles-quin, ou Philippe second ayent faite avec la France, ils ont toujours conservé ladite Baronie de Tourneham, comme une pièce détachée des autres Gouvernemens. Je croi que pour éviter les disputes il ne feroit pas mal à propos de nommer la Baronie de Tourneham, avec son Bailliage & ses dépendances dans les prétensions du Roi, par ce moyen Sa Majesté possédera tout l'Artois, sans que le Roi d'Espagne y ait rien. Sa situation entre Ardres & St. Omer est considérable, aussi bien que la quantité de fiefs Nobles qui en relèvent, qu'on m'a dit monter à seize mille.



L E T T R E

*Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats
Généraux des Provinces-Unies des Pais-
Bas.*

Le 12. Octobre 1667.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, la conduite qu'ont tenuë nos Ambassadeurs, pendant tout le cours de la Négociation de la Paix, qui a été heureusement concluë à Bréda entre la France, l'Angleterre & Vos Etats, vous ayant fait connoître par avance le désir très-sincere que nous avons toujurs à procurer vôtre repos, en faisant cesser une Guerre, dans laquelle nous n'étions entrez, que pour fatifaire au devoir de nôtre Alliance, & pour le seul maintien de vôtre tranquillité; Nous ne pouvons pas douter que cette connoissance ne vous ait fait concevoir tous les bons sentimens que vous nous témoignez; Mais vous devez être persuadez aussi avec la même justice, que les assurances que vous nous donnez de vôtre ressentiment confirmeront, de plus en plus, la bonne volonté que nous avons pour tout ce qui regarde vos avantages, & que toutes les occasions qui se présenteront de vous en donner des nouvelles preuves nous feront agréables, sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en la sainte & digne garde. Ecrit à Saint Ger-

du Comte d'Estrades. 61
Germain en Laye le douzième jour d'Octobre 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 13. Octobre 1667.

Q Uand j'en étois là de cette Lettre Monsieur van Beuningen m'est venu voir. J'ai remarqué par ses discours qu'il ne croit pas que l'accommodement se puisse faire, sans qu'on spécifie que la cession des places qu'on donnera est pour confirmer la renonciation : J'apprends même de certains lieux qu'il a insinué que la sûreté des Etats s'y trouve, en évitant par là une nouvelle Guerre : vous le connoissez, & comme il abonde dans son sens & qu'il a du crédit dans Amsterdam, il n'aura pas de peine à les porter à suivre son sentiment, il y doit aller demain.

Il m'a demandé une copie du Mémoire du Roi, sur ce qu'ayant fait son raport aux Etats, il leur a dit que vous l'aviez assuré que j'avois des ordres de conférer avec lesdits Etats sur cette matière, & que vous lui aviez seulement dit de bouche les conditions : que pour l'autoriser auprès de ses Maîtres, il étoit nécessaire que je lui donnasse ladite copie : je lui ai dit que j'avois lû le Mémoire à Monsieur de Wit, qu'il avoit même copié de sa main les conditions, & qu'il pouvoit sçavoir de lui si elles se raportoient avec ce que vous lui aviez dit.

Monsieur de Wit & lui ont quelque raison de ne pouvoir traiter cette affaire avec les Etats sur des choses qui lui ont été dites verbalement, & sans apporter aucun écrit : cela ne se pratique pas ici : & quand les Commissaires des affaires secretes seront assemblez, ils ne manqueront pas de me demander par écrit les conditions dont le Roi se contentera. Comme vous me défendez de les donner, les choses seront surcises jusques à ce que j'aye réponse à cette dépêche. J'ai aussi remarqué que Monsieur van Beuningen croit que les Etats ne puissent consentir à se mêler de l'affaire s'ils ne sont assurés de la renonciation, & même il soutient par de fortes raisons, que son éloquence lui suggère, que les Espagnols ne peuvent consentir à aucun accommodement sans cette condition que la renonciation aura lieu. Il dit aussi que l'intérêt du Roi de Portugal est une pierre d'achopement, que les Espagnols ont bien pû se résoudre de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi pour faire une ligue contre la France, qu'ils ne le feront pas pour donner à la France ce qu'ils ne croient pas lui devoir.

Je

Je ne ſçai pas quels ont été ſes ſentimens quand il eſt parti d'auprès de vous , mais ſelon ce que j'apprens de mes amis particuliers & qui ſont dans l'intérêt du Roi , il eſt perſuadé qu'on peut faire une grande ligue avec l'Empereur , le Roi de Suède & le Roi d'Angleterre pour s'opposer aux conquêtes de Sa Majeſté , en cas qu'elle ne veuille pas conſentir que ladite renonciation ſubſiſte. Je vois fort bien qu'il a perſuadé Monsieur de Wit ſur ce point. J'ai crû vous en devoir donner avis par avance , & vous dire tout ce que deſſus. Je répons à mes amis conformément à la dépêche du Roi & aux vôtres. La méfiance eſt très grande & les Eſpagnols ſe ſervent de l'occaſion comme ils firent à Munſter , en travaillant par toutes ſortes de voyes à ôter les Etats de nos intérêts.

L E T T R E

Du Roi au Comte d'Eftrades.

Le 14. Octobre 1667.

L'onne m'a lû votre dépêche du fixième de ce mois , où , à dire vrai , j'avois crû trouver de grands remercimens du Sieur de Wit , de tant de facilitez que j'ai aportées à donner moyen aux Etats de moyenner la Paix cet Hyver , acceptant ſans y rien changer les propositions du dit Sieur de Wit , & y ajoûtant même d'autres offres au delà de ſes eſpérances. Cependant je n'y ai remarqué que des froideurs de la part de ce Miniſtre , & des nouvelles difficultez qu'il ſe forme lui même pour diminuer le mérite de ma conduite & de ma modération , auffi-bien que

102

l'obligation que les Etats m'en doivent avoir. J'attendrai à faire un jugement plus certain de toute cette affaire jusques à l'arrivée du Sieur van Beuningen, qu'il ait été ouï, & qu'on vous ait rendu une réponse précise sur mes offres, mais ce commencement ne m'en fait rien prognostiquer de bon, aussi vous puis-je dire par avance que si on continuë alors à me parler du même ton, qu'a fait d'abord ledit de Wit, j'aurai bien-tôt pris mon parti, & je suis assuré que je le prendrai bon, & n'y rencontrerai pas toutes les difficultez que les Etats peuvent s'imaginer.

On me mande de la Haye même que le Sieur Meerman, qu'on a fait partir avec tant de précipitation pour l'Angleterre, est chargé de faire des propositions de ligue contre ma Couronne, sur la parole que les Ministres d'Espagne prétendent avoir tiré du Roi d'Angleterre, qu'il en gardera fidèlement le secret aux Etats, & ne s'en prévaudra point pour les mettre mal avec moi. Si la chose se passe de cette sorte, dont je ferai assez ponctuellement informé, lesdits Etats ne pourront pas trouver étrange que je songe aussi à moi, & que je pratique tous les moyens qui me pourront tomber dans l'esprit.

Je souhaite sincèrement la Paix : j'ai prouvé démonstrativement cette vérité par l'acceptation entière d'une proposition qui venoit du Sieur de Wit lui même, à laquelle j'ai même ajouté une alternative que les Espagnols ne peuvent refuser avec raison & bienfiance, puisque j'ai déclaré que je poserois les armes & sacrifierois toutes mes espérances au bien du repos public, me contentant de ce que j'ai déjà occupé & qu'on ne m'ôtera pas aisément ; si toutes ces

avan-

avances & ces facilitez ne font pas capables d'empêcher que mes Alliez, entre les mains desquels je puis dire que j'ai mis la sûreté de la Paix, ne proposent eux-même des ligues pour entrer en Guerre contre moi, se départant ainsi sans nécessité & d'une manière peu honnête de mon Alliance, un moment après qu'ils en ont ressenti deux ans durant des effets si avantageux, & qui m'ont couté quelques dépenses assez considérables, j'espère que je serois suffisamment justifié devant Dieu & devant les hommes de toutes les résolutions que je pourrai prendre, pour me garentir d'un mal que je n'avois pas mérité par mon procéder ni passé ni présent. Je veux pourtant croire encore que l'arrivée du Sieur van Beuningen, qui m'a paru fort bien intentionné à son départ, servira à redresser toutes choses, & que les Etats ayant comme j'ai déjà dit entre leurs mains la sûreté de la Paix, s'ils veulent seulement parler avec fermeté aux Espagnols, prendront plutôt le parti de l'honneur, de la bonne foi, de la gratitude & de leur véritable intérêt, qui est sans doute de se tenir inséparablement attachez à l'amitié de cette Couronne, que de les exposer tous sans nécessité à une nouvelle Guerre, dont le succès demeureroit toujours fort incertain, quand même la plupart des autres Puissances se seroient liguées contre moi, ce que j'espère pourtant qui n'arrivera pas.

Ce que je vous ai dit sur les propositions de la ligue en Angleterre, dont le Sieur Meerman peut être chargé, sur cette prétendue parole du Roi d'Angleterre, d'en garder fidèlement le secret, je vous le dis encore sur l'autre affaire dont parle votre dernière dépêche des prétendues
offres

offres que les Espagnols font aux Etats de leur céder Bruges, Venlo, Ruremonde, & ce qui leur reste dans le País d'Outre-Meuse, en cas que lesdits Etats veüillent les assister d'une somme de quatre millions, & licentier frauduleusement de leurs Troupes qu'ils recevroient à leur service; car je ne ferois aucune différence d'une pareille convention faite par mes Alliez avec mes Ennemis à celle d'une ligue formelle & ouverte contre moi: & en effet si des Alliez qui se sont obligez par un Traité à garantir tous mes droits, & duquel ils ont déjà éprouvé tant d'utilité à mes dépens, non seulement ne me garantissent pas lesdits droits, mais assistent mes propres Ennemis de leurs forces & de leur argent, pour leur donner moyen de se retirer de la nécessité de m'en faire raison, il n'y eut jamais d'infraction formelle à un Traité si celle là ne l'est, & vous pouvez déclarer nettement là-dessus au Sieur de Wit, que si ses Maîtres se portent à une chose de cette nature j'aurai tout sujet de ne les pas distinguer d'une ligue à l'autre.

Quand aux deux difficultez dont le Sieur de Wit vous a parlé, l'une qui regarde le Portugal, & l'autre la renonciation de la Reine, je suis certain qu'elles se trouveront plus dans l'esprit des Médiateurs, comme il arrive aujourd'hui, que dans la volonté des Espagnols, & sur tout si on leur parle avec fermeté.

Car en premier lieu pour ce qui regarde le Portugal, j'eus hier des nouvelles de Lisbonne, qui m'apprennent que l'Envoyé d'Angleterre avoit enfin proposé de la part des Espagnols qu'on traiteroit avec eux de Roi à Roi, & qu'il lui avoit été répondu qu'on me feroit part de la
pro-

proposition, & qu'on ne pouvoit rien conclurre sans moi; ainsi voilà cet obstacle levé, si ce n'est qu'on se veuille imaginairement figurer que les Espagnols ne voudront pas faire la même chose en faisant la Paix conjointement que séparément; mais le pas le plus difficile étant fait, il ne sera pas mal aisé, en leur parlant fermement de les y porter, aussi bien en un cas qu'en un autre.

Quant à la renonciation, le seul discours dont je vous ai fait part que le Duc de Médina a tenu sur cette matière avec l'Archevêque d'Ambrun, doit faire juger que la difficulté, comme j'ai dit, est plus dans la crainte des Interpositeurs que dans la disposition de mes parties, qui cherchent eux-mêmes les moyens de surmonter cet écueil touchant la suspension; après cet expédient, auquel j'ai consenti, qui met en sûreté pendant six mois toutes les Places de Flandre, & qui est aussi tout ce que les Etats, pour dissiper leurs prétendus ombrages, peuvent désirer, si on me pressoit de faire quelque chose au de-là en ce point ici, j'aurois sujet de croire qu'on n'a d'autres intentions en cela que de me porter à faire une démarche qui donne lieu ou prétexte au Roi de Portugal de s'accommoder avec mes Ennemis à mon exclusion; si le Sieur de Wit a vû mon Traité avec ce Roi-là, il y aura remarqué que je suis à son égard justement dans le même cas que le Roi mon Ayeul étoit avec les Etats, de ne pouvoir faire ni Paix ni Trêve que conjointement.

Il faudroit que le Sieur de Wit eut la mémoire bien mauvaise, s'il n'avoit retenu des propositions qui viennent de lui-même, auxquelles je n'ai ajoûté, pour plus grande facilité, qu'une alternative de demeurer avec ce que je possède : ainsi je
ne

68. *Lettres, Memoires, &c.*

ne vois pas bien cette nécessité que vous dites qu'il y a d'avoir une Copie de mon Mémoire pour y faire délibérer les Provinces ; on ne m'avoit jusques ici parlé que d'une communication aux Commissaires des affaires secretes , & celles de cette nature peuvent si mal-aisément réussir sans le secret , que je crois qu'une des choses les plus importantes pour son bon succès , est que la personne que les Etats pourroient se résoudre d'envoyer à Madrid , y pût arriver , sans que les Espagnols eussent auparavant aucune connoissance de ses Commissions ; car en usant autrement ceux d'entre eux qui ne souhaitent pas la Paix ne s'appliqueront qu'à chercher les moyens d'é luder le dessein desdits Etats de les y obliger à quelque prix que ce soit.

Avec cela si ledit de Wit persiste à désirer que vous lui donniez quelque chose dudit Mémoire par écrit , pour montrer encore en cela avec quelle sincérité j'agis , je trouve bon que vous le fassiez , reduisant toute sa longueur , comme il est fort facile , en peu de lignes substantielles , où vous m'omettez pas la satisfaction de Portugal , & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire , en cas que les Espagnols s'opiniâtrent à ne vouloir pas la Paix aux conditions auxquelles j'ai acquiescé à la considération desdits Etats.

J'ai tort loué votre zèle en ce que vous me proposéz touchant Tourneham & son Bailliage ; mais je n'estime pas que pour si peu de chose il faille grossir ma proposition , ou pour mieux dire , ajouter à celle dudit de Wit : vous pourrez seulement lui dire , pour s'en servir autant qu'on pourra en tems & lieu , que dans les dépendances de St. Omer j'entens que ledit Tourneham & son Bailliage soient compris : on pourroit dire
encore

encore en demandant Aire & St. Omer ; & généralement tout ce qui reste à l'Espagne dans l'Artois.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 14. Octobre 1667.

LE Roi apprenant qu'un certain Livre qu'un nommé Auboy a fait imprimer depuis peu , intitulé, *les Droits du Roi sur l'Empire*, fait grand bruit dans le monde , & que les Ennemis en prennent occasion en diverses Cours des Princes d'en faire tirer des conséquences fort defavantageuses à Sa Majesté , comme si elle avoit formé le dessein d'envahir tous les autres Etats selon les occasions qui s'en pourront présenter. Sa dite Majesté , pour faire voir au Public combien elle-même desapprouve ce Livre , a commencé par le châtement de l'Auteur , qu'elle a fait mettre à la Bastille , la verité étant d'ailleurs qu'elle n'a jamais eu aucune connoissance de ce Livre avant qu'il ait paru au jour , comme on le peut assez remarquer par le Privilége de Sa Majesté que ledit Auboy a eu l'audace de faire mettre à la tête , qui est daté de l'année 1649. pendant nos plus grands mouvemens , & ce Privilége-là même peut être faux ou subreptivement obtenu , & c'est ce qu'on va examiner. En tout cas je ne crois pas que personne puisse dire que le Roi en ce tems-là de division intestine & dans sa minorité songeât beaucoup à la Monarchie universelle , dont ses Ennemis lui attribuent les pensées malicieusement & fausement.

LET-

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 20. Octobre 1667.*

Votre Majesté aura vû par les deux dernières dépêches que j'ai écrit à Monsieur de Lionne , ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit , van Beuningen & moi dans les Conférences que nous avons eus ensemble sur le contenu du Mémoire de Vôte Majesté , & toutes les repliques que je leur ai fait sur les difficultez qu'ils m'apportoient aux conditions proposées par ledit Sieur de Wit.

Depuis j'ai eu deux Conférences sur la même matière avec eux deux , mais comme Monsieur van Beuningen ne se rend pas sur la renonciation qu'il soutient être nécessaire , ou qu'autrement la Paix ne sera pas de durée , & que les Etats seront toujours exposez au même péril de voir les Pais-Bas conquis par Vôte Majesté , à quoi il a ajouté qu'on ne peut rien traiter si on met en condition l'accommodement du Roi de Portugal , étant une infraction au Traité qu'ils ont avec le Roi d'Espagne , ni prendre les armes pour contraindre ledit Roi à céder les places que Vôte Majesté demande , tout ce que dessus étant soutenu par ledit van Beuningen avec tant de véhémence , j'estimai à propos de rompre cette conversation , après lui avoir suffisamment expliqué que le Traité de Portugal n'étoit pas une affaire à arrêter la Négociation , les Parties étant déjà d'accord de traiter de Roi à Roi : & que pour la renonciation . Médina de las Torres

res s'étoit fait entendre à Monsieur d'Ambrun qu'il n'en falloit pas parler de part ni d'autre, ce qui eut dû suffire à tout autre esprit moins passionné que le sien. Nous nous séparâmes de la sorte, & je remis au lendemain à aller chez Monsieur de Wit que j'avois trouvé plus raisonnable, pour traiter seul avec lui la même matière. Il me témoigna désirer avec passion de trouver quelque expédient pour terminer l'affaire; qu'il étoit impossible qu'elle pût passer dans les États étant proposée selon qu'elle est couchée dans le mémoire de Vôte Majesté; que d'abord toutes les Villes refuseront sur le cas de rompre avec l'Espagne sur le sujet de l'accommodement du Roi de Portugal, qui n'avoit jamais été nommé dans les propositions qu'il avoit faites, ainsi c'est un cas nouveau qui change toute l'affaire; qu'il croit que les États donneront des assurances à Vôte Majesté qu'ils employeront leur offices fortement & avec vigueur pour faire consentir les Espagnols à traiter de Roi à Roi avec le Portugal, mais qu'ils ne peuvent pas promettre de les y forcer par la voye des armes, & rompre le Traité d'Alliance qu'ils ont fait avec eux sans aucun sujet; qu'on pourroit coucher un projet tel qu'il voudroit que les États le pourroient agréer & le communiquer à Vôte Majesté pour agir ensuite selon qu'elle l'approuvera; qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour disposer les Esprits de l'Assemblée pour ne parler pas de la renonciation, que Vôte Majesté est suppliée de considérer qu'on ne traitoit pas une grande affaire comme celle dont il est question avec le consentement de tant de têtes, sans prendre des ménagemens qui ne se pratiquent pas dans les Royaumes où la volon-
té

té du Roi décide tout ce qu'il faut : il faut du tems dans une République pour négocier & disposer les affaires pour ce qu'on désire.

Ensuite de quoi nous couchâmes les articles de ce projet que ledit de Wit croit pouvoir faire passer à ses Maîtres , si Vôtre Majesté les agrée.

Et comme le troisiéme Article ne distingue pas Vôtre Majesté d'avec le Roi d'Espagne , je lui dis que ce terme de refusant ne devoit être appliqué qu'au Roi d'Espagne , & non à Vôtre Majesté : il me repliqua qu'il l'entendoit ainsi , & que Vôtre Majesté se contentant des places spécifiées dans son Mémoire , ne pouvoit jamais être refusant , & ne courroit nul risque d'avoir les armes contre elle , & qu'il espère qu'ensuite les Etats le presseront d'agir pour faire l'échange des places proposées avec celles que Vôtre Majesté a conquises , à cause du voisinage de leur País , & qu'il sera bien plus en état de réüssir à le faire agréer auxdits Etats & aux Espagnols , Vôtre Majesté demeurant Maître des places conquises , que si on faisoit l'autre proposition d'abord.

Comme l'on ne fait pas les affaires tout d'un coup avec ces gens-ci , j'ai cru qu'il falloit entrer en matière de moi même , le tout étant remis à l'examen de Vôtre Majesté pour y augmenter ou diminuer selon qu'elle jugera à propos , sans qu'elle soit engagée à rien par ce projet , qui ne laissera pas d'être utile pour rompre les mesures que les Espagnols prennent par toutes voyes dans les Villes , qui ne résoudront rien avec eux pendant qu'elles auront espérance d'un accommodement.

Monfieur de Wit me pria que nous allassions
tous

tous deux chez Monsieur van Beuningen pour lui communiquer ce Projet, parce qu'il est absolument nécessaire de le ménager, & qu'il en soit d'accord pour le faire agréer à la Ville d'Amsterdam où il est tout puissant. Il eût bien de la peine à le faire convenir qu'on ne parlât pas de la renonciation, il y consentit à la fin, & promit d'agir bien auprès de ses Maîtres.

J'ai donné à Monsieur de Wit la Copie de ce qui est porté dans le Mémoire de V^ôtre Majesté touchant deux propositions d'accommodement, & j'ai réduit toute sa longueur en peu de lignes substantielles, où je n'ai pas omis la satisfaction du Portugal & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire, en cas que les Espagnols s'opiniâtrent à ne vouloir pas la Paix aux conditions auxquelles V^ôtre Majesté a acquiescé en leur considération.

J'ai parlé au Sieur de Wit sur ce que V^ôtre Majesté me mande par sa dépêche du quatorzième, qu'il seroit à souhaiter que celui que les Etats dépêcheront à Madrid, y allât si secretement qu'il y pût être sans que les Espagnols en sçussent rien: sur quoi il m'a répondu que cela ne se peut pas, & que la constitution de l'Etat ne permettoit pas que l'on prît une telle résolution sans l'Assemblée d'Hollande & la communication des Provinces; ce seroit autrement rompre l'Union.

Que les uns & les autres pouvoient bien, pour un plus grand sujet donner pouvoir aux Commissaires des affaires secretes d'être seuls à en prendre connoissance, que c'est à quoi il travailleroit que de tirer ce consentement.

Il m'a dit que le Sieur de Méerman n'avoit autre ordre des Etats que de faire le Traité de

renouvellement de Commerce, & lier une bonne amitié pour l'avenir avec le Roi d'Angleterre.

Qu'il avoit aussi ordre de prier ledit Roi de joindre ses offices pour l'accommodement entre V^ôtre Majesté & les Espagnols, afin de procurer la Paix dans la Flandre; que cela est couché dans son instruction dans des termes qui ne peuvent choquer V^ôtre Majesté, & est fort éloigné de vouloir faire une Ligue contr'elle; qu'il m'assûroit que les Etats ne feroient aucune Ligue ni n'accepteroient pas les propositions des Espagnols, tant qu'ils croiront que V^ôtre Majesté aura intention de s'accommoder; mais que si le contraire paroïssoit, en ce cas ils chercheroient de se garantir du voisinage de la France qui les auroit bien-tôt opprimé par sa grande puissance.

Je lui répondis que ce discours étoit ambigu, & qu'ils pourroient bien dès à présent prendre des mesures de ligue sous prétexte d'un accommodement; c'est tout ce qui s'est passé entre nous, & V^ôtre Majesté me permettra de lui dire avec le zèle & l'affection que j'ai pour son service; que le plus sûr est qu'elle s'assûre par des Alliances autant de Princes qu'elle pourra en cas que la Paix vienne à ne pas réüssir.

Comme j'achevois cette dépêche, Monsieur de Wit & van Beuningen sont venus me trouver, pour me prier d'écrire à V^ôtre Majesté qu'ils la supplient de prendre confiance avec eux, & qu'ils conduiront l'affaire d'une manière que V^ôtre Majesté aura satisfaction entière, mais qu'il est absolument nécessaire qu'elle soit entamée suivant le Projet, afin d'ôter la méfiance que la plupart des Villes ont de la France;

ce; qu'ils ne doutent pas de les ramener avec un peu de patience. J'ai trouvé Monsieur van Beuningen tout changé, il m'a dit jusques-là qu'on lui avoit hier donné la question pour être Espagnol & qu'il étoit tout François, qu'il partoît présentement pour Amsterdam, & qu'il y disposeroit ses amis à s'unir plus que jamais avec la France. Monsieur de Wits'en va dans d'autres Villes & à mon retour de Bois-le-duc, où je vais voir mon Fils qui y est fort malade, je passerai à Leyde, Rotterdam & Delft où j'ai des amis.

P R O J E T

D'accommodement envoyé au Roi, de la Haye
le 20. Octobre 1667.

Que l'Etat ne pourra se résoudre à forcer le Roi d'Espagne par les armes à passer les conditions que l'on voudra faire servir de fondement à un Traité de Paix, pour les raisons alléguées de bouche à Mr. le Comte d'Estrades, & qu'ainsi en la conjoncture présente où les esprits sont partagez, on ne le juge pas nécessaire en aucune façon; d'autant plus que Sa Majesté Très-Chrétienne ayant déclaré qu'elle se contente de faire la Paix, en retenant ce qu'elle a pris par les armes, en cas que les Espagnols n'aiment mieux lui accorder d'autres conditions proposées de sa part, il n'est pas à douter que Sa Majesté ne considère la possession de ce qu'elle tient aux Espagnols, comme un moyen compulsif assez puissant pour les porter à la contenter dans un accommodement, & que tout ce qu'on peut raisonnablement demander à Messieurs les Etats, après cela est qu'ils veuil-

lent concourir à empêcher que Sa Majesté ne soit point troublée en ladite possession, tant que la Paix ne sera pas faite, sur quoi on pourroit donner contentement à sadite Majesté en la manière suivante.

Que les *Etats Généraux* se devront obliger, & tâcher d'obliger réciproquement aux points & articles suivans les *Princes d'Allemagne*, & particulièrement ceux qui sont présentement assemblez à *Cologne*, & généralement tous les *Princes* qui seroient vraisemblablement capables de troubler l'apparence de la Paix, par le poids qu'ils pourroient apporter en joignant leurs armes à l'un ou à l'autre parti.

1. De faire office auprès des *Rois de France* & d'*Espagne*, pour entamer une *Négociation* dans un lieu neutre comme la *Haye*, ou autre part dans ce *Voisinage*.

2. De disposer les deux *Parties* à y consentir; que cependant par manière d'*Interim* pour un terme de six mois les affaires soient laissées aux termes, & en la posture où elles se trouvent présentement par le sort des armes, dans l'espérance que pendant ce même terme on réussira dans la *Négociation* pour une *Paix perpétuelle*.

3. En cas que l'un ou l'autre refuse l'*Interim* ci-dessus projeté, de soustraire tout office d'ami au refusant, & de prêter tout aide & assistance à l'acceptant, même en joignant, en cas de besoin, les armes avec lui, pour obliger efficacement le refusant à y donner les mains.

4. Au cas que la *Paix* ne fut pas conclüe avant l'expiration dudit terme de six mois, les *Etats* & lesdits *Princes* seront obligez de faire continuer & subsister ledit *Interim* par les moyens susmentionnez, jusques à la conclusion finale dudit

Traité

Traité principal, & s'appliquer sérieusement à le faire reüssir par des échanges proportionnez, ou autres conditions raisonnables; mais en cas d'une opiniatreté mal-fondée, se servir encore contre le refusant des mêmes moyens spécifiés dans le troisiéme article, pour éteindre ainsi tout à fait un feu qui donne tant d'appréhension d'embrasement à tous les voisins, voire même à toute la Chrétienté.

5. Et afin que l'on n'ait aucun sujet d'appréhender qu'un reste mal éteint de ce même feu ne vienne à rallumer un jour une nouvelle Guerre, les Etats & lesdits Princes s'obligeront ensemble à une garantie la plus solennelle & la plus forte qui se puisse faire, pour l'observation ponctuelle de toutes les conditions du susdit Traité de Paix.

Et quoi que tout ce que dessus soit couché en termes qui semblent indifféremment toucher l'Espagne, comme la France, cela ne peut pas diminuer la satisfaction que le Roi Très-Chrétien doit avoir, de ce qu'on lui propose un moyen assuré de parvenir à ses fins, d'autant plus qu'on sera obligé d'user de cette manière d'agir de la part desdits Etats, pour tirer dans le même dessein plusieurs Princes d'Allemagne, qui sans cela pourroient être portez à des résolutions plus dangereuses pour eux & pour la France.

Il semble raisonnable & même satisfaisant à l'intention du Roi, que pendant l'Interim S. M. tienne & demeure en possession, non seulement des Places conquises par ses armes, mais aussi des Châtellemies & autres dépendances d'icelles, cessant au reste les Contributions dans les Pais qui n'en dépendent pas; comme aussi de même devront cesser toutes semblables Contributions que les Espagnols tirent présentement dans le Territoire de Sa Majesté.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 21. Octobre 1667.*

LE Roi n'a pas sujet de faire de guéres bons jugemens du succès de l'affaire dont est question , sur les premiers discours que nous en a tenus de de-là Monsieur van Beuningen , puis qu'il est persuadé que Sa Majesté doit acheter la Paix par une renonciation générale à tous les droits à venir ; ce Ministre veut être plus prévoyant & regarder plus avant dans l'avenir que les Espagnols mêmes , qui ne prétendant présentement qu'à se tirer d'une affaire assez facheuse , tenoient le discours qu'a tenu le Duc de Médina à Monsieur d'Ambrun tel que je vous l'ai mandé , & qui doit être toujours vôtre bouclier à ces sortes d'attaques injustes , y ajoutant toujours cette déclaration formelle , que quoi qu'il en puisse arriver Sa Majesté n'entrera en aucune manière dans le point des autres Droits qui lui pourroient écheoir par la mort du Roi d'Espagne , lequel Dieu merci se porte fort bien , & avec la grace du Ciel aura une longue & nombreuse succession ; en tous cas, ces Messieurs se pourront ressouvenir en tout tems que Sa Majesté a mis la sûreté de le Paix en leurs mains , aux mêmes conditions que les principaux directeurs de leur Etat ont déliré d'elle , & si cela ne peut servir de rien , le Roi en sera déchargé devant Dieu & devant les hommes , & sçaura bien prendre son parti qui sera certainement bon.

Ce qui me surprend le plus , est ce que vous me
man-

mandez que Monsieur van Beuningen persuade Monsieur de Wit, lequel n'avoit jamais rien dit d'approchant, à ce que Monsieur Courtin m'assûre; cependant tout ce que je vous mande ne sont que discours préliminaires; car le Roi doit attendre pour se résoudre, de sçavoir la résolution précise de l'Etat sur le raport dudit van Beuningen, & jusques là suspendre toutes choses & même ses jugemens sur ce qu'ils feront ou ne feront pas, d'autant plus qu'il se peut faire que quand même on aura de de-là intention de lier & d'achever entre le Roi & les Etats le concert que ledit de Wit avoit proposé, auquel Sa Majesté a donné les mains, on vous parlera toujours de la confirmation de la Renonciation de la Reine, pour tâcher de l'arracher de Sa Majesté dans les conditions de l'accommodement, mais à bien attaquer bien défendre.

Cependant vous pouvez juger si cette conduite tenuë aujourd'hui par des Alliez si obligez, doit beaucoup convier Sa Majesté à vous ordonner de leur remettre des propositions par écrit qui la lient, pendant qu'ils veulent demeurer entièrement libres, & qu'ils menacent même de faire armer & liguier toute la Terre contre cette Couronne; ce n'est pas par ces voyes que l'on peut disposer les Grands Rois à faire ce qu'on désire d'eux, l'amour & la confiance peuvent auprès d'eux plus que les menaces d'une violence, & particulièrement quand elle est injuste, & que bien loin d'avoir rien fait pour se l'attirer, ils ont fait tout pour l'éviter. Sa Majesté est encore bien plus surprise d'une circonstance qui lui est venuë de Madrid depuis peu de jours; on vous a toujours donné à entendre que c'étoient les Espagnols qui offroient des places ou gages aux

États pour tirer d'eux en prêts des Troupes & de l'argent; cependant la proposition en vient de Monsieur de Wit seul, & cela est si vrai que le Conseil d'Etat d'Espagne & celui de six Regens qu'ils appellent *la Junta del Governo*, a blâmé hautement leurs Ministres de dehors qui ont prêté l'oreille à une proposition de cette nature, prétendant sans doute d'être assistez gratuitement. Ainsi si Messieurs les Etats entreprennent à l'avenir quelque chose contre le Roi, dont ils sont pourtant obligez de garantir les droits, ce ne sera plus un intérêt utile, mais de pure gayeté de cœur; mais de quelque manière que la chose arrivât, vous aurez vû dans la dépêche précédente quels sont là-dessus les sentimens de Sa Majesté, à quoi je n'ai rien à ajoûter ni à changer.

Tout ce que je vous marque ne diminuë encore rien de l'estime & de l'affection que Sa Majesté conserve toujours pour Monsieur de Wit, & elle se promet qu'ayant donné les mains à tout ce qu'il a témoigné désirer, & au de là pour l'offre de l'alternative, il conduira toutes choses à bon port.

M E M O I R E

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 26. Octobre 1667.

LE Comte *d'Estrades*, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre le transport de dix pièces de Canon

du Comte d'Estrades. 81

Canon de 24 livres de balles, de deux de 36. & d'une de dix huit appartenant à Sa Majesté, & restant de l'armement de son Escadre, ce que ledit Ambassadeur espère que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le 26. Octobre 1667.

D'ESTRADES.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Octobre 1667.

JE revins hier de Bois-le-duc après avoir passé par Rotterdam, Leyde & Delft, où j'ai vû mes amis qui m'ont promis de faire des merveilles dans cette Assemblée qui a commencé aujourd'hui. Monsieur van Beuningen a bien agi près de ses Maîtres d'Amsterdam, il a fait son rapport en termes généraux des bonnes intentions du Roi pour la Paix, & comme il y a des choses à négocier fort secretes & importantes, il a demandé à l'Assemblée si elle ne jugeroit pas à propos qu'elles fussent communiquées aux Commissaires des affaires secretes, avant qu'elles passassent devant toutes les Provinces. Sur quoi on a résolu de délibérer, & il n'y a pas à douter que la Province de Hollande ne se conforme à cet avis, les mesures ayant été prises dans les Villes pour cela.

Dans la visite que m'a rendu Monsieur de Wit, je n'ai pas manqué de lui parler des avis que vous avez eus de Madrid. Il m'a répondu que les choses n'étoient pas de la sorte; qu'il ne

desavoüoit pas que lors que les Ministres d'Espagne & l'Envoyé de Castel Rodrigo s'adressèrent à lui pour proposer une Ligue & demander un emprunt d'argent, il leur répondit qu'il ne feroit jamais d'avis que les Etats fissent aucune Ligue contre la France, ni même qu'ils donnassent aucun secours aux Espagnols, mais que s'ils étoient en nécessité d'argent, il se faisoit fort de la part deses Maîtres de leur faire acheter Ostende, Bruges, Damme, les Forts St. Job & Isabelle, & sur la Meuse Venlo & Kuremonde, sans aucune condition que celle de donner l'argent des Places qu'ils auroient achetées, & que c'est tout ce qui s'est passé. Il m'a dit de plus que dans toutes les conférences qu'il a eues avec les Suédois, & autres Princes leurs Alliez, il leur a toujors fait entendre qu'il falloit s'unir & travailler ensemble, pour accommoder les affaires à la satisfaction de Sa Majesté; que depuis peu encore Monsieur l'Electeur de Mayence ayant envoyé son Neveu vers lui, pour sçavoir ses sentimens sur ledit accommodement, il lui avoit dit de bouche sa pensée pour y parvenir, qui est conforme aux demandes que le Roi fait, & que Sa Majesté verra par sa conduite que tout ce qu'il dit & fait ne tend qu'à une bonne fin, qui est d'obtenir des Espagnols ce que Sa Majesté désire, mais qu'il est nécessaire qu'il prenne des détours quelquefois, ayant à ménager des esprits fort difficiles.



L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 28. Octobre 1667.*

A Dire vrai, Monsieur, pour vous en dire mon sentiment particulier, je vous avouërai que je ne fus jamais plus surpris, que quand je vis ce Projet, & de quelle manière on nous avoit changé, comme on dit, les Cartes en main, il n'y a pour le voir qu'à faire réflexion sur tout le passé. Monsieur de Wit presse le Roi de s'expliquer confidemment des Conditions auxquelles il consentiroit à un accommodement, promettant que si les Etats les trouvent justes, ils en peuvent convenir avec Sa Majesté, & ils joindront leurs forces aux siennes pour nécessiter les Espagnols à les accepter; Le Roi là dessus s'explique, Monsieur de Wit trouve les conditions un peu trop hautes, les réduit comme il lui plaît, promettant toujours la jonction des Etats; Sa Majesté s'accommode enfin à tout ce que lui-même propose & désire, & non seulement fait cela, mais pour faciliter encore davantage la Paix y ajoute une alternative qu'elle posera les armes, & se contentera de demeurer avec ce qu'elle a pris, & quand elle a lieu d'attendre de grands remerciemens d'un procédé si obligant, & de toutes ses confidences & facilitez, elle trouve qu'elle n'a rien fait que dire son secret inutilement, & qu'on veut même s'en servir contr'elle, tournant toutes choses d'un tel biais qu'il se peut dire, que si le Roi s'y accommodoit ce seroit de son propre consente-

ment que les Etats pourroient tramer & former cent diverses Lignes contre lui-même.

Voilà ce qui m'a paru à la première vûë de ce beau Projet, néanmoins ce ne font comme je vous ai déjà dit que mes sentimens particuliers; & vous attendrez, s'il vous plaît, que je vous fasse sçavoir en forme ceux du Roi, quand je me porterai mieux, & que je les aurai pû prendre à la source.

Je ne veux pas finir sans vous faire remarquer sur le mot de la Haye, dont il est parlé dans votre dernière dépêche, comme d'un lieu où la Paix se pourroit traiter, que Sa Majesté y donnera les mains avec plaisir, mais qu'il faut auparavant que les Etats qui envoient des Ambassadeurs en toutes les Cours, en envoient un aussi à Rome pour disposer Sa Sainteté, laquelle a été déjà acceptée pour Médiatrice, par les deux Rois, à envoyer ses Ministres Apostoliques audit lieu de la Haye.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Novembre 1667.

J'AI reçu votre dépêche du 28. de l'autre mois, par laquelle je vois votre sentiment, & comme vous desapprouvez le Projet de Monsieur de Wit. Il proteste toûjours n'avoir autre dessein que celui de conduire les affaires, selon les intentions du Roi, & de lui faire obtenir le partage qu'il demande, ou garder tout ce qu'il tient, mais qu'il faudra pour cela qu'il garde des mesures, pour y faire consentir
les

les Etats ; que si le Roi n'a pas la confiance en lui qu'il croit mériter par le désir qu'il a de le servir , qu'il ne s'en mêlera plus , qu'il ne ménage les Princes d'Allemagne , qu'afin qu'ils ne s'écartent pas ; & que les Etats les puissent tenir unis pour concourir au même but , qui est qu'ils se trouvent tous dans un même sentiment , pour faire entendre fortement aux Espagnols , qu'il faut qu'ils acceptent l'une ou l'autre proposition ; que les Etats donneront assurance au Roi , qu'acceptant l'une des deux propositions portées dans ses Mémoires , ils ne le tiendront pour refusant ; ainsi cette condition sera toute contre l'Espagne , en cas qu'elle rejette l'accommodement , & que lui Sieur de Wit n'aura pas de peine à faire rompre les Etats , & à joindre leurs forces à celles du Roi , puis que ce sera une condition accordée entr'eux & les Princes d'Allemagne.

Que pour ce qui regarde la condition du Roi de Portugal , les Etats ne s'obligeroient jamais de rompre pour ses intérêts contre le Roi d'Espagne , mais qu'ils promettoient bien de faire tous les offices qui dépendront d'eux , pour porter les Espagnols à traiter avec lui de Roi à Roi.

Les Etats sont contens de traiter l'accommodement au lieu que le Roi voudra , soit Cologne , Aix , Liège , Mastricht ou la Haye , & en quelque lieu que ce soit , ils seront très-aisés d'y voir les Plenipotentiaires de Sa Sainteté.

Ce que je vous mande , Monsieur , n'est que pour vous rendre compte de tout ce qui se passe , & vous assurer que dans toutes les Conférences que j'ai eues avec Monsieur de Wit & van Beuningen , je n'ai rien relâché de ce qui étoit contenu dans le Mémoire du Roi touchant

les conditions de l'accommodement, mais les affaires ne sont plus comme elles étoient, & il n'est pas au pouvoir de Monsieur de Wit de porter les Etats à rompre contre l'Espagne. Monsieur van Beuningen a été proposé par l'Assemblée de Hollande pour deux Emplois, l'un près de l'Empereur, Collègue du Prince Maurice, & l'autre pour retourner en France y négocier l'affaire qu'il a entre les mains. Il se défend de l'un & l'autre Emploi; il sera pourtant obligé d'en accepter un. Je vous prie, Monsieur, de faire réflexion sur l'état présent des affaires de ce Pais, & ne les regarder pas comme elles étoient pendant la Guerre d'Angleterre, les esprits étant changez; ainsi ce que Monsieur de Wit a proposé en ce tems-là, & qui eut été agréé infailliblement par les Etats & près de ses Maîtres, ne le scauroit être à présent sans changer la forme de la proposition, demeurant néanmoins toujours à la substance qui est de faire avoir au Roi le partage qu'il demande ou l'alternative. Pour venir à bout de cela, j'y vois deux grandes difficultez, lesquelles étant surmontées, on peut compter la Paix faite: l'une est la condition du Roi de Portugal, à quoi les Etats ne consentiront jamais de promettre qu'ils rompront contre l'Espagne s'il n'est traité de Roi à Roi; cette proposition est insurmontable dans l'Assemblée de Hollande par la haine qu'ils ont contre les Portugais, & pour le démêlé qu'ils ont présentement d'une prétension de huit millions qui porte les esprits des affaires hors du repos.

L'autre est la méfiance que les Etats ont qu'il n'y aura nulle sûreté quand la Paix sera faite, & que le Roi rompra sous quelque autre prétexte, sur quoi les Etats n'agiront pas bien nettement

tement julques à ce qu'ils soient affûrez que le Roi agréera la garantie de tous les Rois, Princes & Etats reçûs pour Médiateurs dans le Traité de Paix ; ces deux difficultez levées qui remettront entièrement la confiance, j'oserois bien avancer qu'avec un peu de tems, il porteroit les Etats avec l'aide de Monsieur de Wit & van Beuningen à rompre contre le Roi d'Espagne, en cas de refus des conditions proposées, moyennant qu'on convint dès à présent d'un partage, ainsi qu'il auroit été fait après la mort du Roi d'Espagne.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 4. Novembre 1667.

A Vant toutes choses, je me rejouïrai avec vous de tout mon cœur du bon succès du voyage que vous avez fait à Bois-le-duc, & à dire vrai jamais course ne fut mieux employée que la vôtre, puis que sans cela vous y perdiez un Fils de grand mérite, que vos soins seuls & votre application ont sauvé. Monsieur le Tellier à ma prière en a rendu compte au Roi, qui a témoigné en être fort aise, & prendre part à votre satisfaction.

Mon mal continuë encore, & il m'arrive fort à propos que je n'ai pas à vous entretenir beaucoup sur votre dernière dépêche, car en l'état où je suis je n'aurois guères eu moyen d'y satisfaire. Tout ce que j'ai charge de vous mander sur la vôtre précédente du vingtième, & le Projet qui l'accompagnoit, ne consiste qu'à vous dire

au-

aujourd'hui de la part du Roi, & comme ses propres sentimens, tout ce que je vous écrivis il y a aujourd'hui huit jours, comme les miens sur ledit Projet. On ne voit pas ici par quels détours, comme vous le dites dans votre dernière dépêche, Monsieur de Wit veut conduire les choses à la satisfaction de Sa Majesté, mais assurément ce ne sera pas du consentement de Sa Majesté, qu'il les conduira par la voye d'un Projet de la nature de celui que vous m'avez adressé, & qu'elle donnera elle-même son aveu & son agrément à Messieurs les Etats, pour leur laisser traiter les Lignes avec d'autres Princes contre elle-même; si cela arrive on en aura du déplaisir ici, mais on n'y demeurera pas les bras croisez, & chacun s'aidera le mieux qu'il pourra.

Ce que j'ai remarqué c'est que le Traité de 1662. s'en ira à vau l'eau; car les Etats doivent bien croire qu'étant engagez par ledit Traité à garantir ses droits au Roi, & non seulement ne le faisant pas, mais prenant des liaisons pour empêcher Sa Majesté de s'en faire faire raison elle-même, Sa dite Majesté après une contravention si formelle de leur part, n'aura pas sujet de faire grand fondement sur le contenu audit Traité, dont néanmoins les Provinces-Unies ont jusques ici retiré tant d'avantages, & Sa Majesté tant de préjudices par une Guerre entreprise pour leur seul intérêt contre tous ceux de sa Couronne. J'aurois cent choses à vous dire sur ce beau Projet, par lequel on nous a changé toutes les Cartes en main; mais outre que l'état de ma santé ne me le permet pas, je suis assuré que Monsieur de Wit & Monsieur van Beuningen les voyent tous aussi-bien que moi,

Je

Je ne puis finir sans vous dire entre vous & moi, pour vôtre satisfaction particulière, que si après que le Roi a mis entre les mains des Etats la sûreté de la Paix, aux conditions que Monsieur de Wit a lui-même proposées, pourvû qu'on voulût parler de de-là comme il faut, les Espagnols, lesdits Etats, au lieu de cela, prennent des écarts, & font des liaisons contraires aux intérêts de Sa Majesté, on ne s'en mettra pas ici autant en peine qu'ils le peuvent croire. Je sçai ce que je dis, & sur quel fondement je le dis. Ceux qui nous voudront faire du mal, s'en feront plus à eux-mêmes, & peut-être en avanceront mieux les avantages de Sa Majesté; c'est pourquoi vivez avec gayeté, quoi que vous voyez arriver.

M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 5. Novembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçu encore un nouvel ordre du Roi son Maître, de demander de sa part à Vos Seigneuries la restitution de l'Etain que Sa Majesté a en Zélande, étant fort surprise de ce qu'après que cette Amirauté l'a engagée à écrire à Vos Seigneuries une Lettre expresse là-dessus, sur la déclaration qu'elle fit que s'il lui aparoissoit que ledit Etain appartient à sadite Majesté, il n'y auroit aucune difficulté à la restitution, ainsi que le feu Sieur Janot, Consul des François, en fût d'ailleurs assuré par ceux du Collège de ladite Amirauté, au lieu d'y satisfaire on continuë à re-
tenir

tenir ledit Etain par des voyes de chicanerie , jusques à demander que le Roi plaide sa cause par Avocat , ce qui est entièrement contre la dignité de Sa Majesté , après la déclaration qu'elle a faite elle-même , que ledit Etain lui appartient , & a été acheté de son argent pour employer à ses fonderies de France. Le Roi voit en outre de quelle façon il est considéré par cette Amirauté ; la restitution qu'elle a faite , il y a long-tems du Vaisseau Suédois , & la retention seule durant cinq mois de son Etain , ce qui ne lui donne pas lieu d'attendre un succès favorable en cette restitution quoi que très juste , néanmoins Sa Majesté a commandé audit Ambassadeur de prier derechef Vos Seigneuries , de donner leurs ordres à ladite Amirauté de rendre ledit Etain à Sa Majesté , sur la Lettre qu'elle a écrite à Vos Seigneuries , laquelle doit être plus forte que tout ce que pourroient dire des Avocats , à quoi ledit Ambassadeur ajoute que Messieurs du Collège de l' Amirauté de Zélande , ont dit au même feu Janot , que si Vos Seigneuries leur eussent écrit de rendre ledit Etain au Roi , sur sa Lettre , ils l'auroient fait tout aussi-tôt , mais que n'ayant écrit que de faire justice ils en avoient usé comme ils avoient fait. C'est pourquoi ledit Ambassadeur redouble ses instances à Vos Seigneuries , à ce qu'il leur plaise d'envoyer de nouveau à ladite Amirauté une Copie de la même Lettre du Roi , à ce qu'elle n'en prétende cause d'ignorance , & que sur les ordres de Vos Seigneuries elle fasse restituer sans aucun délai ledit Etain , dont la continuation du refus ne peut causer que des suites qui seroient facheuses & que l'on peut prévenir. Donné à la Haye le 5. Novembre 1667.

D'ESTRADES.
LET.

L E T T R E

Du Comte d'Estades à Mr de Lionne.

Le 10. Novembre 1667.

J'Ai reçu votre dépêche du 4. du courant. J'apprens avec bien du déplaisir la continuation de votre indisposition. J'ai fait entendre à Monsieur de Wit que son Projet n'avoit pas agréé au Roi, qui s'en tenoit au point de son Mémoire, à quoi il s'étoit résolu sur la même proposition, & qu'il n'y avoit rien à retrancher.

Il m'a répondu que c'étoit assez pour chercher d'autres voyes qui puissent faire réüssir les affaires à la satisfaction de Sa Majesté : que comme les Etats ont avis de Suède, que le Roi a fait entendre à cette Couronne là qu'il agréeroit sa médiation, que les Princes du Rhin leur ont aussi fait sçavoir la même chose à leur égard, & que même Monsieur le Prince de Strasbourg lui a fait écrire que le Roi consentoit à une suspension d'armes, & qu'il feroit son possible pour aller jusques à la Haye conférer avec lui sur un sujet si important ; il croit que les affaires ne peuvent que bien aller ; que son sentiment seroit que Messieurs les Etats restassent Médiateurs, comme les autres, faisant tous les Offices possibles près des Espagnols, pour donner satisfaction au Roi ; que déjà lesdits Etats auroient écrit à leur Ambassadeur en Espagne, pour parler vigoureuusement sur cette matière ; sur quoi je lui ai répliqué que ce n'étoit pas assez d'y avoir écrit, mais qu'il falloit y avoir envoyé dans cette con-
jonctu-

joncture ou Monsieur van Beuningen, ou Monsieur de Beverning, & que si les Espagnols refusoient, les Etats étoient obligez à rompre par sa proposition & que de plus le Traité de 1662. les y obligeoit aussi pour soutenir tous les droits du Roi ; à quoi il m'a répondu, qu'il me fit cette proposition de lui même, dans un tems que si le Roi l'eût accepté il étoit en état de le faire passer aux Villes ; mais que la réponse n'étant venue que trois mois après, pendant lequel tems les esprits ont été fort aliénez de la France, tant par le moyen de la jonction de la Flotte du Roi à celle des Etats, ainsi qu'il avoit été convenu par un Traité signé le cinquième Mai, que par les Conquêtes que Sa Majesté continuoit de faire, qui leur faisoit voir le dessein qu'elle avoit de se rendre maître des Pais-Bas, & qu'il n'est pas aisé de ramener des esprits égarez qui ont perdu la confiance.

Que sur les ombrages que prenoient les Etats, comme il avoit sujet de le croire par diverses plaintes qu'ils lui avoient faites dans les conférences qu'il avoit eues avec des Ministres des Princes d'Allemagne, il pouvoit cependant m'assûrer en homme d'honneur qu'il ne s'y étoit rien passé qu'à l'avantage de Sa Majesté, & pour les unir & agir tous ensemble contre les Espagnols en cas qu'ils rejettassent ladite proposition de Sa Majesté.

Mais qu'il me devoit dire qu'ils ont lieu de douter que le Roi veuille la Paix, puis qu'il ne répond rien sur la garantie, qui est un point essentiel & sans lequel il ne peut y avoir de sûreté à ce qui se traitera ; que la condition de rompre contre l'Espagne, en cas que le Roi de Portugal ne soit traité de Roi à Roi, ne peut pas être proposée,

posée, & qu'ainsi c'est rendre inutiles toutes les autres propositions.

Quant à ce qui regarde l'engagement où les Etats sont par le Traité de 1663. de maintenir tous les Droits du Roi, il en convient, & qu'ils le feront fort ponctuellement; mais que celui dont est question n'est pas vérifié & est tout nouveau; qu'il n'aura pas de peine à justifier la conduite des Etats en cette rencontre, que par discrétion ils mettent sous silence beaucoup de sujets de plaintes; qu'une des principales est d'avoir commencé une Guerre après leur avoir promis de bouche & par écrit qu'on ne l'entreprendroit pas sans leur participation, & qu'on n'a pas laissé de faire entrer l'Armée du Roi dans la Flandre en même tems que Sa Majesté leur a signifié ses prétensions; que par le Traité des Pyrenées il est dit qu'on ne viendra pas à la voye de fait des armes, en cas de quelque démêlé, que six mois après qu'il sera arrivé, pendant lequel tems on tâchera de terminer les différens.

Cependant on n'a rien sçû des plaintes du Roi que par son entrée en Flandre à la tête de 40. mille hommes, & par la prise de cinq ou six places des plus considérables des Pais-Bas.

Après quoi les Etats ont leur conscience à couvert, & se croient fort libres de n'être pas obligez de garantir une telle Guerre, & d'avoir observé en tous ses points le Traité de 1662. Vous jugerez bien, Monsieur; qu'après tout ce discours j'aurois été bien en peine si la fin de vôtre Lettre ne m'en avoit ôté, par l'assurance qu'elle me donne, que quoi que les Etats fassent les affaires du Roi n'en iront pas plus mal. J'estime après cette sûreté que le mieux est de ne point répondre à Messieurs de Wit & van Beuningen,

ningen, que ce que je leur ai dit par deux fois depuis hier, qui est que le Roi demeure ferme à ce qui est porté par son Mémoire, & qu'il n'est pas question de changer de proposition, quis que Sa Majesté se fixe à cela.

Je vous ai expliqué par ma précédente dépêche du 3. l'état des affaires de ce Pais-ci, & les moyens d'obliger des Peuples à rompre contre l'Espagne. Je vous dirai encore, Monsieur, que je suis assuré de cinq Villes de Nort-Hollande, en cas que les autres tombent dans le sentiment de la rupture; c'est tout ce qui dépend de moi d'avoir ménagé les esprits de mes amis à suivre ce sentiment: si Messieurs de Wit & van Beuningen y pouvoient porter les autres Villes dans cette prochaine Assemblée du 15. de ce mois, on pourroit être assuré que tout ce que le Roi désire seroit exécuté; mais à vous dire le vrai, je remarque ici tant d'intrigues & tant de diverses opinions & d'ombrages de la grande puissance du Roi, que je ne sçai ce qu'on se doit promettre du succès de cette Négociation.

Monsieur van Beuningen a refusé aux États de retourner en France, comme aussi d'aller en Allemagne Collégué de Monsieur le Prince Maurice, avec le secret & la Créance des États.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. Novembre 1667.

Depuis les deux dernières dépêches que j'ai écrites à Monsieur de Lionne, Dom Esteven de Gamarre & le Baron de Brigeuis ont eu plu-

plusieurs conférences avec Monsieur de Wit & divers Députez des Villes de Hollande, dont quelques-uns sont de mes amis particuliers, qui m'ont dit tout ce qui s'est passé, aussi bien que Monsieur de Wit, à qui ces deux Ministres d'Espagne ont déclaré que le Conseil d'Espagne ne pouvoit consentir par achât à aucune des Places des Pais-Bas; mais que si les Etats vouloient se déclarer contre la France, & former une Ligue défensive avec la Maison d'Autriche pour la conservation des Pais-Bas, ils avoient pouvoir en ce cas de traiter avec lesdits Etats & leur donner satisfaction sur la vente des Places proposées.

Le Sieur de Wit leur a répondu que l'intention de ses Maîtres n'ayant été que d'acheter & non de prêter ni s'engager à rien contre les Traitez qu'ils ont avec Vôte Majesté, il leur déclaroit qu'il romproit toutes sortes de Négociations avec eux, dont ayant rendu compte aux Députez de Hollande qui sont restez à la Haye, ils ont confirmé cette résolution sans m'arrêter trop au rapport que Monsieur de Wit m'en a fait, j'ai été confirmé de tout ce que dessus par deux Députez des principaux, de l'affection & de la fidélité desquels je suis assuré, à n'en pouvoir douter, dans les choses qui regardent le service de Vôte Majesté.

Dans cette disposition j'ai estimé devoir pousser les affaires dans cette conjoncture qui m'a paru fort favorable. J'ai été chez Monsieur de Wit, & après l'avoir loüé sur la réponse qu'il a faite aux Ministres d'Espagne, nous sommes tombez sur les premières propositions qu'il nous avoit faites, à Monsieur Courtin & à moi, & sur la différence qu'il y avoit entr'elles & son
dernier

dernier Projet ; que Vôtre Majesté ne consentiroit pas qu'il y eut aucun changement, à ce que lui-même avoit proposé ; qu'il me paroissoit glorieux pour lui & avantageux pour les Etats de finir une Guerre entre deux grands Rois par leur Médiation dont ils avoient seuls l'honneur. Il me répondit qu'il étoit vrai qu'il n'avoit rien tant souhaité que de mettre une bonne fin à ce grand ouvrage ; qu'il y voyoit des difficultez insurmontables & qui ne paroissent pas lors qu'il nous a fait la proposition qui font l'engagement que Vôtre Majesté a avec le Roi de Portugal, & la condition qu'elle leur impose par son Mémoire, ce qui ne passera jamais dans les Etats ; & l'autre que ses Maîtres voudront être assûrez que Vôtre Majesté ayant le partage qu'elle demande, la Paix sera ferme & de durée ; ce que les Etats ne pourront jamais croire que tous les Rois, Princes & lesdits Etats n'entrent dans la garantie de ce qui se traitera, & comme nous n'avons parlé que de nous-mêmes, & que nôtre conversation n'engage à rien Vôtre Majesté, j'ai crû que je devois pénétrer jusques où pourroit aller l'action des Etats, en cas que Vôtre Majesté s'accommodât à ces deux Points ; Je lui dis que je ne croyois pas que Vôtre Majesté relâchât rien de ce qui regarde le Portugal ; que pour cette garantie je la trouvois superflüe, puis que le Traité que Vôtre Majesté signeroit auroit plus de force que toutes les garanties des Rois & Princes d'Allemagne ; que cela me faisoit de la peine en ce qu'il paroissoit que ces sortes de garanties présupposent des ombrages & des méfiances qui desobligent un grand Roi leur Allié comme Vôtre Majesté, qui de son côté leur a tant témoigné en tant d'occasions signalées son

affec-

affection , mais posons le cas que Sa Majesté pour les satisfaire s'accommodât à ce qu'ils désirent sur ces deux points , qu'est-ce que les Etats feroient en cas que le Conseil d'Espagne ne consentit pas audit partage , ou qu'il tirât les affaires en longueur pour faire perdre le tems d'agir en campagne , ce qui seroit très-préjudiciable à Sa Majesté , en ce que pour entreprendre de grands desseins au mois de Mai il faut se préparer deux mois auparavant , qu'ainsi je dois l'avertir , afin qu'il prenne ses mesures , qu'il faut être assuré au premier Mars si le Traité se fera ou ne se fera pas.

Il me répondit qu'il ne doutoit pas que les Etats ne rompissent contre le Roi d'Espagne en cas de refus d'accommodement , & que c'étoit son avis ; mais que sa peine étoit de convenir de ce qui se feroit après cette rupture ; car peut-être que Sa Majesté prendroit des Places dans leur voisinage , ce qui leur donneroit de si grands ombrages que la bonne intelligence ne dureroit pas long tems , & qu'ainsi il pourroit en arriver de même du côté de la France par la prise de quelques Places par les armes des Etats , & qu'il me disoit franchement que ces sortes de concerts si importans ne se pouvoient pas bien faire par Lettres , y ayant trop de choses à repliquer avant de convenir. Je lui dis que les Etats pourroient remédier à cet inconvénient , en envoyant leurs intentions par Monsieur van Beuningen qui seroient écoutées favorablement de Vôte Majesté. Il me repliqua qu'il avoit déjà refusé d'y aller , & que comme ils étoient dans une République , chacun trouvoit assez d'amis dans les Villes pour obtenir ce qu'ils désirent ; mais qu'il y trouvoit un autre inconvénient plus grand , c'est qu'une personne députée de l'Etat pour des

Royaumes doit avoir son Instruction de la part de toutes les Provinces, & il n'y en a pas un qui osât se charger d'une telle Commission secrète, de crainte d'en être recherché un jour : à quoi il ajouta que lui-même n'oseroit rien avancer dans cette affaire, sans être d'accord auparavant avec V^ôtre Majesté de toutes choses dans le dernier secret que pour parvenir à cette fin il ne voyoit qu'un seul expédient, qui étoit que je fisse un voyage près de V^ôtre Majesté pour ajuster toutes choses ; qu'il me seconderoit sur tout ce dont nous avions parlé, & qu'il se faisoit fort de faire agréer aux Etats tout ce qui seroit arrêté entre V^ôtre Majesté, lui & moi, dont je lui rendrois compte, avec la permission de V^ôtre Majesté, lors que je serois auprès d'Elle ; que comme il avoit confiance en moi il n'hésitoit pas de s'ouvrir, qu'il sçavoit que j'avois gagné toute la Nort-Hollande pour rompre dès à cette heure contre l'Espagne, si V^ôtre Majesté vouloit consentir à un partage ; qu'il me vouloit aussi dire avec la dernière confiance qu'il suivroit ce même sentiment, mais qu'il falloit se garder de Monsieur van Beuningen qui y étoit tout à fait contraire ; qu'il ne falloit pas laisser que de le ménager, nous étant bon pour d'autres affaires. Je lui repliquai que je ne pouvois pas nier que je n'eusse des amis en Nort-Hollande qui étoient fort persuadez qu'il valoit mieux rompre avec l'Espagne & faire un partage que de se séparer de l'Alliance de V^ôtre Majesté ; que je ne pouvois pas sortir d'ici sans congé ; que tout ce que je pouvois faire étoit de rendre compte à V^ôtre Majesté de tout ce qu'il m'avoit dit & attendre ses ordres ; que comme elle voit plus clair que personne dans ses affaires, elle prendra ensuite ses résolutions selon

selon ses intérêts & son plus grand avantage.

C'est, Sire, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi depuis six jours que nous avons eu diverses conférences. Si V^ôtre Majesté approuvoit que j'allasse lui rendre compte de tout ce que dessus, Messieurs les Etats me donneroient un Vaisseau avec lequel je passerois par Marée quand bien le vent seroit contraire; ce ne seroit qu'un voyage de trois semaines au plus pour aller & pour venir. J'attendrai les ordres de V^ôtre Majesté, & les exécuterai très-ponctuellement.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 18. Novembre 1667.

J'Avois préparé toutes les dépêches du Roi qui sont ci-jointes, & faisois état de vous les envoyer par un Courier, lors qu'avant qu'elles ayent p^û être mises en chiffre j'ai reç^û la vôtre du 10. qui m'a appris que sur ce que vous aviez fait entendre à Monsieur de Wit que son Projet n'avoit pas agréé au Roi qui s'en tenoit au point de son Mémoire; vôtre Ministre vous avoit répondu que c'étoit assez de sçavoir cela pour cacher d'autres voyes qui pussent faire réüffir les affaires à la satisfaction de Sa Majesté.

Cette connoissance a failli à me faire supprimer tout le travail que j'avois fait, mais Sa Majesté a voulu qu'à toutes fins je ne laissasse pas de vous adresser, mais seulement par l'Ordinaire, le Mémoire & l'autre Projet que j'avois dressé; car comme il pourra arriver que l'on rebatra souvent avec vous les mêmes matières, vous y

trouvez toujours de nouvelles armes pour vous défendre de toutes sortes d'injustes attaques, & obliger ces Messieurs avec qui vous avez à traiter à demeurer dans les termes des propositions qu'eux-mêmes ont faites, & que Sa Majesté a acceptées, quoi que fort à son préjudice, pour le seul bien de la Paix, & pour s'accommoder à ce qu'ils croient être de leur intérêt; car pour les deux raisons qu'a alléguées Monsieur de Wit, pour tâcher de justifier le changement de sa conduite & de ses propres propositions, comme celle que Monsieur de Beaufort n'a pas joint la Flote des Etats, sont si frivoles qu'il y a peine à croire qu'un aussi habile homme ait voulu les mettre en avant; & après tout il ne falloit donc pas que Monsieur van Beuningen sollicitât ici, peu de jours avant son départ, avec tant d'ardeur les dernières résolutions de Sa Majesté, qu'il les trouva, comme il dit, si justes & si favorables pour la Paix, & promit de s'en servir de delà à faire des merveilles; ce n'est pas sans doute de cette sorte qu'on doit traiter avec de grands Rois, les faire expliquer de leurs intentions, les remercier & puis les mettre en poche sans vouloir s'en servir pour les faire accepter à ses Parties, mais songer seulement à former de grandes Ligues contre son Allié qui a mis la Paix entre leurs mains aux conditions qu'ils ont voulu.

Car, Monsieur, pour ne vous rien céler, outre que ce qui vous a été dit des Négociations des Princes de l'Empire, le Roi sçait que le Sieur Méerman, n'osant pas proposer au Roi d'Angleterre directement une Ligue de ses Maîtres avec lui contre la France pour la défense des Pais-Bas, de crainte sans doute que ce secret ne vint bien-tôt aux oreilles de Sa Majesté, il a prié le Comte de
Molina

Molina Ambassadeur d'Espagne de le faire, & lui a donné pouvoir pour les États de l'assûrer que leur intention est de faire ladite Ligue, si le Roi d'Angleterre y a la même disposition qu'eux. Je vous prie de dire de ma part à Mr. de Wit, que si on continuë à jouër le Roi, je vois S. M. en résolution de le rendre au double, quoi qu'il en puisse arriver; & à dire vrai je ne comprends pas, quand même l'honneur & la bonne foi ne seroient pas si notablement blessez, à quoi peuvent être bonnes ces finesse, quand on a la Paix en main par des voyes plus honnêtes & plus sûres.

Les recriminations que fait Monsieur de Wit, de ce que ses Maîtres n'ont pas été avertis du dessein de Sa Majesté d'entrer dans les Pais-Bas, que peu de tems avant qu'elle se soit mise en devoir de l'exécuter, sont aujourd'hui bien à propos? ce que nous voyons qui se passe tous les jours à la Haye, ne justifie que trop que Sa Majesté n'en pouvoit user d'une autre manière, sans s'exposer aux mêmes préjudices qu'elle eût souffert si elle eût découvert toutes ses pensées aux Espagnols; je ne croi pas même qu'on ressent à Madrid, autant qu'à la Haye, le moindre progrès des armes du Roi, Sa Majesté n'a que de bonnes intentions, Dieu les bénira sans doute, & l'assistera, & après tout on lui peut peut-être faire du mal, mais il fera mal-aisé de lui en donner la crainte.

La proposition qu'on vous a faite que les Etats demeurent simples Médiateurs est assez surprenante & extraordinaire, après les choses qui se sont passées, si ce n'est peut-être qu'on ait entendu que ce seroit une Médiation armée, qui déclareroit aux Espagnols que les Etats leur ont obtenu telles & telles conditions de Paix, qui leur sont très-avantageuses en l'état présent de leurs affaires, &

que s'ils font difficulté de les accepter, Messieurs les Etats ont promis au Roi de joindre leurs forces aux siennes pour les y forcer. Voilà le discours qui peut produire la Paix en peu de jours, & non pas des Négociations souterraines de Ligues & d'Unions, qui sont aussi peu nécessaires qu'il est peu certain qu'elles réussissent.

Le Roi n'a rien fait dire à Monsieur l'Evêque de Strasbourg n'y à aucun autre touchant la cessation de l'action des armes, si ce n'est ce qu'on a dit à Messieurs les Etats que Sa Majesté s'engageroit à n'entreprendre rien jusques à la fin de Mars sur aucune Place forte des Espagnols; eux s'engageans au reciproque envers Sa Majesté, & c'est ce que ledit Evêque aura expliqué pour une suspension, & qui est néanmoins bien différent, car les parties ne laisseroient pas de se battre pendant l'Hyver à la Campagne, & les Contributions d'être levées le mieux qu'on pourra de part & d'autre, ce qui ne fait rien au gros de l'affaire pour la Paix, & ne peut altérer les conditions que l'on auroit concertées, comme elles pourroient être changées par la surprise de quelque Place ou Poste considérable. Si Monsieur de Wit se veut donner la peine de bien lire les *Traitez des Pirenées*, il n'y trouvera pas, comme je vous ai dit, qu'on n'en viendra pas à la voye des armes, au cas de quelque démêlé, que six mois après qu'il sera arrivé; Monsieur de *Castel Rodrigo* s'étoit aussi mépris à avancer la même chose, dans le libelle qu'il vouloit envoyer au Roi au tems de son entrée dans les Pais-Bas, mais il fût bien étonné quand il trouva dans la réponse que je fis au *Marquis de Fuentes*, sur ledit libelle, que je le renvoyois à apprendre à mieux lire une autre fois, parce qu'il ne trouveroit

roit autre chose dans ledit Traité des Pirenées, touchant ces prétendus six mois de tems, sinon qu'ils sont donnez aux sujets pour retirer leurs effets de leurs Royaumes, ce que Sa Majesté offrit alors aux Espagnols, & en effet il n'a rien fait sur eux que plus de six mois après son entrée dans les Pais-Bas, & quand les Espagnols les premiers lui en ont montré l'exemple.

M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne. Le 18. Novembre 1667.

ON s'étoit jusques-ici contenté de mander au Sieur Comte d'Estrades en général que Sa Majesté ne pourroit admettre le Projet venu avec sa dépêche du 20. Octobre, & on avoit crû fort superflu d'alléguer aucunes des raisons particulières pour lesquelles Sa Majesté ne pourroit rien traiter sur une pièce conçüe aux termes qu'est ledit Projet, ne semblant pas possible que ledit Sr. de Wit qui l'a dressé n'y vit ces raisons-là aussi-bien que Sa Majesté même, mais puis qu'elle a encore appris par la dépêche dudit Sieur d'Estrades du troisiéme de ce mois, que l'on persiste toujours de de-là non seulement à vouloir soutenir la pièce, mais comme à la faire valoir comme fort avantageuse à Sa Majesté, elle veut bien aujourd'hui l'examiner en détail, pour faire connoître au Sieur d'Estrades, que presque en toutes ses parties il ne s'en pouvoit guères concevoir, ni former aucune qui pût être si préjudiciable à cette Couronne, où ses intérêts fussent plus hazardez, & enfin qui pût moins conduire à la Paix, si ce n'est peut-être une Paix telle que les Espagnols peuvent la souhaiter.

En premier lieu sur ce que Sa Majesté après avoir purement & simplement accepté la proposition du Sieur de Wit, sur la qualité de sa satisfaction, ce qui pouvoit suffire à l'égard de Messieurs les Etats, a ajouté qu'elle se contenteroit encore d'une autre alternative, c'est-à-dire, de la cession de ce que ses armes ont occupé pendant la Campagne passée, il se trouve que ce qu'elle a fait en cela, par un pur excès de sa passion pour la Paix, est aujourd'hui en plusieurs façons tourné par led. Projet contr'elle-même; car dans le préambule, après avoir posé ce fondement que Sa Majesté considère la possession de ses conquêtes, comme un moyen compulsif assez puissant pour porter les Espagnols à la contenter dans un accommodement, on en tire d'abord une conséquence très-préjudiciable à Sa Majesté, que ce qu'elle peut demander après cela raisonnablement à Messieurs les Etats, est qu'ils veuillent bien concourir à empêcher que Sadite Majesté ne soit troublée en ladite possession tant que la Paix ne sera pas faite. sans s'expliquer dans quel espace de tems on s'oblige de la faire faire, ce qui néanmoins seroit indispensablement nécessaire, pour les raisons qui seront ci-après déduites. quand même S. M. voudroit présentement demeurer d'accord, ce qu'elle ne peut jamais faire, de ce principe qu'on veut établir qu'elle ne peut rien demander raisonnablement aux Etats, au delà de leur concours, pour empêcher qu'elle ne soit troublée dans la possession de ses conquêtes.

Secondement pour montrer qu'on tourne les propres facilitez de S. M. contr'elle-même, on voudroit bien faire une question au Sr. de Wit, sur la présupposition que S. M. n'eût point parlé de la seconde alternative, sçavoir quelle auroit donc été la conduite qu'il auroit fait tenir à Mrs. les Etats,

pour

pour porter les Espagnols à l'acceptation de la première proposition que ledit de Wit lui-même avoit faite, & laquelle S. M. a purement & simplement acceptée, & on lui demanderoit volontiers, ou qu'il fasse tenir aujourd'hui cette même conduite auxdits Etats, ou qu'il avouë qu'on n'avoit pas fait alors ladite proposition au Roi avec une entière sincérité. En troisième lieu on a fort remarqué, comme étant une chose infiniment surprenante, la déclaration contenuë dans les premières lignes du Projet, que les Etats ne pourront jamais se résoudre à forcer le Roi d'Espagne, par les armes, à passer les conditions que l'on voudra faire servir de fondement à un Traité de Paix, cela est directement contraire au premier principe que le Sr. de Wit lui-même a établi dans cette Négociation, & sans lequel, à dire vrai, jamais le Roi ne s'y seroit relâché autant qu'il a fait, & peut-être même n'y auroit pas prêté l'oreille sans l'offre de forcer les Espagnols par les armes aux conditions dont on conviendrait. Le Sieur d'Estrades par cette seule circonstance, pour ne rien dire de beaucoup d'autres, jugera si on a eu tort ou raison de lui écrire qu'on lui avoit, comme on dit, changé les cartes en main.

En troisième lieu, dès qu'on veut y entrer en matière, le Projet commence par désirer le consentement du Roi, sur les Négociations que les Etats veulent faire une plus étroite liaison avec les Princes de l'Empire, sous prétexte de les attirer dans leurs mêmes sentimens, c'est à dire à ce qu'ils auroient promis à Sa Majesté touchant les conditions de la Paix.

Le Roi a eu une entière confiance au Sieur de Wit, & se tient assuré de ses bonnes intentions & sur le sujet de l'accommodement, & même qu'il

se fasse à des conditions avantageuses à cette Couronne, mais qu'elle est la personne qui pourra véritablement répondre à Sa Majesté de deux choses, toutes deux néanmoins de la dernière importance sur cette matière.

L'une, que ledit Sieur de Wit sera dans la suite maître entièrement des résolutions des Etats, puis que déjà il déclare qu'il ne peut les porter à ce que lui même avoit offert de forcer les Espagnols par les armes.

La seconde, que lesdits Etats demeurent toujours les maîtres de toutes les résolutions desdits Princes de l'Empire, étant au contraire bien plus à croire & à craindre que le plus fort en nombre n'entraînat le plus foible, & quand, après tout, lesdits Princes prendroient quelque résolution opposée aux intérêts de S. M. & aux conditions concertées avec elle, n'est-il pas aisé à voir que les Etats payeroient alors de la mauvaise excuse qu'ils n'en ont pas été les maîtres, & qu'il en a fallu suivre le torrent? Mais ce qui est en cela bien plus étonnant, & fait voir qu'on n'a pas de de-là toute la bonne opinion qui se doit de la prudence de S. M., on désire son propre consentement à laisser former une puissante Ligue qui pût aussitôt & vrai-semblablement tourner contr'elle même que lui être favorable, à cause de tant de divers intérêts ou inclinations contraires des autres Princes dont elle seroit composée. Bien plus, la plupart desdits Princes feroient grande difficulté d'entrer en aucun engagement de cette nature, & laisseroient courir les Officiers quand ils croiroient de pouvoir choquer S. M. en s'en mêlant, ou au contraire, si on leur pouvoit faire voir que S. M. est demeurée d'accord elle-même de cette Ligue, il n'y auroit ni Potentat ni Prince qui n'y

entrât volontiers; cependant si les choses après cela doivent s'y décider par la pluralité des suffrages, où seroit la sûreté que le Roi peut avoir que les Etats demeurassent toujours les maîtres de toutes les délibérations, puis que, comme il a été déjà remarqué, le Sr. de Wit témoigne dès à présent de n'avoir pas même entièrement en son pouvoir celles de ses Maîtres, le Roi en cette Négociation-ci ne veut avoir à traiter & concerter les choses qu'avec les Etats, & S. M. se chargera elle-même de faire que ses amis dans l'Empire concourent à leurs mêmes sentimens, sans qu'il soit besoin d'aucune union entr'eux pour en tirer cet effet là.

Quant aux Princes qui auroient eu des intérêts ou des inclinations différentes, le Roi s'en mettra fort peu en peine & de tous les efforts qu'ils sauroient faire, quand Sa Majesté aura les Etats pour elle, en conformité des mesures qu'ils auroient prises avec Sa Majesté.

Tout le Projet en soi est fort surprenant, mais la partie en laquelle il est le plus extraordinaire, ou pour mieux dire tout à fait déraisonnable, c'est celle de l'interim indéterminé, n'y étant défini aucun terme précis dans lequel les Espagnols soient obligés ou d'accepter l'un des deux Partis, ou d'être retenus pour refusans la Paix, ce qui néanmoins est si raisonnable & si indispensablement nécessaire qu'on a grand sujet de s'étonner que le Sieur de Wit ait pu croire Sa Majesté capable de faire une si grande faute que seroit celle de se lier éternellement les mains à ne pouvoir faire agir ses armes pour forcer les Espagnols à la Paix, mais d'attendre là-dessus leur commodité d'y consentir, laquelle n'arriveroit peut-être de 20. ans, quand ils n'auroient d'autre raison pour prolonger que cela, d'attendre la majorité de leur Roi, &

cependant se mettre en meilleur état de défense.

Sa Majesté peut-elle, sur des Négociations dont le succès est si incertain, s'empêcher par prudence de faire faire les revûes à ses vieilles Troupes, d'en lever quantité de nouvelles pour former de grandes Armées, & ces Armées-là devoient-elles être entretenûes inutilement par elle aux dépens de Sa Majesté & de son Royaume, pour attendre qu'il plaise aux Espagnols de donner les mains à la Paix, & seroit-ce un bon compulsoire pour les y obliger, que d'avoir mis en pleine sûreté tout ce qu'ils possèdent aujourd'hui aux Pais Bas, & leur avoir ôté toute l'apprehension de rien perdre à l'avenir; enfin si ce moyen-là peut conduire à la Paix on s'en rapporte à ce qu'en dira le Sieur de Wit lui même, dépouillé de toute passion ou prévention.

Par ce qui vient d'être dit il est aisé de voir que jamais le Roi ne peut consentir à un inretim qui soit poussé plus loin que la fin du mois de Mars, qui est le terme que S. M. a déjà offert, & est plus que suffisant pour avoir une réponse positive des Espagnols, par laquelle ils déclarent s'ils veulent ou non accepter une des deux alternatives. Il est bien vrai que si on veut passer un tems si précieux en des Négociations fort inutiles entre S. M. & lesdits Etats, la fin de Mars pourroit arriver avant qu'on ait seulement pu faire aux Espagnols les propositions qui doivent leur être portées, & particulièrement si on ne vouloit commencer à leur parler qu'après avoir traité diverses Lignes avec d'autres Princes & Potentats, mais en ce cas là S. M. a grand sujet de protester, comme elle fait dès à présent, qu'il ne pourra lui être imputé rien de toutes ces longueurs ni des préjudices que la Chrétienté pourra recevoir quand l'action
des

des armes recommencera au Printems prochain, & que la Paix n'aura pû se faire.

Le troisieme Article du projet semble être assez irrégulièrement, pour ne pas dire artificieusement, couché, car au lieu de porter la coignée à la racine, en disant que celle des deux parties qui refusera l'une ou l'autre des deux alternatives concertées, sera tenuë pour avoir refusé la Paix, & conséquemment toute assistance à l'autre, même par la jonction des armes. l'article ne fait tomber cette peine que sur celle qui refusera de consentir à l'interim, c'est à dire que ladite peine ne peut tomber que sur le Roi qui a si grand intérêt de ne maintenir pas de grandes Armées inutilement dès que le Printems sera arrivé, & jamais sur les Espagnols qui ont toujours demandé à cor & à cri, la suspension qui est la même chose que ledit interim, & qui souhaiteroient de le pouvoir faire durer jusques à la majorité de leur Roi.

Le quatrieme Article ne parle qu'en termes ambigus sujets à double entente, dont même l'explication y est entièrement reservée aux Etats, car au lieu de spécifier au long chacune des deux alternatives pour stipuler l'obligation de forcer les Espagnols même par les armes à accepter l'une ou l'autre; il est seulement dit que l'on s'apliquera sérieusement à faire réussir l'accommodement par des échanges proportionnez ou autres conditions raisonnables, & même en cas d'une opiniâtreté mal fondée; qui est ce donc qui jugera de cette opiniâtreté pour sçavoir si elle est mal fondée, & qui jugera encore si les conditions sont justes ou déraisonnablement? Ce ne seront pas les parties, & alors il ne serviroit de rien au Roi d'avoir stipulé les dites conditions avec les Etats, mais ce seroit aux Etats eux-mêmes & aux autres Princes li-

guez à le décider plainement selon leur volonté, & si S. M. refusoit de s'y joûmettre, elle auroit aussi-tôt sur les bras toutes les forces d'une puissante Ligue.

Sur le cinquième Article, comme S. M. ne fera jamais d'accommodement qu'elle n'ait dessein d'entretenir de bonne foi, elle demeurera d'accord sans aucune peine que tous les Princes & Potentats qui le voudront bien faire donnent aux Espagnols leur garantie de ce que S. M. aura signé.

Quant à ce qui est dit ensuite, que l'on propose un moyen assuré à S. M. de parvenir à ses fins, d'autant plus qu'on sera obligé d'user de cette manière d'agir de la part des Etats, pour tirer dans le même dessein plusieurs Princes d'Allemagne, qui sans cela pourroient être portez à des résolutions dangereuses pour eux & pour la France; S. M. remercie les Etats de cette bonne volonté dont la moitié lui suffit, c'est à dire que lesdits Etats ne promettent que pour eux-mêmes, & le promettent sans embigus ni équivoques, comme elle est prête de le faire de sa part fort clairement & nettement, & c'est seulement le véritable moyen de parvenir sûrement à la fin commune que l'on s'est proposée d'un bon accommodement, aux conditions dont on conviendrait ensemble par anticipation.

Le dernier Article du projet touchant le retranchement des Contributions, pour tâcher de ruiner les Troupes du Roi de France & fortifier celles des Ennemis, fait voir en des Alliez de S. M. trop de partialité pour les Espagnols en une affaire qui ne regarde point les Etats, pour qu'il soit besoin d'autre réponse que de la lecture du seul article pour être rejeté, d'autant plus que les choses demeurant en l'état qu'elles ont été établies touchant les Contributions, c'est un nouveau compulsoire
assez

assez pressant pour porter les Espagnols à la Paix, voilà pour ce qui regarde ledit Projet.

Quant à ce qui est dit depuis dans la dépêche du troisième de ce mois, que les Etats donneront assurance au Roi qu'acceptant l'une des deux propositions portées dans son Mémoire, ils ne le tiendront pas pour refusant, & partant que cette condition sera toute contre l'Espagne en cas qu'elle rejette l'accommodement, cela est bon, pourvu qu'il soit convenu d'un tems qui devra être entre-ci & la fin de Mars, dans lequel les Espagnols seront tenus de déclarer s'ils acceptent ou non l'une des deux alternatives, & que ne le faisant pas, le Roi qui ne pourra plus être tenu pour refusant la Paix, fera agir ses armes en toute liberté, & les Etats y joindront les leurs pour forcer les Espagnols aux dites conditions de Paix.

Quant aux Négociations avec les Princes de l'Empire, pourvu qu'il ne se traite point de liaisons réelles avec eux par des Traitez, S. M. après que tout aura été arrêté & signé entr'elle & les Etats, non seulement ne le prendra point mauvais, mais juge qu'il sera très utile que lesdits Etats communiquent la chose auxdits Princes, pour leur inspirer s'il est possible les mêmes sentimens, comme étant les plus justes & les plus sûrs moyens qu'ils ont trouvé pour parvenir promptement à un bon accommodement, cependant pour rendre Projet pour Projet, avec cette différence qu'il n'y aura rien dans celui du Roi, qui ne soit très juste & très utile pour avancer la Paix, & d'ailleurs qui ne soit fondé sur les propres offres du Sr. Wit, S. M. adresse audit Sr. d'Estrades, dans un autre Mémoire à part, les Points dont elle est toute prête de convenir sans perte de tems avec lesd. Etats.

Comme ledit Sr. d'Estrades donne la Paix pour

certaine, en cas que l'on pût trouver des expédiens pour guérir les ombrages des Etats sur deux grandes difficultez qu'il prévoit en cette Négociation sur le point du Portugal, & l'autre sûreté du Traité par la garantie des autres Princes & Potentats, si ledit Sr. d'Estrades en a bien jugé on peut tenir la Paix pour faite, puis que par le Projet que S. M. envoie, les expédiens y sont tous trouvez pour sortir à la satisfaction des Etats de ces deux grandes difficultez qu'il appréhendoit; mais il ne faut pas aussi que S. M. faisant tout ce que les Etats veulent pour guérir leurs ombrages, & ayant d'ailleurs consenti à toutes les conditions de Paix qu'ils ont eux-mêmes désirées & proposées, ils ne fassent aussi pas de leur part ce qui est nécessaire pour guérir les justes ombrages de S. M. sur les grandes Lignes qu'ils veulent sans nécessité traiter avec des Princes de l'Empire, & peut-être encore ailleurs; ni qu'ils contestent aussi avec S. M. sur la qualité des obligations qu'ils doivent réciproquement contracter envers elle, d'autant plus que ce ne seroit pas trop hazarder d'oser répondre que si le Traité se peut faire de delà, suivant le Projet que le Roi en envoie sans y rien changer, la Paix se peut tenir pour infailible, les Espagnols n'étant pas en état, dès qu'ils le sçauront d'oser ne pas accepter l'une des deux alternatives.

Comme il faut souvent s'accommoder à la portée des esprits à quoi on a à faire, plutôt que de porter les choses à bout, quoi qu'on fût fondé en toute raison de le faire, S. M. considérant la grande difficulté, pour ne pas dire peut-être impossibilité, qu'il y aura à disposer les Peuples des Provinces Unies de rompre contre l'Espagne, pour la forcer à accepter les conditions de la Paix, quoi qu'elle

qu'elles ne soient autres, que celles que les principaux Directeurs de leur Etat ont proposées & désirées de S. M. qui y a généreusement donné les mains, Sa dite M. donne pouvoir audit Sr. d'Estrades à toute extrémité, & quand il ne pourra faire mieux, de se relâcher de la prétension de ladite rupture contre les Espagnols, & de se contenter en sa place que les Etats s'engagent à Elle en la meilleure manière qu'elle pourra désirer, qu'en cas que lesdits Espagnols rejettent & ne veulent point accepter l'une des deux alternatives contenues dans le Projet que l'on a adressé aujourd'hui audit Sr. d'Estrades, les Etats s'oposeroient avec toutes leurs forces aux Troupes qui pourroient venir du côté d'Allemagne au secours des Espagnols dans les Pais-Bas, par quelque Potentat ou Prince que lesdites Troupes soient envoyées, & lui appartiennent, sans exception d'aucun, ainsi que le Sr. van Beuningen étant ici l'a souvent offert comme une chose entièrement conforme au Traité de 1662. par lequel les Etats se sont obligez à se déclarer contre tout Agresseur de S. M., & peut-être le même engagement desdits Etats doit avoir encore lieu, quand l'Empereur ou quelqu'autre Prince, au lieu d'envoyer leurs forces en Flandre, s'en serviroient pour attaquer l'Alsace & la Bourgogne.

P O I N T S

Que pourroit contenir le Traité qui est à faire entre le Roi & Messieurs les Etats, mentionnez dans le Mémoire ci-dessus.

SA Majesté entre ci & la fin du mois de Mars, pour le bien de la Paix si les Espagnols en acceptent la proposition dans ce terme-là, se contentera
pour

pour la satisfaction qu'elle prétend des Droits échus à la Reine par la mort du Roi d'Espagne, de la cession que lui seront en bonne forme lesdits Espagnols des Places fortes, Forts, Postes, & leurs dépendances que ses armes ont occupées pendant la Campagne dernière: que si les Espagnols aiment mieux traiter avec elle d'un échange desdites conquêtes, ladite Majesté, pour cette même satisfaction des Droits échus à la Reine, & dans le même terme de la fin de Mars, se contentera de la possession de ce qu'ils possèdent présentement dans le Duché de Luxembourg, de Cambrai & de Cambresis, Doñay, Aire & St. Omer, Bergues & Furnes, & leurs Bailliages, apparunances & dépendances, & que Charleroi sera rasé, & Sa Majesté restituera aux Espagnols toutes les autres conquêtes non comprises en cet article que ses armes ont fait cette Campagne; que pour plus grande facilité de la Paix, si les Espagnols aiment mieux céder à Sa Majesté la Franche Comté que le Duché de Luxembourg, pour partie des cessions au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, Sa Majesté en recevra la cession au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, pour partie des cessions à faire dans l'article immédiatement précédent.

Que Sadite Majesté moyenant les cessions susdites, ou du premier parti qu'elle offre ou du second, fournira au Roi d'Espagne ses renonciations & celle de la Reine en bonne forme de tous les Droits échus à ladite par la mort du défunt Roi d'Espagne, & consentira volontiers que tous les Princes & Potentats qui le voudront faire donnent reciproquement aux Parties leur garantie de ce que chacun d'elle aura signé.

Que les Etats ayant trouvé raisonnables les propositions & offres susdites de Sa Majesté, qu'elle a même beaucoup modérées, comme ils sçavent, à leur prière & considération, promettent reciproquement

à S. Majesté qu'ils employeront leurs offices auprès des Espagnols avec toutes sortes d'efficaces pour les porter sensre ci & la fin de Mars, à l'acceptation de l'une des deux alternatives & dès lors ou après ledit tems expiré, Sa Majesté ne pourra plus être censée & réputée par lesdits Etats avoir refusé la Paix, mais seulement lesdits Espagnols, auxquels en conséquence toute assistance, de quelque nature qu'elle soit ou puisse être, dans la continuation de cette Guerre, non seulement sera refusée par lesdits Etats, mais ils joindront leurs forces en nombre compétent & non moindre de... d'Infanterie & de Chevaux, jusques à ce qu'on ait pu conjointement obliger lesdits Espagnols de donner les mains à la Paix.

Les Etats promettent en outre à Sa Majesté de ne fournir aucun subside d'argent à aucun Prince ou Potentat de l'Empire, ou hors dudit Empire, qui voudront employer leurs armes contre le Roi en faveur des Espagnols dans la continuation de cette Guerre, quand les Espagnols auront refusé la Paix aux conditions ci-dessus spécifiées de l'une des deux alternatives. Quant au point de Portugal, comme S. M. sçait que la résolution a été prise à Madrid de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, ce qui formoit la seule difficulté qui a arrêté la conclusion de cet accommodement avant le Traité fait avec la France & le Portugal; que cette offre doit avoir été déjà faite avec le Roi de Portugal, & qu'il n'est pas à croire que les Espagnols voulussent la retracter, quant à ce point-là près & tous les autres articles ajustez, il seroit effectivement question de faire cesser tous les maux de la Chrésienté par la prompte conclusion d'un bon accommodement, Sa Majesté se contentera sur ce chef-ci des offices que les Etats lui promettentront de faire avec toutes sortes d'efficace auprès des Espagnols pour les maintenir dans la bonne résolution qu'ils ont
pri-

prise de traiter la Paix avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, Sa dite Majesté sçachant bien qu'elle ne peut pas raisonnablement demander à ses Amis & Alliez au de là desdits offices en une affaire qui leur est tout à fait étrangère ; mais se reservant en même tems, en cas d'une opiniâreté invinc. ble desdits Espagnols, de faire ce à quoi elle est obligée pour ne jamais manquer au Traité qu'elle a avec le Roi de Portugal.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. Novembre 1667.

LE Courier est arrivé si tard que je n'ai pas eu presque le tems d'avoir lû les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire déchiffrées, pour en avoir pû conférer à fond avec Monsieur de Wit, qui ne m'a vû qu'un moment avant le départ de cet Ordinaire. Je n'ai pas laissé de lui faire entendre la substance de tout ce que le Roi a trouvé à redire à son dernier Projet. Je suis tombé ensuite sur les points qui facilitent l'accommodement, & qui ont été un obstacle jusques à présent à ne pouvoir pas seulement en faire la proposition aux Etats. Il trouva que l'article qui regarde le Portugal est trop obscur, & n'éclaircit pas assez les intentions du Roi sur la Paix, il souhaiteroit qu'il fût dressé en cette forme; que les Etats promet-
troient de faire des offices pressans pour que la Paix avec le Portugal se fit, afin que le Roi d'Espagne traitât avec lui de Roi à Roi; que si néanmoins cela ne se peut pas obtenir par les offices susdits, lesdits Etats d'un côté seroient obligez de passer outre par les armes à l'égard de ce point;

point; & que le Roi d'autre côté, les autres articles se pouvant obtenir des Espagnols, ne laisseroit pas de conclurre de Traité de Paix sur lesdits autres articles.

La raison qu'il allégué est que le Projet du Roi s'explique d'une manière que Sa Majesté se sentiroit obligée de ne conclurre pas de Paix avec l'Espagne, si le Portugal n'avoit satisfaction, & qu'ainsi tout ce que les Etats feroient avec elle sur tous les articles seroit nul.

Quant aux Alliez, ledit Sieur de Wit croit qu'il sera avantageux au Roi, que lors que Sa Majesté & les Etats seront d'accord de tous les points, ils tâchent ensemble & de concert de les attirer au même accord.

Il reste satisfait de la garantie des Princes & Potentats en la forme que Sa Majesté la propose.

Quant à ce qui regarde la déclaration de joindre les armes des Etats à celles du Roi, en cas que les Espagnols refusent l'une des deux propositions d'accommodement, il dit qu'il ne tiendra pas à lui que cela ne s'exécute, mais aussi qu'elle ne passera pas dans l'Assemblée sans difficulté; la Ville d'Amsterdam, dont Monsieur van Beuningen est un des Membres, y étant contraire, par le trouble que cela apporteroit à son Commerce, & qu'il a gagné quelques Villes qui y sont disposées.

Pour ce qui est de toute la Province de la Nort-Hollande nous en sommes assurés. Il croit qu'outre le peu d'inclination que ces Peuples ont d'entrer en Guerre, il sera impossible de les y engager, quand bien tout seroit uni pour cela, si l'on ne convient d'un partage dès à présent, comme celui dont il avoit été parlé après la mort du Roi d'Espagne.

Comme pour traiter toutes ces affaires il faut
confé-

conférer avec les Députez des affaires secretes, ledit Sieur de Wit en fera la demande aux Etats, afin qu'on puisse rendre compte au Roi avec plus de certitude de tout ce qui se fera passé dans nos Conférences.

Ce ne sera qu'à l'extrémité que je me relâcherai de ce qui est porté dans vôtre Dépêche, touchant les obligations des Etats à rompre contre le Roi d'Espagne en cas de refus.

Louvigny est arrivé à la Haye de la part de Castel Rodrigo, & a vû avec Dom Esteven de Gamarre tous les Députez de Hollande chez eux, pour leur demander secours, & continuer les mêmes pratiques qu'ils ont faites depuis l'entrée des armes du Roi dans les Pais-Bas.

Le Sieur de Wit m'a assuré que toute la réponse a été qu'ils n'entendroient à aucune proposition qui allât contre l'observation de leurs Traitez, & demeureroient fermes dans les intérêts du Roi.

Quant à ce qui regarde ce que vous m'avez écrit de Monsieur Méerman, Monsieur de Wit m'a assuré qu'il n'en étoit rien, & que c'étoit un artifice des Espagnols; que s'il avoit voulu croire tout ce qu'on lui a mandé que Monsieur de Ruvigny proposoit au Roi d'Angleterre contre les Etats, il auroit eu lieu de se précautionner, mais qu'il a rejetté ces avis comme venant d'un lieu suspect; qu'il me donnoit sa parole, en homme d'honneur, qu'on ne feroit rien contre les Traitez que les Etats ont avec la France, & qu'ils demeureroient fermes dans ses intérêts.

Je vous envoie un Projet de Traité que le Sieur Kempinck, Envoyé de la part du Cardinal d'Hesse, a fait avec la Province de Hollande, touchant les biens qu'il a dans ladite Province
 appar-

appartenans à l'Ordre de Malthe. On s'est hâté de le faire, après avoir reconnu par une suite de tant d'années, qu'il étoit impossible d'en venir à bout si l'on n'en traitoit avec les Provinces en particulier, & j'ai cru enfin que l'on devoit embrasser le Conseil de ceux qui nous ont représenté l'impossibilité de réussir sans cela, & les avantages que l'Ordre tirera de ces Traitez particuliers, comme celui qui est conclu avec les Etats de Hollande sous le bon plaisir de l'Ordre: car après qu'elle aura payé, elle voudra que les autres Provinces payent aussi, & permettra la saisie des biens que la Province d'Utrecht possède en celle-ci. La somme qui a été stipulée par ce Traité semblera peut-être modique, mais on la trouvera grande en effet, si on considère le revenu qui est si médiocre, qu'après que l'on en aura déduit les dépenses nécessaires pour les Aumônes qui sont fort grandes pour les bâtimens & pour les charges de l'Etat, il n'en restera à peine que la quatrième partie; de sorte que si les autres Provinces payent à proportion, l'Ordre pourra avoir quelque sujet de se plaindre de ceux qui ne lui feront pas une restitution entière de ce qui lui appartient, mais non de ceux qui ont fait en ce rencontre tout ce qu'on pouvoit désirer de leur diligence & affection, pour lui faire avoir l'équivalent en quelque sorte.

Monsieur l'Evêque de Presbourg doit arriver à la Haye dans deux jours, pour conférer avec Monsieur de Wit sur les affaires de la Paix.

Le Neveu de Monsieur l'Archevêque de Mayence écrit audit Sieur de Wit, que son Oncle approuvoit toutes ses pensées, touchant la manière dont il agissoit pour ledit accommodement.

J'ai si peu de tems, & le départ de l'Ordinaire

naire me presse si fort que je suis obligé de remettre au prochain Ordinaire, à vous écrire amplement sur tous les ordres que j'ai reçûs du Roi par vos Dépêches lesquels je n'outrepasserai pas ; je vous dirai seulement que l'Assemblée commença hier, qu'elle est nombreuse, & que l'on voit les divers Partis fortir & entrer à tous momens dans les Maisons des Députez.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 25. Novembre 1667.

LA Dépêche du Roi est si ample que je n'ai rien à y ajoûter, si ce n'est pour vous confirmer encore plus fortement, que vû les choses qui se passent au lieu où vous êtes, on doit avoir grand sujet de soupçonner qu'on ne vous a proposé de vous éloigner que pour vous ôter le moyen d'en traverser la conclusion, & par conséquent le discours du partage n'a été qu'un amusement. Nous en ferons bien-tôt éclaircis. Cependant il pourroit assez raisonnablement arriver que Monsieur de Wit ne trouvera pas à prendre ses mesures ailleurs en plusieurs endroits de la même manière qu'il se le propose, s'il n'a pas une véritable intention que les Maîtres demeurent unis avec le Roi.

Je ferai remettre ici à Monsieur de Pufendorf le présent du Roi pour la Veuve & les Enfans de Monsieur Flemming. Vous remarquerez Monsieur sur le sujet du partage, que quand le Traité de 1635. fût fait, le Roi n'avoit pas le grand nombre de Places qu'il a euës depuis par la Paix des Pyrenées, ni il n'avoit pas les droits qui
 font

font échûs depuis à la Reine par la mort du Roi d'Espagne, ni ne se trouvoit pas en possession, comme il l'est aujourd'hui, de plusieurs Places & d'une grande étendue de Pais que ses armes ont occupé en la dernière Campagne, ce que je ne dis pas pour apporter aucune difficulté au même partage de 1635. mais pour vous donner lieu de faire connoître à Monsieur de Wit, qu'en l'état présent des choses il sera incomparablement moins avantageux à Sa Majesté qu'il ne l'étoit en 1635. & par conséquent donneroit de plus grands avantages à Messieurs les Etats.

Le Roi a avis qu'il y a toujourns bon nombre d'Armateurs à Vlissingue, qui prennent des Commissions à Ostende pour courir sus aux Sujets de Sa Majesté, auxquels ils ont déjà fait plusieurs déprédations. Sa Majesté désire que vous en fassiez de vives plaintes aux Etats, & telles qu'en effet la chose le mérite, afin qu'ils pourvoyent à reprimer ce scandaleux désordre entre des Alliez, & qu'elle ne soit pas obligée d'y mettre la main elle-même par les moyens qu'elle avisera, étant une chose qui ne se peut souffrir.

L'Ambassadeur de Messieurs les Etats a enfin formellement proposé au Roi d'Angleterre la Ligue contre le Roi, & étoit sur le point de le mettre par écrit, comme on le lui avoit demandé.

Pour vous témoigner que le Roi est bien informé des beaux projets qui se font de delà, je vous dirai, outre ce qui est porté par la Lettre du Roi, que la somme que les Etats veulent fournir aux Espagnols est de cinq millions de florins, dont on prétend que ceux-ci se serviront pour gagner la Suède, l'Electeur de Brande-

bourg, Brunswic &c. & que suivant le projet l'Espagne sera incluse dans ladite Ligue, mais que cela sera secret dans les commencemens, parce qu'on veut prétexter la Ligue sur la Paix, que l'on dira au Roi pour la restitution de ses Conquêtes, & que Sa Majesté le refusant, comme il arrivera sans doute, toute la Ligue se joindra alors aux Espagnols pour y forcer Sa Majesté & prendre même la moitié de la France; je vous assure que le Traité du partage est un coup plus sûr à Messieurs les Etats pour procurer la Paix que cette Ligue qu'ils veulent former, quoique Monsieur de Wit ait conseillé à Monsieur de Blanspyl d'aller faire un Traité à Bruxelles, lequel j'espère n'aura point d'effet, quand même il auroit été signé.

Comme les Espagnols ne répondent rien, depuis le tems qu'il y a que le Roi s'est expliqué à Monsieur van Beuningen, de vouloir bien s'engager jusques à la fin de Mars à n'entreprendre rien sur aucune de leurs Places fortes, pourvû qu'ils s'obligeassent réciproquement à la même chose, il sera bon & même il est nécessaire que vous déclariez à Messieurs les Etats, que Sa Majesté, par le long silence des Espagnols, n'étant liée à rien, ils ne devront pas être surpris s'ils entendoient dire que les armes de Sa Majesté eussent fait quelques nouvelles Conquêtes pendant cet Hyver, afin qu'eux ni aucun autre ne puisse dire, après que la chose seroit arrivée, que Sa Majesté eût manqué à sa parole.



L E T T R E

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. Novembre 1667.

T'Ai vû dans votre dépêche du 17. les assurances que le Sieur de Wit vous a données de porter Messieurs les Etats à rompre contre l'Espagne, en cas qu'elle refuse l'accommodement, & que ledit de Wit étoit d'avis que pour mieux concerter toutes choses, vous vinssiez faire une course de deça pour me rendre compte de vive voix de tout ce qu'il vous auroit dit sur la matière, & lui pouvoir rapporter en toute diligence mes intentions.

Je n'ai pas estimé à propos que vous quittiez votre poste pour un seul moment, parce que je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'il s'y passe de certaines Négociations, dont l'effet me feroit extrêmement préjudiciable si elles venoient à se conclurre; & si je ne prenois beaucoup de confiance en l'amitié dudit Sieur de Wit, j'aurois même lieu de soupçonner qu'on n'eut voulu vous éloigner pour quelque tems, afin de pouvoir mieux prendre les Résolutions pendant votre absence sans que vous eussiez eu moyen de les pénétrer, & par conséquent de les traverser; en un mot, quoi que l'on vous ait dit qui y semble contraire, la matière qui est présentement sur le tapis, par l'entremise, principalement, d'un Ministre d'un Prince d'Allemagne que je pourrois bien nommer si je voulois, est de fournir une grande somme d'argent aux Espagnols, sous prétexte d'achat ou d'engagement de leurs Pla-

ces qui puisse, au défaut de leurs propres moyens qui leur manquent au besoin, leur servir à gagner l'amitié, & s'assurer des assistances de la Suède, des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & de la Maison de Brunswic, former de tous ces Princes une Ligue dont l'Empereur seroit le Chef, dans laquelle les Etats entreroient secretement par le moyen de cette assistance, y trouvant deux avantages, l'un d'acquérir des Places des Espagnols, & l'autre de me faire la Guerre des Forces d'autrui couvertement, & sans paroître, se déchargeant même des Subsidés qu'ils ont payé jusques ici à la Maison de Brunswic, & à l'Electeur de Brandebourg; Voilà un beau projet s'il peut réussir, & que pour mon fait aussi, je ne trouve point d'amis qui veuille rendre la pareille pour moi à ceux qui m'auroient si bien traité, après que j'ai mis la Paix en leurs mains, aux conditions, qu'eux-mêmes m'ont proposées & témoigné désirer de moi, & qu'il est certain même que cette Paix là ne dépend que de la seule déclaration que les Etats feroient à Madrid, s'ils le vouloient, qu'en cas que l'Espagne refuse lesdites conditions, dont ils sont convenus avec moi, ils sont résolus pour leur propre intérêt, plutôt que de faire la Guerre à un Allié, dont ils viennent de recevoir tant d'assistances en une grande extrémité de besoin, de joindre leurs Forces aux miennes pour obliger l'Espagne à l'acceptation desdites conditions, la raison d'Etat ne leur permettant pas de voir tomber tous les Pais-Bas en ma puissance sans au moins la diminuer de ce qu'ils pourront en acquérir par la jonction de leurs armes aux miennes, il est indubitable que cette seule déclaration produiroit la Paix en un instant.

Le

Le nouveau Traité d'un partage dont vous me parlez dans vôtre dernière dépêche, feroit aussi également le même effet pour la promptitude de la conclusion de la Paix, & je veux croire en partie de la prudence du Sieur de Wit, en partie de l'affection qu'il a pour moi qu'après avoir bien pésé toutes les raisons de part & d'autre, & reconnu sans doute que toutes les autres Ligues qui se traitent ne sont pas exemptes de beaucoup d'embarras & d'écueils, & que le véritable intérêt de ses Maîtres, leur avantage & leur sûreté se rencontrent incomparablement bien mieux à se tenir toujours unis avec ma Couronne, il s'appliquera tout de bon & tout entier à faire réussir ledit Traité de partage auquel je suis entièrement disposé de ma part, & de l'exécuter sincèrement après qu'il sera fait, en cas que les Espagnols ne veuillent pas accepter entre-ci & la fin de Mars l'une des deux alternatives que j'ai proposées & offertes.

Pour accélérer le Traité, si on a de delà une véritable intention, il n'est point nécessaire que vous veniez ici, au contraire, ce feroit autant de tems perdu inutilement. Ledit de Wit vous pourra dire à fond tout ce qu'il a pensé là-dessus, & me le faisant sçavoir, je vous informerai en toute diligence de mes intentions. Si nous avions à en faire la première ébauche cela pourroit être long, mais nous avons heureusement le Traité de 1635. qui vous régle. Faites moi sçavoir au plûtôt ce qui vous aura été dit, car je ne puis pas demeurer dans l'incertitude, & sans me précautionner, pendant que tant d'autres travaillent à me susciter des embarras.

M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais Bas. Le 30. Novembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a eu avis qu'il y a tous les jours bon nombre d'Armateurs de Vlissingue, qui prennent des Commissions à Ostende, pour courir sus à ses Sujets, auxquels ils ont déjà fait plusieurs déprédations, & qu'elle a chargé ledit Ambassadeur d'en faire de très vives plaintes à Vos Seigneuries, & telles qu'en effet la chose le mérite, afin qu'elles pourvoyent à reprimer ce scandaleux désordre, qui en pourroit attirer une infinité d'autres s'il n'y étoit promptement remédié; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de faire leurs sérieuses reflexions sur un inconvénient de cette nature, qui ne se peut souffrir entre des Alliez en aucune manière que ce soit, & de faire en sorte que par la Résolution qui sera prise sur le présent Mémoire, Sa Majesté puisse être assurée que ce désordre cessera entièrement, sans qu'elle soit obligée par sa continuation de le faire cesser elle-même par les moyens qu'elle avisera. Donné à la Haye le 30. Novembre 1667.

D'ESTRADES.

LET-

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 1. Decembre 1667.*

Hier & aujourd'hui, j'ai eu des Conférences avec Messieurs de Wit & van Beuningen, le dernier étant Commissaire dans les affaires de France de la part de la Ville d'Amsterdam. Je leur ai fait entendre le contenu aux dépêches de V^ôtre Majesté, surquoi ils ont paru être surpris, protestant tous deux, & me jurant sur leur salut qu'il n'y a rien dans les instructions de Monsieur Méerman touchant les affaires des Pais-Bas, sinon que l'Etat est résolu de travailler efficacement pour un accommodement entre la France & l'Espagne, & convie l'Angleterre d'entrer dans les mêmes intentions; & que ledit Sieur de Méerman n'a rien proposé au Roi d'Angleterre ni discouru avec Monsieur l'Ambassadeur Molina, qui sorte de ces termes. Lesdits Sieurs de Wit & van Beuningen m'ont protesté avec les mêmes sermens, que jamais il n'est entré dans l'esprit des Membres de la Province de Hollande, de faire aucune Ligue avec l'Espagne, ni avec aucun Prince d'Allemagne contre la France, ni pour agir séparément ni conjointement à l'expulsion des Conquêtes que V^ôtre Majesté vient de faire dans les Pais Bas.

Qu'en effet il y a eu quelque pour-parler entre les Ministres d'Espagne, & quelques-uns de l'Etat, sur l'engagement & l'hypothèque de quelques Places dans les Pais-Bas, moyennant une somme d'argent.

Que les conventions que l'on a projetées avec les Princes d'Allemagne ne portent autre chose, sinon qu'on travailleroit à un accommodement entre la France & l'Espagne, & que pour empêcher que les affaires cependant ne fussent pas sujettes à des altérations préjudiciables, on porteroit l'une & l'autre partie à une cessation d'armes, & que V^ôtre Majesté pouvoit considérer si l'intention des Etats a été à blâmer en cela, comme il semble que V^ôtre Majesté le juge, puisqu'elle avoit été assurée par moi que lesdits Etats, moyennant ladite cessation d'armes, ne déclareroit jamais V^ôtre Majesté pour refusante, tant qu'elle se contenteroit des conditions de la Paix par elle proposées.

Que le pour-parler sur lesdits engagements s'est fait dans un tems que les Esprits étoient remplis d'inquiétude & de méfiance, sur ce que V^ôtre Majesté laissoit passer trois mois, sans repliquer aux avances qui avoient été faites par les discours dudit Sieur de Wit.

Que présentement on est revenu entièrement de tous ces engagements, & qu'il y a une disposition sincère & entière dans l'état de coopérer fortement & vigoureusement à procurer à V^ôtre Majesté la satisfaction qu'elle désire de l'Espagne, & de convier les amis des Etats en Allemagne d'entrer dans les mêmes intentions, & les mêmes engagements avec eux, pour le même but, sans aucune Ligue qui puisse être délagrable à V^ôtre Majesté, & que Messieurs le Etats donnans à V^ôtre Majesté toutes les marques effectives de la netteté & sincérité de leurs intentions en ceci, elle veuille bien mettre leurs Esprits en repos, en ce que la Guerre venant à continuer elle ne poussera pas plus loin ses Conquêtes
du

du côté du Pais Bas : que ce que Messieurs les Etats pourront accorder en ceci est si fort & si efficace pour procurer ladite Paix, qu'on ne peut pas attendre plus d'effet de la déclaration contre l'Espagne, laquelle V^ôtre Majesté presse si fort, que de ce que Messieurs les Etats & leurs Alliez feront pour obliger les Espagnols à la Paix.

Que tant s'en faut que le Roi puisse demeurer dans aucun ombrage, que Messieurs les Etats voudront contribuër quelque chose par leurs Conseils, à retarder la conclusion de la Paix, qu'il paroîtra sans doute dans tout leur procédé qu'ils l'accepteront autant qu'il leur sera possible, & ainsi que si dans les Propositions qui pourroient être avancées par la conduite de cette affaire, V^ôtre Majesté remarquoit, que s'il y eût des choses qui éloignassent les espérances de la Paix, Messieurs les Etats se trouveront toujourns disposez à satisfaire là-dessus, pourvû que V^ôtre Majesté convienne aussi avec eux des expédiens qui servent à guérir les esprits de l'appréhension de la Conquête du Pais-Bas par ses armes; que si V^ôtre Majesté veut bien donner des sûretés à Messieurs les Etats contre lescdites appréhensions, ils assûreront que lescdits Etats n'apporteront aucune difficulté à accorder à V^ôtre Majesté tout ce qu'elle peut désirer d'eux, afin de ne lui causer point de préjudice au dessein de parvenir sûrement à ladite Paix.

Je leur ai répondu que je rendois compte à V^ôtre Majesté des bonnes intentions que les Etats témoignent avoir pour demeurer liez avec fermeté à ses interêts, & rejeter les propositions qui leur seroient faites au contraire: que pour effectuër ces bonnes Intentions, il y a

un chemin plus court que celui qu'ils proposent, qui est de faire signifier aux Etats & aux Princes de l'Empire, que Vôtre Majesté se contentant d'un partage, s'ils ne s'y conformoient dans le dernier de Mars, ils seroient obligez de joindre leurs armes avec celles de Vôtre Majesté, & d'attaquer la Flandre conjointement.

Que ce que je leur disois étoit conforme mot à mot à la proposition que Monsieur de Wit nous avoit faite, à Monsieur Courtin & à moi, & que j'espérois que Messieurs les Etats trouveroient tant d'avantages dans cette première ouverture, qu'ils ne laisseroient pas perdre l'occasion d'en profiter.

Que je trouvois bien de la défautosité dans sa proposition qui ne parloit que d'un terme préfix touchant la suspension d'armes, non plus que celui, qu'il est nécessaire de sçavoir si les Espagnols accepteront ou refuseront les conditions d'accommodement; que j'étois assuré que Vôtre Majesté avoit tant de bonté pour Messieurs les Etats, qu'elle s'accommoderoit autant qu'il lui seroit possible aux Constitutions de l'Etat; mais que pour y parvenir il faut s'expliquer; que je n'entens pas ce qu'ils veulent dire, quand ils prient Vôtre Majesté de leur ôter les ombrages & méfiances; que je ne vois pas qu'elle puisse rien faire de plus fort, ni qui marque mieux son inclination pour eux, que de leur mettre la Paix dans la main; que dans toutes les Conférences que j'avois eues avec lui Sieur de Wit sur cette matière il n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit avancé; que je voulois bien croire que les dispositions qui se trouvent aujourd'hui dans les esprits des Députez des Villes, sur les affaires qu'on traite, ne sont pas si fermes qu'elles ne puissent changer.

ger, & que lors qu'il me parle de lui même, & que je fais fondement sur la parole d'un Ministre qui doit avoir l'agrément de ses Maîtres, il se trouve peu de jours après que ce n'est rien, parce que les États n'y ont pas consenti; qu'ainsi je les priois tous deux, puis qu'ils sont nommez Commissaires des affaires secretes, de me dire s'ils ont pouvoir de leurs Supérieurs de me parler, ou s'ils viennent comme d'eux-mêmes; car en ce dernier cas je tiens nôtre Conférence comme inutile; sur quoi ledit Sieur de Wit me répondit qu'ils avoient conféré avec les Commissaires des affaires secretes avant de venir chez moi, qu'ils étoient convenus de tout ce qu'il m'avoit dit, avec désir de pouvoir avoir lieu d'ôter la méfiance qu'il m'avoit marquée.

Que si, en cas de refus des Espagnols des conditions proposées, Vôtre Majesté leur vouloit donner des assurances de n'entreprendre rien dans le Pais-Bas, & d'avoir seulement les Places fournies, & une Armée sur la défensive, qui est la seule chose qui pourroit ôter la méfiance aux États, ils voyent tous deux une entière disposition aux États de ne trouver rien à redire que Votre Majesté pousse ses Conquêtes contre l'Espagne dans la Franche-Comté, l'Espagne, la Catalogne & l'Italie, & qu'ils ne doutent pas tous deux qu'en ce cas-là, si les Espagnols, l'Empereur, ou quelque autre Prince d'Allemagne se joignoient pour attaquer quelque une des Places de Vôtre Majesté, ou entraissent en France pour y faire des Conquêtes, les États déclarassent la Guerre ou attaquassent le Pais-Bas avec toutes leurs forces. Sur quoi je lui ai répliqué que le prétexte de la rupture est aussi fort, par le refus que les Espagnols feroient de la Paix aux

conditions qu'ils ont'eux-mêmes proposées, comme par l'attaque de quelqu'une des Places que V^ôtre Majesté a conquises.

Je les pressai fort sur les conditions du dernier Projet de V^ôtre Majesté, sur lesquelles le Sieur van Beuningen s'écria fort, disant que c'étoit la ruine de la Ville d'Amsterdam, qui avoit pour 30. millions de Commerce en Espagne & en la Mer Méditerranée, & qui en raporteront 60. millions, & qu'elle n'y consentiroit jamais. Je lui dis qu'il en seroit de même lors que V^ôtre Majesté seroit attaquée, en cas qu'elle tournât les armes ailleurs; sur quoi il me repliqua qu'il y avoit bien de la différence en ce que les Espagnols ou Allemans seroient les agresseurs, & que par le Traité de 1662 les Etats sont obligez de rompre quand on est attaqué. Enfin, Sire, il faudroit une main de papier pour rendre compte à V^ôtre Majesté de tout ce qui s'est dit là-dessus de part & d'autre: nous avons été plus de quatre heures sur cette matière. Je n'ai oublié aucune raison portée par v^ôtre Mémoire & par vos dépêches. Certainement Mr. de Wit ne veut pas faire passer aux Etats tout ce qu'il avance; ce n'est pas qu'il ait dessein de tromper, car je sçai, à n'en pouvoir douter, que s'il eût été crû, les Etats auroient rompu en cas de refus, & nous avons encore bien des Villes de ce sentiment, mais elles ne sont pas assez fortes contre Amsterdam & Rotterdam qui y sont tout à fait contraires, & jusques là qu'elles ont rejetté la proposition du partage où beaucoup d'autres inclinoient. Peut être qu'une autre conjoncture nous sera plus favorable, & qu'on pourra reprendre ce qu'il faut laisser à présent. J'ai vû Monsieur de Wit six mois de suite ne pouvoir résoudre les

Villes

Villes d'Amsterdam, de Haerlem & de Rotterdam de rompre contre l'Angleterre, par ce même intérêt qu'elles avoient 700. Navires Marchands en Espagne & dans la Méditerranée; cependant il arriva une conjoncture que non seulement ces Villes rompirent, mais qu'elles ont été les plus echauffées à maintenir la Guerre.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 1. Decembre 1667.

Messieurs de Beverning & van Beuningen se sont joints pour solliciter auprès des Villes de Hollande une Compagnie de Cavalerie vacante pour un de leurs Parens, nonobstant qu'ils sçussent que Monsieur de Wit, son Frere Bourguemaitre de Dort, & son Cousin germain qui est dans les Etats Généraux, portant le même nom, eussent pris leurs mesures près des Villes pour avoir leur nomination en faveur d'un de leurs Neveux, & tirer la parole des Villes d'Amsterdam, Haerlem, Tergau & Rotterdam, ce qui persuadoit Monsieur de Wit quel'affaire étoit assurée

Dans les sollicitations de Messieurs de Beverning & van Beuningen ils ont déclaré hautement & fait entendre aux Députez, que la République n'étoit pas libre si tous les emplois & les Charges dépendoient d'une seule famille; que pour eux ils aimoient mieux se retirer tout à-fait du País que d'y être, en voyant pratiquer de telles injustices; que leur Parent étoit Lieutenant de la Compagnie vacante, & que celui de Messieurs

de Wit étoit un jeune homme & Cornette d'une autre Compagnie, qu'ils étoient les Maîtres pour juger du droit & du mérite des prétendans, sans qu'aucune autre considération les porte à favoriser l'un ou l'autre, mais qu'ils demeureront toujours fermes pour la liberté & s'oposeront aux oppressions.

Ce discours a été poussé si avant par l'un & l'autre, que les Villes d'Amsterdam, de Haerlem, de Tergau & Rotterdam firent dire à Monsieur de Wit qu'elles ne pouvoient tenir leur parole, & qu'il y avoit justice à donner la Compagnie au Lieutenant.

Ledit Sieur de Wit fort prudemment les remercia de leur avis & se départit de leur sollicitation, & hier il fût pourvû en ladite Compagnie suivant le désir de Messieurs de Beverning & van Beuningen.

Vous ne devez pas douter, Monsieur, que cela n'ait touché la Famille des de Wits, mais de telles mortifications arrivent souvent parmi des Peuples comme ceux-ci.

Les Espagnols n'ont pas perdu de tems dans cette conjoncture de pousser leurs affaires; les derniers 20. mille écus que Louvigny a apportez d'une Lettre de change de Rodrigo Banquier d'Anvers; adressée à Mendes Flores son Correspondant à Amsterdam, a été délivrée à Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne. Vous verrez par la Lettre du Roi tout ce que Monsieur de Wit & van Beuningen m'ont dit touchant l'état des affaires présentes; il ne faut pas, s'il vous plaît, être surpris des changemens que vous remarquez dans les différentes propositions qui se font, parce que tout ce que Monsieur de Wit trouve raisonnable, qu'il eût pû faire
dans

dans un autre tems , il ne le peut à présent ; ce que je vous puis dire est , que je crois qu'il y va de bonne foi pour faire obtenir au Roi la satisfaction qu'il demande ; que la proposition qu'il m'avoit faite de faire un tour en France n'étoit que sur ce qu'il avoit quatre Villes qui étoient portées au partage , & que présentement elles n'en veulent plus ; & il me le dit deux jours après le depart de l'Ordinaire , comme n'étant plus d'avis de faire le voyage de France : ainsi on peut juger par là qu'il ne vouloit pas m'éloigner , pour conclurre quelque chose au préjudice du Roi pendant mon absence. Je puis aussi vous assurer qu'il connoît très-bien que son intérêt propre , aussi bien que celui des Etats , est de ne se séparer pas de la France ; mais je vous prie , Monsieur , faites reflexion sur la manière de ce Gouvernement , la diversité des cabales & des factions qui y sont , & que bien souvent pour les conduire à ce qu'on veut , on prend un chemin tout contraire. Je vois grande apparence , si le Roi se résout à s'accommoder à leur foiblesse , qui est de leur ôter les ombrages qu'ils ont de la Conquête de la Flandre , qu'on les conduira insensiblement à la rupture , en cas que le Roi d'Espagne attaque quelque une des Places que le Roi occupe , ou que du côté de l'Empire il y eut quelque jonction pour ce même sujet. Enfin , Monsieur , vous verrez par la dépêche du Roi ce qui s'est passé , entre Messieurs de Wit , van Beuningen & moi , en deux Conférences que nous eûmes hier & aujourd'hui & que celles que j'ai eues avec plusieurs Députez des Villes y sont conformes.

La Ville d'Amsterdam & celle de Rotterdam , où sont les sièges de l'Amirauté , ne veulent

lent en aucune manière entendre à rompre contre l'Espagne, par le grand intérêt qu'elles ont au Commerce; la Ville d'Amsterdam a elle seule cinq cens Navires en Espagne, Smirne & la Mer Méditerranée, avec la Cargaïson de trente millions qui en rapporteront 60. millions s'ils reviennent à bon Port.

Je vous prie de ménager ce que je vous mande en particulier du démêlé de Messieurs de Wit avec Messieurs de Beverning & van Beuningen. Ils se sont raccommodez, mais je vous dirai confidentement que la pluralité des Césars ne peut pas être ensemble; que Monsieur de Beverning a déjà été obligé d'accepter la Commission d'aller en Allemagne Collègue de Monsieur le Prince Maurice, & que Monsieur van Beuningen se défend d'aller en France, quelques offres & avantages qu'on lui fasse pour cela: comme il a la Ville d'Amsterdam pour lui je crois qu'on aura de la peine à l'ôter de ce Pais où il est avec grand crédit.

Comme la cabale du Prince d'Orange n'a pas agi dans les intérêts de Monsieur de Wit, on prit hier Résolution dans l'Assemblée de Hollande d'éteindre pour jamais la Charge de Stadthouder, avec Serment à toute l'Assemblée de n'écouter ni accepter jamais la proposition de la rétablir, ce qui a été inregîtré dans le Greffe: on verra dans quelque tems bien d'autres choses; vous jugez bien, Monsieur, que dans toutes ces sortes de changemens il faut du tems pour prendre ses mesures, & qu'on ne peut vous parler juste du jour à la journée.

Quant à ce qui regarde le voyage du Sieur Blanspyl à Bruxelles, Monsieur de Wit proteste qu'il n'a eu d'autre Commission de lui pour trai-

ter aucune affaire; qu'il lui dit seulement qu'il ne seroit pas mal-à-propos, quand il verroit Castel Rodrigo, de lui faire entendre que s'il ne portoit les affaires à donner satisfaction au Roi, les Etats seroient à la fin obligez de porter les choses si avant & conjointement avec la France, que les Espagnols auroient regret d'avoir perdu l'occasion de s'accommoder; qu'il ne croyoit pas que le Roi eût sujet de se plaindre de sa conduite, puis qu'il faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour lui procurer ce qu'il demande; que ses avis ne sont pas toujours suivis, & que bien souvent il faut reculer pour mieux sauter.

Messieurs les Etats ont écrit de fortes plaintes en Zélande sur le sujet de ses Armateurs qui prennent Commission d'Ostende, & ont ordonné qu'ils fussent châtiez sévèrement.

Quant à la prétension du Sieur de la Magdelaine, Messieurs les Etats prirent Résolution, dès le tems qu'il étoit en Hollande, de donner 3000. liv. pour la rançon de tous les Prisonniers, lesquels ils délivrèrent à Monsieur d'Espagne Major du Régiment de la Freté. On ne revient plus après de telles Résolutions.



L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 2. Décembre 1667.*

LE Roi a vû votre dépêche du 24. Il faudra attendre la suivante pour sçavoir plus à fond les sentimens de Monsieur de Wit sur celle de Sa Majesté du 18. dont vous n'avez pû l'entretenir qu'un moment. Il vous en a néanmoins assez dit, pour faire juger à Sa Majesté que ces Messieurs voudroient bien lui lier les mains & demeurer entièrement libres, & que pour cela ils se servent merveilleusement bien du point de Portugal, comme d'un prétexte éternel qu'ils auront concerté avec le Roi & promis à Sa Majesté. Ils auront pourtant de la peine, quoi qu'il en puisse arriver, à tirer jamais d'Elle, ni sous prétexte de l'obscurité de l'article, ni sous aucun autre, une déclaration que Sa Majesté soit capable de manquer à sa foi & à son honneur, en manquant à un autre qu'Elle a fait avec le Roi de Portugal, si ledit Roi lui-même n'est le premier à y manquer, & c'est de quoi on sera bien tôt éclairci; car quand le dernier Ordinaire d'Espagne est parti de Madrid, non seulement les Ministres, mais personne du vulgaire n'ignoroit que la Reine d'Espagne veut en toute manière envoyer Dom Jean d'Autriche au Pais-Bas; que celui-ci a formellement déclaré qu'il n'y viendroit point que l'accommodement de Portugal ne fût fait; que là-dessus le Résolution avoit été prise de faire offrir en Portugal par les Ministres d'Angleterre de traiter de Roi à Roi, & non plus une
Trêve

Trêve seulement, mais la Paix (ce qui faisoit les deux seules difficultez du Traité) en cas que le Roi de Portugal veuille consentir de se départir de l'Alliance qu'il a faite avec la France.

On peut donc dire vrai-semblablement, & même fort véritablement, qu'avant qu'il soit un mois on sçaura si les Portugais ont accepté la Paix & le titre de Roi avec la condition d'abandonner l'Alliance de la France, ou s'ils l'auront rejeté & pris la Résolution de demeurer ferme dans ladite Alliance & d'accomplir nôtre Traité de bonne foi. Au premier cas les Etats n'auront plus le prétexte qu'ils font aujourd'hui si bien valoir pour ne se pas lier; au second, on ne croit pas ici qu'eux mêmes voulussent conseiller à Sa Majesté d'abandonner un Roi, qui pour demeurer ferme dans son parti auroit refusé un accommodement accompagné de toutes les autres conditions qu'il pourroit désirer pour lui-même, hors celles de sa sûreté.

Audit premier cas toutes les difficultez de l'accommodement de Sa Majesté avec l'Espagne seront levées entre Sa Majesté & les Etats, puis qu'Elle a consenti de se satisfaire de ce que Monsieur de Wit lui-même a proposé, c'est-à-dire, a retranché de ses premières prétensions. Au second, si lesdits Etats veulent l'accommodement, ils trouveront sans doute que la voye la plus assurée & la plus courte pour y parvenir, sera celle de déclarer aux Espagnols avec la vigueur nécessaire, qu'il faut qu'ils accordent au rétablissement du repos public ce qu'ils auroient voulu accorder & même offert pour continuër à le troubler, c'est-à-dire de traiter la Paix, & de Roi à Roi avec le Portugal.

Il est certain qu'il ne faudra pas moins qu'une
décla-

déclaration de cette nature, & même accompagnée de toutes les autres démonstrations requises de jonction & d'union de Forces, pour disposer l'Espagne à la Paix; car pour une seule circonstance qui vient d'arriver on peut facilement juger qu'on n'a à Madrid aucune veine qui y tende. Vous avez déjà scû que le Roi, à la requisiion du Pape, avoit envoyé au Cardinal Vifconti, Nonce en Espagne, des Passeports en blanc pour les Plénipotentiaires que la Reine d'Espagne voudroit nommer & envoyer de deçà, pour se trouver au lieu de l'Assemblée où on conviendroit de traiter la Paix; or par des Lettres du dix de ce mois, le Cardinal mande à l'Abbé Vibo, qui fait ici les affaires de Sa Sainteté, qu'il a reçu lesdits Passeports, mais qu'ils seront fort inutiles, parce que la Reine d'Espagne ne veut consentir à traiter qu'en l'un de ces trois endroits, Rome, Venise, ou aux Pyrénées.

La première réflexion qu'on peut faire là-dessus, est que le Plein-pouvoir que Castel Rodrigo avoit reçu étoit faux ou illusoire.

La seconde, que l'Espagne ne fait pas grand cas de la Médiation d'autres Princes que de celle du Pape & de la République de Venise, prétendant sans doute que les autres Potentats sont obligez de la secourir pour leur propre intérêt, & par conséquent de faire un personnage bien différent de celui de simples Entremetteurs qu'ils ne veulent point leur laisser prendre.

La troisième, qu'elle n'a pas un véritable dessein de traiter, mais seulement de pousser les difficultez & les contestations des Préliminaires jusques à la fin de Mars, espérant qu'en ce tems les autres Princes s'adresseront de nouveau au
Roi,

Roi, pour le prier & le presser d'accorder un nouveau terme de cessation d'hostilitez, sans prétendre d'employer ce tems-là à la Négociation, ce que Sa Majesté très-certainement n'accordera point, & même ne le pourroit faire sans agir contre la Paix même, à laquelle ses Ennemis ne consentiront jamais que de pure force, & sans souffrir d'ailleurs des préjudices irréparables pour n'être pas obligé d'entretenir inutilement, & aux seuls dépens de son Royaume & de ses Sujets, les grandes Armées qu'elle aura alors formées, & dont la prudence aujourd'hui ne lui permet pas d'interrompre les soins un seul instant.

Monsieur de Wit a rendu justice au Roi, quand il n'a rien crû de tout ce qu'on lui a voulu persuader que Monsieur de Ruvigny avoit fait à Londres, de diverses propositions contre les Etats, car rien n'est si faux que cette imposture; je ne dis pas que si les Etats faisoient des pas avec le tems contre cette Couronne contraire à nos Traitez, que Sa Majesté n'employât alors tous les moyens dont Elle se pourroit aviser, & qui seroient en son pouvoir, pour n'en souffrir que le moins de préjudice qu'il seroit possible; mais j'espère que cela n'arrivera point, & Sa Majesté a fort agréé & pris grande confiance en la parole que Monsieur de Wit vous a encore donnée depuis peu, que ses Maîtres ne feront rien contre les Traitez & demeureroient fermes dans les intérêts de Sa Majesté.



M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 5. Decembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de vouloir accorder leur Passeport à Madame la Marquise d'Estrades, sa Belle-Fille, qui est prête de retourner en France avec ses Chevaux de Carosse, & neuf de Selle pour ses Gens qui l'accompagneront, le tout au nombre de quinze Chevaux: & comme ce sont des Chevaux de service qui appartiennent à ladite Dame Marquise, & n'ont point été achetez nouvellement en ce Pais, ledit Ambassadeur sera fort obligé à Vos Seigneuries, s'il leur plaît de comprendre dans le même Passeport une exemption des droits qui pourroient être demandez pour lesdits Chevaux, tant en Hollande qu'en Zélande, par où elle doit passer, afin qu'elle n'ait aucun embarras là-dessus dans son passage, & Vos Seigneuries lui feront en cela une faveur très singulière, & sans résumption. Donné à la Haye le cinquième Decembre 1667.

D'ESTRADES.



LET.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 8. Décembre 1667.*

J' Ai reçu vôtre Dépêche du deuxième du courant. Je souhaiterois que les affaires pussent aller aussi vite dans une République comme dans un Royaume, mais il arrive des incidens qui troublent; celui des Lettres que Dom Esteven de Gamarre a écrit aux Villes, & le Mémoire qu'il a présenté à Messieurs de Hollande contre Monsieur de Wit, leur faisant connoître à tous qu'il les mène par le nez comme des Enfans, qu'il traite en même tems avec l'Espagne & avec la France, que de l'Espagne il veut acheter des Places & se lier dans ses intérêts, & qu'à la France il promet de faire rompre les États, & attaquer la Flandre conjointement avec elle, & contraindre les Espagnols à la Paix; à quoi il ajoûte beaucoup de choses contre ledit Sieur de Wit. Comme il n'est pas aimé de tout le monde cela lui donne des affaires, dont je croi qu'il sortira à son avantage. Monsieur de Beverning, van Beuningen, & lui sont à présent fort unis. Le premier ira en Allemagne, le second se défend toujours de retourner en France, & Monsieur de Wit prépare tous les ressorts imaginables pour l'y faire aller.

Depuis ma dernière Dépêche l'Assemblée de Hollande s'est séparée & ne reviendra que demain. Les Députez sont allez trouver leurs Supérieurs sur tout ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, van Beuningen & moi, dont je rendis
compte

compte au Roi l'Ordinaire dernier. J'ai persisté à dire à ces Messieurs & aux Députez, que j'ai vû que le Roi ne relâcheroit rien de son dernier Projet : que s'ils vouloient la Paix ils n'avoient qu'à prendre leur Résolution, & qu'il ne falloit pas amuser plus long-tems Sa Majesté par des tergiversations. Je n'oublie rien en même tems pour maintenir la Nort-Hollande dans les bons sentimens où elle est, & faire mon devoir dans cette conjoncture, nous sommes, Monsieur, à la crise des affaires, & ce que l'Ambassadeur d'Espagne a écrit & dit contre Monsieur de Wit, ne m'aidera pas peu de pousser de mon côté à faire prendre une bonne Résolution. Depuis cette escapade de cet Ambassadeur je vois bien des gens qui étoient froids pour Monsieur de Wit qui s'échauffent & prennent son parti. Je ne puis encore vous rien mander de positif, mais j'espère qu'il portera ses Maîtres à une bonne Résolution. Il faut agir par degréz avec ces gens-ci, & ne pas penser les porter tout d'un coup à une rupture, mais bien les engager & se lier par un Traité à ne s'en pouvoir défendre. Je ne me relâche pas encore de la rupture en cas de refus des Espagnols; au contraire je commence à m'appercevoir que les principales Villes cherchent des expédiens, pour trouver des termes où ce mot de rompre ne soit pas, mais l'équivalent, & produisant en effet la rupture, afin que ceux qui négocient n'efarouchent pas tout d'un coup les Villes jusques à donner la négative.

Monsieur Colbert m'a adressé une Lettre de change de dix mille Ryxdalders qui sont vingt-cinq mille livres de cette monnoye, pour les employer selon les ordres du Roi; vous me ferez
sça-

ſçavoir , ſ'il vous plaît Monſieur , à quoi Sa Ma-
jeſté les deſtine. Je vous aſſûre que Monſieur
de Wit , voyant que le Roi demeure ferme à ſon
Projet , ainſi que je lui déclarai nettement que
Sa Majeſté n'en retrancheroit rien , fait de ſon
mieux , pour porter les Villes à ſ'approcher le
plus près qu'elles pourront des ſentimens du
Roi.

Je lui ai parlé ſur le fait du Portugal ; il a ap-
prouvé ce que vous m'écriviez là-deſſus , & que
le Roi ne doit pas donner un prétexte au Portu-
gal de ſe ſéparer de ſes intérêts dans cette con-
joncture , mais il dit qu'il appréhende que leurs
offices ne réuſſiſſent pas près des Eſpagnols pour
la ſatisfaction du Portugal , & que ce point
étant capable d'empêcher la Paix , quand bien les
Eſpagnols conviendroient avec la France des
conditions que Sa Majeſté demande , tout le
travail des États ſeroit inutile pour mettre la
dernière fin à cet ouvrage qui eſt leur but prin-
cipal , & que ce ſeroit une choſe fâcheuſe pour
les États d'avoir fait tant d'avances & de dé-
clarations , qui ne ſerviroient qu'à leur attirer
bien des Ennemis inutilement.

Sur quoi je lui ai répliqué que le bien de la
Paix dépendant de là , il me ſembloit qu'il n'y
avoit pas à héſiter de paſſer par deſſus la confi-
dération qu'il m'alléguoit , d'autant que les États
ſeuls en auroient tout l'honneur , n'étant pas
croyable qu'un Roi de Portugal refusant la Paix
que l'Eſpagne lui offre , parce qu'il ne veut pas
renoncer à l'Alliance de la France , puiſſe être
abandonné du Roi , & que ſ'il juge que dans la
conjoncture préſente le Roi ne le doive pas fai-
re , Sa Majeſté doit être encore plus obligée à
le ſoutenir , quand on ſçaura au vrai qu'il aura

refusé cette Paix; Je vois bien que le Sieur de Wit ayant à satisfaire plusieurs Villes qui ne sont pas toutes portées pour nous, trouve des difficultez en des choses qu'il passeroit aisément s'il étoit seul, mais c'est la constitution de cet Etat qui le veut ainsi, & il est nécessaire de s'y accommoder quelque fois, ou d'en faire semblant, pour laisser passer les mauvaises humeurs, & reprendre la matière dans un tems plus favorable.

Ce que vous m'apprenez, par une Dépêche du Cardinal Visconti, nous servira bien à Monsieur de Wit & à moi, pour faire voir dans cette Assemblée & aux Villes, que les Espagnols n'agissent pas sincèrement pour la Paix, & que les lieux de Rome, Venise, & les Pyrenées ne sont pris que pour faire perdre le tems de la Campagne du Roi; Je lui ai aussi déclaré que pour quoi que ce soit qui puisse arriver, le Roi n'accordera pas un plus long délai de la Suspension d'armes qu'à la fin de Mars, dont je le priois d'avertir Messieurs les Etats.

Monsieur Courtin vous peut dire qu'il nous a bien coûté de l'argent pour le passage des Soldats qui sortoient des prisons, pendant nôtre séjour à Bréda. Depuis que je suis retourné à la Haye, j'ai donné huit cens Passeports à des Soldats & Cavaliers que j'ai fait à Rotterdam, & un écu à chacun pour leur passage & nourriture, tout ce qui a été fait prisonnier à Charleroi, Dendermonde, Malines, Gand, Bruges & Anvers est venu à la Haye. Je n'ai pas compté ces dépenses là au Roi, non plus que plusieurs autres qui se font pendant l'Assemblée de Hollande, parce que j'espère que servant bien, Sa Majesté fera quelque chose pour moi ou pour

ma famille, qui récompensera toutes mes pertes. La plupart des Soldats qui ont passé par Zélande sont venus ici tous nuds & misérables, je leur ai fait donner des chemises & des habits suivant leur nécessité: s'il en vient d'autres j'aurai un soin très particulier de les assister & de les envoyer en France suivant que le Roi me l'ordonne.

J'ai été prié par Monsieur de Wit de vous demander comme de moi-même, si le Roi trouveroit bon que vous m'en écrivissiez, que Sa Majesté auroit bien agréable, que dans ces conjonctures d'un Traité de Paix, Monsieur van Beuningen vint en France: je lui ai répondu que je croyois qu'il seroit assez tems, de vous le mander, quand les Etats auroient pris Résolution de contenter le Roi sur tous les points de son dernier Projet, & que l'affaire étant encore en Négociation dans les Villes, sans sçavoir au vrai ce qui en réüffira, cette demande seroit superflüe: vous me manderez, s'il vous plaît, vôtre sentiment là-dessus.

Je vous supplie de dire à Monsieur le Grand Prieur, qu'on n'oubliera rien pour porter les autres Provinces à faire comme la Hollande pour les biens de l'Ordre de Malthe. Monsieur l'Évêque de Strasbourg doit arriver demain: on lui a préparé le Logis des Ambassadeurs extraordinaires; Je ne manquerai pas de lui rendre mes devoirs, sçachant bien qu'il est dans les intérêts du Roi.



L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 9. Décembre 1667.*

QUand je ne serois pas dans le lit, comme je suis, avec d'assez fâcheuses incommoditez, vôtre dernière Dépêche ne m'auroit donné occasion d'y répondre autre chose que ces trois mots ici, qu'il est comme impossible de rien négocier avec des gens, qui font tous les jours de nouvelles propositions, & qui après avoir obtenu toutes les choses qu'ils désiroient, quoi qu'ils ne les espérassent pas, ne les comptent plus pour rien, & se dédisent de tout ce qu'ils ont avancé, sur la mauvaise excuse qu'il n'est plus en leur pouvoir; J'ai combattu cent fois avec M. van Beuningen sur la proposition qu'il faisoit, & qu'on renouvelle aujourd'hui, que le Roi porte ses armes en d'autres endroits qu'aux Pais Bas, & que Messieurs les Etats y défendront ses Conquêtes si quelqu'un veut les attaquer; Je puis vous dire que ledit van Beuningen avoit quelque honte lui-même de faire une pareille proposition, & néanmoins la voilà encore sur le tapis, parce qu'on n'a plus rien à dire de bon, qu'on veut nous amuser de quelque apparence d'e Négociation, & qu'on se confie à celle qu'on fait avec d'autres, que j'oserois pourtant bien répondre qui n'auront pas un meilleur succès; Le Roi sçait le concert fait entre Monsieur Méerman & Boreel & les Ministres d'Espagne en plusieurs Conférences qu'ils ont eüs, d'accompagner la proposition qu'ils doivent faire au Roi d'Angleterre

re touchant les moyens de procurer la Paix, d'une forte remontrance, pour lui faire connoître qu'il est nécessaire de penser au même tems aux moyens d'empêcher la suite du progrès de la France, & lefdits Méerman & Boreel ont déjà promis aux Espagnols de donner cela par écrit, si on le désire d'eux de la sorte.

Cependant quand vous vous en plaindrez à Monsieur de Wit, je ne doute pas qu'il ne vous réponde pour la seconde fois, que ce ne sont qu'artifices des Ministres d'Espagne, mais si la chose continuë à aller ce train là, le Roi fera aussi ses propositions qui seront peut-être de nature à être aussi-tôt embrassées que celles d'aucun autre.

Pour revenir maintenant à ce qu'on vous a dit en dernier lieu, je demande seulement dans le cas que le Roi se résolut à porter l'effort de ses armes ailleurs qu'aux Pais-Bas, quelle confiance le Roi pourroit prendre en Messieurs les Etats, qu'ils voulussent bien défendre avec leurs, ses Conquêtes, eux qui ont témoigné tant de déplaisir de les voir faire, qui en ont conçu tant d'ombrages, & qui n'obmettroient rien de possible de leur propre aveu, pour les lui faire rendre s'il étoit en leur pouvoir, & si les soixante millions que le Commerce d'Espagne importe aux Provinces-Unies dans cette conjoncture, à ce qu'elles disent elles-mêmes, empêchent qu'ils n'osent déclarer aux Espagnols, qu'il faut qu'ils fassent la Paix aux conditions que Monsieur de Wit a exigées de Sa Majesté, qu'elle y donneroit les mains, la considération de ces mêmes soixante millions n'empêcheroit-elle pas mieux encore, que Messieurs les Etats ne défendissent sincèrement au Roi des Conquêtes qui leur donnent.

nent tant de peines & d'ombrages, quand ceux qui ont l'honneur d'être écoulez de Sa Majesté dans ses Conseils auroient perdu le sens au point de lui conseiller de prendre cette confiance en Messieurs les États ? Je vous assure qu'elle seule ne le feroit jamais, étant trop prudente, & trop clair voyante pour ne pas voir bien évidemment ce qui en arriveroit.

Enfin que les Directeurs de l'Etat tournent de de-là l'affaire en autant de manières qu'ils voudront, j'ose dire, que pour procurer à la Chrétienté une prompte Paix, ils n'en trouveront aucune autre bonne, ni qui ne soit sujette à mil inconveniens, périls, & embarras, que celle de déclarer aux Espagnols, qu'il faut qu'ils fassent l'accommodement aux conditions qui ont été concertées entre Sa Majesté & les États, ou qu'ils joindront leurs armes aux siennes pour les y nécessiter. Il paroît ici incroyable que Ruvigny ait porté vingt mille écus à distribuër dans les Provinces-Unies, ni seulement la dixième partie de cette somme là, c'est-à-dire ceux qui savent comme le Roi le sçait à n'en pouvoir douter, que la nécessité d'argent est telle aux Pais-Bas, que très-souvent le Marquis de Castel Rodrigo est fort en peine de pouvoir trouver mille écus, & que souvent aussi faute de cinq cens, il est forcé de laisser périr des Corps de Troupes tous entiers : quant à la Lettre de Change de dix mille Rixdalers qui nous a été adressée, les choses sont de de-là en tel état que Sa Majesté ne voit pas aujourd'hui, en quoi vous les pouriez employer utilement, & je croi qu'elle vous pourroit bien mander de la lui renvoyer, si ce n'est que vous lui marquiez plus précisément à quel effet vous la pouriez

riez destiner, & qu'elle vous en donne le pouvoir.

Addition.

Depuis ma Lettre écrite j'en ai reçu d'Angleterre, où nous voyons que les Ambassadeurs de Hollande ne font plus la petite bouche de déclarer à divers Membres du Parlement, qu'ils croient être les plus confidens des Espagnols, qu'il n'y a aucune Ligue entre l'Angleterre & les Etats, qui puisse empêcher la perte de la Flandre, à laquelle les uns & les autres ont tant d'intérêt, Je sçai bien qu'on vous dira encore que la chose n'est pas vraie, mais que répondra Monsieur de Wit, à ce que Monsieur Méerman a dit lui-même à Monsieur de Ruigny, que ledit de Wit lui a écrit que les prétensions du Roi sur la Paix étoient si hautes, qu'il n'y avoit pas moyen de s'y accommoder, que le Luxembourg étoit la porte de l'Allemagne, que les Suisses ne souffriroient pas l'aliénation de la Franche-Comté, que Charleroi donnoit trop d'entrée dans le Brabant, & cependant le Roi n'a pas demandé, comme vous sçavez, le Luxembourg & la Franche-Comté conjointement, mais s'est contenté de l'un ou de l'autre, & pour Charleroi il est demeuré d'accord qu'il fût rasé. Sa Majesté à la fin a donné les mains à ce que Monsieur de Wit a désiré d'elle, & il écrit aux Ministres de l'Etat, que ses prétensions sont trop hautes, & qu'il n'y a pas moyen de s'y accommoder; voilà, Monsieur, la bonne voye qu'il prend pour porter les Espagnols à la Paix; mais j'oserois bien répondre que nos affaires n'en iront pas plus mal.

L E T T R E

*Du Comte d'Eftrades à Mr. de Lionne.**Le 15. Décembre 1667.*

Vous aurez vû, Monsieur, par ma précédente dépêche, que j'ai répondu à Messieurs de Wit & van Beuningen, la même chose que vous me mandez par la vôtre du neuvième, sur la proposition qu'ils ont faite que le Roi portât ses armes ailleurs qu'en Flandres, en cas que le Roi d'Espagne refusât les autres conditions de Paix dont le Roi est convenu; ils persistent toujours dans la même proposition, & tous les autres députés des Villes d'Hollande que j'ai vûs sont de ce sentiment, ne voulant pas aider au Roi à prendre la Flandre, comme il seroit infallible si Sa Majesté l'attaquoit avec leurs forces; mais plusieurs m'ont dit, & particulièrement les Députés de Nort-Hollande, qu'étant assurés que le Roi se contentera de ses conquêtes, & de porter la Guerre ailleurs, ils feront tous leurs efforts pour porter les autres Villes à promettre au Roi de rompre contre l'Espagne & contre l'Empire, en cas qu'ils voulussent entreprendre quelque chose contre les Places que le Roi occupe, & que ce seroit une sûreté pour le Roi d'être assuré de conserver ce qu'il a, & une sûreté que Sa Majesté ne seroit pas leur Voisin, ce qu'ils ne peuvent souffrir en façon quelconque. Je leur ai allégué ce qui m'avoit déjà été dit que l'intérêt seul d'Amsterdam, à cause de son Commerce en Espagne, ne consentiroit jamais à la rupture, & que cette même
raison

raison subsisteroit aussi-bien, le Roi portant ses armes ailleurs qu'en Flandre; sur quoi ils m'ont repliqué que ce n'est pas de même, que leurs promesses signées par un Traité étoient un engagement effectif, qu'ils souhaitoient la Paix, & que le Roi eût ce qu'il demande; mais qu'ils vouloient aussi leurs sûretés, & que ses armes n'allaissent pas plus avant; qu'ils me protestoient tous qu'ils feroient tous leurs efforts pour ramener les autres Villes qui sont contraires à ce dessein. C'est Monsieur au vrai où sont l'état des choses à présent, & il n'est pas possible d'ôter la méfiance à ces peuples, que le Roi ne veuille se rendre Maître de la Hollande, après qu'il le fera des Pais Bas.

J'ai tâché de leur ôter cette impression, en leur disant, que je me faisois fort de faire consentir le Roi au partage qui fût fait en l'année 1653. & qu'il accorderoit aux Etats les mêmes conditions; sur cela deux Députez de Northollande, fort de mes amis, me tirèrent à part, & me dirent qu'ils avoient été tous portez au partage, il y a quinze jours, mais qu'ayant pressenti les peuples d'Anvers, Bruges & Gand, & fait courre les bruits par tierces personnes qu'ils seroient plus heureux de se donner aux Etats que de rester sous les Espagnols, tous les Magistrats & le Peuple dirent que quand ils ne pourroient plus se conserver aux Espagnols, ils se donneroient plutôt à la France qu'aux Hollandois qui sont hérétiques; que cette grande aversion qu'ils ont contr'eux, leur a fait voir que ce qu'ils feroient, sous l'espérance d'un partage, ne serviroit qu'à aider toutes les Villes à prendre la Résolution de se donner plutôt à la France; qu'ainsi la prudence veut qu'ils cher-

chent leur sûreté par la seule voye qu'ils la peuvent trouver, qui est que le Roi s'en tienne à ce qu'il possède, & qu'eux ne contribuent pas à leur perte par une déclaration de jonction de leurs Troupes qui feroit perdre tout le Pais.

Monsieur le Prince de Strasbourg est en cette Ville depuis quatre jours : il s'est servi de mes Carosses, & est venu dîner chez moi avant d'avoir donné Audience à l'Ambassadeur d'Espagne ; Je lui ai dit tout le détail de ce qui s'est passé dans cette Négociation, depuis la première proposition de Monsieur de Wit jusques à présent : je l'en ai voulu informer, avant que Messieurs de Wit & van Beuningen le vissent, & afin qu'il fût préparé à tout ce qu'ils lui diroient, & qu'il leur fit entendre que ce procédé lasserait enfin Sa Majesté, & l'obligeroit de prendre ses mesures ailleurs. Il m'a dit que dans les Conférences qu'il eut hier avec eux, il leur parla fortement & leur fit entendre que les Princes d'Allemagne étoient persuadés, que le Roi s'étoit réduit à des prétentions fort modérées, & qu'il falloit obliger les Espagnols de les accepter, Mais je n'ai pas trouvé aujourd'hui ces Messieurs plus portés à vouloir rompre, en cas de refus, que la dernière fois que je leur parlai, Monsieur van Beuningen est le plus échauffé là dessus, & il dit à tous les Membres des Villes qu'il faudroit avoir perdu l'esprit, & être aussi aveugle que les Espagnols l'ont été pour laisser conquérir la Flandre au Roi, puis la Hollande ensuite, qu'il n'y aura pas de plus grande preuve que Sa Majesté veut tout conquérir que celle du refus de l'offre, que les Etats font de maintenir les Conquêtes de Sa Majesté en Flandre, & s'oposer à tous ceux qui les voudroient attaquer, pourvu que le Roi

porte

porte la Guerre en d'autres Pais éloignez du leur. Comme il a du crédit, il attire la plus grande partie des Villes à son avis, comme il les voit tous attachez à ce point, que le Roi se contente de ses Conquêtes, & qu'il porte ses armes hors de la Flandre, ce que je continuë à rejeter; Je n'ai parlé de ce que vous m'avez écrit pour dispenser les Etats de rompre; pourvû qu'ils promettent de s'opoler avec toutes leurs forces aux secours qui viendront du côté d'Allemagne ou d'ailleurs, parce que sans cette condition le Roi devoit pousser la Guerre dans les Pais-Bas.

Vous voyez à présent où les choses vont & la disposition de ces gens-ci, sur quoi vous prendrez vos mesures. Tout ce que je puis faire est de profiter du tems & des occasions sur les contestations des Villes qui sont bien souvent désunies.

Monsieur de Wit n'a pas manqué de me dire, qu'il n'y a pas un mot de vrai de tout ce qu'on vous mande d'Angleterre, que pour détruire ce qu'on dit que Monsieur de Méerman a déclaré à Monsieur de Ruvigny, il n'avoit qu'à me faire lire la Lettre dudit Méerman, qui porte mot à mot que l'Isola lui a dit, que les prétensions du Roi n'étoient pas suportables, qu'il demandoit la Franche-Comté, à quoi les Suisses s'oposeroient; & n'y consentiroient jamais; que la Ville de Luxembourg étoit un poste & une entrée de l'Allemagne, & voisine des Pais de Messieurs les Etats, & qu'il vaudroit autant céder tout le Pais-Bas au Roi que de lui accorder ce qu'il demande; Voilà ce que contient cet Article, & le Sieur de Wit a dit que quant à l'autre point qu'il a écrit à Méerman, que Charleroy, le Luxembourg, & la Franche-Comté étoient des prétensions trop hautes, que cela se détruit de

soi-même, puisqu'il sçait bien que le Luxembourg n'est proposé qu'en se départant de la Franche-Comté, & que Charleroy doit être râlé: il m'a témoigné être touché de la facilité qu'on a de croire des choses de cette nature qui sont fort éloignées de la manière dont il agit, il m'a assuré que s'il eût été en son pouvoir de porter les affaires jusques au point que le Roi désire par son dernier Projet, il l'auroit fait, mais que la méfiance est trop grande dans les esprits, que la Guerre continuant le Roi se rendra Maître de la Flandre, & que j'ai pû voir par les habitudes que j'ai dans les Villes qu'ils ne peuvent être guéris de cette appréhension, tant que le Roi se réservera la liberté d'attaquer la Flandre. Je suis toujours demeuré ferme à ne rien changer du Projet du Roi, me servant des mêmes raisons portées dans les dépêches de Sa Majesté, & dans les vôtres.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne sçachiez mieux que moi la nécessité où les Espagnols sont d'argent: ce billet que Monsieur le Prince de Strasbourg m'a donné, écrit par l'Isola, vous le confirmera, mais encore soyez assuré s'il vous plaît que les vingt mille écus ont été délivrez à Amsterdam, par Mendez Flores Banquier, & que la Lettre étoit de Bernardo d'Anvers, Banquier; Richard Consul de la Nation Espagnole, & parent du Secrétaire de l'Ambassade les a touchés; de sçavoir à quoi ils ont été employez, je ne le puis pas dire au vrai, mais j'ai vû dans les Lettres de quelques Marchands d'Amsterdam, qu'ils faisoient achat de deux cens milliers de poudre pour Gand, & cette partie pourroit bien être destinée pour cela.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 15. Décembre 1667.*

DEpuis ma première Lettre écrite, j'ai vû deux Députez de la Ville d'Amsterdam qui m'ont quelque obligation, & qui ne sont pas toujours dans les sentimens de Monsieur van Beuningen, qui ne veut en aucune façon entendre parler de rupture contre l'Espagne. J'en ai vû aussi d'autres des Villes qui ne nous sont pas favorables, lesquelles je trouve assez ébranlées de se joindre aux avis de la Nort-Hollande, si on leur peut donner sûreté que le Roi n'étendra pas ses Conquêtes plus loin dans les Pais-Bas: c'est à présent à Sa Majesté à voir où se trouve son plus grand intérêt, ou de finir toute sorte de Negociation avec ces gens-ci, & prendre son parti avec ses autres Alliez pour la Conquête de la Flandre, ou de s'accommoder à la Constitution d'une République que la méfiance arrêtera tout court, si Sa Majesté ne leur donne cette satisfaction de pousser ses Conquêtes en aucune façon plus avant; car pour les sûretés, quand toute la Province de Hollande sera unie à rompre contre le Roi d'Espagne, l'Empereur & ses adhérens, en cas qu'ils veüillent entreprendre quelque chose sur les Places que le Roi a conquises, & qu'ensuite les Provinces y consentiront, & que le Traité sera signé sur les points de part & d'autre, elles seront toutes entières, & non pas comme dans les propositions qui ont été faites jusques à cette heure sans concert de toutes les

Villes; mais à présent tout est déclaré, & personne n'ignore les conditions sur lesquelles il faut se résoudre, & c'est le tems d'agir & de négocier dans les Villes, dans les Provinces & dans les Etats Généraux pour y parvenir; c'est sans difficulté que si le Roi trouve son avantage dans cette proposition il y a des Villes à gagner qui ne sont pas pour nous.

Il y aura aussi à ménager les Députez des Provinces aux Etats Généraux, afin que ce qui sera résolu passe sans difficulté, & si j'étois capable de donner conseil au Roi, je romprois toutes sortes de mesures avec les Etats, parce qu'aussi bien ils feront tout ce qu'ils pourront contre ses intérêts, & ils seront tellement confirmés dans les ombres qu'ils ont de la France par le refus d'une proposition qu'ils disent être tout ce que le Roi demande, qui est de garder ce qu'il tient, ou d'avoir en échange les Places portées par son Projet, à quoi ils s'obligeront de contraindre les Espagnols par un Traité en la forme susdite; que le Peuple sera tout porté à suivre les sentimens des Etats contre nous par la même raison qu'ils l'ont été contre l'Angleterre, qui est pour conserver leur liberté, & qu'il est aisé de juger que le Roi les attaquera après avoir conquis la Flandre: c'est, Monsieur, ce que les partisans d'Espagne publient déjà, sur ce que dans nos deux dernières Conférences j'ai rejeté cette proposition & suis demeuré ferme à celle du Roi.

Monsieur le Prince de Strasbourg, qui est très clair-voyant, & qui a eu communication avec Monsieur de Wit, van Beuningen & plusieurs autres, est assez en balance du parti qu'il faudroit prendre; car d'un côté il trouve que les Etats sont bons à ménager pour l'argent & les
gran-

grandes forces qu'ils ont, étant sûr qu'ils peuvent mettre en Campagne vingt mille Hommes de pied & cinq mille Chevaux, & qu'avec cela & les Troupes des Princes Electeurs il y avoit sûreté d'empêcher les Espagnols & les Impériaux d'entreprendre rien sur les Conquêtes du Roi en Flandre; & de l'autre il remarque une telle obstination dans les Etats à vouloir être assuré que le Roi ne poussera pas ses Conquêtes plus avant dans la Flandre pour leur propre sûreté, qu'il appréhende que cette contestation ne rompe toutes sortes de mesures avec lesdits Etats, le Roi n'y consentant pas. Voilà, Monsieur, au vrai l'état où sont les affaires, sur quoi j'attendrai les ordres du Roi pour les exécuter très-punctuellement. Je vous avoué que vôtre Lettre m'ôte d'une grande inquiétude que me donnoit la manière d'agir de ces gens-ci, & que l'assurance qu'elle me donne, que, quoi qu'ils fassent, les affaires du Roi n'en iront pas plus mal, me met l'esprit fort en repos.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Esstrades.

Le 16. Décembre 1667.

T'Ai reçu vôtre dépêche du 8: elle a paru au Roi un peu meilleure que les précédentes, mais de guères, les unes & les autres représentent merveilleusement bien l'affaire & les affections d'un Etat Populaire, quand il s'agit de prendre une grande Résolution qui doit avoir de grandes suites, quelque parti que l'on embrasse; & dans cette constitution de Gouvernement les
voix

voix se pésoient & ne se comptoient pas, Sa Majesté n'auroit pas sujet d'avoir la moindre inquiétude du monde touchant l'événement de cette délibération ; car il est impossible que les plus sages de l'Etat ne voyent bien évidemment qu'il n'y a point d'autre bon parti à prendre pour eux en cette rencontre, que celui de se tenir inseparablement unis avec cette Couronne, ni même qui soit plus juste, tant pour se trouver Alliez de Sa Majesté, que pour ce qu'elle a bien voulu (en considération de l'intérêt qu'ils croient avoir) mettre entièrement la Paix entre leurs mains, & que la conclusion infaillible ne dépend que de la seule volonté qu'ils auront de déclarer fortement aux Espagnols qu'eux-mêmes en ont arbitré les conditions, qu'ils ont porté le Roi à y donner les mains ; & que si l'Espagne les refuse ils seront forcez de joindre leurs armes à celles de Sa Majesté, ou ne verront pas perdre les Pais Bas les bras croisez, & sans tâcher d'en profiter, pour amoindrir d'autant l'accroissement de la puissance de France.

Vous avez eu grande raison de déclarer aux Députez que le Roi ne relâchera rien de son dernier Projet, & à dire vrai je ne vois pas seulement en quoi Sa Majesté le pourroit faire, puis qu'elle s'est déjà portée à relâcher tout ce que les Etats eux-mêmes ont désiré d'elle, & vous pouvez ajouter à cela que sans la considération desdits Etats, les Espagnols n'en seroient pas quittes à si bon marché qu'ils le peuvent être encore s'ils concluent promptement.

Le Roi ne verra jamais avec plaisir que quelqu'un se déclare contre Monsieur de Wit, mais quand ce seront les Espagnols, comme a fait en dernier lieu Dom Esteven de Gamarre, je ne dois

pas vous céler que Sa Majesté en aura toujours très-grande joye, tant parce que ce sera une preuve certaine que ledit Sieur de Wit agit bien pour les intérêts de cette Couronne, qu'à cause qu'elle est bien assurée qu'ils ne lui feront pas grand mal, & qu'elle en aura néanmoins occasion de lui donner des marques de son amitié & de sa protection, s'il jugeoit d'en avoir besoin.

Les dernières nouvelles de Madrid, qui sont du 24. du passé, nous apprennent que l'Ambassadeur d'Angleterre (auquel on avoit déjà payé quatre mille pistoles pour la dépense de son Voyage) partoit le lendemain pour aller à Lisbonne même offrir de la part de la Reine d'Espagne de traiter la Paix de Roi à Roi: où les Portugais accepteront l'offre, & cette Paix se peut dire faite dès lors, & par conséquent cet obstacle levé dans l'accommodement des affaires de Flandre, où les Portugais rejetteront la proposition, & partant le Roi sera d'autant plus obligé (comme Monsieur de Wit l'a déjà reconnu) à n'abandonner jamais le Roi de Portugal; mais Sa Majesté demanderoit volontiers audit Sieur de Wit, qui est si éclairé & qui juge si bien des choses, qu'il voulut bien lui dire comme il le pense dans son cœur, si après ce grand pas public que l'Espagne aura fait, il lui peut tomber dans l'esprit, qu'en cas que l'on puisse par les fermes déclarations que lui feront Messieurs les Etats, la porter à souhaiter sincèrement la Paix pour éviter de faire de plus grandes pertes, & ainsi demeurer d'accord de l'une des deux alternatives que le Roi a offertes, si, dis-je, après les conditions entièrement ajustées à l'égard du Roi, l'Espagne voudroit s'arrêter un moment à conclurre l'accommodement pour ne vouloir plus.

plus accorder le titre de Roi au Roi de Portugal qu'elle lui aura envoyé si solennellement offrir ?

Le Roi a eu la confirmation de Rome même , où le Courier du Pape étoit enfin de retour après avoir été arrêté près d'un mois à Madrid , que les Espagnols ne veulent pas traiter la Paix qu'à Rome , à Venise , ou aux Pyrenées. Il y a eu six mois entiers à pouvoir faire cette Négociation , à compter depuis les premières déclarations de Sa Majesté , & quand il y en a déjà trois d'expirées , l'Espagne de gayeté de cœur met l'affaire hors de tout accommodement sur un point préliminaire qui ne lui est même de nulle importance ; car quand le Roi auroit aujourd'hui à aller traiter à Rome , & quand tous les Médiateurs & intéressez auroient voulu y envoyer leurs Députez , ce que la plûpart ne peuvent pas , à cause de la Religion , il est aisé de voir que quelque diligence que les Princes eussent faite , soit en leur nomination , soit à les faire partir sans délai , on n'auroit pû commencer l'Assemblée en aucun des trois lieux que l'Espagne nomme avant le tems , que le Roi , si la Paix n'est faite alors , fera indispensablement nécessité , pour les raisons qui ont été mandées , de recommencer à faire agir ses armes.



L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 22. Décembre 1667.*

Vous ne recevrez pas par cette Dépêche une grande décision de l'affaire, c'est-à-dire, d'accepter le Projet du Roi en la même forme qu'il est couché; néanmoins je ne laisse pas d'espérer que vous serez content de l'état où nous en sommes, & que vous jugerez que c'est un grand pas fait pour venir au reste. Vous sçavez donc Monsieur qu'après le départ du dernier Ordinaire, les Commissaires des affaires secretes, du nombre desquels est Monsieur de Wit, sont venus deux fois chez moi, pour me sonder s'il ne seroit pas possible que le Roi voulut pousser ses Conquêtes en d'autres Pais qu'en Flandre, que moyennant cela, ils s'obligeroient de rompre avec l'Espagne, en cas qu'elle refusât les propositions que le Roi propose; Je leur répondis qu'ils n'avoient autre chose à attendre de moi, que ce que je leur avois déjà dit, qui est qu'il n'y a rien à retrancher du Projet du Roi, qu'il a relâché, à la considération de Messieurs les Etats, plus qu'il n'auroit jamais fait, & contre ses propres intérêts; qu'après cela, je leur voulois dire de moi-même qu'il étoit tems de prendre une Résolution, & d'opter & se déclarer s'ils vouloient être Espagnols ou François; après quoi Monsieur de Wit prit la parole, & me dit que les Etats ne prendroient pas parti contre le Roi, mais qu'ils étoient obligez de pourvoir à leur sûreté: sur quoi je lui répliquai que du côté du
Roi

Roi il ne se pouvoit pas agir plus sincérement à leur égard, s'étant fixé pour les conditions à tout ce que les Etats avoient désiré, & leur ayant mis la Paix entre les mains; mais que j'étois obligé de leur dire, non pas comme Ambassadeur du Roi, mais comme Ami particulier, qu'il étoit tems de prendre une Résolution. Vous remarquerez s'il vous plaît Monsieur, que je leur parlai de la sorte après avoir assuré les Villes d'Amsterdam, de Haerlem, de Leyde & Rotterdam, de donner leur avis qu'il falloit contenter le Roi, & ces Villes jointes aux premières de Nort-Hollande qui n'ont pas varié, & sont toujours demeurées fermes à contenter la France, j'étois comme assuré que la délibération de la Province de Hollande nous seroit favorable, & le tout de concert avec Monsieur de Wit, je crûs donc que le tems étoit propre pour les presser de conclurre: en effet Monsieur de Wit étant sorti avec les Députez, ils furent dans l'Assemblée en faire rapport, & on différa au lendemain à opiner là-dessus: cependant Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg arriva le même jour, je lui rendis compte de tout ce qui s'étoit passé, & le priai de voir Monsieur de Wit, & de lui dire que sur le fait de la proposition, que le Roi portât ses Conquêtes ailleurs que dans la Flandre, il venoit d'auprès de Sa Majesté, qui lui avoit dit que cette proposition le choquoit si fort qu'il n'y consentiroit jamais, & que si les Etats s'y obstinoient il falloit que toute sorte de Négociation cessât & prendre des mesures ailleurs. Ledit Sieur de Wit fût faire ce rapport à l'Assemblée de Hollande, ensuite de quoi elle résolut hier de porter son avis aux Etats Généraux, pour députer dans les Provinces afin de s'y conformer.

Le-

Lequel avis est qu'on demeurera unis avec la France, qu'on déclarera à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne doit pas attendre aucun secours ni assistance des Etats, qu'ils défirent la Paix; que les propositions que le Roi propose sont estimées raisonnables, & que si les Espagnols les refusent, ils se serviront de toutes les voyes de force les plus efficaces pour les y contraindre; qu'on parlera aux Ministres des Rois & Princes résidens en cette Cour, pour les porter aux mêmes sentimens, afin que tous ensemble soient en état de se joindre pour y contraindre les Espagnols; voilà ce qui se passa hier, ensuite de quoi la Province de Hollande a nommé Monsieur van Beuningen, pour aller au plûtôt en France trouver le Roi & régler avec Sa Majesté, & éclaircir les points dont il faut convenir après une telle déclaration; Ledit Sieur van Beuningen a été à Amsterdam, pour prier les Bourguemaîtres, Régens, & ceux du Magistrat de ne pas consentir à sa nomination; mais on avoit pris les devans, & on lui a dit que le service de l'Etat requéroit qu'il fît ce voyage, & qu'on ne pouvoit pas l'en dispenser, de sorte qu'il le fera contre son inclination, mais il fera mieux-là qu'ici; vous n'aurez, Monsieur, qu'à combattre ses raisonnemens qui persuadent ici les Peuples, & je suis assuré qu'ils ne vous persuaderont pas. Il n'est pas encore revenu de son opinion, qu'il faut que le Roi ne pousse pas plus avant ses Conquêtes dans les Pais-Bas, mais qu'il les porte ailleurs, non plus que sur le partage à quoi il incline fort, non pas à celui qui a été fait en l'année 1635. mais bien à celui qui a été projeté l'année 1663. Nous ne sommes pas encore en état d'entamer cette affaire, il faut

faut y venir par degrez, & sans que les Villes s'en apperçoivent, aussi-bien qu'à la rupture. Monsieur de Wit ne doute pas qu'on ne vienne à bout de l'un & de l'autre avec le tems & la patience, mais pour y parvenir il faut que les Provinces se conforment à l'avis de la Hollande: mais comme je sçai qu'il y aura de la peine à les faire convenir toutes sur ce point, à cause des divers intérêts qui les tiennent liez avec l'Espagne, par les Cabales qu'elle pratique dans lesdites Provinces, j'ai proposé de dire à Monsieur de Wit, d'en user comme il a fait quand la Guerre s'est déclarée contre l'Angleterre, qui est que lors que la Hollande eut gagné trois Provinces, on publia la Déclaration de la part des Etats, & on laissa les trois autres qui étoient d'avis contraire, il a fallu après quelque tems qu'elles se foient conformées à l'avis de Hollande, ce qu'il a approuvé, & on agira ainsi pour abrégé le tems.

Quoi que ce qui s'est passé ne soit pas tout ce que le Roi peut désirer, j'espère pourtant que Sa Majesté s'en contentera, ne pouvant faire davantage, mais assurément cela nous conduira au reste, quand nous aurons eu la conformité des avis des Provinces à celui de la Hollande, parce qu'aussi-bien on ne peut commencer ni conclurre un Traité, qui ait force & vigueur, sans cela.

Vous remarquerez aussi, s'il vous plaît, que si on eût demandé d'abord aux Villes, que les Etats rompiissent contre l'Espagne, en cas de refus des conditions que le Roi propose, sur ce mot de rompre les réflexions des sujets d'une rupture auroient tenu l'Assemblée plus de trois mois sans se déclarer, mais les habiles de l'E-
 rat

est voyent bien que cet avis de la Hollande les conduit à la rupture, ce qui se dira plus clairement quand le Traité sera fait.

Le point de Portugal est celui qui embarrasse le plus Monsieur de Wit, car il voit bien que le Roi ne peut pas abandonner avec reputation & honneur ledit Roi de Portugal, s'il refuse les conditions que le Roi d'Espagne lui offre, mais aussi il ne voit pas aucun moyen de faire goûter à ces Peuples de rompre contre l'Espagne, pour l'intérêt du Portugal; car si le Roi d'Espagne accorde tout ce que le Roi demande pour son partage, & que le Roi d'Espagne ne voudra pas s'accommoder avec ledit Roi de Portugal, voilà la Paix rompue, & cependant il n'a travaillé auprès de l'Assemblée de Hollande, que sur le pied que le Roi signeroit la Paix lui faisant obtenir l'alternative, & sur lesdites oppositions que l'Assemblée lui a fait sur l'affaire de Portugal, il leur a toujours dit qu'on trouveroit des expédiens de l'accommoder, mais qu'il souhaiteroit que le Roi laissât accommoder le Portugal, pour lever cet obstacle, parce qu'après cela si les Espagnols refusoient les conditions du Roi, ils pousseroient les affaires à la rupture, sans être retenus par celle de Portugal, & que pour la sûreté du Roi, afin de ne laisser pas faire cet accommodement d'une manière qu'il en pût recevoir du préjudice; il croit qu'avant de déclarer son sentiment à ses Ministres qui sont en Portugal, il faudroit attendre que le Traité fût signé entre le Roi & les États, qui seroit une sûreté & un engagement de rupture contre l'Espagne, & cette Paix de Portugal seroit peut-être préjudiciable au Roi, en ce que leurs Troupes ne pourront pas être transportées en
Flan-

Flandre sans être prises , les Etats faisant état de tenir une Flote de cinquante Navires à la Mer , le Roi ayant aussi la sienne ce qui rendroit le passage des Troupes impossible , & comme il voit que le Roi n'a rien à craindre de cette Paix de Portugal , que les secours que les Espagnols envoyeroient en Flandre , il ne juge pas qu'il soit dans la puissance des Espagnols de le faire.

Il n'y a que sept Villes de la Nort-Hollande , qui ont été du commencement de l'avis de se tenir bien unies avec la France , & ont attiré cinq Villes à leur avis qui ont balancé l'opinion des autres pendant deux mois , sans qu'aucune Résolution ait été prise , & cela nous a donné tems de gagner les autres.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 23. Décembre 1667.

J'Ai reçu vos deux depêches du 15. de ce mois , tout ce que je vous puis dire en peu de mots de leur contenu , c'est que les intérêts du Roi ne peuvent prendre un plus méchant train qu'ils prennent dans les Provinces Unies; on peut pourtant dire que de cette prodigieuse jalousie qu'elles conçoivent du voisinage de ses armes il n'en paroissoit pas un seul vestige en 1659. lors qu'elles pouvoient notoirement emporter tous les Pais-Bas en deux Campagnes , & ces Messieurs n'en disoient mot , & ne faisoient pas le moindre mouvement du monde pour arrêter nos progrès , & néanmoins Sa Majesté n'avoit pas encore

encore acquis sur eux l'obligation d'avoir sauvé leur Etat de la puissance des Anglois & de l'attaque de l'Evêque de Munster; & au contraire elles doivent bien plus craindre les ressentimens de cette Couronne sur l'abandonnement de Munster; bien plus Sa Majesté leur a mis en main des moyens faciles & indubitables de guérir bientôt & infailliblement cette grande jalousie. Ils n'auroient pour cela qu'à témoigner aux Espagnols, pourvû que ce soit de bonne sorte, en apparence quand même ils n'auroient pas résolu en effet de le faire, que s'ils ne donnent les mains à la Paix aux conditions qu'eux-mêmes ont proposées & trouvées équitables, ils joindront leurs forces à celles du Roi pour les y nécessiter; mais où est le moindre devoir & la moindre diligence qu'ils aient seulement faite pour donner cette appréhension auxdits Espagnols, après avoir néanmoins sut cette parole non seulement tiré du Roi son secret, mais avoir exigé de lui des relâchemens très-considérables, sur les conditions de l'accommodement par le seul objet que Sa Majesté s'étoit proposé de leur complaire: y a-t-il tant soit peu de bonne foi ou même la moindre bien-séance en tout ce procédé: Il me remet dans la mémoire une chose à peu près de cette force qui se passa au Traité de Munster; les Plénipotentiaires du Roi s'étant simplement réduits à désirer de Pauw & de Chanut, qu'ils voulussent faire semblant seulement pendant quinze jours qu'ils ne signeroient point leur Paix que la France ne fût satisfaite, jamais il ne fût possible d'obtenir d'eux cette déclaration, quoi que feinte de concert avec nous, & qu'il ne leur pût arriver aucun préjudice imaginable, qu'auroient perdu les Etats à envoyer il y a trois mois à Ma-

drid une personne qui eût parlé fortement pour faire accepter aux Espagnols les conditions proposées par Monsieur de Wit lui-même, peut-être la Paix seroit-elle déjà faite, ou en terme d'être bien tôt conclüe, quand ne voulant pas se souvenir de tout ce qui s'est passé, ces Messieurs prennent aujourd'hui un écart pour tâcher d'obliger le Roi, suivant la belle pensée tombée ici dans l'esprit de Monsieur van Beuningen, à porter ailleurs qu'aux Pais-Bas le fort des armes. Ils en parlent bien à leur aise, sans se mettre en peine si le Roi peut faire passer les Monts à une Armée pour aller faire la Guerre en Catalogne, non seulement sans qu'il y ait une seule revolte dans le Pais, mais où les Espagnols pourroient lui oposer toutes les Armées qui sont occupées contre le Portugal, ni si Sa Majesté peut faire facilement sauter tous les Etats de Monsieur le Duc de Savoye à ses Troupes pour aller attaquer le Duché de Milan, défendu d'ailleurs par l'inclemence de l'air & par un très-grand nombre de Places fortes, au hazard même d'y voir descendre des inondations d'Allemans, sans que personne pût s'opposer à leur passage; néanmoins Sa Majesté fera sonder Monsieur de Savoye, s'il seroit en disposition d'entrer avec lui-même en action & prendre part aux avantages des Conquêtes communes; mais elle ne peut pas positivement s'engager avec les Etats sur un pareil Projet, si avant cela elle n'est assurée d'y pouvoir porter Mr. de Savoye. Au reste pourvû qu'elle put obliger les Espagnols à lui faire raison sur les Droits de la Reine, il lui seroit fort indifférent par quelle sorte de Conquête elle fit le coup, & elle aimeroit autant, voire mieux, recevoir sa satisfaction en Italie qu'en Flandre.

La question seroit seulement de sçavoir quelle sûreté non douteuse elle pourroit prendre en la bonne foi de Messieurs les Etats, pour le maintien & la défense de ses Conquêtes de Flandre contre tout agresseur, quel qu'il fût, c'est-à-dire avec un Etat qui laisse entendre que la rupture avec l'Espagne importe de 60. millions à son Commerce, & qui d'ailleurs voudroit peut-être les avoir sacrifiez pour voir hors des mains de Sa Majesté lefdites Conquêtes.

De tout ce que dessus vous pouvez comprendre qu'il est très-difficile, quoi que non pas impossible, que Sa Majesté puisse prendre un si grand change que celui qu'on lui propose; comme aussi que dans cette incertitude elle ne voudroit pas avoir dépenfé un seul sol pour gagner les gens que vous dites encore contraires à ce Projet, & ne pouvoir se résoudre à voir obliger leur Etat de défendre les Conquêtes du Roi contre tout agresseur.

Cependant je vous puis donner l'avis que les Espagnols ont tant de désir de la Paix, & tant d'envie que Messieurs les Etats ayent part à cette Négociation, qu'ils ont déclaré au Pape qu'ils ne traiteroient à Rome, à Venise ou aux Pyrenées, & pour cela même qu'ils veulent une Suspension d'un an, & que Sa Majesté remette cependant entre les mains de Sa Sainteté en sequestre les Places qu'elle a conquises; ce sera maintenant à Messieurs les Etats à résoudre s'ils voudront plutôt prendre & soutenir avec quelques fraix, & non sans quelque péril, le parti de gens si déraisonnables, ou celui d'un Roi leur ancien Ami & Allié, qui a mis l'accommodement entre leurs mains aux conditions qu'ils ont voulu.

C O P I E

*De la Lettre de Monsieur de Lionne à
Monsieur le Nonce sur le Rhin.*

Le 23. Décembre 1667.

J'Ai reçu la Lettre dont il a plû à V. S. de me favoriser le 8. de ce mois, par laquelle elle a voulu faire entendre au Roi par mon moyen que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, muni d'un Plein-pouvoir pour traiter la Paix, avoit déclaré par ses Lettres à Vôte Séréntité Illustrissime, que la Reine sa Maîtresse convenoit de la Ville Impériale d'Aix la Chapelle pour y former l'Assemblée, & qu'il seroit prêt de s'y rendre, quand le Roi voudroit aussi y envoyer des Plénipotentiaires avec égard que le Chef fût d'une qualité égale à la sienne. J'assûre Vôte Séréntité Illustrissime que je ne pouvois donner une plus agréable nouvelle à Sa Majesté, laquelle par la communication que nôtre Saint Pere le Pape a eu la bonté de lui donner de certaines réponses qui ont été faites à Madrid à Sa Sainteté, avoit quelque lieu de douter que la Couronne d'Espagne ne vouloit point traiter la Paix en ces quartiers de deçà, mais seulement en Italie ou aux Pyrenées; néanmoins jugeant sur la foi d'un Ministre aussi autorisé que l'est ledit Sieur Marquis, qu'on doit, depuis ces réponses données à Sa Majesté, avoir changé d'avis à Madrid, où l'on aura sans doute reconnu la nécessité indispensable pour avancer la Paix, de la traiter dans un lieu neutre le plus proche qu'il est possible de l'action
des

aurez-vous vû Monsieur, par ma dernière dépêche, que les affaires prennent un autre chemin.

L'Assemblée de Hollande se sépara le vingt quatrième pour aller faire rapport aux Villes de ce qui avoit été résolu; elle reviendra le dixième du mois prochain, & l'on sçaura le sentiment des Provinces sur leurs avis. Je ne doute pas qu'elle ne soit favorable du moins en partie; Je vous prie d'être persuadé que je n'oublierai rien de tout ce que je jugerai être utile pour le service du Roi, & que si les affaires ne réussissent pas si promptement que Sa Majesté le désireroit, il ne tient pas à moi & à mes soins, mais à la constitution de l'Etat, qui d'ailleurs est si remplie de Cabales d'intérêts, & susceptible d'ombrages contre la France, qu'il me faut recommencer une Négociation, lorsque je l'ai crû à sa fin; Voilà Monsieur, l'état où j'ai été trois fois depuis la Paix de Bréda, & plût à Dieu qu'elle n'eût jamais été faite, je vous aurois bien répondu que je n'eusse pas été un mois sans porter les Etats à déclarer la Guerre contre l'Espagne, mais il n'en faut plus parler, & ne songer à autre chose qu'à faire agir ces gens ici vigoureusement pour les intérêts du Roi.

Il faut commencer par tirer Monsieur van Beuningen d'ici; quand il sera en France vous le mettrez plus à raison, & nous vous seconderons Monsieur de Wit & moi, & je ne doute pas qu'avec un peu de patience, nous ne réduisions les affaires à la satisfaction de Sa Majesté. Vous aurez vû par ma dernière dépêche comme j'ai ôté toute espérance aux Etats de nous faire quitter les armes dans les Pais-Bas, en cas que le Roi d'Espagne refuse la Paix, & comme je suis demeuré ferme au point de vôtre projet sans

en

en vouloir rien relâcher, ce qui a été nécessaire pour les faire approcher comme ils ont fait, car lorsque Monsieur van Beuningen sera à Paris, on croira ici qu'il aura fort gagné quand le Roi se reduira à ce qu'ils ne rompent pas, à condition qu'ils s'oposent avec les Alliez de la Ligue du Rhin aux secours qui viendront en Flandre, du côté de l'Empereur & de ses adhérens.

Vous avez si bien remarqué dans vôtre dépêche les grandes difficultez qui se rencontrent en portant les Armes du Roi en Italie, par la situation des Places fortes, & des Rivières qui se trouvent dans l'Etat de Milan, & par la facilité du secours d'Allemagne, qu'on ne sçauroit conseiller au Roi de prendre l'échange, car d'un côté je vois tous les secours d'Allemagne ne pouvoir arriver en Flandre sans hazarder un Combat contre les Etats & les Princes du Rhin, s'ils observent leur Traité; & de l'autre si le Roi de Portugal fait la Paix, les Espagnols ne sçauront aborder avec leurs Troupes au Port d'Ostende sans périr, les Etats ayant une Flote de cinquante grands Navires dans la Manche pour les en empêcher, lorsque nous ferons d'accord, ainsi la Flandre sera perduë ou les Espagnols seront contraints de faire la Paix aux conditions que le Roi a proposées.

Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg a eu plusieurs Conférences avec le Sieur de Wit, & nous dînâmes hier ensemble avec quatre des principaux Députez des Etats. Quand il est arrivé on ne vouloit pas communiquer avec lui, parce qu'étant à Clèves, Monsieur de Béverning avoit crû qu'il n'étoit pas bien intentionné pour les Etats, mais ayant assuré Monsieur de Wit & mes amis du contraire, ils en ont été per-

suadez , & je croi que Monsieur le Prince de Furstemberg sera satisfait de la manière dont Monsieur de Wit en a usé en son endroit , comme celui ci l'est aussi des Conférences qu'il a eues avec ce Prince. Je lui ai rendu compte de tout ce qui s'est passé depuis la Paix de Bréda , afin qu'il puisse vous informer de tout à son retour à la Cour , étant impossible que les dépêches vous puissent faire voir tout ce qui se passe , comme ce qu'on dit de bouche lors qu'on a été sur les lieux. Il part de ce Pais avec l'approbation de Monsieur de Wit , & pour ne vous importuner pas de redites , je me remettrai au compte exact qu'il vous rendra de tout ce qui s'est passé entre nous & Monsieur de Wit sur la matière qui se traite à présent ; il nous est venu plusieurs pensées là-dessus , dont il vous entretiendra à son arrivée auprès de vous.

Je vous supplie très-humblement Monsieur d'aider , Monsieur du Plessis de votre crédit , pour obtenir une Commission de Capitaine de Cavalerie de celles que le Roi met sur piéd : il fût blessé & hazarda sa vie avec mon Fils à Londres , lors que le Peuple se mit du côté de Vatteville : il a servi depuis Volontaire à Gigery , & ensuite cette Campagne ; & a eu divers emplois dont il s'est bien aquité. Comme je le connois fort brave & capable de servir le Roi , je vous serai infiniment obligé Monsieur de l'assistance que vous lui donnerez en ce rencontre près de Sa Majesté. Je souhaiterois fort qu'il pût être dans le Régiment de mon Fils.



L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Décembre 1667.

DEpuis ma première Lettre écrite Monsieur de Wit m'est venu voir, & m'en a montré une du Résident de Messieurs les Etats à Lisbonne, datée du quinzième de ce mois, venuë par un Vaisseau de Rotterdam, qui marque que le Roi de Portugal a été dépossédé du Royaume par le Prince son Frere déclaré incapable de gouverner & arrêté prisonnier, que la Reine s'est retirée dans un Convent, & qu'on ne peut pas être dans une plus grande confusion que toute la Cour l'est à Lisbonne. Ensuite Monsieur de Wit & moi sommes venus à discourir sur les moyens de faire un Traité avec le Roi touchant la matière dont il est question, que nous avons examinée sur tous les cas, afin d'en tirer tous les éclaircissemens possibles, pour en informer Sa Majesté; surquoi j'ai crû devoir obliger Monsieur de Wit de se rendre chez Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg qui étoit dans le lit, à cause d'une défluxion qui lui est tombée sur le pied, & qui ne l'a pas pourtant empêché de partir ce matin pour discourir devant lui sur ce sujet, & mettre même par écrit ce que nous disions; sans pourtant obliger le Roi à rien quand il trouvera à redire à de certaines propositions. Comme Monsieur le Prince Guillaume prit la plume, il se chargea de faire chiffrer par son Secrétaire ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & nous, & vous l'envoyer, surquoi vous

me ferez sçavoir s'il vous plaît les sentimens du Roi. Je vous dirai seulement que sur le terme de la fin de May, je dis à Monsieur de Wit que j'étois assuré que le Roi ne se relâcheroit pas, & ne donneroit pas plus que la fin de Mars n'y ayant rien qui dût plus presser les Espagnols à faire la Paix, que de leur ôter l'espérance d'un plus long terme.

Outre la Déclaration qui a été faite à l'Ambassadeur d'Espagne, par un des Députez des affaires secretes, que les Etats trouvoient les conditions que le Roi propose fort modérées & raisonnables, & que si le Roi son Maître les refuse, ils l'obligeront par la force de les accepter; ledit Ambassadeur a été ce matin s'en plaindre à Monsieur de Wit, lequel lui a dit qu'il étoit tems de parler nettement, & que non-seulement il lui confirmoit tout ce qui avoit été dit, mais qu'il ajoûtoit que ses Maîtres ne seroient pas long-tems à se déclarer pour les y contraindre, s'ils ne se portoient au plutôt à accepter la Paix, & qu'ils ne vouloient pas laisser allumer un feu proche d'eux qui pouvoit s'éteindre, en leur conservant même un Pais que leur négligence à laissé perdre; ledit Ambassadeur s'est retiré fort mal satisfait, & pestant contre les Etats & Monsieur de Wit. Ce matin j'ai été assuré de deux Provinces qui suivront l'avis de la Hollande. Monsieur van Beuningen est fort revenu depuis hier, & je le trouve plus disposé à s'accommoder à ce que le Roi désire.



L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 30. Décembre 1667.*

J'Ai reçu vôtre dépêche du vingt deuxième du courant. Comme vous n'y avez encore pû donner au Roi une décision entière de la grande affaire, je ne puis de même vous dire autre chose, si ce n'est que Sa Majesté à beaucoup de joye d'apprendre que les affaires commencent de delà à prendre un meilleur train que par le passé, & que Sa Majesté attend avec impatience vos dépêches suivantes qui devront donner plus de lumières & de certitude.

Je vous adresse un écrit que le Roi a donné ordre à monsieur le Duc de Chaulnes de présenter au Pape, pour répondre à un autre qui avoit été remis à Sa Sainteté, par l'Ambassadeur d'Espagne sur la matière de la Paix. Je vous prie de le communiquer à Messieurs les Princes de Furstemberg, & de le faire voir aussi à Messieurs de Wit, van Beuningen, & aux Commissaires des affaires secretes, & d'en faire prendre deux Copies pour les faire adresser à Monsieur de Pomponne, & à Mr. de Terlon auxquels j'écris que je vous ai prié d'en user de la sorte.

Je sçai que les Espagnols veulent présentement faire valoir au Roi d'Angleterre, que c'est par la seule considération qu'ils n'ont pas voulu passer plus avant dans la Négociation, de remettre de leurs Places entre les mains des Hollandois, quoi qu'ils ayent un extrême besoin d'argent, & qu'ils prétendent encore donner de

grandes jalousies audit Roi, de l'honneur que les Etats se veulent procurer à son préjudice de se rendre Arbitres de la France & de l'Espagne.

L'Ambassadeur d'Angleterre n'étoit pas encore parti de Madrid le dixième de ce mois pour aller à Lisbonne, les Gallions n'arrivoient point & Dom Jean ne partoit point.

La Grosseffe de la Reine continuë, Dieu merci, fort heureusement.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 5. Janvier 1668.

J'AI reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. du passé. Le jour que Monsieur le Prince Guillaume de Fustemberg partit de la Haye, il nous envoya par son Secretaire à Monsieur de Wit & à moi une Copie du Mémoire, qu'il vous avoit écrit sur nôtre conversation avec ledit Sieur de Wit, lequel me vint trouver le soir, pour me dire qu'il trouvoit à redire à deux choses dans ce Mémoire, l'une qu'il mettoit le projet entre le Roi & Messieurs les Etats, & qu'il ne le falloit pas, n'étant point autorisé de ses Maîtres, & qu'il est nécessaire auparavant de leur faire agréer lesdites propositions; & l'autre qu'il y avoit dans ledit Mémoire que le Roi auroit la liberté d'attaquer le Luxembourg, à quoi il n'a jamais pensé ni consenti, cela étant tout-à-fait contraire au repos & à la sûreté que les Etats prétendent par un accommodement.

Je lui répondis que j'avois aussi à lui dire, que
je

je persistois à ce que je lui avois déclaré, que le Roi ne consentiroit pas à un plus long délai que la fin de Mars, & que pour ce qui étoit de l'Action des Armes de Sa Majesté, j'étois assuré que son intention & ses intérêts le porteroient d'agir vigoureusement sur les Places des Ennemis, en cas que les Espagnols n'acceptent pas entre-ci & la fin de Mars les conditions modérées, à quoi le Roi s'est relâché à la considération des Etats. De ce discours nous tombâmes sur celui du préjudice que le Roi recevroit de porter les Armes ailleurs que dans la Flandre. Je lui alléguai ensuite tout ce qui est porté dans vos précédentes dépêches, sur les difficultez de faire passer les Armées en Italie & en Catalogne; qu'il pourroit arriver qu'après que vos Armées seroient éloignées, les Etats n'agiroyent pas vigoureusement pour contraindre les Espagnols à la Paix, & qu'ils auroient ce qu'ils désirent de faire perdre la Campagne au Roi, espérant qu'avec le tems ils auroient des occasions plus favorables de redresser leurs affaires; sur quoi il me répondit qu'il comprenoit ces raisons être bonnes, mais qu'il falloit en trouvant les sûretés du Roi, chercher aussi celle des Etats qui ne le pouvoient guérir des ombrages qu'ils ont de la grande puissance de Sa Majesté; qu'en étant assurés qu'il ne sera pas Maître de la Flandre, sans s'éloigner comme il a été dit dans l'Italie, la Catalogne, l'Espagne, qu'elle subsistoit dans les Pais Ennemis, & à ses dépens, sans toutefois attaquer des Places, & que si Sa Majesté voyoit que les Etats ne fissent pas avec leurs Armées, ce qui sera porté par le Traité pour contraindre les Espagnols à faire la Paix, qu'alors elle seroit libre de les attaquer, & son Armée toute

prête d'exécuter les desseins; qu'ainsi Sa Majesté ne recevra pas de préjudice de la complaisance que les États lui demandent de s'accommoder à la crainte qu'ils ont qu'elle ne se rende Maîtresse de la Flandre.

Que pour le terme du Mois de May, on ne l'a demandé que pour faire mieux agir les Armées; l'expérience ayant fait voir à feu Monsieur le Prince d'Orange, que les armes n'ont pû agir plutôt qu'à la fin de May, & particulièrement du côté d'Hollande; que s'ils sont obligez de rompre, leur Armée ne peut entrer plutôt qu'à la fin de May en Campagne.

On n'a pû rien proposer de cette semaine aux États Généraux sur l'avis de la Hollande, parce que le Président de semaine est Monsieur Reinwoude, Pere de l'Ambassadeur de Messieurs les États qui est à Madrid, lequel est tout-à-fait gagné des Espagnols, & auroit gâté toutes nos affaires; la semaine prochaine nous aurons un Président favorable qui agira mieux que Reinwoude n'eût fait,

L'Assemblée d'Hollande fera de retour le dixième de ce mois. Je ne doute pas qu'on ne demeure ferme dans les avis.

Dans la course que le Comte de Waldeck à fait ici, il n'a rien oublié pour donner des ombres contre la France. Il a affecté de dîner avec les Magistrats des Villes où il a passé, & les à échauffer contre nous tant qu'il a pû; Je ne doute pas qu'il ne fasse de même près les Ducs de Brunswic où il est à présent. J'ai estimé d'en donner avis à Monsieur de Gourville, afin qu'il avertisse les Ducs de Zell & Osnabrug de la conduite de ce Personnage, & leur faire entendre qu'ils ne peuvent prendre un parti plus sûr que

que celui du Roi, qu'ils ont vû tous les grands avantages que la Maison de Hesse a ressenti, pendant la Guerre, qui a été en grande considération par l'Alliance qu'elle a eüe avec le Roi, & comme ledit de Gourville est fort bien dans l'esprit de ces deux Princes, & que je suis assuré que jamais rien ne le peut séparer de sa passion & de la fidélité qu'il a pour le service du Roi, je lui ai mandé qu'il doit par toutes sortes de voyes donner du soupçon à ces Princes du Comte de Waldeck, qui est un homme fort intéressé, & qui ne cherche que les avantages aux dépens même des intérêts de ses Maîtres. Cependant si vous jugez à propos qu'on doive faire sçavoir quelques ordres de la part du Roi sur cette matière audit Sieur de Gourville, je lui enverrai un Exprès, y ayant des Postes établies de la Haye à Zell, dès que vous m'avez fait sçavoir vôtre intention, tout ce dont je vous puis assurer, c'est que ledit Sieur de Gourville servira le Roi fidèlement & utilement, car il a la confiance & l'estime de ces Princes. Il n'y a pas de tems à perdre pour tâcher de ruïner le Comte de Waldeck, car il prend des mesures contre nous de tous côtez.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Janvier 1668.

VOUS n'avez pas occasion de regretter la conclusion de la Paix de Bréda, sur ce que vous auriez pû dans la continuation de l'autre Guerre porter les Etats à rompre avec l'Espagne; car nous aurions uni par là l'Angleterre
avec

avec les Espagnols à perpétuité, & ce n'étoit pas le compte du Roi.

Monfieur le Prince Guillaume m'a envoyé une efpèce de Projet de Traité entre le Roi & les Etats, que lui & Monfieur de Wit doivent avoir dressé; mais il faudra néceffairement, avant que je vous en puiſſe parler, attendre ou l'arrivée dudit Prince, ou de Monfieur van Beuningen; car fans déguifement ni fineſſe, foit qu'il y eût quelque faute au Chiffre ou autrement, je vous avoué qu'il y a deux ou trois Articles des principaux, dont on n'a pû comprendre ici le ſens, & l'intention de ceux qui ont fait cette piéce, quelque application qu'on y ait donnée en général; feulement je puis vous dire que le Roi n'accordera point aux Espagnols, pour ſe réſoudre, juſques à la fin de May, & cela même, outre le préjudice que Sa Majeſté en recevrait, ſeroit nuifible à la Paix.

J'ai lû au Roi l'Article de vôtre Lettre qui regarde Monfieur du Pleſſis, mais vous & lui avez parlé trop tard, Sa Majeſté ayant déjà donné toutes les Commiſſions de Cavalerie, & ne la voulant plus augmenter.

Monfieur le Marquis de Louvois à reçu l'ordre d'expédier l'ordinaire prochain vôtre remboursement, des dépenses que vous avez faites pour les Soldats, auxquels vous avez donné moyen de repaſſer en France.

Je ne veux pas finir, ſans vous dire que Monfieur le Prince Guillaume écrit au Roi des merveilles, non ſeulement de l'habileté, mais de la ſincérité des bonnes intentions de Monfieur de Wit, pour ce qui regarde le maintien de l'Union de leur Etat avec Sa Majeſté.

Vous ne ſerez pas, je m'assûre, tâché d'appren-

prendre que le Roi me fit hier une si grande & si extraordinaire grace, qu'a peine puis-je croire après l'avoir obtenuë, que la bonté de Sa Majesté ait pû aller jusques à cet excès: elle consiste en ce qu'elle a trouvé bon que mon Fils, qui n'est encore que dans sa vingt deuxiëme année, commençât à signer dans sa charge, & que je puisse me décharger à l'avenir entièrement sur lui de tout le soin de la Marine, Galères & Vaisseaux, & des Provinces de mon département, pour me pouvoir donner tout entier, & avec plus d'application aux seules affaires étrangères.

M E M O I R E.

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 9. Janvier 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commissaires, pour leur communiquer des dépêches importantes, qu'il a reçû du Roi son Maître, S. M. lui a aussi donné ordre de faire des instances à Vos Seigneuries; à ce qu'il leur plaise envoyer les leurs à la Province de Zélande, afin que l'on restituë sans délai l'Etain de ladite Majesté, lequel est retenu par l'Amirauté de ladite Province, nonobstant que le Roi ait fait relâcher les Vaisseaux & les effets qui avoient été arrêtez en France, appartenans au Capitaine qui a fait la prise d'un Etain, & comme la dernière Résolution qui a été prise en Zélande là-dessus, se remet à ce que Vos Seigneuries en ordonneront, ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne soient portées, par leur
Justice

186 *Lettres, Memoires, &c.*
Justice & leur équité ordinaires, à donner
enfin au Roi cette satisfaction qui a été tant de
fois demandée, & que Sa Majesté attend de-
puis un si long-tems. Donné à la Haye le neu-
vième Janvier 1668.

D'ESTRADES.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 13. Janvier 1668.

J'AI reçu vôtre dépêche du cinquième de ce mois. Le Roi a appris en même tems par des Lettres d'Hollande, le sentiment particulier de la Province d'Utrecht sur le sujet de l'accommodement avec la France & l'Espagne, auquel on dit que cette Province la persiste avec grande opiniâtreté. Il est ce me semble superflu de vous dire qu'aux termes qu'est conçu l'avis d'Utrecht, Sa Majesté ne s'y peut jamais accommoder.

Quant aux deux choses que Monsieur de Wit vous a témoignées, d'avoir trouvé à redire dans le Mémoire dressé par le Prince Guillaume sur leur dernière conversation, Sa Majesté, sur la première, sçait bien que l'on ne peut encore dire que ce soit le sentiment des Etats, mais seulement celui de Monsieur de Wit qui a crû de les y pouvoir porter : & sur la seconde sadite Majesté ne croiroit pas avoir besoin du consentement de personne pour attaquer le Luxembourg, mais quand il seroit en quelque façon nécessaire pour ajuster toutes les mesures, elle ne voit pas que
les

Ies Etats eussent aucun intérêt imaginable en l'attaque dudit Duché ; ouï, bien peut être les Princes de l'Empire qui en sont plus voisins, lesquels y consentant, lesdits Etats ne pourront faire aucune difficulté d'y acquiescer, d'autant plus qu'ils auroient déjà donné les mains que ledit Duché puisse ou doive être cédé à cette Couronne par les conditions de l'accommodement.

Le Roi a été bien aise d'apprendre que ledit de Wit soit convenu avec vous de la force des raisons que Sa Majesté a de ne point porter le plus grand effort de ses armes ailleurs que dans la Flandre ; quant à ce qu'il a ajouté sur les moyens de trouver aussi la sûreté des Etats, qu'ils n'ayent pas à craindre que le Roi se rende entièrement Maître des Pais-Bas, ce sera une matière à traiter ici avec Monsieur van Beuningen. Cependant le meilleur de ces moyens nous semble être celui que lesdits Etats pressent vivement les Espagnols, d'accepter dans la fin de Mars l'une des deux alternatives offertes ; J'ai déjà écrit moi-même quelques Lettres au Sieur de Gourville, & je répons encore par l'Ordinaire d'aujourd'hui à une de ses Lettres. Vous pouvez croire que dès le commencement de ce Commerce, je n'y ai pas oublié la personne & les bonnes dispositions pour cette Couronne du Comte de Waldeck, non plus que les motifs d'intérêt qui le font agir avec tant d'ardeur & d'application contre Sa Majesté.

Je vous envoie le Passeport que Monsieur van Beuningen a désiré, avec la clause qu'on lui donne cinquante Chevaux d'escorte aux lieux où il passera. S'il parle fermement à Monsieur de Castel Rodrigo, comme je n'en doute pas, il avancera bien la conclusion de la Paix.

Je

Je ne sçai comme il sera approuvé par les Etats, que leurs Ambassadeurs en Angleterre aient donné les mains à la proposition qui leur a été faite par les Ministres Espagnols, & les Commissaires du Roi d'Angleterre; c'est une déclaration un peu bien forte de ce que lesdits Ambassadeurs auroient dessein de faire, & dont j'espère qu'ils ne viendront pas à bout, car on a ici les antidotes ou les correctifs de tous les poisons que prépare Monsieur de l'Isola.

Le Roi sçait, à n'en pouvoir douter, qu'il y a des Ministres de la Maison d'Autriche qui la servent en des emplois étrangers, lesquels sont fort persuadez & en ont écrit en cette conformité à Madrid, que ce leur est un bonheur particulier que la France veuille bien faire la Paix à quelque condition que ce puisse être, & conseillent, nommément à la Reine leur Maîtresse, de ne pas perdre l'occasion d'accepter l'une des deux alternatives. Ainsi l'affaire étant dans ces termes là, au propre jugement de nos Ennemis, il est aisé à voir que si les Hollandois veulent leur parler avec fermeté en des termes qu'ils ne puissent douter de la jonction de leurs forces à celles du Roi, en cas de leur refus, la Paix se peut conclurre fort facilement entre-ci & la fin de Mars.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne

Le 21. Janvier 1667.

T'Ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 6. du courant.
Mon-

Monfieur le Prince Guillaume de Furftemberg a fort bien jugé de la grande capacité de Monfieur de Wit, & de l'adreffe qu'il a à conduire tant d'efprits différens, ce qui aporte bien du retardement dans les Réfolutions. Je fuis perfuadé que ledit Sieur de Wit eft très-bien intentionné pour la France; mais il y a des conjonctures qui coupent pied à toutes les diligences qu'il fait pour finir nos affaires. La femaine paffée il a fallu demeurer fans rien faire, Monfieur de Reinswoude Député aux États Généraux de la Province d'Utrecht en étant Préfident. Ledit Reinswoude a porté la Province d'Utrecht à donner fon avis qu'il falloit fupplier le Roi d'accorder une Suspension d'armes pour un an, & prendre des Arbitres pour juger fi l'entrée du Roi en Flandre étoit jufté; Cet avis, quoi que ridicule, n'a pas laiffé d'être fuivi de la Frife: Groningue & Zélande n'ont encore rien déclaré.

Quelques Villes de Hollande étant ébranlées depuis que Temple, Réfident du Roi d'Angleterre, eft venu trouver Monfieur de Wit de la part de Caftel Rodrigo, qui lui a dit que toutes les Places fe rendroient au Roi s'ils ne les fecouroient, & qu'il valoit autant perdre la Flandre tout d'un coup que de fe voir confumer à petit feu, & lui a enfuite propofé une Ligue avec l'Angleterre & la Suède dont ledit Caftel Rodrigo étoit affûré, & que tous enfemble contraindroient le Roi à faire la Paix, tenant tous fes Ports bloquez, ôtant toutes fortes de débit à la France. Monfieur de Wit lui a répondu que fes Maîtres n'approuveroient pas cet expédient, qu'il étoit mieux que les Efpagnols fifsent la Paix aux conditions que le Roi propofe, à quoi les
Etats

Etats tiendront la main de tout leur pouvoir. Ledit Temple a passé en Angleterre & a dépêché à Castel Rodrigo un Exprès pour lui faire sçavoir cette réponse qui ne lui aura pas plû ; cependant Monsieur de Wit & moi avons vû tous les Députez des Villes, & avons remis ceux qui étoient ébranlez, qui se sont confirmez dans leur premier avis, de contraindre les Espagnols d'accepter les conditions de Paix que le Roi propose en cas qu'ils refusent la Paix, & qu'on chargera Monsieur van Beuningen de supplier le Roi d'avoir cette complaisance pour les Etats, de n'attaquer pas la Flandre, sans qu'ils ayent concerté des moyens où les uns & les autres pourrout trouver leur sûreté ; les Provinces d'Ouveriffel & Gueldres se sont conformées à l'avis de la Hollande. Je dois vous dire, Monsieur, les ombrages qui se renouvellent, & que de divers lieux on envoie des Ecrits par les Provinces, que le Roi ne veut que les amuser par une espérance de Paix, & les accabler tout d'un coup par une entrée de deux Armées en Flandre, & puis les attaquer. Quoi que cela semble ridicule & qu'on l'ait détruit si souvent par de bonnes & fortes raisons, il n'a pas laissé de faire son effet en quelques Provinces ; celle de Hollande demeure dans son premier avis, & j'ai estimé à propos pour les y confirmer de donner aux Députez ce qui est marqué dans l'état que je vous envoie.

J'ai communiqué aux Commissaires des affaires secrètes les Lettres & Mémoires que vous m'avez envoyez. Ils ont trouvé les considérations sur la réponse des Espagnols au Pape très-bien faites, & Monsieur de Wit m'a dit qu'il n'a point vû de pièce mieux raisonnée ni plus forte.

forte. Ils ont été bien aise d'apprendre par une dernière Lettre à Monsieur le Nonce, que le Roi agrée Aix la Chapelle, ce qui marque que Sa Majesté désire plus la Paix que les Espagnols ne le veulent persuader ; J'ai envoyé les *Duplicata* de toutes les nouvelles à Monsieur de Pomponne & de Terlon, ainsi que vous me l'avez ordonné.

Je ne doute pas que Monsieur de Ruvigny ne vous informe au vrai des intentions du Roi d'Angleterre, mais je vous puis assurer, comme le sçachant à n'en pouvoir douter, qu'il fait toutes les diligences possibles & secretes, pour engager les Etats à une Ligue avec lui pour la défense des Pais-Bas, & que c'est à présent le plus grand effort que Monsieur de Wit ait à soutenir, y ayant des Provinces entières qui y sont tout à fait portées.

J'ai appris, Monsieur, avec une joye que je ne puis vous exprimer, la grace que le Roi a fait à Monsieur de Berny, & la justice qu'il a rendue à vos grands services. Véritablement on ne peut entendre parler de la manière que le Roi surprend ses Serviteurs par des bienfaits d'un si grand prix, sans admiration : ces exemples donnent de grandes espérances à ceux qui sont dans le Service, & je vous avouë que je me mets de ce nombre : & je vous prie Monsieur aux occasions de vacances de Bénéfices de ne vous point lasser de faire ressouvenir Sa Majesté, que j'ai trois Enfans d'Eglise, & point de bien pour leur donner, puis qu'il a été pourvû à l'Abbaie de Saint Vincent, il faut espérer de sa bonté qu'elle m'en accordera quelque autre pour ma Famille, quand il en vaquera, Monsieur de Zullichem m'assûre que vous aurez bien-tôt satisfaction

faction sur l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange, & qu'on remettra les choses en l'état qu'elles étoient. Je suis souvent chagrin de voir les longueurs de ces gens-ci pour les affaires, mais quand je considère qu'en les voulant presser on fait prendre des Résolutions, desquelles on ne peut plus revenir quand elles ont été enregistrées, je trouve encore mieux mon compte à patienter & tâcher en négociant de faire revenir les Esprits; ce sera à vous Monsieur, de les guérir, par le moyen de Monsieur van Beuningen, de la crainte où ils sont que si les Espagnols refusent la Paix, & que la Flandre soit attaquée par les Forces du Roi, elle est absolument perdue sans aucune ressource, & c'est ce qu'ils ne desireront pas en aucune manière. Je leur dis que Monsieur van Beuningen étant à la Cour trouvera que le Roi veut sincèrement la Paix, & son partage en la forme qu'il l'a demandé, & que c'est vouloir la Paix plus promptement qu'eux, que d'attaquer vigoureusement la Flandre en cas de refus, pour les reduire par là d'accepter les conditions justes de Sa Majesté; que pour y parvenir, il ne faut pas s'attendre que le Roi donne un plus long terme que la fin de Mars, ni que ses armes changent le Pais de Flandre pour l'action: cela ne les contente pas, mais il y a quelque tempérament à apporter là-dessus; il vaut mieux qu'il se fasse après que vous aurez entretenu Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg, & Monsieur van Beuningen, car je vois bien ici qu'on donnera au Roi toutes les sûretés que Sa Majesté desirera pour l'Action des Troupes des Etats, en cas de rupture contre l'Espagne, & pour ne faire jamais la Paix que les Espagnols n'ayent donné au Roi l'alternative.

Nous

Nous avons la Frise bien contraire, la Princesse de Nassau agit contre nous : il y a deux ans qu'elle fit des merveilles contre les Anglois, & ramena la Frise, Groningue & Overissel dans le parti du Roi, mais ce fût dans l'espérance qu'elle avoit d'être payée de 100000. liv. qui lui étoient dûs du tems du feu Roi Henri IV. que le Duc de Brunswic lui prêta, dont la dette a été reconnuë par le feu Roi par diverses Lettres réitérées de tems en tems, qu'elle garde; mais lui ayant dit, il y a deux ans, que la réponse que j'avois eüe là-dessus étoit que l'état des affaires du Roi ne lui permettoit pas de payer les dettes des Rois ses Prédécesseurs, mais seulement de satisfaire ponctuellement aux siennes; elle a changé, & favorise présentement les Espagnols en tout ce qu'elle peut : comme elle est Gouvernante de ces deux Provinces avec beaucoup de crédit, elle nous donne de la peine; vous voyez Monsieur, à combien d'incidens on est sujet dans une République, & combien de traverses on reçoit avant d'avoir conclu une affaire.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 19. Janvier 1663.

J'ai reçû vôtre dépêche du treizième du courant, avec le Passeport de Monsieur van Beuningen. Vous n'apprendrez pas Monsieur cet Ordinaire des choses fort agréables, la division des Provinces retardre l'instruction de Monsieur van Beuningen. Comme il ne peut partir pour France qu'elle ne soit signée de toutes les Provinces, sui-

vant le Traité d'Union, celles d'Utrecht, Frise & Groningue, veulent qu'il soit seulement chargé de représenter au Roi, que la justice & l'équité demande, qu'on remette les différens qui sont entre la France & l'Espagne à un arbitrage, qu'il y ait une suspension d'Armes pour un an, & que les Etats soient simples Médiateurs en cette affaire: Zélande, Overissel & Guel-dre ne disent mot, mais aussi nous ne pouvons pas répondre qu'elles soient ni pour ni contre l'avis de la Hollande, qui est demeurée ferme à son premier sentiment, dont je vous ai déjà rendu compte par mes précédentes dépêches.

Il n'y a sortes de diligences & de ruses, que les Provinces de Frise, Groningue & Utrecht, n'ayent pratiquées pour débaucher des Villes d'Hollande, & les attirer à leur parti, qui est tout à fait porté pour celui d'Espagne; mais les diligences de Messieurs de Wit & van Beuningen, les a fait tenir fermes; & les Provinces n'ayant pu rien gagner sur elles, j'espère qu'avec un peu de patience, nous les ferons revenir des mauvais sentimens qu'elles ont; tout l'orage est tombé sur Monsieur le Prince de Tarente, lequel ayant été proposé pour Général de la Cavalerie, les Provinces y consentoient si la Hollande eût voulu se conformer à leur avis, mais se voyant refusées elles n'ont pas voulu recevoir ledit Prince dans cette Charge, & il a fallu que la Hollande soit convenue sur ces Articles avec les autres qu'elles feroient deux Lieutenants Généraux de la Cavalerie, dont Monsieur le Rhingrave seroit le premier, & le Prince de Tarente le second, & qu'ils ne rempliroient pas encore la Charge de Général de la Cavalerie que des Provinces de-

man.

mandoient pour Monsieur le Prince d'Orange ; Monsieur le Prince de Tarente a toujours agi dans la Province de Hollande , où il a beaucoup d'Amis , avec grande chaleur & affection pour les intérêts & le service du Roi , comme il fait encore à la Haye , où il est venu pendant cette Assemblée.

Lesdites Provinces sont aussi convenues de la Charge de Maréchal de Camp pour Monsieur de Wit , & ont créé un Lieutenant Général , au dessous de lui , un Général de l'Artillerie , & deux Sergeans de Bataille. On est sur le point de délibérer la levée de mille Dragons , & de six nouveaux Régimens , de la levée desquels Monsieur de Wit aura la Commission en Allemagne , & de remplir les Charges de vieux Officiers expérimentés.

J'ai fait plainte à Monsieur de Wit , de ce que Messieurs les Ambassadeurs d'Hollande , qui sont en Angleterre , ont donné les mains à la proposition qui leur a été faite par les Ministres Espagnols , de s'assembler dans des Conférences réglées avec lesdits Ministres Espagnols , & les Commissaires du Roi d'Angleterre , ce qui marquoit une déclaration un peu bien forte de ce que les Ambassadeurs auroient dessein de faire , & dont j'espérois qu'ils ne viendroient pas à bout.

Le Sieur de Wit m'a répondu , que je serois éclairci de tout par le Sieur de Méerman , & par le Sieur Temple , de retour d'Angleterre depuis hier. La dépêche dudit Méerman porte que dans une des Conférences qu'ils ont eues avec les Commissaires du Roi d'Angleterre , ils ont fort avancé leur Traité de Commerce , & qu'ensuite ils leur dirent que Messieurs les Etats trouvoient

l'alternative que le Roi propofoit pour la Paix favorable; que ses Maîtres supplioient le Roi d'Angleterre de vouloir rendre ses offices pour y porter les Espagnols, & même de joindre leurs forces tous ensemble pour les y contraindre: sur cela les Commissaires du Roi d'Angleterre leur dirent que cette proposition étoit injuste, & que le Roi leur Maître n'y consentiroit jamais; que lui Sieur de Méerman leur dit que Messieurs les Etats le feroient donc seuls si lefdits Espagnols refusoient la Paix, & se séparèrent de la sorte; qu'ensuite lefdits Commissaires d'Angleterre, dans une autre Conférence, leur dirent qu'ils avoient parlé au Roi de leur dernier entretien, & aux Ministres d'Espagne, lesquels avoient été surpris du recit qu'ils leur en avoient fait, & qu'ensuite Molina & l'Isola avoient désiré d'avoir une Conférence avec eux, en présence des Commissaires d'Angleterre, ce qu'ils ont accordé, & l'ont tenuë le lendemain, dans laquelle les Ministres d'Espagne ont déduit plusieurs raisons, pour persuader que Messieurs les Etats joints avec l'Angleterre, les doivent secourir contre l'invasion que le Roi a faite dans la Flandre, contre la foi d'un Traité juré sur les Sérénissimes Evangiles; qu'ils ajoûtèrent plusieurs autres choses sur ce sujet qui rendoient leur recit important, qu'ils s'attachèrent seulement à dire qu'ils leur répondirent mot à mot à tout ce qu'ils avoient dit aux Commissaires d'Angleterre, dont ils furent fort mal-satisfaits; Voilà ce que j'ai lû en substance dans la dépêche de Monsieur de Méerman.

Le Sieur de Wit m'a ajoûté, que ledit Méerman ne desespéroit pas que le Roi d'Angleterre ne pût être persuadé d'entrer dans le même sentiment

ment où ils sont pour le bien de la Paix, & Temple s'en est assez expliqué à quelques-uns des Députés qui sont de mes amis, & qui me l'ont redit. J'ai estimé devoir dire à Monsieur de Wit qu'il seroit à propos, qu'il écrivit en Angleterre à Monsieur de Méerman, de finir ces sortes de Conférences avec les Ministres d'Espagne, qu'une suffiroit pour expliquer les intentions de leurs Maîtres, & qu'il me sembloit aussi qu'ils devoient avoir donné avis de tout ce que dessus à Monsieur de Ruvigny, avec qui ils ne vivoient pas avec l'ouverture de cœur & de confiance, qu'ils sont obligés de faire avec les Ministres du Roi, qui leur a donné en tant de rencontres des marques de son amitié & de sa protection. Il m'a promis qu'il lui écriroit fortement demain sur ces deux points, & qu'il m'assûroit par avance que le Roi seroit content de leur procédé, & qu'ils rendroient compte de tout à Monsieur de Ruvigny. Je lui écrirai aussi cet Ordinaire pour lui en donner avis, & le prierai de m'écrire si lesdits Ambassadeurs en useront de la manière que ledit de Wit m'a promis.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. Janvier 1668.

T'AI reçu votre dépêche du 12. Je n'ai rien à vous dire sur l'avis ridicule de la Province d'Utrecht qui a été suivie de celle de Frise; mais vous pouvez assûrer Monsieur de Wit, par des connoissances très-certaines que le Roi a, que quand le Sieur Temple s'est avancé de dire à la

Haye que le Marquis de Castel Rodrigo est assuré de l'Angleterre & de la Suède, si les Provinces Unies veulent entrer dans la Ligue, qu'il a avancé en cela une chose très-fausse à l'égard de l'un ou de l'autre; cependant ledit Sieur de Wit ne pouvoit répondre audit Temple avec plus de prudence qu'il a fait, dont Sa Majesté d'ailleurs s'est sentie fort obligée. Il auroit été seulement à désirer que l'Etat n'approuvât pas le pas assez scancalieux à l'égard de cette Couronne, que l'Ambassadeur de Méerman a fait à Londres, quand il a donné les mains à s'assembler avec les Commissaires Anglois, conjointement & en la présence des Ministres de la Maison d'Autriche; car quoi que Sa Majesté sçache bien que ledit Méerman s'est contenu jusques ici à ne parler que des moyens de porter les Espagnols à la Paix, par les fausses espérances que les Espagnols en conçoivent, de pouvoir porter l'Angleterre & la Hollande à une Ligue contre la France, Elle a approuvé ce que vous avez fait.

On convient ici avec vous de la vérité de ce que vous mandez, qu'on fait à Londres des diligences secretes, pour engager les Etats à une Ligue pour la défense des Pais-Bas, & quand il n'y auroit que seul qui aime les Espagnols, il ne manqueroit pas à jeter toujours en avant de pareilles propositions; mais le Roi sçait encore plus certainement, & à n'en pouvoir douter, que tout ce que diront toujours là-dessus les Anglois ne procède que de l'ombrage & de la crainte qu'ils ont que les Etats ne s'unissent plus étroitement avec Sa Majesté, & peut-être pour les porter à faire des pas qui desobligent entièrement la France, & je puis ajoûter que quand les Négociations de cette Ligue s'avanceroient

roient à Londres, en sorte que le Roi en pût appréhender la conclusion, il a en main des moyens certains pour l'arrêter à un coup près, & en faisant même aux Anglois le plus grand plaisir du monde: je ne puis pas m'expliquer davantage, mais Monsieur de Wit a trop de lumières pour ne pas juger & connoître aisément que ce que je dis est vrai.

Je continuë toujours à dire, & persisterai toujours que l'infailibilité de la Paix, & même fort prompte, ne consiste qu'à parler vigoureusement aux Espagnols, & leur faire voir leur perte certaine s'ils refusent l'une des deux alternatives que le Roi a offertes, d'autant plus, comme je vous l'ai déjà mandé, que la plupart des Ministres d'Espagne de dehors conseillent à ceux de Madrid d'en accepter l'une, & soutiennent eux-mêmes que leur Monarchie n'a que cette seule ressource pour sauver les Pais-Bas.

Addition.

Le Roi a fait ôter des Régîtres du Parlement tout ce qui s'est fait contre son autorité depuis l'année 1647. jusques à la fin de l'année 1652. la Compagnie a sans doute senti le coup, mais ce ne devoit être que par la douleur de n'en avoir pas pris elle-même la Résolution il y a long-tems, & qu'il a fallu que ce n'ait plus été qu'un effet de son obéissance.



M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les
Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-
Bas. Le 23. Janvier 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extra-
ordinaire de France, a ordre du Roi son Mai-
tre de remontrer à Vos Seigneuries, qu'à la fin
de l'année 1666. il leur présenta plusieurs Mé-
moires, à ce qu'il leur plût permettre au Vais-
seau nommé l'Europe, appartenant à la Compa-
gnie Occidentale de France, de sortir de leurs
Ports pour aller avec sa cargaison aux Côtes de
Guinée, ce qu'elles lui accordèrent, avec ordre
au Collège de l'Amirauté d'Amsterdam de n'a-
porter aucun empêchement à sa sortie; Qu'au
préjudice de cette permission ledit Vaisseau étant
de retour de ce Voyage à Amsterdam, a été saisi
avec ses Marchandises par la Compagnie d'Occi-
dent de cet Etat, sous prétexte que ledit Vaisseau
appartenoit (à ce qu'ils prétendoient) à des par-
ticuliers, & qu'il avoit trafiqué dans des lieux
de l'obéissance de Vos Seigneuries, laquelle saisie
ayant été examinée & débatue par devant Mrs.
de la Cour de Hollande & du grand Conseil, la
chose a été trouvée de telle nature, que la Com-
pagnie de cet Etat a été déboutée de ses demandes,
& main-levée donnée de sa saisie par les Senten-
ces de ces deux Cours de Justice, rendues après
trois mois de procédures, sans qu'il y ait eu au-
cuns dommages & intérêts ajugez, comme il de-
voit bien être, à cause de l'indue & visible ve-
xation; ensuite de cette main-levée les Mar-
chandises déchargées & mises dans un allége, ont
été

été de nouveau saisies par la même Compagnies, soutenant que par les Articles 11. & 12. d'un Placart de Vos Seigneuries de l'année 1648. il est porté que tous Vaisseaux allant dans les limites de l'Octroi de la Compagnie de ce Pais, qui sont tous les mêmes qu'à celle de France depuis le Cap de Vert jusques à celui de Bonne Espérance, lui doivent payer le Droit de Convoi dû à Messieurs de l'Amirauté comme un Droit d'Etat, à laquelle Amirauté ledit Droit a été payé suivant ses acquits du 4. Octobre 1666. lors qu'ils sortit, sans qu'il y ait été dit aucune chose par ladite Compagnie allencontre, & de laquelle Amirauté l'on a pris les Passeports d'entrée au retour dudit Voyage, en date des 5. Septembre & 23. Décembre 1667. ce qui ne pourroit tirer à aucune suite, ni donner aucune atteinte ou pouvoir du Roi dans l'Octroi qu'il a fait à ladite Compagnie de France, ledit Droit de Convoi étant un Droit d'Etat, & lequel par conséquent se payant de Souverain à Souverain, il seroit indifférent à qui on le payât, soit à l'Amirauté ou à la Compagnie, s'il lui appartient, sans un prétendu Droit de reconnoissance demandé par la Compagnie de cet Etat, à cause du Trafic prétendu fait dans les limites de leur Octroi, qui (comme il est dit ci dessus) sont les mêmes limites que ceux de la Compagnie de France, qui n'a jamais fait aucun Trafic dans les Terres sujettes à la Compagnie de ce Pais, mais bien dans les lieux libres François, Anglois ou Danois, qui tous ont mêmes limites que la Compagnie de ce Pais, ce qui a été déjà débatu & décidé par lesdites Sentences de débouté & de main levée des Cours de Justice de Vos Seigneuries. Or comme ces frivoles soutiens sont autant de vexations, qu'apparemment cette Compagnie n'entreprend,

treprend, que dans la pens e qu'elle en sera quitte pour peu de fraix, sans aucuns dommages & int er ets, & que ce mauvais traitement est directement contraire   la bonne intention des Traitez de Marine de 1662. faits entre S. M. & Vos Seigneuries; Elles jugeront bien que la Compagnie Occidentale de cet Etat n'a aucune raison (comme il a  t  d ja jug ) de faire consid rer celle de France qui est aussi bien privil gi e qu'elle dans les m mes limites ci-dessus all guez, comme des particuliers, au regard desquels ont  t  dressez les Articles du Placard susdit, & ainsi donner des loix aux Souverains en leur voulant faire payer des Droits de reconnoissance qui ne sont pas d s; c'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de faire d sister la Compagnie de cet Etat de la continuation de ses chicanes insupportables, de vouloir donner une explication auxdits Articles du Placard, & main lev e de la saisie faite de sa part le 25. D cembre dernier desdites Marchandises, offrant de la part de la Compagnie Occidentale de France de payer les Droits de Convoi pour l'entr e, comme ils ont  t  payez pour la sortie,   l'Amiraut  d'Amsterdam ou   d'autres   qui ils appartiendront,  tant un Droit d'Etat S. M. attend de la justice & de l' quit  de Vos Seigneuries qu'elles feront cesser ces vexations, pouvant bien juger que si des gens  toient re us dans une m me affaire   se servir des m mes raisons d ja d cid es & jug es par la justice pour faire une seconde saisie, il faudroit que les choses allassent   l'infini, ce qui ne seroit ni juste ni raisonnable, & que S. M. ne croit pas aussi  tre de l'intention de Vos Seigneuries, outre que si une Compagnie qui a l'O troi de ses Souverains  toit capable d'obliger une autre

Compa-

Compagnie qui a un pareil Oétroi d'un autre son Souvèrain, a quelque Droit de reconnoissance envers elle, ce seroit s'attaquer au Souvèrain même, & le reduire à soutenir les Privilèges de sa Compagnie, ce qui feroit une confusion étrange & causeroit des suites très-facheuses. Donné à la Haye le vingt-troisième Janvier 1668.

D'ESTRADES.

L E T T R E

Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas.

Le 22. Janvier 1668.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, ayant pris depuis quelques jours la Résolution de faire nous même en Personne une course le mois prochain pour une expédition de Guerre, il nous a semblé qu'à cause de la grande relation, qu'ont toujours les actions des Armes avec les Négociations de Paix, ou pour avancer celle-ci, ou pour la reculer, la bienfiance & la raison nous convient fortement à communiquer sans délai nôtre dessein & ses motifs à tous les Princes & Potentats, nos bons Amis & Alliez: & comme dans ce nombre vous tenez un rang principal, nous vous dirons en premier lieu, que nous faisons état de partir d'ici le premier jour du mois prochain, & d'aller dans la Franche-Comté à la tête d'un corps d'Armée, pour tâcher de nous y emparer de quelques postes; quant aux motifs, qui nous ont porté à prendre cette Résolution, nous en avons eu deux principaux; le premier, & sans doute le plus important, a été de vous donner plus de moyen par cet expédient, si nos Armes y sont heureuses; de disposer les Espagnols à la Paix, laquelle ils ont une si

invincible aversion, qu'ils n'ont pas même voulu consentir à la traiter, ayant déjà ou par négligence, ou artificieusement sous divers prétextes laissé couler cinq mois, d'un tems fort précieux de sept que nous avions accordez, & qui pouvoient être employez si utilement, sans vouloir convenir du lieu de l'Assemblée; chose assez indifférente de soi, & sur laquelle d'ailleurs on peut dire qu'ils ne sont pas bien pris leurs mesures, bien loin d'avancer l'accord avec nous, qui sommes leur partie, ou avec les Médiations qui ont de l'intérêt à ce choix, pour leur propre commodité; car en même tems qu'ils ont fait déclarer à nôtre Saint Pere le Pape avec une fermeté & une hauteur, comme des Conquérens, qu'ils ne la traiteroient jamais qu'à Rome, ou à Venise, ou aux Pirenées: le Marquis de Castel-Rodrigo, muni, à ce qu'il dit, d'un plein pouvoir, a écrit au Ministre de sadite Sainteté, qui est sur le Rhin, qu'il choisit la Ville Impériale d'Aix la Chapelle, que nous avons d'abord acceptée, quoi qu'avec un doute bien raisonnable, que ledit Marquis ne soit desavoué à Madrid, n'étant guères à croire, que la Couronne d'Espagne a voulu de cette sorte imposer à Sa Majesté, par une ferme déclaration de ne vouloir point traiter en ces quartiers de déça, & que dans le même tems son prétendu Plénipotentiaire déclare qu'il y traitera. Nous avons donc pensé, que pour réveiller nos Ennemis de leur Létargie, ou dans leur procéder artificieux, & leur mieux inspirer le désir de la Paix, que les pertes qu'ils ont fait la Campagne passée, n'ont pû encore leur donner suffisamment; nous devions mépriser & pour nôtre propre Personne; & pour nos Troupes toutes les

rigueurs

rigueurs de la faifon , & toutes les incommoditez d'un fi pénible Voyage , pour les jeter , s'il eft poffible , par quelque nouveau progrès de nos Armes dans un preffant befoin de cette Paix qu'ils rejettent avec tant d'opiniâreté , & donner lieu au zèle que vous avez pour le repos public , d'agir auprès d'eux avec plus d'efficacité & plus d'utilité pour l'avancer , & ne fe pas hazarder & commettre aux nouveaux événemens de Guerre de la Campagne prochaine : le fecond motif principal que nous avons eu , regarde nôtre propre sûreté , & partant ne peut être defapprouvé de qui que ce foit , s'il veut juger équitablement des chofes : nous avons appris , que l'Ambaffadeur d'Espagne , Réfident à la Cour de Vienne , non content d'avoir porté l'Empereur à commencer au premier jour de l'an un grand Armement , fous prétexte que tous les autres Princes de l'Empire arment auffi , après ce premier pas , fait folliciter vivement ledit Empereur pour le porter à envoyer au printemps une Armée contre nous dans le Duché de Bourgogne , pour tâcher d'y faire une diverfion de nos forces qui les empêche de pouvoir agir aux Pais Bas ; & quoi que nous espérons , que ce Miniftre ne viendra pas à bout de fa Négociation , & que l'Empereur voudra inviolablement , comme nous , conferver en fon entier le Traité de Weftphalie , qui a étouffé un feu , qu'on n'avoit pû éteindre dans l'empire durant trente ans , néanmoins la prudence & la bonne politique ne nous permettant pas de méprifer tout-à-fait les menées artificieufes dudit Ambaffadeur d'Espagne , il nous a été en quelque façon indifpenfable pour nôtre propre sûreté , comme nous venons de dire , d'aller au de-

vant de ce mal pour nous en garantir, en tâchant avant l'arrivée de la belle saison d'occuper des postes dans la Franche-Comté, qui ne laissent ni l'entrée aussi ouverte qu'elle pourroit être autrement dans nôtre Duché de Bourgogne, ni la commodité & les moyens de nous y venir attaquer.

Un troisiéme motif accessoire que nous avons eu, quoique bien éloigné de la force & de la considération des deux autres, a été pour faire connoître à toute l'Europe la sincérité avec laquelle nous avons offert, il y a déjà cinq mois, une suspension d'Armes réciproque de toutes entreprises sur les Places fortes, de part & d'autre, jusqu'à la fin de Mars, & pour reprimer sur cette matière la pétulance du Gouverneur de Flandre, lequel empoisonnant tout ce que nous présentons de remédes aux maux de la Chrétienté, pour les guérir sans délai, s'est fort fait soi-même d'écrire à divers Princes, & de faire débiter en tous lieux par ses Emissaires, que la France en cette offre se moquoit de tout le monde, que cette suspension, c'étoit Dieu même qui l'avoit faite, & qu'enfin il ne voyoit pas, par qu'elle raison il devoit recevoir par grace ou interposition, ce que le tems & la saison lui donnoit, & que la Guerre même ne lui pouvoit ôter; & pour dire vrai, s'il avoit médité quelque entreprise ou surprise de nos Places, à la faveur des glaces, pendant l'Hyver, il y a eu railon de ne se pas lier les mains à ne pouvoir l'exécuter, mais comme il n'y a rien paru jusqu'ici de sa part, qu'un assez médiocre dessein de surprendre le Châtelet, pour lequel il avoit fait des préparatifs d'échelles & de pétards à Cambray, & qu'il lui a manqué, ce sera maintenant

tenant à lui, en cas que nos Armes soient plus heureuses dans la Franche-Comté, à voir comme il pourra se justifier auprès de la Reine sa Maîtresse, de ce que sa témérité ou son imprudence auront coûté au Roi son Fils, lors qu'il a rejeté un moyen infaillible de mettre durant sept mois toutes les Places d'Espagne dans une entière sûreté, se contentant au lieu de quelque chose plus solide, pour le bien de la Paix, de faire des déclamations qu'il croit bien patétiques, pour prouver aux Esprits imbécilles la justice, qu'il y auroit de cesser une Guerre entreprise contre un Pupille de six ans, remettre (dit-il) toutes choses au premier Etat, & renvoyer la décision des différens à un Juge compétent. Cependant pour faire non seulement connoître à toute la Chrétienté, mais en convaincre le Marquis de Castel-Rodrigo lui-même, que dans l'expédition pour laquelle nous allons marcher, nous n'avons pas dessein d'apporter un nouvel obstacle à la Paix, mais plutôt d'y faire naître des plus grandes facilitez dans l'esprit de nos Parties, nous vous déclarons que quelque succès qu'ait nôtre Course, & quelque avantage que nous y puissions remporter, si nous y en remportons aucuns, ce qui demeure toujours incertain en des affaires & des desseins de cette nature, nous n'en prétendons pas pour cette raison des plus hautes, ou plus avantageuses conditions de Paix que celles dont nous avons offert de nous contenter jusques à la fin de Mars, c'est-à-dire que les Espagnols nous cèdent en bonne forme les seules Conquêtes, que nous fimes en trois mois de tems la Campagne dernière, ou qu'ils nous en donnent l'équivalent, en la manière dont nous nous sommes déjà expliqué à vous, & de
cette

cette déclaration que nous faisons avec grande sincérité, on ne peut tirer une conséquence infaillible (que nous estimons nous être honorable & fort glorieuse) qui est, que de ce Voyage, que nous allons faire avec diverses incommoditez & fatigues, qui ne se peuvent éviter en cette saison, nous ne tirerons (si les Espagnols veulent profiter de nôtre bonne intention) aucun fruit, que celui de nous être appliquez à chercher des moyens plus pressans, pour les disposer à la Paix; Puis qu'il se voit que nous voulons bien renoncer par avance à tout autre sorte d'utilité qui nous en pourroit revenir: Cependant nous prions Dieu, &c. Ecrit à Saint Germain en Laye, le vingt deuxième jour de Janvier 1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

Signé. LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas.



L E T T R E

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas au Roi Très-Chrétien.

Le 26. Janvier 1668.

SIRE,

Depuis que Vôtre Majesté nous a fait savoir sa dernière intention, touchant la satisfaction, qui pourroit terminer la Guerre entre elle, & le Roi d'Espagne, nous avons songé continuellement & avec application, aux moyens de la lui faire donner. Nous pouvons dire que nous avons travaillé fortement à y faire acquiescer les Espagnols, mais nous y avons trouvé une si grande répugnance, que nous ne pouvions rien espérer du succès, si nous ne voyons entrer dans les mêmes sentimens ceux qui pouvoient seconder nos bons desseins, en prenant d'autres visées. Nous avons enfin été assez heureux, pour voir réussir nos soins; Le Roi de la Grande Bretagne s'étant expliqué en la manière, que Vôtre Majesté le peut désirer pour son contentement, & s'étant laissé disposer d'agir efficacement avec nous, pour porter les Espagnols à donner à Vôtre Majesté ce qu'elle a demandé. C'est dont nous avons fait part à Monsieur le Comte d'Estrades, & lui avons fait connoître, que présentement nous ne pouvons pas non seulement continuer de travailler avec beaucoup d'apparence de succès, mais aussi que maintenant
nous

nous ne craignons point d'en répondre; & de dire, que Vôtre Majesté peut obtenir, à son mot, sans effusion d'une seule goûte de sang Chrétien, ce qu'elle a témoigné désirer. Nous ne doutons point qu'elle n'agrée nôtre procédé, si plein de marques d'affection & de zèle pour sa gloire & pour son contentement, aussi bien que pour le repos de la Chrétienté. C'est, Sire, ce que nous avons jugé nécessaire de faire sçavoir aussi à Vôtre Majesté, en attendant que nous nous en expliquions plus amplement par la bouche de l'Ambassadeur Extraordinaire, que nous ferons partir au plûtôt, pour concerter avec Elle les moyens, dont il se faudra servir pour achever ce grand Ouvrage, avec réputation pour Vôtre Majesté, & pour le bien & le repos de l'Univers. Nous estimons que nôtre vûe en tout ceci est si fort conforme à l'intention de Vôtre Majesté, qu'il ne se peut qu'elle ne donne son agrément aux preuves que nous lui donnons de la sincérité de la nôtre; Comme nous serons toujours prêts de lui en donner des sentimens respectueux, avec lesquels nous sommes, SIRE.
A la Haye le 26. Janvier 1668.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Janvier 1668.

Vous aurez vû Monsieur, par ma dernière dépêche ce que Monsieur de Wit m'avoit fait dire sur l'arrivée du Sieur Temple, lequel après son Audience a pressé la conclusion d'un Traité défensif pour toujours; Monsieur de Wit
lui

lui a parlé en même tems d'entrer dans un engagement avec les Etats pour porter les Espagnols à accorder au Roi l'alternative, & qu'en cas de refus ils joignissent leurs Armes ensemble pour les y contraindre. Ledit Temple repartit que le Roi son Maître ayant trouvé à redire à ce terme trop rude qui fût proposé par leurs Ambassadeurs, il prioit qu'on en mit de plus doux, pour être plus en état de porter les Espagnols à donner cette satisfaction à Sa Majesté; cependant les Provinces qui avoient refusé de se joindre à l'avis de la Hollande, apprenant que l'Angleterre y vouloit entrer, sont tombées d'accord, à la reserve de celle d'Utrecht qui a protesté contre; ne pouvant en conscience, dit-elle, forcer un Roi de céder son bien: après ce consentement obtenu, on délibéra de travailler à l'instruction de Monsieur van Beuningen, ce qui ne se pouvoit faire sans cela, & il sera en état de partir pour France la semaine prochaine. Monsieur de Wit & les Commissaires travaillèrent ensuite au Traité avec le Sieur Temple & m'en communiquèrent les Articles, desquels je ne convins pas, trouvant à redire qu'ils usoient de termes trop forts pour tirer le consentement du Roi pour la Paix; que pareillement Sa Majesté ne retarderoit pas d'un moment l'action de ses armes en cas de refus par les Espagnols de l'alternative, & que ce qui me surprenoit le plus étoit que je ne voyois pas l'engagement du Roy d'Angleterre ni celui des Etats à rompre effectivement contre les Espagnols, en cas de refus des conditions dont Sa Majesté se contente.

Le Sieur de Wit me dit que le Traité ne pouvoit être conçu autrement, tant pour y attirer le Roi d'Angleterre & le détacher de l'Espagne que

que pour y faire consentir les Provinces qui en auroient toujors arrêté la conclusion, ne suffisant pas que la Hollande fût seule de l'avis de rompre ; mais qu'on donnera satisfaction au Roi sur ce point, lorsque Monsieur van Beuningen signera le Traité qui se fera à Paris avec Sa Majesté, où les choses seront spécifiées clairement, & où le mot de *rompre* sera effectivement spécifié : mais que dans une République comme celle-ci il faut se régler selon leur constitution, & prendre le tems quand il se trouve favorable, comme il avoit fait en cette rencontre ; qu'il supplie le Roi d'être persuadé que les Etats lui feront obtenir l'alternative, & que les Espagnols ne pourront pas résister aux déclarations que les Rois d'Angleterre, de Suède, les Etats, les Ducs de Lunebourg & autres Princes leurs Alliez feront en même tems aux Espagnols d'accorder pour le bien de la Paix l'alternative.

Je lui ai repliqué que je demeuroidis ferme dans mon sentiment, & qu'ils scauroient celui de Sa Majesté par sa réponse à cette dépêche ; cependant ils ont signé le Traité, & je vous en envoie une Copie que Monsieur de Wit m'a aportée, en me confirmant qu'il n'eût pas crû lui-même qu'on eût pû faire ce pas à l'Angleterre ; que pour lier davantage la chose il a été ce matin avec le Sieur Temple signifier à l'Ambassadeur d'Espagne que la Résolution du Roi d'Angleterre & des Etats avoit été prise, de contraindre l'Espagne à faire la Paix aux conditions proposées & énoncées dans le Traité dont ils lui ont donné Copie. Il s'est fort emporté & leur a dit que le Roi son Maître perdra plutôt tous ses Etats que de faire une pareille bassesse. Il m'a
ajou-

ajouté que demain on délibérera pour envoyer des Députez à Castel Rodrigo & lui faire la même Harangue, & que Temple ira de la part du Roi d'Angleterre avec lesdits Députez, qu'on écrirait par le prochain Ordinaire à Madrid à l'Ambassadeur d'Hollande, de déclarer à la Reine & à son Conseil la Résolution que les Etats ont prise, & qu'il n'oubliera rien de ce qu'il aura pouvoir d'avancer la Paix suivant les conditions proposées.

Si la Province d'Hollande ne fût demeurée ferme à son premier avis, & que les autres Provinces eussent été séparées, comme elles ont tâché de faire, elles se seroient portées à la défense des Pais-Bas, sans que Messieurs de Wit, van Beuningen & moi l'eussions pû empêcher, & c'eût été par une Résolution tumultuaire: les Espagnols avoient dans ce tems-là débité par les Villes & les Provinces une Lettre venue d'Angleterre, qui portoit que Monsieur de Ruvigny proposoit au Roi d'Angleterre une Ligue offensive & défensive contre tous & particulièrement contre les Etats, que les deux Rois partageroient la Flandre, & que la Zélande seroit pour l'Angleterre, & le Brabant pour le Roi, présupposant par cette Ligue de déclarer la Guerre aux Etats; il y avoit encore d'autres Articles fort impertinens. Les Villes de Hollande n'ont pas donné dans ce piège, les Provinces s'en sont servies pour demeurer plus obstinées; mais à présent cela est levé & leur artifice est découvert.

J'ai vû plusieurs Députez de mes Amis en peine de la manière dont j'ai parlé à Monsieur de Wit & a eux sur ce Traité d'Angleterre. Je ne suis par marri de les y laisser, afin d'en tirer autant d'avantage qu'il se pourra pour le Roi lors
que

que le Traité que Monsieur van Beuningen doit proposer se fera, & assurément ils relâcheront des choses qu'ils ne feroient pas s'ils croyoient que le Roi fût content. Je demeurerai dans le sentiment que je leur ai déclaré jusques à nouvel ordre.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Janvier 1668.

DEpuis mon autre Lettre écrite Monsieur de Wit & van Beuningen sont venus chez moi de la part des Etats, pour me dire qu'ils ont été surpris d'apprendre par lui Sieur de Wit, que je n'étois pas content du Traité qui a été fait avec le Roi d'Angleterre, qu'ils avoient ordre de m'assurer que leur intention n'a été autre que d'approuver avec sincérité les conditions que le Roi a demandées lui-même par son Mémoire, & que pour les choses qui regardent la satisfaction de Sa Majesté, ils donneront ordre à Monsieur van Beuningen de la procurer, & lui donner tous les éclaircissemens nécessaires pour justifier leur bonne & sincère intention, que lesdits Etats ont bien voulu en assurer Sa Majesté par une Lettre que leur Ambassadeur lui rendra: ledit Sieur de Wit me dit de la part des Etats les mêmes raisons qui sont portées dans ma première dépêche. Je lui répondis que je ne changerois pas de sentimens, que je croyois que les Etats ne devoient pas entrer dans un pareil engagement avec l'Angleterre sans avoir sçû auparavant l'intention de Sa Majesté; que puis que Monsieur van Beuningen

gên devoit partir bien-tôt & satisfaire Sa Majesté sur les points qui la pourroient bleffer; il y avoit lieu d'espérer par sa bonne conduite que les affaires prendront une bonne fin, & que cependant je remerciois les Etats de la communication qu'ils me donnoient de la Lettre qu'ils écrivent au Roi.

Le Sieur de Wit m'a dit que les Etats doivent signer aujourd'hui un pareil engagement à celui d'Angleterre avec le Comte de Dohna Ambassadeur de Suède, lequel doit partir demain pour l'Angleterre.

L E T T R E

Du Roi au Comte d'Estrades

Le 27. Janvier 1668.

JE vous adresse une Lettre que j'ai estimé à propos d'écrire aux Etats Généraux pour leur donner part d'une expédition de Guerre, par laquelle je vais marcher moi-meme le premier jour du mois prochain, & pour leur apprendre les motifs qui m'ont porté à prendre cette Résolution dans une saison si rigoureuse; comme le principal de tous a été l'avancement de la Paix, ainsi que vous le verrez dans la même Lettre, que je fais à cette fin laisser à cachet volant, je ne doute pas non seulement que lesdits Etats n'approuvent fort ma pensée; mais même qu'ils ne m'en fassent de grands remercimens, & particulièrement de la déclaration que j'ai bien voulu faire par avance que quelques nouveaux progrès que puissent faire mes Armes en cette expédition il ne m'obligera pas à rien chan-
ger

ger aux conditions de Paix des deux alternatives que j'ai offertes, pourvû qu'elles soient acceptées par les Espagnols dans le tems compétent dont je me suis toujours expliqué. Vous aurez beau champ de faire en cela valoir ma singulière modération dans toutes les Provinces-Unies; & je veux croire qu'après cette connoissance qu'elles auront, elles reviendront toutes à de meilleurs sentimens pour le bien public & pour leur Etat en particulier, que vous me mandez que le sont encore celles de Frise, de Groningue & d'Utrecht, qui voudroient tirer de moi un arbitrage & une suspension, ce que je ne puis jamais accorder pour tant de raisons qui sont aisées à juger, & d'autant plus que l'un & l'autre seroient contre la Paix même que l'on veut avancer.

Il y a plus de vingt jours que je n'ai reçu des nouvelles d'Angleterre, les orages de Mer ayant empêché les Paquetbots de venir à Calais; ainsi je n'ai pû encore rien sçavoir de Londres même de ce qui se fera passé avec le Chevalier Temple lors qu'il y est arrivé, & qu'on l'a renvoyé à la Haye; mais je dirai bien que ce seroit un coup pour la Paix qui la rendroit infaillible & prompte, si le Roi de la Grande-Bretagne entroit dans le même sentiment des Etats Généraux, d'obliger les Espagnols à l'acceptation des deux alternatives, cependant il a été bon que le Sieur de Wit ait fait mander aux Ambassadeurs Méerman & Boréel, de vivre avec plus d'ouverture de cœur qu'ils n'ont fait jusques à présent avec le Sieur de Ruvigny.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 27. Janvier 1668.*

Les dernières nouvelles de Madrid portent que l'Ambassadeur d'Angleterre en partit le 5. de ce mois pour aller à Lisbonne y offrir de la part de la Reine d'Espagne de traiter la Paix avec le Portugal de Roi à Roi; mais le Prince Régent qui sera à présent couronné Roi en l'Assemblée des Etats du Royaume, lesquels devoient commencer leurs Séances le 20. a écrit au Roi par le Secretaire de la Reine, qui arriva hier ici, qu'il n'accepteroit point cette offre & ne feroit point d'accommodement que conjointement avec cette Couronne suivant le Traité qu'elle a avec elle; que le 6. le Marquis de Caracène mourût d'un abcès, après avoir eu deux jours auparavant la Présidence du Conseil de Flandre: c'étoit le seul Général d'Armée de sa Nation que l'Espagne avoit; que le reste de la Flote étoit arrivé heureusement à Cadix, & qu'il se trouvoit de nouvelles difficultez à faire partir Don Jean d'Autriche pour passer aux Pais-Bas, lequel pour cela demande de nouvelles conditions qu'il est mal-aisé de lui accorder.

Il m'est venu entre les mains un Libelle imprimé, intitulé, *Remarques sur le procédé de la France touchant la Négociation de la Paix*; c'est sans doute une nouvelle composition de l'Isola, qui est assez artificieusement fabriquée, pour faire impression dans les esprits moins subtils & peu informez des Peuples des Provinces-Unies. J'y ai

trouvé inséré au long le Projet d'accommodement que je vous ai adressé avec ma dépêche du 18. Novembre : je ne m'en suis pas étonné ; jugeant qu'il a fallu peut-être que Monsieur de Wit l'ait fait communiquer dans les Provinces, afin qu'elles puissent délibérer sur ce qu'il contient, quoi qu'il auroit pû faire la même chose sur un extrait de la substance ; mais je vous avouë que j'ai été infiniment surpris d'y trouver aussi des lambeaux ou parcelles de ma même dépêche ; ou peut-être de quelques autres que l'on a mal cousus ensemble, & dont il me semble qu'il n'étoit nullement nécessaire de donner des Copies à Monsieur de Wit, & encore moins à lui de les divulguer, comme le succès ne le justifie que trop ; car je vous écris en toute confiance les pensées du Roi, comme un Secretaire d'Etat doit faire à un Ambassadeur, croyant que cela n'ira pas plus loin, & je trouve après trois mois mes dépêches imprimées avec des Commentaires : nos Ennemis en prennent grand avantage par les captieuses interprétations qu'ils leur donnent. Ce Libelle-là est fort dangereux quand on ne s'arrêtera qu'à l'écorce ; il mérite qu'on ne le laisse pas sans réponse, & si j'ai un moment de loisir après le départ du Roi, je m'y appliquerai, sous le nom néanmoins de quelques étrangers desintéressés, ne voulant, ni devant me commettre avec un homme comme l'Isola ; mais il ne faut pas abandonner ni la juste cause du Roi, ni la sincérité & la modération de son procédé, sur lequel tous les Princes desintéressés en cette Guerre devoient plutôt toutes leurs loüanges au Roi, & de grands remerciemens, que de faire aucune reflexion sur des Libelles qui cherchent à taxer sa conduite.

LET-

L E T T E R

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 2. Février 1667.

J'AI fait rendre au Président de semaine la Lettre que V. M. a écrite aux Etats, ils m'ont envoyé des Députez ensuite, & m'ont témoigné être obligez à Vôte Majesté de la communication qu'elle leur donne de son dessein, & les assurances que quelques Conquêtes qu'elle fasse, elle s'en tiendra toujours pour le bien de la Paix, aux conditions que Vôte Majesté a déjà proposées, qui est l'alternative, dont ils sont demeurez fort satisfaits.

Il y a déjà quelques jours que le bruit d'un Voyage de Vôte Majesté avoit fort allarmé les Etats, appréhendant qu'elle ne vint faire quelque entreprise en Flandre, qui eût diverti les bonnes dispositions qu'ils témoignent avoir pour lui procurer l'alternative des Espagnols, & cela n'a pas peu aidé à conclurre leur Traité avec les Anglois, sans m'en avoir donné part qu'après la signature, dont je fais de grandes plaintes aux Etats: leurs raisons sont que le Roi d'Angleterre, ne désiroit pas que cela fût divulgué avant d'être fait, que me le disant, j'aurois demandé du tems pour en donner avis à Vôte Majesté, que le Roi d'Angleterre de son côté auroit pû être diverti par les Espagnols de cette bonne volonté, & qu'ils auroient perdu l'occasion d'unir les Provinces à l'avis de la Hollande, à la réserve de celle d'Utrecht qui n'y a pas voulu consentir; que pour prouver combien les Etats ont

été forcez de faire ce Traité avec la précipitation & le secret avec lequel il a été exécuté, c'est qu'ils ont passé par dessus les formes ordinaires, & leur Traité d'Union, qui est de ne résoudre aucun Traité avec des Princes, qu'au paravant on ne l'ait communiqué aux Provinces, & cependant on l'a signé avec les Etats Généraux avant que les Provinces en aient rien sçû, & on leur a allégué ensuite tout ce que dessus, pour le leur faire approuver.

Quant à leur intention, ils m'envoyèrent hier des Députez, pour m'assûrer qu'elle étoit très-sincère; qu'ils n'auroient pas fait le Traité avec l'Angleterre, s'ils n'étoient engagez d'agir efficacement contre les Espagnols, en cas de refus de l'alternative; que le Roi de Suède & les Ducs de Brunswic sont entrez dans le même engagement; que pour prouver leur bonne intention pour la satisfaction de Vôte Majesté, ils firent partir hier deux Députez, pour aller trouver Castel Rodrigo, de la part des Etats, lui signifier leur Résolution, le prier d'apporter toutes sortes de facilité pour accorder à Vôte Majesté l'alternative, & qu'en cas de refus le Roi d'Angleterre, le Roi de Suède, les Ducs de Brunswic, avec d'autres Alliez & eux se joindroient ensemble, pour les y contraindre; que le Sieur Temple lui a écrit de la part du Roi son Maître la même chose, & qu'ils ne voyent pas qu'il soit possible aux Espagnols de refuser ce que Vôte Majesté a désiré, continuant à se contenter de l'alternative qui est le fondement, à ce qu'ils disent, de tous leurs points. Voilà, Sire, ce qui s'est passé depuis la dépêche du 26. Janvier, que j'ai faite à Monsieur de Lionne.

Mr. van Beuningen part dans quatre jours.
sans

sans plus de délai ; ses instructions étant signées.

Après la lecture de la Lettre de V^ôtre Majesté, les Etats ont dépêché un Courier exprès aux Commissaires Députés vers Castel Rodrigo, sur l'acceptation de l'alternative, d'autant qu'il paroît, qu'il n'y a pas lieu de douter que V^ôtre Majesté ne se contente de l'alternative, quelques progrès qu'elle fasse dans le Voyage qu'elle entreprendra.

Le Sieur de Wit m'a confirmé que V^ôtre Majesté seroit contente du procédé des Etats, lors que le Sieur van Beuningen lui auroit fait entendre toutes les particularitez du sujet de sa mission, & que les Etats lui donneroient toutes les assurances qu'elle désireroit de leurs bonnes intentions, pour ce qui regarde ses intérêts & son service.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne

Le 2. Février 1667.

Vous avez très-grande raison, Monsieur, de vous plaindre de ce qui est arrivé touchant votre Dépêche du 18. Novembre, & l'événement fait voir qu'à l'avenir, il faut se résoudre à ne traiter plus d'affaires avec les Etats qu'en public, puis qu'il y a si peu de secret en tout ce qui passe par leurs mains.

Lors que je reçû votre dépêche du 18. Novembre, nous avons toutes les Villes de Hollande & les Provinces contre nous, cherchant à faire de tous côtez des Alliances pour s'opposer aux desseins du Roi ; Monsieur de Wit m'ayant déclaré qu'il ne pouvoit pas s'assurer de

quatre Villes seulement, & que toutes les plaintes qu'il me faisoit des desseins du Roi, & de son entrée dans la Flandre contre les promesses qu'il avoit fait de ne rien entreprendre, sans le communiquer auparavant aux Etats, c'étoit par ordre, que lesdites Villes & Provinces avoüoient que tout ce qu'il leur disoit pour les faire revenir, étoit de concert avec moi, nous servant du nom du Roi. Il me dit, après lui avoir communiqué en substance vôtre dépêche du 18. Novembre, & le Projet qui étoit une réponse à celui qu'il m'avoit donné de la part des Etats, qu'il étoit très-utile qu'il tirât une Copie de ladite dépêche comme elle est, parce qu'il n'y avoit rien qui ne se dût faire voir aux Députés des Villes & Provinces; que le fruit qu'il prétendoit en tirer étoit de leur faire voir par la réponse, qu'il m'avoit parlé selon leurs sentimens, & que ces termes de recriminations de Monsieur de Wit expliquoient clairement que pour les autres points de réponse, ils étoient tous de grande force & propres à les faire revenir dans de meilleurs sentimens que ceux qu'ils avoient.

Que le Projet devoit être communiqué aux Députés des affaires secretes, pour abolir tout-à-fait le Projet qu'il avoit donné par leur participation, qu'il tireroit grand fruit des Députés des Villes, de tout ce qui étoit contenu dans ladite dépêche, & qu'assûrément ils seroient plus persuadés de la netteté de son procédé, en voyant la réponse que par tout ce qu'il leur auroit pû dire.

Je lui accordai d'en tirer Copie par ces considérations, à condition qu'elle resteroit en ses mains, ce qu'il me promît; que s'étant servi de ladite Copie, il avoit porté la Hollande à donner un avis favorable; que pour le Projet il
avoit

avoit été aussi obligé de le communiquer aux Députés des Etats Généraux, pour porter les Provinces à s'y accommoder; que ce n'est qu'une suite des conditions portées dans le Mémoire du Roi, & qui ne peuvent demeurer secretes, étant communiquées aux Provinces, mais que pour la Lettre il l'avoit laissée un jour à trois des Commissaires des affaires secretes, avec serment de n'en tirer pas Copie; que l'un d'eux qu'il soupçonne l'a trahi, qu'il lui en a fait de grands reproches & a rompu avec lui, & il ne se peut pas en témoigner plus de douleur & de ressentiment que le Sieur de Wit a fait, car on a découvert depuis peu que ce Personnage est entièrement gagné par l'Ambassadeur d'Espagne, & je ne doute pas que Monsieur de Wit ne prenne l'occasion de s'en vanger, cette affaire lui étant fort sensible comme elle me l'est aussi, & à un point que je ne puis pas vous l'exprimer.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 3. Février 1668.

J'AI reçu vos deux Lettres du 26. de l'autre mois, qui ont appris au Roi de grandes, subites & assez imprévûes nouveutez. Monsieur Boréel m'a aussi envoyé la Lettre que Messieurs les Etats ont écrite à Sa Majesté, sur la Convention qu'ils ont faite avec le Roi de la Grande Bretagne touchant la Paix, & dans laquelle le Comte de Dohna devoit entrer le lendemain au nom du Roi son Maître, Sa Maje-

sté ne répondra point à la Lettre des Etats qu'elle n'ait oui Monsieur van Beuningen, lequel par les bons ordres qu'elle espère qu'il aura, & par sa bonne conduite, pourra facilement rectifier tout ce qui s'est passé en ce rencontre, en sorte que Sa Majesté n'en puisse recevoir de préjudice, vû les sincères intentions que Sa Majesté a pour le rétablissement du repos public. Du reste, pour vous dire mon sentiment particulier de ce qui s'est fait, le principal fondement m'en paroît bon & avantageux au Roi, la manière peu agréable, & les termes de la Convention pouvoient être plus honnêtes, mais la suite justifiera si les intentions ont été bonnes ou mauvaises à l'égard de cette Couronne, en quoi Monsieur de Wit peut beaucoup contribuer à continuer à donner à Sa Majesté des marques de son Amitié, en laquelle elle prendra toujours confiance, jusques à ce que nous voyons des effets qui y soient tout à fait contraires. Vous pouvez dire à Madame Flemming, que j'ai remis moi-même au Sieur Pufendorf le présent du Roi, & qu'il s'est chargé de le lui faire tenir en toute sûreté.

Le Roi a nommé pour son Ambassadeur Extraordinaire, & son second Plénipotentiaire pour la Négociation de la Paix, Monsieur Colbert, Maître des Requêtes, lequel partira d'ici avec la plus grande diligence qui lui sera possible à Aix la Chapelle, aussi-tôt qu'il aura reçu le Passeport que j'ai fait envoyer pour lui à Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo, par le Ministre de Sa Sainteté. Vous en donnerez s'il vous plaît avis à Messieurs les Etats, & y ajouterez que dès que ledit Marquis fera savoir le tems auquel il voudra se rendre audit

Aix

Aix la Chapelle, Sa Majesté y fera aussi trouver un des Officiers de la Couronne avec la qualité de son Ambassadeur Extraordinaire & son premier Plénipotentiaire. Cependant s'il a pouvoir de se subdéléguer comme on nous l'a fait entendre, ledit Colbert ne fera point de difficulté de Négocier avec la personne à qui il voudra donner sa subdélégation.

Sa Majesté partit hier en bonne fanté pour son expédition de Guerre, dont je vous parlois dans ma précédente. Si ses Armes sont heureuses comme il y a tout sujet de l'espérer, ce sera un grand compulsoire aux Espagnols de donner promptement les mains à la Paix, & un bon moyen aux Etats de les y disposer.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 9. Février 1668.

J'ai reçu la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du troisième du courant. J'ai donné avis à Messieurs les Etats du choix que le Roi a fait de Monsieur Colbert le Maître des Requêtes pour le Traité de Paix, & qu'il partira pour Aix la Chapelle, aussi-tôt que les Passeports seront venus; Je vois ici les choses disposées pour changer l'emploi que l'on avoit destiné à Monsieur de Béverning pour Vienne, en celui de Plénipotentiaire des Etats pour aller à Aix. Comme il est à présent Bourguemaître de Tergau, douze Villes de Hollande lui ont donné leur voix pour cet emploi, & il ne faut pas douter que les six autres ne s'y con-

forment; J'ai fait vos complimens à Monsieur van Beuvingen, qui se promet aussi-bien que Monsieur de Wit, que le Roi sera content d'eux, & que Sa Majesté connoîtra qu'il ne s'est rien fait que pour ses avantages. Je leur ai répondu que les effets le feront paroître, & que Sa Majesté s'attend bien d'en recevoir des preuves dans la conjoncture présente.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. Février 1668.

J'Ai reçu vos Dépêches du deuxième, & j'en ai déjà écrit la substance au Roi, suivant l'ordre que Sa Majesté m'en a laissé en partant. Tout ce qu'on vous a dit touchant la précipitation & le secret du Traité qui s'est fait, & cette belle raison qu'on vous a allégué qu'il n'avoit pas même été communiqué auparavant aux Provinces, suivant l'usage, & ce qui vous donneroit plus de lieu de vous plaindre, je pourrois même vous dire jusques à un jour comme toutes choses s'y sont passées, & d'où en est venu le premier mouvement, & ensuite tout le progrès qu'il a eu, mais cela ne sert plus de rien, & il faut attendre Monsieur van Beuvingen qui peut facilement rectifier toutes choses, & fort à la satisfaction du Roi, selon qu'il parlera & agira, mais il me semble d'en voir déjà un mauvais commencement, en ce qu'on ne le presse point de partir avec la diligence qu'il devroit, & encore plus en ce qu'on n'envoye point une personne expresse bien capable

&

& bien intentionnée à Madrid, & qu'on s'en fie à un homme qui est autant Espagnol que Hollandois.

Je me suis étonné, je vous l'avouë, de ne trouver point dans vos Dépêches ce que je vois dans tous les avis de Hollande, & qui a été écrit aux Provinces pour les faire consentir à la levée de douze mille hommes de pied, & à l'armement de quarante huit Vaisseaux, que l'on veut tâcher d'avoir les Troupes de Lunebourg, & qu'il a été même mis en délibération de donner des Subsidés à la Suède. Je veux croire que cela ne nous regarde point, & qu'il sera tout employé contre les Espagnols pour les obliger à accepter l'une des deux alternatives, sur quoi néanmoins Castellarodrigo ne s'expliquera point nettement, d'autant plus qu'il n'en a pas le pouvoir, car l'Espagne n'a jamais eu la pensée que de traiter à Rome.

Je vous prie de continuer à prendre soin de l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange. Quand les choses auront été remises au premier état, & la nouveauté détruite, il entendra les raisons & les propositions qu'on voudra lui faire; avant cela, moi-même je ne lui ai pas conseillé: vous agirez s'il vous plaît sur ce fondement.

Vous pouvez dire de ma part confidemment à Monsieur de Wit, que je sçai de science certaine, que ni l'Angleterre ni la Suède ne voudroient sincèrement la Paix, & les raisons en sont aisées à juger. Cela regarde plus, ce me semble, les Intérêts des Etats, à qui dans la continuation de la Guerre, il faudroit nécessairement en soutenir toute la dépense, & la même raison me fait croire qu'ils devroient s'unir plus étroitement que jamais avec le Roi sur le sujet de la Paix, & attirer dans ses sentimens particuliers

Monfieur l'Electeur de Brandebourg, la Maifon de Brunfwic, & les Princes du Rhin, à quoi Sa Majefté contribueroit de fa part ce qui dépendroit d'elle, pourvû qu'elle connût que les Etats marchent fîncèrement à néceffiter les Ennemis à l'accommodement, & qu'on ne lui demandât pas des chofes plus capables de le reculer que de l'avancer, car il me femble qu'il y a des Articles dans le Traité de la Haye, qui enfeignent aux Efpagnols la manière dont ils doivent fe conduire, pour tourner l'Alliance en leur faveur, en refusant même d'accepter l'une des deux alternatives, & je fçai que les Miniftres d'Efpagne en ont déjà conçu de grandes efpérances que je veux efpérer qui fe trouveront fauffes, mais pour cela il faut attendre ce que nous dira Monfieur van Beuningen.

Vous devez faire un petit reproche à Monfieur de Wit, de ce qu'il ne nous communique pas les trois Articles fecrets de la nouvelle Alliance, & y ajoûter que s'il ne nous trouve pas dignes de cette confiance, Sa Majefté fe promet de les fçavoir bien-tôt, fans lui avoir cette obligation.

M E M O I R E

Du Comte d'Eftades, présenté à Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas. Le 10. Février 1668.

LE Comte d'Eftades, Ambaffadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi fon Maître de faire fçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majefté a nommé pour fon Ambaffadeur Extraor-

traordinaire & son second Plénipotentiaire pour la Négociation de la Paix, Monsieur Colbert Maître des Requêtes, & qu'il partira pour se rendre avec la plus grande diligence qu'il lui sera possible, à Aix la Chapelle, aussi-tôt qu'il aura reçu les Passeports que l'on a fait demander pour lui à Monsieur le Marquis de Castel-Rodri-go, & même que dès que ledit Marquis fera sçavoir le tems auquel il voudra se rendre audit lieu d'Aix, Sa Majesté y fera aussi trouver un des Officiers de sa Couronne, avec la qualité de son Ambassadeur Extraordinaire & son premier Plénipotentiaire; & en cas que ledit Marquis ait pouvoir de subdéléguer, comme on l'a fait entendre, ledit Sieur Colbert ne fera point de difficulté de négocier avec la personne à qui il voudra donner sa subdélégation; ce qui peut faire voir de plus en plus à Vos Seigneuries, que Sa Majesté n'oublie rien de sa part de tout ce qui peut conduire plus sûrement & plus promptement à un bien aussi désirable que l'est celui de la Paix. Donné à la Haye le 10. Février 1668.

D'ESTRADES.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. Février 1668.

J'Ai reçu, Monsieur, votre Dépêche du dixième du courant. Si vous prenez la peine de revoir la mienne du 26. du mois passé, vous y trouverez la proposition qui avoit été faite aux Etats de la levée de six Régimens, & d'un Ré-

giment de Dragons, lesquels devoient faire douze mille hommes. La Lettre que les Députez ont écrite aux Provinces pour avoir leur agrément, est une chose qui se pratique ordinairement après la proposition faite, & qui n'est de nulle conséquence, & je n'ai pas crû que ce fût une chose à vous mander, puis qu'il faut revenir à l'avis du Conseil d'Etat à qui les affaires de la Milice sont commises, lequel avis n'a été donné que depuis quatre jours, & porte que l'on prendra de l'Armée de Messieurs les Ducs de Brunswic six mille hommes, & en cas qu'ils ne puissent fournir un si grand corps, l'on fortifiera les vieilles Compagnies de Dragons, & on donnera à lever à Monsieur le Maréchal Wits un Régiment Allemand de seize Compagnies de cent hommes chacune, & qu'on suppléera à ce qui manquera au nombre desdits douze mille hommes proposez par la levée des Compagnies particulières, lesquelles on incorporera dans les Régimens pour les rendre complets; Voilà, Monsieur, la véritable Résolution qui a été prise depuis quatre jours seulement, suivant l'avis du Conseil d'Etat; pour ce qui est des quarante-huit Vaisseaux qui devoient être équipés, suivant le Traité qui a été fait entre l'Angleterre & cet Etat, le consentement des Provinces arriva seulement hier avec toutes les Ratifications, excepté celle de Frise, parce que les Etats n'étoient pas assemblez, Utrecht a envoyé la sienne, & s'est accommodée avec les autres; le Roi d'Angleterre a aussi envoyé sa Ratification par le Frere de Temple; elles seront échangées dans deux jours.

Je me suis aussi donné l'honneur de vous écrire par ma Dépêche du 26. du passé, comme les
 Ducs

Ducs de Lunebourg étoient attachez aux Etats ; comme ils payent six mille hommes des Troupes de leurs Armées , ils ont toujours compté là-dessus pour les avoir à leur service. Je n'ai pas différé jusques à présent de me plaindre à Monsieur de Wit , de ce qu'il ne m'avoit pas dit ce qui étoit contenu dans les Articles secrets que j'ai scû par d'autre voye que par lui ; sans que j'en aye pû avoir Copie. Il y a un Article qui porte que si le Roi refuse l'alternative , les Etats & leurs Alliez se joindront pour l'empêcher de pousser plus avant ses Conquêtes. Quand je le dis au Sieur de Wit il y a six jours , il me répondit qu'il avoit refusé de coucher cet Article dans le Traité , quoi que ledit Temple en eût fort pressé ; mais qu'il étoit vrai qu'il étoit dans l'Article secret , parce qu'il ne seroit pas vû en public , & que cela est de nulle valeur , puis que le Roi se contente de l'alternative , & qu'il l'a promis encore aux Etats par sa dernière Lettre.

Je lui repliquai que dans les termes que les Articles du Traité sont couchez , le Roi peut demeurer ferme sur l'alternative , les Espagnols la refusant , & avoir de leur côté tous les avantages du Traité , sur ce que les Etats veulent obliger Sa Majesté de ne rien entreprendre par la force de ses Armes sur la Flandre , ni même pouvoir recevoir les Places qui se rendront à elle volontairement , ce qui donnera lieu à l'Espagne de refuser l'alternative , dans l'espérance de broüiller le Roi avec l'Angleterre & les Etats sur cet Article seul , & qui ne se peut accorder ; comme je lui dis d'abord qu'il me communiquât le Traité , à quoi j'ajoutois que Sa Majesté aura lieu de s'étonner qu'il soit l'Auteur d'un seul Traité , après les obligations qu'il m'a dit
lui-

lui-même avoir en son particulier à Sa Majesté ; que le procédé qu'il a tenu envers moi, qui a sa reflexion vers Sa Majesté, donne lieu de soupçonner des bonnes intentions des Etats & des siennes, & d'autant plus que dans le Projet qu'il donna, il y a quelque tems, d'une Ligue, cet Article étoit couché de même qu'il l'est à présent dans l'Article secret ; & comme je lui dis que cela étoit offensant pour le Roi, il m'assûra de la part des Etats qu'ils donneroient un Ecrit à Sa Majesté, par lequel ils l'assûreroient que quoi qu'il fût refusant des Etats, ils ne le tiendroient pas pour tel & ne tourneroient pas leurs Armes contre lui, & que je ne voyois pas la même chose dans ledit Article, mais seulement que si le Roi refuse l'alternative, comme cela se peut, lui faisant des propositions à quoi Sa Majesté n'a jamais consenti, il se voit clairement par cet Article secret, que les Etats & leurs Alliez tourneront leurs Armes contre Sa Majesté ; J'ajoutai plusieurs autres choses aussi fortes que celle-là, auxquelles il n'eût nulle bonne replique à me faire : sa réponse fût que les effets justifieroient les bonnes intentions des Etats & les siennes, que lors qu'il promit de la part des Etats un Ecrit, par lequel ils assûreroient Sa Majesté qu'ils ne le tiendroient pas pour refusant, ils n'avoient pas en ce tems-là les sûretés du Roi, qu'ils ont eu depuis, de se contenter de l'alternative ; ainsi que cet accident n'est plus à craindre puis qu'ils sont assûrés que le Roi la veut, & qu'ils sont résolus d'y forcer les Espagnols, ce qu'ils feront avec toutes leurs Forces, qui ne sont pas si petites qu'ils n'entrent en Campagne avec vingt mille hommes de pied & cinq mille chevaux, & avec cela la jonction d'un Corps d'Infante-

fanterie Angloise, lesdits Etats ne doutant pas qu'ils ne soient en état d'aller jusques à Bruxelles, pour les forcer d'accepter les conditions que le Roi a demandées.

Il m'a dit ensuite que Monsieur van Beuningen ayant ordre des Etats, de donner à Sa Majesté toutes les sûretés qu'elle désirera, comme lesdits Etats & lesdits Anglois rompront effectivement contre lesdits Espagnols en cas de refus, & les attaqueront vigoureusement dans le cœur de leur País, ils espèrent que Sa Majesté voudra bien avoir cette bonté pour eux, de ne les troubler pas dans le bon dessein qu'ils ont de lui faire avoir l'alternative; que si nonobstant leur offre Sa Majesté vouloit agir avec son Armée dans la Flandre, ce seroit le moyen de la lui faire conquérir toute entière, ce qui est contre leurs intérêts, & ce qui seroit capable de les porter à des extrémités qu'ils tâcheront d'éviter autant qu'il leur sera possible. Je lui demandai la Copie des Articles secrets de son Traité avec l'Angleterre, lesquels il me refusa, m'alléguant une méchante raison qu'il avoit fait serment de ne les délivrer à personne; Je lui répondis que le Roi les auroit par d'autres voyes, sans lui en avoir obligation.

Quant à ce que vous m'ordonnez de lui dire de vôtre part, que vous sçavez que l'Angleterre ni la Suède ne voudront sincèrement la Paix: Il m'a répondu, que dès qu'il s'en appercevra il me peut assurer que les Etats les obligeront de s'expliquer là-dessus, & de suivre les engagements qu'ils ont pris avec eux, & qu'il veut bien me dire que les Etats agiront si vigoureusement contre les Espagnols, que Sa Majesté connoitra qu'ils n'ont rien fait qu'à bonne intention.

tention, & pour prouver la satisfaction que Sa Majesté a demandée. Quant au sujet de leur Ambassadeur qui est en Espagne, il avouë qu'il est tout à fait Espagnol, & qu'il a crû que de lui envoyer une Dépêche forte pour le Conseil d'Espagne, où les termes décisifs sont portez d'accorder l'alternative au Roi, ou que lesdits Etats rompront en cas de refus, que cela feroit plus d'effet que d'envoyer une personne expresse qui n'auroit pas pû exprimer si promptement les intentions des Etats, comme leur Lettre qui ne peut être altérée par l'inclination Espagnole de leur Ambassadeur, lequel n'a à faire autre chose que de la présenter, & se conformer au contenu d'icelle. Les Députez des Etats qui sont à Bruxelles écrivent qu'ils ont eu une Conférence de quatre heures avec Castel-Rodrigo, à qui ils ont déclaré les intentions des Etats sur la rupture, en cas de refus de l'alternative : il leur a répondu, qu'il n'avoit pas le pouvoir de décider une affaire de si grande importance, qu'il en donneroit avis en Espagne, & qu'il enverroit un Subdélégué avec pouvoir à Aix, pour traiter avec celui que le Roi y enverroit. Lesdits Députez écrivent qu'il s'est fort emporté contre la France, d'avoir rompu contre la foi des Traitez. Ils marquent qu'ils ne croient pas, que ledit Castel-Rodrigo puisse refuser l'alternative, vû le peu de préparatifs qu'il y a en Flandre pour se défendre.

Monfieur Wits est à la Haye depuis trois jours, & a prêté le Serment de Maréchal de Camp Général ; le Prince Maurice le traita hier, où Monfieur le Prince d'Orange, Monfieur de Wit & les hauts Officiers étoient ; Monfieur van Zuylichem est allé à la Campagne pour les affaires
de

de son Maître, & il ne manquera pas de lui parler de nôtre part, ainsi que vous me l'ordonniez pour l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orage; il ne tiendra pas à mes sollicitations qu'elle ne se termine ainsi que vous & lui désirez; Monsieur van Beuningen est parti il y a quatre jours sans équipage; pour aller plus vite: il témoigne fort désirer la Paix, & aura impatience de revenir, pour jouir de la charge de Bourguemaître Régent d'Amsterdam, qui lui est réservée à son retour; comme il m'a paru avoir créance en vous, je ne doute pas que vous ne rectifiiez tout ce qui s'est passé ici, & que vous ne fassiez reflexion sur l'avantage que le Roi retirera de faire la Paix avec l'alternative, car pour le mauvais procédé de ces gens ici, il a de quoi leur en faire tâter au double & avec sûreté, la Paix étant faite. Je connois leur foible aussi-bien que personne, & par où il les faut prendre quand le Roi sera dans cette volonté, mais ce n'est pas à présent le tems. Je ne vous dit rien du procédé des Anglois, vous le devez mieux connoître que moi par tout ce qui s'est passé.

Monsieur de Wit m'a dit que les Etats avoient fait leur diligence pour attirer à eux Monsieur l'Electeur de Brandebourg, la Maison de Brunswic avec les Princes du Rhin, & les faire tomber dans leurs sentimens de contenter le Roi sur l'alternative, & que comme ils ne s'unissent que pour travailler tous pour cette fin-là, il trouve que Sa Majesté feroit bien de les ménager aussi de son côté pour cet effet.



L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 17. Février 1668.*

J'Ai reçû vos Dépêches du deuxième. Il me semble que Monsieur van Beuningen tarde beaucoup à partir ; cependant nous sommes pressés du tems, mais il arrivera toujours assez-tôt, pourvû qu'il apporte de quoi rendre le Roi content de la conduite de Messieurs les Etats : comme lui-même & Monsieur de Wit vous en ont donné souvent leur parole, vous pouvez y correspondre en les assûrant que si les Etats veu'ent entrer en raison, ils seront également satisfaits du procédé de Sa Majesté qui veut sincèrement la Paix, & qui aura seulement peine à accorder les choses qui la peuvent d'avantage reculer du côté des Espagnols.

Bélançon & Salins ont été emportés avant l'arrivée de Sa Majesté qui est présentement attachée au Siège de Dole. Si cette Place se prend, comme je l'espère, & Gray aussi ensuite, le Roi se trouvera en possession de toute la Province, que les Espagnols en ce cas ne devront plus avoir tant de peine de céder pour le bien de la Paix, & alors il ne s'agira plus que de Cambray, d'Aire & Saint Omer, que le Roi n'aura pas, & il faudra voir si nos Ennemis aimeront mieux ces trois Places là qui ne leur sont d'aucune utilité que de recevoir en échange Charleroy, d'Emoly, Tournay, Lille, Courtray, Oudenarde, Aath, Binche & le Fort de Vandernat ; qui a été pris depuis peu ; c'est-à-dire, nous donner

ner seulement de quoi couvrir nos Frontières, & nous renvoyer en France du cœur de leur País où nous nous trouvons incarnés. Je suis assuré que si Monsieur de Wit fait reflexion à cela, il trouvera qu'on ne pouvoit jamais faire une chose plus utile pour l'avancement de la Paix, que l'expédition de Guerre que Sa Majesté a pris la Résolution de faire malgré toute la rigueur de la saison.

Je viens de recevoir un avis de Bruxelles, & de bon lieu, qui porte que dans l'Écrit que les Dépûtez des États ont présenté au Marquis de Castell-Rodrigo, il y a un Article qu'on lui propose la Trêve que le Roi lui avoit offerte jusques à la fin de Mars, & presse ledit Marquis de l'accepter.

Si cela est vrai, comme je n'en puis pas douter, je ne sçai pas comment Monsieur de Wit se défendra avec vous de n'avoir point eu en cela une mauvaise intention contre nous, ayant comme voulu donner lieu au Marquis de Castell-Rodrigo, d'accepter la Trêve comme dans un tems auquel Sa Majesté s'étoit déjà pleinement dégagée envers tous les Princes de l'Europe, de l'offre qu'il en avoit faite, après avoir vû que les Espagnols s'en sont toujourns moquez, & Messieurs les États la renouvellent comme subsistant encore, lorsqu'ils sçavent que Sa Majesté est allée à une expédition de Guerre, afin, ce me semble, que ledit Marquis y consentant aujourd'hui on puisse faire tomber sur sa Majesté une espèce de manquement de parole, quand elle refusera d'y consentir, comme elle le refusera très certainement : Il est encore à considérer que Sa Majesté n'a jamais offert une Trêve, absolument parlant, comme fait ledit Écrit, mais bien une suspension
d'entre-

d'entreprise sur les Places fortes, qui est une chose bien différente; en second lieu que le Roi l'a proposée dès le mois de Septembre, & les États en font parler au huitième de Février à nos Parties, lorsque cinq mois devant elles s'en font publiquement moquez, & nous avons la Copie de la Réponse que Castel-Rodrigo fit à Monsieur l'Electeur de Cologne, il y a déjà long-tems, où il en parle en termes de raillerie comme d'une offre qui se pouvoit faire en Turquie, & où il conclut qu'ils n'ont aucun besoin de recevoir par grace, accord ou interposition une suspension que Dieu lui même & l'Hyver ont faite, & que la Guerre même ne sçauroit leur ôter. Je vous avoüe que ce procédé ne me fait concevoir rien de bon de ce que Monsieur van Beuningen nous apporte.

En l'absence du Roi je n'ai pû faire autre chose sur la Lettre que vous écrivez à Sa Majesté, touchant l'arrêt que vous désirez, si ce n'est d'en conférer avec Mr. le Tellier, de qui ladite Majesté auroit pris le seul avis si elle étoit ici, & il a trouvé à propos que je vous mandasse que son sentiment seroit qu'il est très juste de vous aider autant qu'il se peut, mais que pour prendre la Résolution que vous souhaitez, il est indispensable de voir les arrêts dont vous vous plaignez, & dont la teneur fera connoître la conduite qu'il faut tenir pour vous secourir, que le nouveau que vous demandez ne sçauroit être expédié qu'en l'absence de Sa Majesté, & qu'il sera bon qu'à son arrivée, vous nous fassiez remettre ceux dont vous vous plaignez avec un Mémoire de toute l'affaire, afin que Sa Majesté puisse ordonner avec connoissance l'arrêt que vous désirez.

De-

Depuis ma Lettre écrite, deux Couriers particuliers dépêchez, l'un par le Marquis de Villeroy, & l'autre de Dyon, nous apportent la nouvelle de la prise de Dole arrivée le treizième, après un Logement fait sur la demi Lune la nuit précédente, où trois cens Soldats ont été tués, six Capitaines d'Infanterie blessez, & le Chevalier de Fourilles tué, & qu'aussi-tôt après Sa Majesté a marché pour aller prendre encore Gray, qui est la seule Place qui restoit aux Espagnols dans la Province, dont elle se fera mise en paisible possession en moins de dix jours de tems dans une saison assez rude.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 23. Février 1668.

J'Ai appris, Monsieur, avec beaucoup de joye par vôtre Dépêche du 17. du courant, la bonne nouvelle de la prise de Dole, de Salins & de Bésançon, & qu'il ne restoit plus que Gray, où le Roi alloit en personne; J'ai donné part de cet heureux succès à Messieurs les États, qui ont Député Monsieur de Wit vers moi, pour me témoigner la joye qu'ils reçoivent de cette Conquête, espérant qu'elle avancera la Paix, en faisant connoître aux Espagnols la nécessité où ils sont d'accorder promptement l'alternative. Je lui parlai ensuite touchant ce qui est marqué dans vôtre Dépêche, de la proposition que les Députez des Etats ont faite à Castel Rodri-go, d'une suspension d'Armes jusques à la fin de Mars, comme si le Roi y consentoit; qu'il sçait bien
bien

bien que Sa Majesté s'est dégagée de sa parole il y a plus de six semaines ; qu'elle en a donné avis aux Princes de l'Empire , & que moi même je le lui ai dit de la part du Roi , afin qu'il ne fût pas surpris si quelque expédition de Guerre arrivoit ; on ne peut pas imputer au Roi d'avoir manqué à sa parole ; que j'avois sujet de me plaindre de ce que les Députez des Etats n'avoient pas expliqué la suspension d'Armes en la forme que le Roi la propose , qui est une suspension d'entreprises sur les Places fortes , qui est une chose bien différente , que cela joint à la dureté qu'il a eue de me refuser la Copie des Articles secrets , dont je sçai la teneur , sur la rupture que les Etats doivent faire contre le Roi en cas qu'il refuse l'alternative à quoi ils s'obligent sur la renonciation & sur le point de Portugal ; que tout ce procédé me fait mal juger du succès du Voyage de Monsieur van Beuningen. Il me répondit , qu'il étoit vrai que leurs Députez avoient eu ordre de proposer à Castel Rodrigo une suspension d'Armes jusques à la fin de Mars , mais qu'ils n'avoient pas dit que le Roi y consentit , ainsi quelque acceptation que fasse ledit Rodrigo de ladite suspension elle n'engagera le Roi à rien , & ne peut-être taxé de personne d'avoir manqué à sa parole , quelque expédition qu'il fasse , parce qu'il n'a pas promis ce que nous demandons , mais qu'il est du devoir d'un Médiateur de disposer les affaires en sorte qu'elles puissent réussir. En sorte que le dessein de Messieurs les Etats a été de faire accepter , s'il se peut , la suspension d'Armes jusques à la fin de Mars , si on ne le peut jusques à la fin de May , & d'obtenir l'alternative , ne doutant pas que si les Etats & le Roi d'Angleterre ensemble peuvent

vent disposer les Espagnols d'en passer par-là, le Roi n'ait la complaisance, pour le bien d'une Paix assurée, de se conformer aux prières de ses Alliez, pour recevoir la suspension d'Armes en la forme que Monsieur van Beuningen lui demandera, & de la prolonger jusques au mois de May, & d'autant plus que ledit van Beuningen a ordre de donner à Sa Majesté toutes les sûretés qu'elle lui demandera, pour lui rendre la Paix sûre aux mêmes conditions de l'alternative.

Quant à la plainte que je lui réitère de m'avoir celé les Articles secrets, & ne m'en avoir pas donné Copie, il me dira encore que le Roi n'a aucun préjudice dans tout ce qui s'est fait; que le Roi d'Angleterre n'a pas voulu signer le Traité, que les Etats auparavant ne lui aient été garans que le Roi se contenteroit de l'alternative; que toutes les garanties s'expliquent en la même façon qu'ils ont fait là-dessus; que les Etats ne l'ont pas voulu insérer dans le Traité, parce qu'il est connu de tout le monde, & que ces termes pourroient avoir des interprétations dans le public, qui pourroient altérer la bonne intelligence qui est entre le Roi & les Etats, mais que n'étant couché que dans un Article secret, servant de garantie d'une chose qui ne peut jamais arriver, puisqu'ils sont assurés que le Roi veut l'alternative, & qu'ils ont fait serment de ne le montrer pas, il ne comprend pas bien pourquoi je me plains de son procédé; qu'il ajoûtoit que les autres points portez par les Articles secrets, qui sont la renonciation, & le Traité de Portugal, sont couchez dans les mêmes termes de la Conférence, que lui Sieur de Wit eût avec le Prince Guillaume de Fur-

stemberg, dont il vous envoya un Projet étant à la Haye; Il me pria ensuite de vous assurer que ses intentions sont fort bonnes, que les effets nous le feront connoître, & me donna la Copie de la Lettre de Castel-Rodrigo aux Etats, & l'Extrait de celle de leurs Députés; depuis la première Conférence, je lui fis remarquer comme vous aviez bien jugé de ce que Castel-Rodrigo feroit, puisqu'il répond, comme si le Roi avoit accepté la suspension d'Armes, & qu'il ne manquera pas de s'en servir comme si Sa Majesté manquoit à sa parole, & que même il répond d'une manière différente à ce que les Députés mandent lui avoir parlé, & qu'il me sembloit qu'il seroit à propos d'envoyer de nouveaux ordres auxdits Députés, afin de dire à Castel-Rodrigo que voyant qu'il n'avoit pas compris l'intention de leurs Maîtres, & qu'il se sert dans la Lettre de termes équivoques, ils ont ordres de lui dire qu'il ait à se résoudre promptement d'accepter l'alternative, ou bien se préparer à la rupture des Etats & de l'Angleterre contre le Roi d'Espagne; Je lui ajoutai que le Sieur Temple ayant échangé les ratifications, & signé le Traité de Commerce séparément du Traité défensif, il n'avoit plus rien à faire à la Haye; que le Roi d'Angleterre ayant bonne intention de contribuer à la Paix, & s'y étant engagé à Messieurs les Etats, il étoit tems qu'il fit les mêmes diligences & déclarations vers Castel-Rodrigo que les Etats faisoient par leurs Députés, & que ce seroit aussi le moyen de juger si le Roi d'Angleterre agissoit sincèrement pour le bien de la Paix, & aux Etats de se détromper si la conduite dudit Roi n'étoit pas telle qu'il leur a promis.

Le Sieur de Wit approuva ma pensée, & me pria d'en parler aux Députés de la Hollande qui sont résidens à la Haye, & qu'il agiroit de son côté pour le même dessein. Il ne se peut pas mieux agir qu'ils ont fait. Ils portèrent hier leurs avis de la part de la Province de Hollande aux États Généraux, qu'il falloit donner ordre à leurs Députés à Bruxelles de représenter à Castel-Rodrigo, que sa Lettre ne parloit pas nettement, qu'il falloit se résoudre d'accepter promptement l'alternative ou bien qu'ils romproient contre le Roi d'Espagne, & presser Monsieur Temple de partir incontinent pour Bruxelles, pour signifier à Castel-Rodrigo, que le Roi d'Angleterre rompra contre l'Espagne s'il n'accepte l'alternative. Les États Généraux se sont conformez à l'avis de la Hollande, & Monsieur de Wit fût hier trouver de leur part Monsieur Temple, pour le prier de partir & d'agir vigoureusement de la part de son Maître en ce rencontre. Il lui a répondu qu'il le feroit, & qu'il en avoit un ordre exprès, & pour hâter son Voyage les États lui ont donné un Jacht jusques à Anvers; il est parti aujourd'hui à midi avec le Courier que les États ont dépêché à leurs Députés à Bruxelles, avec ordre de parler à Castel-Rodrigo, ainsi que je marque ci-dessus.

Vous verrez la prière que les États me font pour obtenir un Passeport du Roi, pour un Courier que Castel-Rodrigo doit envoyer en Espagne, pour avoir une prompte Résolution sur toutes ces affaires; Monsieur van Beuningen vous en doit parler.

Je dois vous dire qu'il ne se peut mieux agir que la Hollande fait, sur l'avis que vous m'avez

donné, que l'Angleterre & la Suède n'étoient pas trop portez à contribuer à la Paix : j'ai estimé le devoir faire sçavoir confidemment aux Députez des Villes, afin qu'ils fussent préparez à bien agir, en cas qu'il se passât quelque chose sur ce sujet. Ils m'ont tous vû & m'ont assuré, que dès qu'ils s'appercevront que l'Angleterre biai sera, & ne tiendra pas ce qu'elle a promis pour faire accorder au Roi l'alternative, la Hollande sera la première à rompre toutes mesures avec l'Angleterre, & que son avis sera de conserver toujours, & par préférence à toutes choses, l'amitié du Roi, & je dois vous dire que Monsieur de Wit même a été surpris de voir avec quelle chaleur & promptitude la Hollande apporte son avis aux États Généraux, pour envoyer de nouveaux ordres à leurs Députez, & pour obliger le Sieur Temple de partir pour Bruxelles.

Monsieur de Wit m'a dit confidemment qu'il a sçû du Baron de Briguis, que les Espagnols accepteront l'alternative des Places que le Roi a conquises, & qu'ils ne consentiront jamais de changer Cambrai, Aire & Saint Omer; & que comme il s'apperçoit que le voisinage du Roi est ce qui donne le plus d'ombrage aux États, n'étant pas bien aisé d'avoir un Monarque si puissant leur Voisin, & qu'il seroit à souhaiter qu'il y eût une Barrière entre deux qui rassurât les esprits, il lui étoit venu en pensée que les Espagnols faisant le choix de l'alternative des Places conquises la Campagne dernière, ainsi que le Roi s'en explique par son Projet, si le Roi agréeroit de garder la Franche-Comté, qui étoit d'une plus grande considération pour la France que ces Places, & que ce seroit aussi donner

ner une satisfaction très grande aux États, & à tous les Peuples d'entendre à un tel échange qu'on leur feroit valoir pour les lier davantage à la France, & leur ôter tous les ombrages à quoi les Peuples sont fort enclins; que si le Roi étoit disposé d'y entendre, il se feroit fort d'agir du côté des Espagnols si vigoureusement qu'ils auroient peine de s'en défendre, mais qu'il ne tentera rien sans sçavoir auparavant les sentimens du Roi là-dessus; que quand il considère la situation de la Franche-Comté contiguë à la Bourgogne, & qui donne une grande & facile Communication à l'Alsace, il ne peut assez estimer cette Conquête, comme aussi de voir que conservant Lille, Douai, Armentières, Bergues & Furnes, c'est avoir une belle & considérable Frontière. Je lui répondis que la Franche-Comté étoit conquise, par le refus que les Espagnols avoient fait des propositions de la Paix que Sa Majesté a faites dès le mois de Septembre, dont ils se sont moquez; que je croyois que le chemin le plus court pour l'accommodement seroit d'accorder Cambrai, Aire, & Saint Omer, qui sont les trois Places qui restent, & que cette alternative seroit plus facile à exécuter, & plus avantageuse pour ôter tous les ombrages que les États reçoivent du voisinage du Roi, & de sa grande puissance; que le plus avantageux pour les États seroit de nous renvoyer en France, comme il arriveroit en cas que les Espagnols nous cédaient Cambrai, Aire, & Saint Omer, & on leur rendroit pour ces trois Places en échange Charleroi, Douai, Tournai, Lille, Courtrai, Oudenarde, Ath, Binches, & le Fort de Vandernat; il me répondit qu'il le souhaiteroit, mais que les Espagnols aimant mieux

céder l'alternative des Places conquises la Campagne dernière, & le Roi s'étant expliqué par sa dernière Lettre que ce qu'il prendroit dans le Voyage qu'il alloit faire n'aporteroit aucun changement à l'alternative, il estimoit que l'échange qu'il propose seroit plus avantageux pour le Roi, que de rendre la Franche-Comté, & garder ses Conquêtes en Flandre.

Depuis l'avis qui a été porté aux Etats Généraux de la part du Conseil d'Etat, pour la forme de lever douze mille hommes, il n'a été rien résolu : les Provinces ont été en contestation sur l'Envoi d'un Gentilhomme vers les Ducs de Brunswic, pour avoir six mille hommes de leurs Troupes : plusieurs ont été proposez, mais jusques à présent aucun n'a été accepté : on croit même que les Etats ne trouveront pas trop de facilité du côté de ces Princes, s'ils ne donnent de l'argent pour lever un pareil nombre d'hommes, le dessein des Etats n'étant que de les payer pour trois mois de Campagne, & épargner la levée ; Il n'y a non plus rien d'avancé pour la levee des mille Dragons ; & pour le reste des Troupes qui doivent rendre complets les douze mille hommes, si on ne prend des Résolutions plus fortes là-dessus que celles qui ont paru jusques à présent, je ne crois pas que ces Troupes soient prêtes pour la Campagne prochaine ; Il se parle peu à présent de l'Ambassade de Monsieur le Prince Maurice près de l'Empereur. Je sçai que Monsieur de Béverning est destiné pour aller à Aix la Chapelle de la part de Messieurs les Etats.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 24. Février 1668.*

J'Ai reçu votre dépêche du seizième, qui contient d'une part d'assez mauvaises excuses que Monsieur de Wit vous a données, mais d'autre, d'assez bonnes choses qu'il vous a dites, pourvû que les effets s'y trouvent conformes, & pour cela il faut nécessairement attendre l'arrivée de Monsieur van Beuningen, & qu'il se soit expliqué des ordres dont il est chargé; ce que je puis dire par avance, c'est que je ne crois pas que le Roi soit d'humeur à se laisser faire la barbe à contrepoil, par qui que ce soit: ses intentions sont bonnes fermes & constantes pour la Paix, les conditions qu'il demande sont modérées, le tout est qu'elles soient acceptées dans le tems, ou que les Espagnols les refusant, la Ligue ne perde pas de tems à les y forcer. Je n'aurai pas oui parler demie heure Mr. van Beuningen, que je ne croye pouvoir dire si nous aurons Paix ou Guerre; le principal est que vraisemblablement, nous n'aurons plus rien à craindre du côté d'Allemagne, ni pour la Bourgogne, ni pour l'Alsace, car il me semble que par la Conquête de la Franche-Comté, tous les passages, depuis le bas jusques au haut Rhyn, sont assez bien bouchez, & cela étant nous aurons l'Armée de Monsieur le Prince libre à opposer à ceux qui nous voudroient faire du mal. Le Roi ne désire pas, à moins d'en avoir de lui un ordre exprès, que vous donniez jamais au-

cun extrait de mes dépêches au lieu où vous êtes, non pas mêmes d'un seul Article, & à dire vrai il n'y a pas grand plaisir de les voir imprimées trois jours après.

A l'heure que je vous écris nous attendons Sa Majesté aujourd'hui ou demain, Gray s'est rendu aussi-bien que Dole, & Joux aussi qui est le seul passage pour les Chariots qu'il y ait de la Franché-Comté dans la Suisse: Enfin une Province où il y a 36. Villes fermées, & entre elles quatre Places fortes, & plusieurs Châteaux, a été emportée par Sa Majesté au mois de Février en quinze jours de tems, car ses Armes y entrèrent le quatriéme, & Sa Majesté entra dans Gray le dix neuviéme, qui étoit la dernière Place qui lui restoit à prendre, & tout cela sans que le Canon ait joué, ni qu'il y ait eu assez de tems, ni de besoin pour le mettre en bâte. Elle pourra maintenant jouir de ce Pais-là, aussi paisiblement que de Saint Denis & Joux, où le Marquis d'Yenne, Gouverneur du Pais s'étant retiré, a été attaqué par Monsieur de Noisy, avec 94. Hommes de piéd, & vingt Chevaux, & ledit Sieur de Noisy l'a obligé à capituler, & à se rendre, & à dire vrai tout ce qui est arrivé passe l'imagination, & le Ciel fait bien voir qu'il protège visiblement la juste cause & les bonnes intentions de nôtre Maître.

Nôtre Faiseur de libelles, Monsieur de l'Isola, est maintenant sous nôtre patte pour sa charge, & pour tous ses biens qui sont dans la Franche Comté. Il nous bâtoit ci devant touchant la seconde alternative, sur ce que l'Espagne ne devoit ou ne pouvoit jamais se résoudre à céder toute une Province qu'elle n'avoit point perdue, Dieu & le Roi viennent de lui retrancher.

cher la force de son argument , & toute la Paix jusques à la fin de Mars ne tient plus qu'à Cambrai , Aire , & Saint Omer , pour lesquelles trois Places nous avons le double à restituer en valeur , & le quadruple en situation : personne ne niera cette vérité , quand il fera réflexion que jusques à la fin de Mars , le Roi a offert de rendre Charleroi démolí , Ath , Oudenarde , Tournai , Lille , Armentières , & Courtrai , c'est-à-dire des Places qui nous incarnent dans les entrailles du País pour nous laisser renvoyer à nôtre simple Frontière , car Cambrai ne fait rien pour nous que nous couvrir un peu mieux , pendant qu'ils demeurent couvert de leur côté par Bouchain , Valenciennes , Condé , Saint Guillain & Mons ; & pour Aire , & Saint Omer , elles ne feront que nous arondir & sauver les Contributions du Boulonnois , & de la Picardie , en cas de Guerre , puisque nous avons déjà d'autres Places plus avancées dans leur País , comme Belline , & Saint Venant ; quand je vous ai mandé que l'Angleterre & la Suède ne souhaitoient pas sincérement la Paix , il faut encore faire là-dessus une distinction. Il est certain que l'Angleterre voudroit bien voir continuer la Guerre contre la France & l'Espagne , pourvû qu'elle n'y prît point de part , & les raisons en sont aisées à juger , mais s'il lui faut entrer dans le branle , & danser comme nous autres , je croi qu'elle aimera mieux que nous nous accommodions ; & quand Monsieur de Wit agira sur ces deux fondemens , je croi qu'il ne se trompera point , & ne courra pas risque de prendre de fausses mesures , comme au contraire , je croi qu'il les prendroit très-fausses , si ses Maîtres prenant la Résolution de se déclarer ou-

250. *Lettres, Memoires, &c.*
vertement contre le Roi, il attendoit de grandes choses de l'Angleterre, & ne se résolvoit à soutenir seul les Espagnols des forces & de l'argent de ses Maîtres.

M E M O I R E.

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Le 27. Février 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant exposé par son Mémoire assez ample du 23. Janvier dernier la suite des vexations qu'exerçoit la Compagnie des Indes Occidentales de cet Etat, à l'endroit de celle de France, par une seconde saisie qu'elle fit des Marchandises du Vaisseau l'Europe, lors quelle venoit d'être déboutée d'une première par les Sentences de Messieurs de la Cour de Hollande & du grand Conseil, il leur plût ordonner que ledit Mémoire seroit communiqué à ladite Compagnie pour dire les causes & les raisons de cette seconde saisie; elle les a dites, & là-dessus l'affaire a été renvoyée à Monsieur van Ommeren, sur le rapport duquel Vos Seigneuries l'ont renvoyé à Messieurs du grand Conseil, & sur leur réponse elle l'a été derechef par devant la Justice ordinaire & compétente d'Amsterdam, qui est l'Amirauté dudit lieu, par leur Résolution du 23. de ce mois ci attachée. Or comme le sujet de cette seconde saisie a été premièrement pour avoir le Droit de Convoi qu'elle prétend sur l'Amirauté d'Amsterdam dans ces sortes de Voyages, laquelle saisie elle auroit faite de son autorité privée sans demander permission à aucun
Juge.

Juge, ainsi que la copie ci-attachée le justifie, la Compagnie de France, pour ne pas payer deux fois ledit Droit de Convoi, se seroit adressée à l'Amirauté, où à son retour elle auroit pris ses Passeports & permissions de décharger ci-attachés, pour avoir son consentement de payer à ladite Compagnie, qui voyant qu'elle étoit mal fondée, & que lors que ledit Vaisseau partit, il avoit payé à l'Amirauté ledit Droit de Convoi suivant les acquits ci-joints, sans qu'elle y ait contredit, se seroit avisée de demander un Droit de reconnaissance, dû seulement, suivant l'esprit du Placart de Vos Seigneuries de l'an 1648. par les Particuliers & non par une Compagnie octroyée par un Souverain qui a les mêmes Octrois, Privilèges & Limites que celle de Vos Seigneuries qu'elle prétend lui être dû, & auquel elle veut assujettir celle de France en vertu du 12. Article dudit Placart de 1648. & que l'explication dudit Placart fait la décision de la prétension de ladite Compagnie; ledit Ambassadeur a ordre exprès du Roi son Maître de les prier de vouloir donner elles-mêmes cette explication, d'autant plus que la Compagnie de cet Etat ayant déjà intenté son action là-dessus par devant l'Amirauté d'Amsterdam, ceux de ce Collège-là se sont excusés d'en prendre connoissance, disant que s'agissant de l'explication d'un Placart, il faut que ce soit le Souverain même qui l'a fait, qui la donne, quand il s'y rencontre quelque difficulté, & non autre, joint que ce renvoi à l'Amirauté semble favoriser les chicaneuries de cette Compagnie, qui sur des appels ou autrement mèneroit à l'infini une affaire qui peut être terminée facilement, & qui étant de la nature dont elle est, doit en bonne justice être promptement expédiée, au lieu de la faire languir, com-

me elle fait depuis cinq mois entiers. Ledit Ambassadeur n'a rien de plus à dire là dessus à Vos Seigneuries que ce qui est contenu dans son dit Mémoire du 23. Janvier, & dans le présent il se sent obligé seulement & pour le service du Roi son Maître, & pour celui même de Vos Seigneuries, de leur présenter aussi vivement qu'il lui est possible, que S. M. voit tous les détours que l'on a donnez à cette affaire comme un mauvais traitement affecté dont elle est fort indignée; surquoi Vos Seigneuries peuvent faire leurs sérieuses réflexions, & y apporter les remèdes que leur prudence leur suggérera, qui sont faciles, puis qu'il ne s'agit que d'expliquer l'Article du Placart susdit fait par Vos Seigneuries, & qui ne le peut être par aucune Justice ordinaire, étant du fait d'un Souverain d'expliquer lui même la Loi qu'il donne; Et si Vos Seigneuries entendent qu'une autre Compagnie qui a les mêmes Octrois & Limites que la leur, laquelle n'a fait aucun Commerce dans les Terres particulières de Vos Seigneuries, paye un Droit de reconnoissance comme feroit un particulier. Donné à la Haye le 27. Février 1668.

D'ESTRADES.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 1. Mars 1668.

TE viens de recevoir vôtre dépêche du 24. du passé, qui nous apprend le retour du Roi en bonne fanté & la conquête entière de la Franche-Comté par Sa Majesté, puis qu'elle a heureusement achevé de reduire Gray & Joux, qui étoient les seules Places fortes qui restoient dans
cette

cette Province, quoique Monsieur de Wit soit venu chez moi m'en faire Compliment de la part des Etats, J'ai peine à croire par tout ce qui s'est passé que leur joye en soit si grande ; présentement que Monsieur van Beuningen est arrivé, vous jugerez bien tôt par ses discours s'il y a lieu d'espérer la Paix ; mais en cas de Guerre soyez assuré, Monsieur, que les Etats ne seront pas en état de mettre leur Armée en Campagne pour agir de trois mois, ils pourront bien envoyer des Corps séparés dans les Places voisines d'Anvers, de Bruges & de Gand ; mais non pas une Armée pour tenir la Campagne & s'opposer aux desseins du Roi : ils ont commandé trois Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie pour renforcer la Garnison de Mastricht.

Temple a écrit à Monsieur de Wit, d'Anvers, où Castel Rodrigo étoit, pour le prier de s'avancer jusques à Bréda, & que ledit Castel Rodrigo souhaiteroit de lui parler, & qu'il l'assûroit de sa part qu'il aporeroit toutes les facilités possibles pour la conclusion de la Paix ; & que pour lui mieux témoigner son dessein pour finir ce grand ouvrage, il se rendroit lui-même à deux lieues de Bréda pour s'aboucher avec lui. Ledit Sieur de Wit lui a répondu qu'il ne pouvoit pas quitter la fonction de sa Charge ; que les Députez des Etats qui sont auprès de lui entendront ce qu'il auroit à lui dire, & y répondront, étant autorisez des Etats ; mais que le meilleur conseil qu'il pût lui donner est de se résoudre promptement d'accorder l'alternative, ou bien de s'attendre de voir entrer l'Armée des Etats dans la Flandre comme Ennemie ; il m'a aussi donné l'extrait de la Lettre que les Députez ont écrit, par laquelle on remarque que le

dit Castel Rodrigo n'est pas hors d'espérance de voir que la Ligue se tournera contre le Roi, sur-quoi ledit de Wit m'a dit qu'on lui feroit bientôt connoître le contraire; mais il faut que les effets nous le fassent voir. Il ne se fait ici aucune des levées proposées; on n'a pas même envoyé vers les Ducs de Brunswic, pour leur demander les six mille hommes suivant l'avis du Conseil d'Etat, & il me paroît qu'on attend des nouvelles de Monsieur van Beuningen avant de distribuer de l'argent; mais quoi qu'il arrive de trois mois leur Armée ne sera pas en état d'agir.

Les Amirautez préparent les 48. Vaisseaux qui doivent tenir la Mer, suivant le Traité fait avec les Anglois; l'Amiral de Ghent les doit commander: le Vaisseau qu'il montera n'est que de 60. pièces de Canon, appelé l'Espicle; on prend les Vaisseaux les plus légers & les meilleurs à la voile.

Vous devez être assuré, Monsieur, que Monsieur de Wit ni personne n'aura ni verra Copie de vos Dépêches; c'est assez qu'on ait éprouvé le peu de sûreté qu'il y a de lui confier de telles choses pour n'y plus retourner. Je ne crois pas qu'il trouve tout l'avantage qu'il s'étoit imaginé dans ce Traité. Il y a plusieurs Députez des Villes de Hollande qui se plaignent qu'ils n'ont rien sçû de ces Articles secrets, & que leurs Supérieurs n'entendent pas qu'on fasse rien contre la France. Selon ce que je puis juger, la Province de Hollande est fort portée pour les intérêts du Roi; c'est elle qui presse le plus pour faire expliquer nettement Castel Rodrigo sur l'acceptation de l'alternative, & en cas de refus de rompre contre l'Espagne. Les avis de Bruxelles portent que Dom Juan est arrivé en Angleterre, & qu'il sera bien-tôt en Flandre; que

la Paix est conclüe entre le Roi d'Espagne & le Roi de Portugal par la Médiation du Roi d'Angleterre, qui avoit envoyé pour cela le Comte de Sandwick à Lisbonne. J'en douterai jusques à ce que cette nouvelle soit confirmée par quelques-unes de nos Dépêches.

Les Marchands d'Amsterdam sont fort allarmez d'un bruit qui court, que le Roi a ordonné à Monsieur de la Roche de visiter tous les Navires Hollandois qui viennent des Ports d'Espagne; comme je n'en ai pas oui parler, je répons que je n'ai pas connoissance de cet ordre; mais que j'ai vû pratiquer ici que tous les Navires qui sortoient des Ports d'Angleterre étoient confisquez avec leurs Marchandises dans les Amirautez; qu'il faudroit lire les Articles du Traité de 1662. pour voir ce qu'ils contiennent sur le fait du Commerce.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 2. Mars 1668.

J'AI reçu vôtre Dépêche du 23. de l'autre mois. On ne traite pas sincérement avec vous, & l'on veut vous payer de mauvaises excuses, car quand vous avez ordre avec justice de vous plaindre que les Députez des Etats vers le Marquis de Castel-Rodrigo lui proposent une Trêve, comme le Roi y consentant toujours, quoi qu'il en eût dégagé sa parole il y a long tems, Monsieur de Wit vous répond que lesdits Députez n'avoient pas dit que le Roi en fût consentant; cependant voici les propres termes de l'Article

ticle qui en fait mention dans l'Ectit que lesdits Députez ont donné audit Castel Rodrigo.

„ Et afin que les Armes de part & d'autre n'a-
 „ portent pas de nouveaux inconvéniens (ils
 „ espèrent de la prudence de Vôtre Excellence
 „ qu'elle acceptera sans aucun délai la Trêve
 „ que Sa Majesté Très-Chrétienne a proposée
 „ le dix huitième de Novembre 1667. jusques au
 „ dernier jour du mois de May 1668. Je vous
 laisse à juger après cela si ledit Sieur de Wit
 a pû vous dire que leurs Députez n'avoient
 pas proposé cette Trêve au Gouverneur de
 Flandre, comme Sa Majesté y consentant en-
 core aujourd'hui, quoi qu'ils ne pussent igno-
 rer qu'elle s'étoit entièrement dégagée de son
 offre, sur le refus public & par écrit qu'en avoit
 fait ledit Marquis durant un mois, & même
 que Sa Majesté se trouvoit alors en Personne à
 une expédition de Guerre. J'eus avant hier un
 entretien pendant deux heures avec Monsieur
 van Beuningen, il me lût fort courtement deux
 Articles secrets, dont l'un regarde l'affaire de
 Portugal, & l'autre le point de la renonciation :
 il ne voulut pas me lire le troisième, & je lui
 dis qu'il n'en étoit pas même besoin, parce que
 je sçavois toute la teneur qui regardoit ce que les
 Confédérez feroient, en cas que Sa Majesté ne
 demeurât pas dans les termes des deux alterna-
 tives. Il me fit instance de l'expédition d'un
 Passeport du Roi, pour un Courier que le Gou-
 verneur de Flandre vouloit dépêcher à Madrid;
 & comme j'en avois déjà sçû la volonté du Roi
 sur ce que vous m'en avez mandé, je lui dis que je
 lui expédierois le Passeport, & je le lui ai envoyé
 ce matin. Pour le reste de nôtre entretien ou
 plutôt du sien, car je ne fis qu'écouter, je me re-
 mets

mets à ce que vous en apprendrez de Monsieur de Wit, auquel je m'affûre qu'il ne manquera pas d'en rendre compte; Je lui dis seulement comme étant mon sentiment particulier, sans nulle charge du Roi de le dire, que j'avois répondu de ma tête, que la Paix se seroit faite infailliblement aux conditions de l'une des deux alternatives, si la Ligue de la Haye ne se fût point faite, mais que cette Ligue ayant donné une perspective dans le monde, qui pouvoit faire juger que tout ce que le Roi n'auroit fait que de son propre mouvement, & pour acquérir la gloire de modération qui étoit aujourd'hui la seule qui lui restoit à gagner, il le feroit à présent comme forcé par la crainte de ladite Ligue, cela me paroïssoit si dur pour un Prince de l'humeur du Roi, qui préfère sa réputation à toute autre considération, que je ne sçavois plus qu'en dire; & en effet je ne sçavois assez m'étonner, vû la prudence de ceux qui se sont mêlés de cette Négociation, qu'ils n'ayent, comme enseveli dans les Articles secrets, aussi-bien que le troisieme desdits Articles, tout ce qui pouvoit paroître prescrire impérieusement la loi au Roi, ou la conduite qu'il doit tenir, s'il ne veut que l'on le lui fasse faire par force; comme l'endroit où il est dit que Sa Majesté ne pourra plus faire agir ses Armes en Flandre, ni même recevoir les Places qui se voudroient donner à elle; Le feu Roi de Suède qui eût la-dessus même les emportemens que vous aurez sçûs, ne fût jamais traité de cette manière, car Monsieur de Thoudonna continuellement part à son Ministre de tout ce qui se passoit à la Haye, quand on y négocia un Traité pour l'obliger à faire la Paix avec le Roi de Dannemarc.

Le

Le Roi ne se trouve pas être de l'avis de Monsieur de Wit, qu'il lui fût plus avantageux de garder la Franche-Comté, & rendre en échange Courtrai, Oudenarde, Tournai, Ath & Charleroi, dans la proposition de la première alternative : il seroit superflus de vous en dire les raisons, Monsieur de Wit les voit lui-même mieux que personne, ainsi vous le prierez qu'il ne s'ouvre à personne de cette pensée, parce qu'aussi-bien elle ne pourroit pas réussir.

Du reste quand les Espagnols disent qu'ils ne céderont jamais Cambrai, Aire, & St. Omer, ou ce n'est qu'un prétexte pour ne rien faire, ou c'est-à-dire qu'ils veulent les conserver pour nous inquiéter, & en ce cas il seroit juste que nous en conservassions aussi d'autres dans le cœur de leurs entrailles pour leur rendre la pareille au quadruple, à quoi vous voyez bien que la Franche-Comté ne nous serviroit de rien ; les Places sont moins ou plus considérables aux Princes pour leurs situations, & en cela je vous laisse à juger quelle est la plus avantageuse pour le Roi, ou la situation de Dole & de Gray, ou celle de Courtrai, d'Oudenarde & de Charleroi.

M E M O I R E

De Messieurs *van Beuningen & Trevor* ;
présenté au Roi Très-Chrétien. Le
3. Mars 1668.

LE *souffigné* Ambassadeur Extraordinaire
des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-
Unies, & l'Envoyé Extraordinaire du Roi
de la Grande-Bretagne, se trouvent obligez de
repré-

représenter à Sa Majesté Très-Chrétienne, que par les dernières Dépêches qui leur sont venues d'Anvers, ils viennent d'apprendre que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo, de la part du Roi d'Espagne son Maître, a consenti à la cessation d'Armes pour la sûreté des Places fortes jusques à la fin de ce mois de Mars, en la forme que Sa Majesté l'a bien voulu accorder dès la fin de la Campagne de l'année passée, ayant fait déclarer qu'elle ne faisoit point de difficulté de promettre qu'elle n'entreprendra rien sur aucune Place forte des Espagnols dans les Pais-Bas, si eux s'obligent réciproquement à ne rien entreprendre sur les Places fortes de Sa Majesté, ou qu'elle a ci-devant possédées de ce côté-là, ou qu'elle a conquises depuis le commencement de cette Guerre, & d'autant que par là rien ne reste pour faire ce petit pas d'acheminement à un accommodement, sinon qu'il plaise à Sa Majesté Très-Chrétienne de faire expédier les ordres nécessaires pour faire exécuter sadite Promesse pour la sûreté desdites Places fortes, Sa Majesté est très-instamment priée de donner cette marque de la sincérité de ses intentions pour ledit accommodement. Fait à Paris le 3. Mars 1668.

C. van BEUNINGEN. TREVOR!



C O P I E

*D'un Ecrit du Marquis de Castel-Rodrigo;
le 4. Mars 1668.*

Ayant été requis par réitérées instances de la part de Sa Majesté de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, de manifester le juste désir dont le Roi son Seigneur est porté pour une bonne & raisonnable Paix, & afin de la pouvoir conclurre, de vouloir condescendre dès à cette heure à une Trêve générale, par Mer & par Terre, en tous Endroits par tout le mois de Mars inclusivement, pour dispenser l'extension de celle de May, & plus avant s'il seroit nécessaire, en la forme qu'il est contenu au Traité de la Ligue faite entre Sa Majesté de la Grande-Bretagne, & les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux; & désirant de ce côté de donner toutes les preuves imaginables de déférence, estime, confiance, & amitié, qui sont dûes aux bonnes intentions que sadite Majesté de la Grande-Bretagne & leurs Hautes Puissances témoignent pour le plus grand bien, & la conservation des Pais & Etats du Roi mon Seigneur; je déclare par cette, que j'admets en son Royal nom & de sa part ladite Trêve & cessation d'Armes proposées, à sçavoir, dès maintenant par tout le mois de Mars, pour la pouvoir étendre jusques au dernier de May, & plus avant, s'il est nécessaire, ensuite de ce qui a été arrêté en leur dit Traité; autorisant par cette, autant qu'il sera besoin, les Seigneurs Ministres de Sa Majesté de la Grande-Bretagne, & des

des Hauts & Puiffans Seigneurs Etats Généraux
des Provinces-Unies, qui réfident en la Cour de
France, à ce qu'en vertu de cette ils en puiffent
faire confter, & enfuite ajuster la conclufion,
& promettre l'observation de ladite Trêve, &
ceffation d'Armes: En foi de quoi j'ai figné la
présente de ma main, scellée du Sée! de mes
Armes, souffigné du Secretaire d'Etat du Roi.
A Bruxelles le quatrième de Mars mil fix cent
foixante-huit.

(L. S.) M. de CASTEL RODRIGO.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Mars 1668.

J'AI reçu vôtre Dépêche du 2. de ce mois;
Monsieur de Wit perfifte toujours à dire,
que ce que les Députez ont proposé à Castel-
Rodrigo sur la Trêve ne peut pas s'entendre que
le Roi y ait consenti, tout le monde scachant
que la proposition de Sa Majesté n'est que pour
les attaques ou surprises des Places, & non pour
les actions de Guerre de Campagne, jusques
à la fin de Mars, & qu'il ne peut arriver aucun
inconvenient au Roi, de ce que les Députez ont
dit sur ce sujet, puis qu'on doit s'adresser à Sa
Majesté enfuite pour lui demander son consen-
tement, qui est une preuve essentielle qu'il ne
l'a pas donné. Quant aux Articles du Trai-
té, je croi, Monsieur, qu'on ne pouvoit pas
parler plus fortement à Monsieur de Wit, &
aux Députez des Etats, que j'ai fait sur
les-

lesdits Articles du Traité qui choquent le Roi, & que je n'ai rien à me reprocher là-dessus.

Monsieur de Wit ne parlera à personne de la pensée qu'il avoit eüe, touchant l'échange des Places de la Marine, que je lui répondis. Il jugea bien qu'elle ne seroit pas agréable, & la chose en est demeurée là.

Les Députez des Etats qui sont à Bruxelles, ont écrit que Castel-Rodrigo a accepté l'alternative sans expliquer laquelle, & qu'il a nommé le Baron de Brigueis pour Subdélégué pour le Traité de Paix.

Monsieur de Wit m'a dit qu'il ne peut encore rien juger de bon, par la Dépêche de Monsieur van Beuningen, laquelle fait voir assez d'incertitude sur l'événement de sa Négociation. La Copie de sa Lettre a été envoyée aux Villes & aux Provinces, pour les disposer à se préparer aux fraix & aux dépens qu'il faut faire pour mettre une Armée en Campagne.

L'Evêque d'Olnaburch & le Comte de Waldec sont arrivez à Leyden, à trois lieues de la Haye : on traite avec eux pour quatre mille hommes; le Comte de Waldec favorise fort la demande des Etats. J'apprens que le Sieur de Gourville est avec la Princesse de Brunswic, qu'il s'est chargé de sa conduite, & qu'ils sont déjà arrivez à Amsterdam.

Un Vaisseau Espagnol a relâché à Flissingue par la Tempête : il y avoit trois cent Soldats Espagnols, & deux cent mille Piaftres; les Zélandois se sont saisis de l'argent, par représaille de quelque tort, qui a été fait à Cadix, à quelques Marchands Zélandois, & pour les Soldats on les a envoyez à Bruges.

La

La Province de Frise est toujours broüillée, les Villes sont contre les Bailliages de la Campagne; & ce démêlé est venu si avant qu'ils font marcher des Troupes, les uns contre les autres. Les Commissaires de Messieurs les États, & les Ministres des Princes de Lunebourg se sont assemblez ce matin, touchant les quatre mille hommes que cet État voudroit avoir des Troupes de ces Princes là, & ont demeuré assez tard sans avoir pû rien résoudre là-dessus; néanmoins les apparences sont que les États obtiendront ce qu'ils désirent, & la chose sera tout-à-fait résolüe dans deux ou trois jours.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 9. Mars 1668.

J'Ai reçû votre dépêche du 23. de l'autre mois, & je me trouve si accablé d'affaires que je n'ai le tems de vous dire qu'un mot. Je vous adresse la réponse du Roi au Mémoire que Monsieur van Beuningen & l'Envoyé d'Angleterre présentèrent le troisiéme de ce mois à Sa Majesté, touchant une suspension jusques à la fin de Mars, & j'y joints deux autres Ecrits, que je leur remettrai demain matin que j'ai eu justement le tems de faire copier avant le départ de l'Ordinaire. Je croi qu'ils les enverront par un Courier exprès à cause de leur importance, & qu'ainsi Monsieur de Wit les aura plutôt que vous; Le Roi désire qu'aussi-tôt que vous aurez reçû ces trois pièces vous en fassiez tirer cinq Copies, & que vous les adressiez sans
perte

perte de tems à Messieurs de Terlon, Pomponne, Millet, Béziers & Gourville; & vous leur marquerez, s'il vous plaît, que je vous en ai prié, n'ayant pas le tems de les faire copier ici pour les leur envoyer moi-même, ajoutant qu'ils doivent les communiquer aux Rois & Princes auprès desquels ils résident, & les deux réponses de Sa Majesté, & ma Lettre particulière aux Sieurs van Beuningen & Trévor.

Je vous prie de dire à Monsieur de Wit, que si je pouvois m'aboucher deux heures avec lui comme cela est impossible, je répondrois de la certitude de la Paix, parce que je sçai combien il est raisonnable & fertile en expédiens pour surmonter toutes difficultez, mais qu'avec les emportemens & les menaces de Monsieur van Beuningen, qui ne s'applique qu'à nous faire voir de grands precipices, que nous ne craignons pas beaucoup, tout est à craindre avec un Roi glorieux & délicat sur le point d'honneur.

R E P O N S E

Du Roi au Mémoire présenté à Sa Majesté le 3. Mars 1668. par les Sieurs van Beuningen & Trevor.

LE Roi a vû le Mémoire qui lui a été présenté le 3. de ce mois par le Sieur van Beuningen, Ambassadeur Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, & le Sieur Trevor Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, sur lequel ils ont

ont fait sçavoir à Sa Majesté, que le Marquis de Castel Rodrigo avoit enfin été porté à consentir de la part du Roi son Maître, jusques à la fin de Mars, à la suspension de toutes entreprises, sur les Places fortes, que Sa Majesté avoit offerte dès le mois de Septembre dernier, suppliant lesdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaire de Sa dite Majesté de vouloir pour le bien de la Paix demeurer dans les termes de sa première offre, & d'envoyer incessamment ses ordres aux Officiers, Généraux & autres qui commandent ses Armées, de ne rien entreprendre sur lesdites Places fortes des Espagnols jusques à la fin dudit mois de Mars.

Le motif que le Roi avoit d'offrir il y a six mois, cette suspension n'étoit que pour donner plus de lieu à la Négociation de l'accommodement pendant l'Hyver, sans qu'aucune action des armes pût altérer l'état où les choses étoient demeurées de part & d'autre à la fin du mois d'Août; toute nouveauté dans la Guerre, en apportant aussi pour l'ordinaire dans les Négociations de la Paix.

Le Marquis de Castel Rodrigo a rejeté cette suspension durant six mois entiers, & a même répondu par écrit à un Electeur du Saint Empire, qui la lui proposoit, que cette offre de la France se pourroit faire en Turquie, mais non pas parmi des Chrétiens à Madrid, par des lenteurs & des difficultez affectées: les mêmes six mois, dont le tems devoit être si précieux pour traiter, y ont été consummez inutilement, sur le seul point préliminaire de convenir d'un lieu d'assemblée; les Espagnols prétendant contre toutes sortes d'usage, & au préjudice de l'avancement de la Paix même d'en traduire la Négociation en des lieux fort éloignez, & hors de la vûe de tous les Potentats & Princes qui y ont le plus d'intérêt; enfin les

Ministres d'Espagne, selon qu'ils servent le Roi leur Maître en divers lieux, se sont conduits avec tant de contretens & de contradictions, les uns avec les autres, sur ce point du lieu de l'Assemblée, qu'encore aujourd'hui, Sa Majesté, ni les Rois & Princes Médiateurs, ni qui que ce soit ne sçache là-dessus leur véritable intention; car au même tems que le Marquis de Castel-Rotrigo dis de deçà qu'il a un Pleinpouvoir de traiter, & que la faculté d'y subdéléguer un autre en sa place y étoit prise, qu'il choisit les lieux d'Aix-la-Chapelle, pour y faire l'Assemblée, qu'il dit & écrit qu'il est prêt de s'y rendre ou y envoyer son subdélégué, selon la qualité des personnes que le Roi avoit nommé, Monsieur Colbers pour lequel le Nonce de Sa Sainteté lui a demandé dès le 14. de l'autre mois un Passeport qui n'arrive point dans le même tems, les autres Ministres qui sont à Madrid, & par conséquent à la source des Résolutions de la Cour d'Espagne disent publiquement & l'écrivent en tous lieux que le Pleinpouvoir qui avoit été adressé au mois d'Août audit Marquis ne subsiste plus, il y a long tems, vû qu'il ne lui avoit été envoyé qu'à l'occasion du passage du Sieur Abbé Rospigliosi, Neveu de Sa Sainteté aujourd'hui Cardinal qu'ils reconnoissent pour seul Médiateur, leur Reine n'ayant accepté autre interposition que celle de Sa Sainteté: en outre ils ajoutent que ledit Marquis est inexcusable d'avoir choisi & nommé la Ville d'Aix-la-Chapelle contre ses ordres, & contre la déclaration que ladite Reine avoit fait faire à Sa Sainteté par le Marquis d'Astorgas son Ambassadeur, auquel même elle a envoyé depuis peu son Pleinvoir qu'elle ne traiteroit jamais la Paix qu'à Rome, à Venise ou aux Pyrenées; & il y a une Lettre du Cardinal Visconti, Nonce en Espagne, que le dernier ordinaire de Madrid a apporté à l'Abbé Vibo, chargé du soin des affaires du Saint Siège auprès du
Roi,

Roi, par laquelle ledit Cardinal lui confirme une vérité dont on ne doit point douter que les Espagnols ne traiteront qu'à Rome, & lui marque la particularité que le Cardinal d'Arragon, lequel est de la Junta & du Conseil d'Etat, l'étant allé voir pour lui dire là-dessus la véritable intention de la Reine, avoit accompagné ses expressions de grandes plaintes de tant de fausses démarches que le Gouverneur de Flandre faisoit contre les sentimens & les ordres de Sa Majesté, il est cependant arrivé toutes ces incertitudes des Espagnols & leurs altercations étudiées pour s'empêcher de traiter, que le refus constant dudit Marquis pendant six mois de la suspension que Sa Majesté lui avoit fait offrir par un Electeur de l'Empire, a coûté au Roi son Maître la Franche Comté qu'il a pu mettre en sûreté durant tout l'Hyver par le simple acquiescement (s'il l'avoit fait plutôt) qu'il donne aujourd'hui à ladite suspension pour le moins de tems qui reste jusques à la fin de Mars.

Mais comme Sa Majesté, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus, en offrant ladite suspension d'entreprises, n'avoit eu d'autres motifs que de donner par la cessation de toutes nouveautez, plus de lieu & de facilité à l'avancement des Négociations de Paix, & que d'autre part on vient de faire voir bien clairement que le lieu de l'Assemblée n'étant pas même bien établi, & les Plénipotentiaires qui s'y doivent rendre n'étant point encore en marche par la faute des Espagnols, qui prolongent encore aujourd'hui l'expédition d'un Passeport qu'on leur a demandé pour le Sieur Colbert, le seul mois de Mars ne peut plus suffire pour avancer rien de bon dans lesdites Négociations, ce qui n'empêchera pas pourtant qu'on ne puisse & doive continuer dans tous les mois suivans, jusques à ce qu'on ait pu venir à bout de ce grand ouvrage.

Il est aisé de juger que l'instance qui est présente-

ment faite à Sa Majesté, d'accorder ladite suspension d'entreprises jusques à la fin de ce mois, ne tend pas tant, comme disent les dernières lignes dudit Memoire desdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaire, à tirer de Sa Majesté cette marque de la sincérité de ses intentions, pour l'accommodement, qu'à mettre en sûreté pour ce tems-là, toutes les Places de la Monarchie d'Espagne.

Cependant, quoique Sa Majesté connoisse parfaitement cette vérité, elle veut bien avoir la complaisance pour les desirs du Roi de la Grande Bretagne, & des Etats Généraux, & tous autres qui commandent ses Armes, pour leur défendre d'attaquer ou de surprendre jusques au dernier jour de ce mois, inclusivement, aucune Place ou Poste fortifié des Espagnols.

Mais comme en cas que ledit Marquis accorde le Passeport dudit Sieur Colbert, pour aller à Aix, il seroit fâcheux qu'il se mit en chemin pour ne faire qu'un Voyage inutile, le Roi désire que les Sieurs van Beuningen & Trevor, fassent reconnoître sans délai par le Sieur Temple; & par les Députez des Etats Généraux, qui sont auprès dudit Castel Rodrigo, si le Pleinpouvoir qu'il dit avoir se trouve conçu en telle forme, & en tels termes qu'il ne laisse aucun doute qu'on ne puisse traiter avec lui valablement & avec honneur, & nommément qu'on a vérifié si ledit Pleinpouvoir, qu'il dit avoir, se trouve, & qui lui donne la faculté de subdéléguer une autre personne en sa place, car s'il n'avoit pas assez de faculté on laisse à juger quel bon fondement auroit la nomination qu'il a faite du Comte de Caramage, quel bon succès on pourroit attendre de l'envoi du Sieur Colbert, & quelle enfin auroit été la scandaleuse illusion que ledit Marquis auroit faite si long-tems à toute la Chrétienté, en l'amusement premièrement d'un Voya-

du Comte d'Estrades. 269
ge à Aix, où il n'a jamais eu intention d'aller,
Et dans la suite y envoyer un Homme avec un
pouvoir imaginaire.

SECONDE REPOSE

Au Mémoire de Messieurs les Ambassadeurs &
Envoyez de Hollande & d'Angleterre du 9. de
Mars 1668.

Sur le Mémoire présenté au Roi le 3. de ce mois
par les Srs. van Beuningen & Trevor respec-
tivement Ambassadeurs & Envoyez Extr. du
Roi de la Gr. Bretagne & des Etats Généraux
des Provinces-Unies, S. M. répond qu'Elle n'au-
ra jamais rien plus à cœur que d'accomplir invio-
lablement en toutes occasions sa parole Royale, &
qu'Elle a fort présent à la Mémoire, que dès le
mois de Septembre dernier sur les ouvertures &
prières qui lui furent faites par lesdits Srs. Etats,
& mûe d'ailleurs du sincère désir qu'Elle a &
aura toujours du rétablissement du repos public.
Elle consentit que toute la satisfaction qu'Elle
prétendoit pour raison des Droits échûs à la Rei-
ne par le décès du Roi & de la Reine d'Espagne
ses Père & Mère, fût retranchée & réduite en
considération même de ce que S. M. demandoit en
faveur du Portugal à des conditions d'un accom-
modement arbitrées par les principaux Ministres
& Directeurs des affaires desdits Etats, comme
ayant été jugées par eux équitables & fort modé-
rées, & que lesdites conditions furent que l'Espa-
gne par un Traité de Paix cédat en bonne for-
me à Sad. M. où toutes ses Conquêtes que ses Ar-
mes avoient faites au Pais-Bas pendant la Cam-
paigne, & dont elle se trouvoit en possession, ou

bien le Duché de Luxembourg, ou en sa place la Franche Comté, Cambrai & Cambrésis, Douay, le Fort de Scarpe compris, Aire St. Omer, Bergue, Furnes & Linck, & tous leurs Bailliages, appartenances & dépendances, Sad. M. restituant en ce second pas à l'Espagne les autres Conquêtes qu'Elle avoit faites en ladite Campagne, bien entendu que les Fortifications de Charleroi seroient démolies avant la restitution, & que l'Espagne auroit le choix d'accepter l'une ou l'autre desdites alternatives, & que S. M. donnât sa parole Royale de se contenter de l'une des deux jusques à la fin de Mars.

S. M. n'a pas moins présent à la Mémoire qu'avant la marche vers la Franche Comté Elle a écrit à nôtre Saint Pere le Pape, & à plusieurs Rois, Princes & Potentats dont elle a accepté la Médiation, que quelques progrès que ses Armes pussent faire en cette expédition de Guerre qu'elle entreprenoit au cœur de l'Hyver pour avancer la Paix, elle n'en prendroit pas occasion d'augmenter à son profit les conditions des deux alternatives, auxquelles elle avoit consenti pour le tems qui a été dit.

En conséquence de quoi Sad. M. voulant inviolablement accomplir ses paroles Royales, elle déclare de nouveaux auxdits Srs. van Beuningen & Trevor, que nonobstant la Conquête que ses Armes ont faite depuis de toute la Franche-Comté, elle se tient & persiste dans les mêmes sentimens & consentemens qu'elle avoit donné dès le mois de Septembre dernier jusques à la fin de Mars, de se contenter pour sa satisfaction de telle desdites alternatives susmentionnées que l'Espagne lui voudra céder.

Cependant comme lesdits Srs. van Beuningen &

Et Trevor ont depuis remis le 8. de ce mois à S. M. la Copie d'un Ecrit signé à Bruxelles le 4 par le Marquis de Castel-Rodrigo Gouverneur de Flandre, disant avoir plein pouvoir de la Reine d'Espagne Sa Maitresse, par lequel Ecrit il accepte l'alternative purement & simplement comme on la lui a proposée, dont Sad. M. aura beaucoup de joye si cette acceptation se trouve sincère dans la suite, elle a déjà nommé des Commissaires pour traiter de sa part avec lesdits van Beuningen & Trevor, afin qu'on puisse conduire promptement à la conclusion ce grand ouvrage de la Paix désirée toujours de Sad. M. avec passion & sincérité.

L E T T R E

De Monsieur de Lionne à Messieurs van Beuningen & Trevor.

Le 9. Mars 1668.

M E S S I E U R S ,

JE vous envoie la réponse du Roi, tant au dernier Mémoire que vous lui avez présenté qu'à la Copie que vous lui avez remise, signé par Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo le 4. de ce mois; Sa Majesté se réjouiroit de la Paix (comme étant déjà faite) sur la favorable déclaration qu'elle vous donne aujourd'hui, si elle pouvoit se bien persuader que les instructions & le pouvoir sur lequel Monsieur le Gouverneur de Flandre agit, fussent de véritables instructions, & un véritable pouvoir contre tout ce qui s'en publie à Madrid, ainsi que vous l'auriez vû dans la réponse à votre Mémoire du 3. Mars, & qu'au contraire, ledit Marquis ne courût pas la

même fortune, d'y être autant desavoué sur l'acceptation qu'il a faite de l'alternative, qu'il l'a été jusqu'à présent, sur le choix d'Aix-la-Chapelle pour lieu d'Assemblée. Ce qui doit encore augmenter les soupçons & les méfiances, c'est que Sa Majesté a remarqué qu'il n'a accepté ladite alternative qu'en termes fort captieux, car en premier lieu on n'accepte point tout à la fois deux choses différentes, & si distinctes qu'elles se détruisent l'une l'autre; en second lieu, il devoit s'expliquer laquelle des deux alternatives il acceptoit; en troisième lieu, il raporte son acceptation au contenu dans le Traité fait entre l'Angleterre & la Hollande; Et vous sçavez bien, Messieurs, que les alternatives telles que le Roi y consentit ne sont pas nettement exprimées dans le Corps dudit Traité. Dont voici les propres termes: *Si Hispaniæ Rex induci aut promoveri queat ut cedat Regi Christianissimo aut loco anno præterito in Belgica armis occupata, aut aliud dum valens per traditionem locorum superius memoratorum, aliorumve in compensationem de quibus mutuo consensu partes inter se convenire poterunt.* De sorte que ledit Marquis Castel-Rodrigo par son acceptation générale de l'alternative qu'il s'est expliqué, qu'il faisoit en la manière qu'elle est contenuë dans ledit Traité, sans rien spécifier pour prétendre lors qu'on entrera avec lui en Négociation, qu'il est en droit (nonobstant ladite acceptation) de négocier encore, & de convenir tout de nouveau sur la qualité de la satisfaction du Roi arrêtée entre Sa Majesté & les Etats.

Sa Majesté a trouvé encore digne de très grande réflexion, qu'au même tems que ledit Marquis accepte ladite alternative, & qu'il ne
peut

peut pas ne point voir combien il est important de gagner jusques au moindre moment de tems pour traiter, il n'ait pas par le même Courier qui a porté ici sa déclaration envoyé le Passeport, que Monsieur Franciotti, Nonce & Plénipotentiaire de Sa Sainteté, lui a demandé pour Monsieur Colbert dès la mi-Février, pour aller sans délai à Aix la Chapelle, c'est-à-dire, qu'en vingt-quatre jours ledit Marquis n'ait pas eu ou le tems ou la volonté, ou le pouvoir d'expédier ledit Passeport.

Sa Majesté en outre a beaucoup considéré, que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo a accepté l'alternative dans la même conjoncture, que l'Espagne vient de faire une Paix particulière avec le Portugal; car Monsieur de l'Isola il y a long tems nous a posé dans son Libelle approuvé, & communiqué par les Ministres d'Espagne, pour un principe infaillible de la conduite des Conseils de Madrid, que si l'Espagne sacrifie le Portugal, ce ne sera, dit-il, que pour la restitution des Pais; ou que si elle donne quelque satisfaction à la France elle ne le fera que pour recouvrer le Portugal; or comme la Paix de Portugal a été signée à Lisbonne dès le 13. du mois passé, ce que l'on sçavoit à Bruxelles aussi bien qu'ici le 4. Mars, je vous laisse, Messieurs, à juger sur le principe qu'on a établi comme infaillible de la conduite des Espagnols, si on peut tenir une chose bien certaine, ni seulement vrai-semblable, que les Conseils de Madrid ayent travaillé tout l'Hyver à faire la Paix de Portugal, pour se pouvoir mieux défendre contre la France, & ayent jamais donné pouvoir audit Marquis d'accepter l'alternative, ou si ledit Marquis qui n'ignoroit pas la prudence, &

les Résolutions d'Espagne ait accepté l'alternative de bonne foi, & s'il peut espérer ou désirer d'en être avoué en Espagne, ou selon les derniers avis qu'on en a que toute l'application des Ministres étoit à faire partir à quelques jours de là Dom Juan d'Autriche avec dix mille Espagnols naturels, & trois ou quatre millions en barre d'argent, circonstances peu propres à laisser croire qu'on y songeât à l'acceptation de l'alternative.

De tout ce que dessus vous tirerez, s'il vous plaît, la conséquence, si Sa Majesté n'a pas grand sujet de se conduire en ce rencontre avec de telles précautions contre toutes surprises & artifices, que Monsieur le Marquis de Castelar-Rodrigo, lequel vrai-semblablement se soucie fort peu d'être avoué ou desavoué pourvu qu'il gagne du tems, n'ait pas lieu de se moquer de Sa Majesté dans la suite de cette affaire, en lui faisant faire des démarches contraires à la Paix, même par le grand désir que Sa Majesté a de voir conclurre promptement ce grand ouvrage.

Addition.

J'ajoute encore ce mot, pour vous faire remarquer qu'il est aisé de voir, que la conduite des Espagnols en ce rencontre est la même qu'ils tinrent à Munster, ne s'étant appliqué tout l'Hiver qu'à faire une Paix particulière avec le Portugal, (comme il leur a réussi) pour pouvoir continuer la Guerre contre cette Couronne, & quelqu'un a remarqué là-dessus à Rome, que tous les Couriers que le zèle de nôtre Saint Pere le Pape pour la Paix, l'ont obligé à dépêcher en Espagne pour en avancer la Négociation, sont toujours allez à Madrid comme des faucons,

çons, & sont retournez comme des tortuës,
Dieu veuille par sa bonté que chacun se trompe
dans ce jugement.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 15. Mars 1668.

LE Courier de Monsieur van Beuningen n'est pas arrivé, & Monsieur de Wit n'a sçû que par moi la réponse que le Roi a faite par nôtre Lettre audit van Beuningen, dont il a témoigné bien de la joye ; Je lui ai dit ce que vous marquez dans vôtre Lettre, que si vous pouviez vous aboucher deux heures de tems avec lui, vous répondriez de la certitude de la Paix, parce que vous sçaviez combien il est raisonnable & fertile en expédiens pour surmonter toutes les difficultez, mais qu'avec les emportemens & les menaces de Monsieur van Beuningen, qui ne s'applique qu'à nous faire voir de grands précipices qu'on ne craint pas à la Cour, tout est à craindre avec un Roi glorieux, & délicat sur le point d'honneur.

Il m'a répondu que s'il étoit possible, il n'y a rien qu'il eût plus souhaité que de s'aboucher avec vous, ne doutant pas que les lumières que vous lui donneriez ne facilitassent beaucoup ce grand ouvrage de la Paix, qu'il est surpris d'apprendre la manière d'agir de Monsieur van Beuningen, qui est toute contraire aux ordres qu'il a des Etats, qui sont d'induire le Roi par prières & soumissions, & toutes sortes de ménagemens doux & agréables d'accorder à ses Alliez, dont

les Etats font, la très-humble prière qu'ils lui font de se contenter de l'alternative & la Suspension d'Armes jusques à la fin de Mars, & qu'il lui écrit cet Ordinaire d'agir avec plus de modération & de complaisance pour Sa Majesté, à qui les Etats se sentoient fort obligez de la réponse que vous aviez faite sur ce sujet à Messieurs van Beuningen & Trevor.

Je lui dis ensuite que par cette Lettre il pouvoit remarquer les justes soupçons du Roi, touchant la forme de l'acceptation de l'alternative par Castel-Rodrigo, & que peut-être il pourroit être desavoué d'Espagne, & former de nouveaux desseins en Flandre, après l'arrivée de Dom Jean en Flandre avec les Troupes qu'il y doit mener; qu'il me sembloit que les Etats devroient prendre des mesures dès à présent contre cela; que la Province de Hollande étant assemblée, j'estimois à propos de voir les Députez des Villes, leur apprendre la sincérité avec laquelle le Roi accepte l'alternative, leur expliquer les doutes où l'on est de celle des Espagnols, & les porter à députer aux Etats Généraux, pour leur dire leur avis sur une telle conjoncture, qui est que si les Espagnols, sous quelque prétexte que ce soit, venoient à desavouer Castel-Rodrigo de l'acceptation qu'il a faite de l'alternative, ou que ledit Castel-Rodrigo le fit de son Chef, que leur avis étoit de rompre sans délai contre l'Espagne, & obliger l'Angleterre d'en faire de même, afin qu'ils soient ponctuels à tenir la parole qu'ils ont donnée au Roi: ledit Sieur de Wit approuva ma pensée & promit de la seconder. Je négociai hier toute la journée, & trouvai dans les Villes de Hollande tous les bons sentimens que je pouvois souhaiter, & au-

aujourd'hui la Province de Hollande doit délibérer de faire une forte Députation aux Etats Généraux, pour leur signifier leur avis conforme à tout ce que dessus. Les Provinces d'Utrecht, Frise & Groningue feront difficulté d'accepter de telles Résolutions sans les communiquer à leurs Maîtres, sur quoi les Députés de la Hollande sont disposez de répondre, que leur Province entreprendroit plutôt seule la Guerre que de souffrir aucun changement à ce qui a été promis par Castel-Rodrigo à leurs Députés qui sont à Bruxelles.

Je vous assure, Monsieur, qu'il ne se peut pas mieux agir, ni plus vigoureusement que fait la Province de Hollande, & que cette déclaration a bien surpris des gens, & afin d'être plus en état d'agir contre l'Espagne, on fera avancer un Corps fort considérable sur les Frontières du Brabant: on doit aujourd'hui signer un Traité avec l'Evêque d'Osnabruch, pour quinze cent Chevaux & trois mille Hommes de pied, & distribuer l'argent pour le reste des nouvelles levées. Je doute fort qu'après cette déclaration, & tant de forces en Campagne les Espagnols veuillent se dédire de ce qu'ils ont accordé.

Messieurs les Jurats de Bourdeaux m'avoient déjà envoyé un Mémoire, pareil à celui que Monsieur de la Voillière vous a donné, & j'en avois parlé à Messieurs les Etats pour tirer raison d'un manquement de foi si manifeste, que celui qui paroît dans la plainte contre les Maîtres des Navires Hollandois. Ils m'ont répondu qu'ils desapprouvoient leur procédé & qu'ils les châtieroient, mais qu'il falloit que les Propriétaires fissent mention du nom des Navires, & du Maître à qui ils ont donné leurs vins & den-

rées, afin de les appeller par devant eux ; & leur faire rendre compte de ce qu'ils en ont fait, & découvrir au vrai si leur conduite est bonne ou mauvaise ; J'en ai écrit au Procureur Syndic de Bourdeaux, afin qu'il m'envoie au plûtôt un Mémoire sur lequel je puisse agir, & poursuivre les Maîtres des Navires qui ont été chargez des effets des Habitans de la Ville de Bourdeaux.

Comme je finissois cette Lettre Monsieur de Gourville est arrivé de Leyden, où il étoit allé voir l'Evêque d'Osnabruch : il m'a dit qu'ayant reçu une de vos Dépêches du 9. du courant, avec un pouvoir du Roi qu'il m'a communiqué : il a si bien pris son tems qu'il a fait différer la signature du Traité de ce Prince avec les Etats, sous prétexte de ne le pouvoir faire, sans en donner part à Monsieur le Duc de Zell, son Frere. Comme le Comte de Waldeck a été présent lors qu'il a parlé à l'Evêque d'Osnabruch, il est à craindre qu'il ne fasse sçavoir à Monsieur de Wit & aux Commissaires, qu'il attribué le délai de la signature du Traité au Sieur de Gourville, quoi que le Comte de Waldeck lui ait promis de tenir la chose secreta, sçachant, à n'en pouvoir douter, que le Comte de Waldeck, Wicquefort & Mular, Ministres des Ducs de Brunswic, sont entièrement gagez de la Province de Hollande, & que même ils ont reçu des présens pour l'exécution de ce Traité, aussi y auroient-ils porté ce Prince, si Monsieur de Gourville, qui a crédit sur son esprit, n'avoit renversé en un moment tout ce qu'ils ont fait en plusieurs jours. Je me remets à ce que ledit Sieur de Gourville vous mande plus particulièrement sur cette affaire, dans laquelle il suivra ponctuellement les ordres
que

que vous lui avez envoyez. Je vous dirai seulement qu'à présent les Ducs de Brunswic, sont les Princes les plus considérables d'Allemagne, & qu'ils ont maintenant tout le crédit que les Suédois avoient autrefois, & que s'ils vouloient mettre sur pied trente mille hommes, ils le pourroient faire en un mois; Je le sçai de plusieurs bons Officiers qui ont quitté les Suédois pour prendre parti avec eux. Il n'y a point de Roi ni Prince du côté du Nord qui paye si régulièrement leurs Troupes comme ils font, aussi ont-ils treize mille Hommes les meilleurs qu'on puisse voir, & quantité de vieux Officiers.

Le Courier de Monsieur van Beuningen est arrivé ce matin, qui a confirmé la bonne nouvelle que j'avois communiquée hier à Monsieur de Wit & aux Etats, portée dans les Copies des Dépêches que vous m'aviez adressées, ce qui a bien réjoui du monde, & détrompé bien des gens de l'opinion qu'ils avoient que le Roi ne vouloit pas la Paix.

Mr. de Wit vient tout présentement de m'envoyer la Résolution que les Etats de Hollande ont prise de porter les Etats Généraux à écrire à Mr. van Beuningen, suivant l'Article ci-joint, qui sera inséré en substance dans leur Lettre, ce qui sera encore un engagement contre les Espagnols, en cas que Castel Rodrigo soit defavoüé de ce qu'il a fait à Bruxelles avec leurs Députez.

Les Etats ont donné un Projet à l'Ambassadeur de Portugal, par lequel ils remettent quatre cent mille écus de ce qui leur est dû, pourvû que le reste soit payé comptant, & qu'on ne parle pas de la restitution du Conchin & de Cananor, & que tous les Articles du Traité fait à la Haye, par Monsieur le Comte Mirande
soit

soit ratifié par le Gouvernement présent; ledit Ambassadeur dépêche en Portugal le Sieur Ulhoa Résident en Hollande, pour présenter ce Projet à Dom Pedro, & en rapporter sa réponse.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 16. Mars 1668.

J'Ai reçu vos deux Lettres du huitième de ce mois. Pour faire voir clairement à Monsieur de Wit, & par son moyen à Messieurs les Etats avec quelle sincérité se conduit en toutes choses Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo, & les faux pas qu'il fait si hardiment sans pouvoir, & contre les ordres & les intentions de la Reine sa Maîtresse, tant sur le point du lieu de l'Assemblée, que dans l'acceptation qu'il a faite de l'alternative; vous pouvez sur le premier faire remarquer de delà, que ladite Reine a écrit à l'Assemblée de Cologne du seizième Janvier, qu'elle ne veut traiter la Paix qu'à Rome, & que cette Lettre n'a été remise au Courier des Electeurs & Princes que le vingt-huitième, & que ledit Courier n'est parti de Madrid que le treizième Février: cependant on nous dit ici que ledit Marquis assure que depuis son Plein-pouvoir expédié au mois d'Août, il en a reçu un autre du 28. Janvier; de plus j'ai vu hier une Lettre du Cardinal Visconti à l'Abbé Vibo du vingt-troisième Février, qui lui confirme que les Ministres sur le choix d'Aix la Chapelle, lui disent tous les jours que Castel-Rodrigo n'a pas
cu.

eu pouvoir de le faire, & qu'on ne traitera la Paix qu'à Rome; Il est fort à remarquer que cela a été dit audit Cardinal, quand il leur a appris la nomination de Monsieur Colbert pour aller à Aix: comment peut-on accorder tant de contrarietez.

Sur le second, l'acceptation de l'alternative; tous les avis du deuxième de Madrid portent unanimement, que principalement depuis la Paix de Portugal signée; & la Ratification envoyée, & le départ de Don Jean résolu au premier Mars avec de grands secours d'hommes & d'argent, les Ministres ne veulent pas seulement ouïr nommer le mot de l'alternative, ni de rien faire qui puisse tant soit peu préjudicier à la validité de la Renonciation de la Reine.

Monsieur de Wit qui est aussi équitable qu'éclairé conclurra de tout ce que dessus, combien le Roi est obligé par toutes les règles de la prudence de se précautionner dans toute la conduite du Marquis de Castel Rodrigo, qu'on voit bien n'avoir songé qu'à gagner du tems, avançant sans pouvoir des choses qu'il ne peut pas accomplir.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 22. Mars 1668.

A Ussi-tôt que j'ai reçu votre dépêche du seizième du Courant, j'ai été chez Monsieur de Wit pour lui communiquer ce qu'elle contient. Il m'a montré celle que Monsieur van Beuningen lui a écrite, qui marque une grande
sur

surprise de ce que Messieurs les Commissaires du Roi ne voulurent pas lui accorder le départ de Monsieur Colbert pour Aix la Chapelle, sur des prétextes qui ne tendent pas à la Paix, & sur cela le Sieur de Wit qui ne pouvoit pas assez s'étonner des difficultez portées dans vôtre dépêche, puisque pour l'intérêt du Roi même, présupposé qu'il veuille la Paix aux conditions qu'il a proposées, il seroit à désirer que Castel Rodrigo eut signé la Paix, quand bien il devroit être desavoué de la Reine d'Espagne, puisque cela engageroit les Etats & l'Angleterre à rompre contre l'Espagne, qu'on forceroit par les armes d'accepter ce qui auroit été fait par ledit Marquis; qu'ils l'ont tellement fait presser par leurs Députez qu'ils ont tirés copie de son Pouvoir, qui l'autorise suffisamment pour accorder les conditions qu'il jugera à propos; que de plus lesdits Députez ont envoyé aux Etats l'extrait de la Lettre de la Reine d'Espagne, qui approuve & autorise ce que ledit Castel Rodrigo a fait pour le choix de la Ville d'Aix la Chapelle, pour y traiter la Paix, puisqu'il s'offre de signer à Bruxelles tout ce qui aura été arrêté par son subdélégué, pour donner plus de force à la Négociation; que toutes les avances & celle qu'il a faite de nommer l'alternative qu'il accepte doivent persuader Sa Majesté que la Paix est entre ses mains, & qu'il la fera glorieuse, obtenant tout ce qu'il a demandé; qu'en son particulier, il ne croit pas que s'il avoit été possible qu'il vous eut pû parler une heure, vous ne fussiez entré dans son sentiment de la disposition où les Etats sont de forcer le Marquis de Castel-Rodrigo, par toutes les voyes les plus fortes dont on se peut servir.

Que

Que ce qui paroît qu'on voudroit bien en Espagne, sémer de la division entre l'Angleterre, les Etats & la France, sous prétexte du defaveu du pouvoir de Castel-Rodrigo, ne doit pas arrêter les affaires, mais au contraire les presser, puisque les Etats & l'Angleterre ne donneront aucun repos au Marquis qu'il n'ait signé, & s'il ne le fait pas, qu'ils rompent, mais que pour le mettre en son tort, il étoit nécessaire que le Roi envoyât son Plénipotentiaire à Aix pour conclurre ledit Traité; qu'il me prioit de vous en écrire sérieusement, afin qu'on ne laissât pas échapper une si belle occasion comme celle-là, où tant de Rois & de Princes travaillent pour contribuer à la satisfaction du Roi.

Voilà Monsieur en substance tout ce qu'il m'a répondu, à quoi je lui ai dit pour replique toutes les raisons portées par vôtre Dépêche, & que le Roi voyant tant de contrariété ne sçauroit assez se précautionner contre une conduite si peu réglée, & si pleine d'artifices, que celle dudit Marquis de Castel-Rodrigo.

Monsieur de Gourville est parti avec la Duchesse d'Osabruch, pour suivre le Prince qui va trouver le Duc de Zell son Frere, pour lui communiquer le projet que les Etats lui ont envoyé pour le Traité de leurs Troupes. Le Comte de Waldeck a fait sçavoir à Monsieur des Wits & aux Commissaires qui ont Traité avec leurs Ministres, tout ce qui s'est passé entre ce Prince & Monsieur de Gourville, dont Monsieur de Wits m'en a fait des reproches. Je lui ai répondu que ce que le Sieur de Gourville faisoit étoit en vertu de ses vieux ordres, de tâcher de ramener ces Princes avec leurs Alliez sans en chercher de nouveaux, comme ç'avoit été le dessein dudit

Comte

Comte de Waldeck de les lier avec la Maison d'Autriche; que ledit de Gourville leur a toujours conseillé de s'attacher à la France & aux Etats, les croyant inféparables de nos intérêts; qu'il agit encore sur ce pied; & qu'il sçavoit bien que ce Traité avec ces Princes auroit été signé si les Etats s'en fussent tenus aux premières conditions de leur Traité, de sorte que s'il y a eu quelque diligence de sa part, ç'a été lors qu'il a vû que le Traité des Etats étoit changé par de nouvelles Propositions, & qu'il a craint que le Comte de Waldeck ne renouvelât son premier dessein de les attacher à la Maison d'Autriche, & que je trouvois qu'il avoit bien agi pour le Roi & pour les Etats d'avoir fait remettre toutes choses à la Conférence qui se doit faire avec les Ducs de Zell. Il me parût satisfait de ce que je lui dis. Il est certain que le Comte de Waldeck avoit porté ce Prince à conclurre & signer son Traité, lors que Monsieur de Gourville arriva à Leyde, & qu'il le porta de nouveau à ne rien conclurre qu'il n'eut été auprès du Duc de Zell, & lui fit voir comme tout ce vacarme venoit du Comte de Waldeck, contre la parole qu'il avoit donnée à ce Prince de n'en rien témoigner à personne. Il lui fit aussi remarquer fort adroitement qu'il avoit voulu qu'il lui en parlât, quoi qu'il lui représentât qu'il seroit à propos qu'il n'en sçût rien, vû l'éloignement où il étoit pour toutes les choses qui regardoient une liaison entre la France & la Maison de Brunswic & de ses Ministres. L'Evêque d'Osabruch partit d'Amsterdam le 27. de ce mois, & lui deux heures après avec la Princesse pour se rendre à Zell; l'on sçaura cependant les intentions du Roi sur les propositions qu'il fait par ses dépêches.

ches. Je lui envoyai par un Exprès la dernière que vous lui avez écrite, qui le trouvera en chemin : il ne se peut pas agir avec plus de zèle, d'affection & d'adresse qu'il fait pour toutes les choses qui regardent le service du Roi. Si Sa Majesté ne trouve pas son compte dans la Négociation, elle a le tems qu'il faut pour engager ces Princes dans ses intérêts; Gourville empêchera qu'ils ne concluent rien jusqu'à votre réponse; mais pour les avoir sûrement & rompre les mesures du comte de Waldec, il est nécessaire que les Lettres de change des sommes dont on conviendra avec eux soient entre les mains dudit Sieur de Gourville, pour délivrer l'argent au même tems qu'on fera l'accord,

J'ai trouvé les Députez de l'Assemblée de Hollande fort étonnez de cette dernière dépêche de Monsieur van Beuningen; je vois déjà la cabale d'Espagne s'intriguer par tout & publier qu'on l'avoit bien toujours crû que le Roi ne vouloit pas sincèrement la Paix, & que cela paroit, ne voulant pas faire partir son Plénipotentiaire pour Aix, quoi que Castel-Rodrigo ait tout accordé ce que le Roi a demandé. Voila, Monsieur, à quoi l'on est sujet avec des Peuples fort susceptibles des impressions qu'on leur donne.

Monsieur de Béverning a été nommé par les Etats pour aller à Aix la Chapelle en qualité de leur Plénipotentiaire; il fait état de partir dès qu'on aura scû ici la Résolution que le Roi aura prise pour le départ de Monsieur Colbert.

Cependant on commença hier de travailler à régler les Corps séparéz & à prendre un rendez-vous pour l'Armée qui sera à Rozendal à six lieues d'Anvers; elle sera composée de vingt-cinq

cinq Régimens d'Infanterie, qui feront feize mille Hommes de pied & de quatre mille Chevaux.

Il y aura un Corps dans le País de Waes proche de Hulst de six Régimens d'Infanterie & de 600. Chevaux, & un autre entre Zutphen & Déventer sur l'Issel de sept Régimens d'Infanterie & de douze cens Chevaux.

Si le Traité des Troupes de Lunebourg se conclut, ils destinent ce Corps sur le Rhin entre Wésel & Orsoy, & y joindront trois Régimens d'Infanterie & 1000. Chevaux.

On a renforcé la Garnison de Mastricht de trois Régimens d'Infanterie & de 500. Chevaux. Voilà au vrai la destination de toutes leurs Troupes.

J'ai été averti par deux de mes Amis de la Province de Hollande, qu'il est arrivé ce matin une seconde Lettre de Monsieur van Beuningen, qui persuade les Etats qu'il y a plus d'apparence de Guerre que de Paix, se raportant à sa première Lettre, par laquelle il en marque toutes les particularitez: il dit par la dernière que Messieurs les Etats feront bien de se précautionner, & qu'ils doivent s'attendre que le Roi refusant à son Plénipotentiaire de l'envoyer à Aix, sur le défaut du Pouvoir de Castel Rodrigo, nonobstant les déclarations que les Etats font contre le défaut dudit Pouvoir en cas qu'il y en ait; que tout cela ne sont que prétextes pour la Conquête des País-Bas, & qu'on verra entrer le Roi en Flandre avec trois Armées dans le mois d'Avril. J'ai scû même que depuis la reception de cette Lettre on a délibéré sur deux points; l'un d'écrire aux Députés des Etats qui sont à Bruxelles, de proposer à Castel Rodrigo de nouveaux
l'en-

l'engagement des trois Places avec les Doüanes de l'Escaut & de la Meuse pour le prêt de quatre millions; & l'autre qu'on enverroit pour aux Ambassadeurs des Etats qui sont en Angleterre de conclurre avec le Comte de Dohna sur les propositions qu'il a déjà faites, dont je vous ai déjà rendu compte par ma dépêche du 8. de ce mois. J'ai estimé que ces avis étoient assez importans pour Monsieur de Wit, avant de finir cette dépêche, j'ai été près de deux heures avec lui, sur le bruit qui s'est repandu par la Haye que le Roi refusoit la Paix, & que Monsieur van Beuningen le faisoit entendre ainsi à ses Maîtres par ses Dépêches; qu'il pouvoit les détromper en leur disant les justes raisons que le Roi a de se méfier du procédé artificieux de Castel Rodrigo; qu'il n'y avoit rien de plus concluant que ce que le Cardinal Visconti écrit à l'Abbé Vibo par ses deux Lettres du 23. & 26. Février dont je l'avois informé.

Que j'avois examiné la Copie du Pouvoir de Castel Rodrigo du 4. Août 1667. qu'il m'avoit envoyé par son Commis, lequel je trouvai fort captieux & relatif à quelques Articles qu'on cache, & qui vrai-semblablement détruit la force dudit Pouvoir, que la Copie de la Lettre de la Reine d'Espagne, dont lui Sieur de Wit tire une acceptation de la Ville d'Aix pour le Traité de Paix, ne signifie rien, & elle est encore en termes qu'il paroît plutôt qu'elle ait été faite pour servir de piège que pour agir de bonne foi; que tout cela étant, ainsi il ne faut pas être surpris si le Roi prend ses mesures contre tant d'artifices & tant de Lignes qui se préparent contre lui, & qu'il veuille voir bien clair aux actions des uns & aux promesses des autres; que si tout le
monde

monde agit aussi sincèrement que Sa Majesté fait, on verra bien-tôt la Paix faite; mais que si au contraire les Espagnols pensent nous amuser par de faux Pouvoirs, & que l'Angleterre & les Etats croient nous éprouver par leur Ligue, en prenant pour bon tout ce qui vient de la part des Espagnols & nous pressant d'y acquiescer, je puis lui dire par avance, que quoi que ce soit de moi-même, que le Roi est un Prince trop généreux & trop jaloux de son honneur pour en passer par où ils voudront, & que ce n'est pas le moyen de réparer ce qu'ils ont fait contre la raison & les formes que de continuer à prendre des ombrages du Roi, & faire des Négociations & des préparatifs d'Armée plus contre le Roi que pour avancer la Paix.

Monfieur de Wit m'a répondu que tout ce que Monsieur van Beuningen écrit aux Etats n'est pas contre la France; mais il fait voir assez nettement le peu d'inclination qu'il remarque qu'on a en France pour la Paix, puis qu'on ne veut que gagner le tems de la Campagne pour envahir la Flandre, & que la Paix dépend du Roi, leur garantie étant assez forte par la déclaration que les Etats ont faite le 15. Mars, de rompre contre l'Espagne en cas que la Reine d'Espagne desavoué ce que le Marquis de Castel Rodrigo aura fait & arrêté, ou que lui-même vienne à s'en dédire sous quelque prétexte, qu'il lui sembloit que cela suffisoit en cas que le Pouvoir fût defectueux, pour que le Roi y trouvât ses sûretés, & aussi de même pour l'approbation du choix de la Ville d'Aix; que pour ce qui étoit des deux points dont je lui parlois, il étoit vrai qu'ils avoient délibéré de s'accommoder avec la Suède sur les différens qui restoient à ajuster & exami-

examiner de plus près leurs propositions, & que, pour l'autre point, les Etats n'avoient donné nul ordre à leurs Députez de proposer l'engagement des Places: ce n'est pas que si les Etats trouvent leurs avantages & sûreté dans une pareille affaire, ils ne le fassent quand la conjoncture du tems le permettra.

Vous pouvez juger, Monsieur, par ses réponses s'il n'y a pas d'apparence que l'avis qui m'a été donné est vrai.

De tout ce que dessus je juge que si le Roi est nécessité de continuër la Guerre par le procédé injuste des Espagnols & des Etats, il ne peut pas mieux prendre son tems que dans le mois prochain, les Etats ne se pouvant mettre en état de mettre leur Armée en Campagne, pour s'oposer aux desseins de Sa Majesté, de deux mois; vous y ferez la réflexion que vous estimerez à propos.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 23. Mars 1668.

J'AI reçu votre Dépêche du 15. Je ne vous envoie point la Copie d'une Lettre bien importante que j'écrivis le 19. de ce mois à Messieurs van Beuningen & Trevor, non pas tant parce que vous l'aurez pû voir entre les mains de Monsieur de Wit, qu'à cause que ledit Sieur van Beuningen m'a témoigné qu'il seroit bien aisé qu'elle ne fût communiquée à qui que ce soit, pour ne donner point lieu à des repliques & dupliques, qui ne seroient bonnes qu'à aigrir les choses plutôt qu'à avancer la Paix; mais

comme néanmoins il est important que toute la Chétienté soit informée de ce que le Roi veut bien faire à son propre préjudice, pour rétablir le repos public, je vous adresse une Copie de la réponse que Sa Majesté a donnée à la Légation des Electeurs & Princes de l'Empire de l'Assemblée de Cologne, sur l'instance que la Légation a faite à Sa Majesté de la prorogation de la suspension d'entreprises, elle désire qu'aussi-tôt que vous aurez reçu & écrit vous en fassiez tirer cinq Copies, & que vous les adressiez à Monsieur de Pomponne, de Terlon, de Béziers, Millet & Gourville.

Je vous avoué franchement que je suis un fort mal-habile homme, m'étant lourdement trompé sur une chose que je croyois infallible, & qui a pourtant manqué; mais pour ma consolation d'avoir fait cette bevûë, je me persuade encore que si j'avois eu affaire à Monsieur de Wit il en auroit usé tout autrement. Voici ce que c'est; j'avois crû qu'aussi-tôt que Monsieur van Beuningen auroit vû les trois grandes avances & facilitez que le Roi a aportées à la Paix, qui sont telles que personne n'auroit osé les espérer, ainsi que vous le verrez par ledit Ecrit, je verrois à l'instant même de la reception paroître dans ma chambre Messieurs van Beuningen & Trevor, pour me presser de Travailler à un Traité qui liât le Roi jusques au 15. May à persister dans les deux alternatives, & à dresser aussi-tôt celui qui doit être fait pour la Paix entre Sa Majesté & les Espagnols sur le fondement desdites alternatives, afin d'y lier en sorte Sa Majesté qu'il n'y eût plus à attendre que la signature des Espagnols, pour s'assurer que la Paix étoit faite, & c'est ce que je dis qu'il me semble

ble que Monsieur de Wit auroit fait ; mais j'ai été bien surpris quand ledit van Beuningen , après la reception dudit Ecrit , m'est venu témoigner qu'il ne le confidéroit que comme des Résolutions provisionnelles de Sa Majesté , qui ne faisoient rien pour la Paix , qu'en cas qu'elle accordât la suspension qu'il lui demandoit jusques à la fin de May. J'ai déclaré là-dessus qu'il n'y avoit rien de personnel , & que les réponses de Sa Majesté étant si favorables , c'étoient aussi les dernières qu'il auroit , & ensuite lui ai offert de mettre papier sur table , pour commencer de travailler au Traité que nous avions à faire ensemble & à celui de la France & de l'Espagne sur le pied des alternatives. Il m'a reparti qu'il n'y avoit rien à traiter entre nous , tant que le Roi n'accorderoit pas la suspension jusques à la fin de May , & que Messieurs les Etats songeroient à prendre d'autres mesures. J'ai repliqué que le Roi accorderoit en effet la suspension jusques au 15. May , puis qu'il veut bien rendre les Places que ses Armes occuperoient jusques à ce jour là , & lui ayant demandé s'il ne se fioit pas là-dessus à la parole de Sa Majesté ; il m'a répondu que l'on confidéroit plutôt , *quid Rex possit quam quid velit.* J'ai repliqué que je doutois fort que les Etats l'avoüassent de me faire une pareille réponse , & que je le chargeois envers eux de la perte du tems auquel l'on pourroit dresser les deux Traitez dont j'ai parlé ci-dessus , cette perte seule pouvant faire manquer la Paix : il m'a dit là-dessus qu'il ne lui étoit pas libre de faire aucun Traité avec nous , qu'en cas que le Roi prorogéât la suspension jusques au premier jour de Juin , & que les Etats avoient pris cet engagement avec le Roi d'Angleterre. J'ai re-

pliqué deux ou trois fois qu'il prit la peine de mieux lire qu'il n'avoit fait le troisiéme des Articles secrets du Traité de la Haye, dont il faisoit tant de mystère, & qu'il n'y trouveroit pas seulement que le mot de suspension, ni de cessation d'Armes y fût nommé; il n'a pas osé soutenir que ce que j'avançois en cela ne fût vrai, & s'il l'eût fait j'avois en main de quoi le convaincre sur le champ: tout cela s'est passé en présence de Monsieur Trevor, qui par quelque discours qu'il entreméloit & par ses gestes ne témoignoit pas d'approuver ce que ledit van Beuningen disoit.

Vous trouverez dans la réponse à la Légation de l'Assemblée de Cologne les considérations qui se doivent faire sur les termes captieux, & il se peut dire absurdes, dont le Marquis de Castel Rodrigo s'est servi pour faire sa déclaration sur le choix de l'alternative. Je ne comprends pas comment Monsieur Temple & les Députez des Etats qui sont à Bruxelles veulent se charger de pareilles pièces; est-ce exercer sincèrement la Médiation?

R E P O N S E.

Du Roi à la Légation des Electeurs & Princes
à Cologne, mentionnée ci-dessus,
&c. le 22. Mars 1668.

Sur la nouvelle instance que la Légation de Mrs. les Electeurs & Princes de l'Empire assemblez à Cologne, a faite au Roi, de vouloir accorder jusques à la fin de May la Prorogation de la suspension d'entreprises, que S. M. a déjà accordée jusques à la fin de Mars, afin qu'on puisse employer plus utilement ce tems-là aux Négociations de Paix, sans que l'action des Armes les puisse troubler.

Sa-

Sadite Majesté a répondu qu'elle estime que rien ne seroit plus contraire à la Paix même, contre l'intention de ladite Légation & de ses Supérieurs, que le consentement que S.M. donneroit à l'instance qui lui est faite, d'autant qu'il se voit clairement que le dessein du Marquis de Castel-Rodrigo dans toute la conduite qu'il tient, n'est que d'essayer de gagner du tems par une nouvelle suspension, afin de donner lieu pendant qu'elle dureroit, à la venue, sans obstacle ou opposition, de dix mille Espagnols naturels, qui passent en Flandre avec Dom Jean d'Autriche, & l'arrivée des puissans secours qu'on y attend d'Allemagne, & des levées & recrues qui s'y font en plusieurs endroits, qu'il est aisé à voir, pourvu que ledit Marquis, se prévalant de la complaisance, qu'il sçait que le Roi a pour tous les Princes, que S.M. a si volontiers acceptez pour Médiateurs, puisse lier les mains à Sad. M. pendant les deux mois prochains, où il prétend qu'il se trouvera beaucoup plus dépourvu de forces & d'assistances qu'il ne le sera au mois de Juin. Il se souciera peu d'être avoué ou desavoué en Espagne de tout ce qu'il avance aujourd'hui, non seulement sans pouvoir, mais contre ses ordres exprès tant sur l'acceptation de l'alternative, que sur le lieu de l'Assemblée à Aix-la-Chapelle.

Que sur le premier point, tous les avis de Madrid du 25. Février, qui est le jour auquel le dernier Courier en est parti, portent unanimement qu'après la Ratification de la Paix de Portugal envoyée à Lisbonne, & après la parole que Dom Jean d'Autriche avoit donnée de partir infailliblement au premier jour de Mars; les Ministres ne pouvoient seulement oïr nommer le mot d'alternative, & comme le Marquis de Castel-Rodrigo

drigo n'ignore pas là-dessus leurs sentimens, & qu'il croit pourtant pour mieux servir le Roi son Maître, devoir en apparence tenir une conduite directement contraire à ses ordres; Il ne s'est expliqué d'abord que fort confusément sur ladite alternative par une acceptation générale des deux partis qui lui étoient offerts, & lors qu'il s'est vu si vivement pressé par les Ministres d'Angleterre & de Hollande, qu'il n'a plus vu de lieu de pouvoir reculer, il a témoigné à la vérité de vouloir s'expliquer davantage par une déclaration (qu'il lui a plû dater du 6. Mars, quoi qu'on ne l'ait reçû ici que le 21.) mais il ne l'a fait qu'en termes captieux, & Sujets à double entente; en voici les termes.

J'accepte & admetts purement & sincérement de traiter & conclurre, sur ce que la France a occupé jusques au tems de la déclaration qu'elle a faite auxdits Seigneurs Médiateurs, moyennant qu'elle restituë toutes choses au même état où elles se trouvoient alors, sans aucune nouveauté.

S. M. laisse au jugement équitable de ladite Légation, de dire si ces termes dont ledit Marquis s'est servi; j'accepte de traiter & de conclurre sur ce que la France a occupé, veulent dire, sans ambiguité, ou sans quelque reserve mentale qui se pourra produire en tems & lieu, que le Roi son Maître cédera à la France, ce que les Armes de S. M. ont occupées la Campagne dernière au Pais-Bas, comme il étoit pourtant nécessaire de dire nettement, puis que s'engager à traiter & à conclurre sur une chose n'est pas dire de la vouloir céder; c'est même plûtôt dire qu'on la veut disputer & contester.

Sadite Majesté laisse au jugement de la Légation de dire si c'est accepter purement & simplement.

ment une proposition d'y ajuster un moyen qui la détruit; Ledit Marquis aura scû sans doute les ordres que Sa Majesté a données, il y a long-tems, de faire démolir toutes les Fortifications de Dole & de Gray, ce qui n'étoit pas moins en son pouvoir, sans que personne y puisse trouver à redire, qu'elles s'en est renduë Maîtresse, & sur cette connoissance ledit Marquis ôtant d'une main ce qu'il présente de l'autre; a accepté ladite alternative, mais à condition que le Roi rendra la Franche-Comté au même état qu'il l'a trouvée, ce qui est aujourd'hui impraticable après la démolition des Fortifications de Dole & de Gray.

Quant au lieu de l'Assemblée Monsieur le Cardinal Visconti, Nonce de Sa Sainteté en Espagne, écrit de nouveau du 28. Février au Sieur Abbé Wibo, qui fait ici les affaires du St. Siège, que l'on ne veut point à Madrid ouir parler d'Aix la-Chapelle, & que si la France ne donne son consentement de traiter la Paix à Rome, il ne voit point de moyen de faire convenir les parties du lieu de l'Assemblée; cependant dans un Ecrit que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo a donné depuis deux ou trois jours aux Ministres d'Angleterre & d'Hollande, il atteste qu'il a des Lettres de la Reine sa Maîtresse des 12. 18. & 24. Janvier & 7. Février, par lesquelles elle agrée ce qu'il avoit répondu au Nonce de Sa Sainteté en nommant la Ville d'Aix pour y travailler, & ce qui n'est pas moins remarquable (nonobstant cette Lettre du 12. Janvier que ledit Marquis dit avoir) ladite Reine écrivit le 16. dudit mois aux Electeurs & Princes de l'Empire de l'Assemblée de Cologne, qu'elle a remis il y a long-tems toute l'affaire entre les mains du Pape pour être traitée à Rome, & cette Lettre du 16. ne fût remise au Courier desdits Sieurs Electeurs & Princes que le 28. & même ledit Courier n'est parti de Madrid que le 25. Février; peut-on croire, & est-il

seulement vrai-semblable, que si la Reine d'Espagne avoit écrit le 12. Janvier à Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo, qu'elle avoit approuvé ce choix de la Ville d'Aix; ladite Reine, écrivant quatre jours après à Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire, n'eût pas voulu leur donner la satisfaction de leur apprendre qu'elle vouloit bien traiter la Paix dans leur Voisinage, où ils pourroient exercer leur Médiation qu'elle acceptoit, & non pas renvoyer encore à Rome toute l'affaire pour y être traitée comme ladite Lettre parle, & employe même deux Pages d'écriture à justifier qu'elle ne peut traiter ailleurs. Sa Majesté laisse en troisième lieu au jugement de ladite Légation, de dire si par la clause générale du prétendu pouvoir dudit Marquis, dont il n'a osé faire voir le préambule aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, parce qu'il est conçu plutôt en termes d'un Libelle contre la France que d'un pouvoir pour traiter la Paix, la Reine sa Maîtresse ayant dit qu'elle trouve bon qu'il puisse agir comme elle feroit elle-même; il s'ensuit qu'elle lui ait donné la faculté de subdéléguer un autre en sa place avec le même pouvoir si cette faculté n'y est nommément spécifiée; Les Plénipotentiaires du Roi à Munster, ceux de Sa Majesté à Bréda, & Monsieur Colbert lui-même allant à Aix, ont eu dans leur pouvoir la même clause de faire tout ce que le Roi lui-même pourroit faire s'il y eût été en Personne, ceux de l'Empereur & du Roi de la Gr. Bretagne auroient-ils crû pouvoir traiter valablement avec des Subdéléguez des Plénipotentiaires de Sa Majesté, & ceux-ci auroient-ils osé le prétendre? les Rois donnent cela nommément à la suffisance, à la fidélité, & à l'industrie du Personnage qu'ils choisissent, mais sans une particulière expression de leur volonté; ils n'entendent jamais que ce Plénipotentiaire puisse donner ce

pouvoir.

pouvoir à un autre, qui n'auroit pas le plus souvent les mêmes qualitez pour les bien servir, & si cette règle a lieu dans le droit pour les simples Procureurs ou Mandataires dans les choses de peu d'importance, à combien plus forte raison doit-elle être observée, quand il s'agit d'aliénation des Etats, & de cession de Souveraineté.

Comme tout ce procédé dudit Marquis (quoique tendant sans doute, selon qu'il le croit, au plus grand bien des affaires de son Maître, en quoi il est fort louable) se rencontre plain de contretiens, de contradictions, d'artifices & de défauts de pouvoir, & enfin n'avoir pour but que de gagner du tems, pour donner cependant lieu à l'arrivée de Dom Jean d'Autriche, & des secours d'Allemagne, & des nouvelles levées & recrutés; il ne permet pas à Sa Majesté, si elle veut suivre les règles de la prudence, d'accorder ce que sans des considérations si fortes elle donneroit très-volontiers au bien de la Paix, mais plutôt la doit obliger à d'autant plus se précautionner contre toutes surprises pour une plus grande sûreté de la Paix même.

Cependant Sa Majesté pour témoigner de plus en plus, avec quelle sincérité elle marche dans le chemin de la Paix, & qu'elle désire même d'y gagner jusques aux moindres instans d'un tems désormais devenu si précieux, déclare en premier lieu, à la Légation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire, que pour satisfaction des Droits échûs à la Reine, elle se contentera encore jusques au 15. jour de May inclusivement, de l'une des deux alternatives dont elle avoit ci devant offert de se contenter jusques au dernier jours de Mars, à condition que le Traité qui se doit faire là-dessus entr'elle & les Espagnols soit signé, ratifié, & les Ratifications échangées avant le 16. May, en quoi on pourra aisément remarquer que le terme que Sa Majesté prescrit est plus que suf-

faisant pour tout ce qui est à faire, si l'acceptation que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo a déjà faite, de l'une des alternatives a été sincère & conforme à ses ordres, car un Courier va en sept jours de Paris à Madrid, & depuis le 19. Mars, auquel Sa Majesté a fait pour la première fois la même déclaration aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, jusques au 15. May, il y a cinquante sept jours.

En second lieu que Sa Majesté, pour faire voir la sincérité de cette déclaration, est prête de faire sans délai un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux, sur le plein pouvoir qu'ont ici leurs Ministres, par lequel elle s'obligera de se contenter de ladite alternative jusques audit jour 15. May inclusivement, dans lequel Traité on insérera mot à mot le Traité de Paix qui se doit faire entre Elle & les Espagnols, sur le fondement desdites alternatives; Ledit Seigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats se chargeant d'en faire apporter en bonne forme la signature & la Ratification d'Espagne dans un tems que celle-ci puisse être échangée avant le 16. May.

En troisième lieu, que Sa Majesté donne dès à présent sa parole Royale à notre Saint Pere le Pape, à tous les Rois, Electeurs & Princes de l'Empire, & autres Potentats Chrétiens, & composera même si on le désire un Article en cette conformité dans le Traité qu'elle offre de faire avec ledit Roi de la Grande Bretagne, & lesdits Seigneurs Etats, qu'elle restituera de bonne foi au Roi d'Espagne toutes les Places & les Postes que ses Armes pourroient avoir occupé depuis le dernier jour de Mars, auquel la suspension d'entreprise aura cessé jusques audit jour 15 May, de plus hautes ou plus avantageuses conditions de Paix que celles de l'une des deux alternatives, pourvu que les Espagnols, comme il a été dit, ayent alors consenti à lui en céder une, & que les ratifications du Traité qu'elle en aura fait avec eux, ayent été échangées avant le 16. May.

Sa Majesté est persuadée que la Légation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire assemblée à Cologne avouera qu'on n'auroit presque osé espérer de si grandes, si importantes, & si favorables déclarations pour l'accommodement, voire pour la conclusion de la Paix, que celles qui sont contenuës dans cet Ecrit, puis que sans s'être obligé à rien que jusques à la fin de Mars, elle met encore la Paix entre les mains des Médiateurs jusques au 15. May, aux mêmes conditions des alternatives, comme si elle avoit oublié que ses Armes ont conquis la Franche-Comté; & elle en parle clairement sans ambiguité ni termes captieux, ayant voulu donner à toute la Chrétienté des nouvelles preuves effectives, & de la sincérité avec laquelle elle désire le prompt rétablissement du repos public, & à une grande modération dans les conditions de l'accommodement, & souhaitant que les Espagnols viussent se prévaloir de l'une ou de l'autre dans une espace de tems, lequel comme il a été déjà remarqué se trouve plus que suffisant pour reduire à effet ses bonnes intentions. Cependant Monsieur Colbert part demain pour aller, à plus grandes journées qu'il pourra à Aix la-Chapelle avec le seul Carosse dont il a besoin pour l'y conduire; faisant après suivre le reste de son équipage; & il y a plus d'un mois qu'il seroit arrivé au lieu de l'Assemblée, si le Passeport dont il avoit besoin, & qui pouvoit venir en deux jours de Bruxelles n'eût été retardé depuis la mi-Février, qu'il fût demandé jusques au 16. Mars qu'il fût reçu; mais les Espagnols qui vouloient gagner par une suspension le mois de Juin, avoient trop d'intérêt, de ne se pas mettre en état d'être pressé de traiter & de conclurre dans le mois de Mars. Fait à St. Germain en Laye le 22. Mars 1668.

DE LIONNE.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 28. Mars 1668.*

IL me seroit difficile de vous mander tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi, pendant trois heures qu'il a été à mon Logis; Je vous rendrai compte seulement de ce que je juge le plus important, pour ne perdre pas l'occasion du départ du Courier extraordinaire qu'il dépêche à Monsieur van Beuningen. Il a vû en ma présence à diverses reprises le Mémoire qui s'adresse à Messieurs les Electeurs de l'Empire, & le refus que le Roi fait de prolonger la suspension d'Armes jusques à la fin de May: il m'a dit qu'il voyoit avec grande douleur réüssir le dessein des Espagnols, qui n'avoient pour but que de nous diviser; que Castel-Rodrigo ayant accepté l'alternative des Places conquises, & les États s'obligeant de lui faire signer le Traité, & le faire avouer à la Reine d'Espagne, & en retirer la Ratification, le Roi ne pouvoit pas douter du succès de la Paix; qu'il avoit porté le Roi d'Angleterre, & les États à faire parler leurs Députez hautement & rudement au Marquis, & avec menace de rompre s'il n'acceptoit l'alternative, l'assurant en ce cas de la Paix; qu'après l'avoir forcé de consentir à tout, il voyoit le Roi résolu de l'attaquer, contre les assurances, que lesdits États & l'Angleterre lui avoient données qu'après l'acceptation de l'alternative la Paix seroit assurée.

Que le doute que Sa Majesté a qu'il n'agit
point.

point de bonne foi ne peut être levé qu'après la signature, & qu'en ce cas-là les Etats & l'Angleterre s'obligent de rompre en cas de désaveu de la part de la Reine, & que le Marquis s'en dédise; que si ledit Marquis veut chercher quelque chicane soit au défaut du pouvoir ou de ce qui est allégué dans le Mémoire touchant le rasurement de Dole & de Gray; les Etats prendront tout aussi-tôt cela comme un refus, & entreront conjointement avec le Roi dans la Flandre avec toute leur Armée, comme ayant manqué de parole; que pour hâter les affaires d'avantage les Etats dépêchent un Courier droit en Espagne, & écrivent à la Reine qu'ils la prient d'avouer tout ce que Castel-Rodrigo a promis de faire tant sur le lieu d'Aix que sur l'alternative, & d'en envoyer sa Ratification dès que le Traité sera signé, ne pouvant pas différer un jour de se déclarer contre l'Espagne, si elle diffère d'approuver ce que ledit Marquis aura fait, & d'en envoyer sa Ratification. Le Sieur de Wit m'ajouta avec des termes très-pressans, que si le Roi ayant tant d'assurances effectives que la Paix est entre ses mains, refuse la suspension d'Armes jusques au 15. de May, il n'y aura personne qui ne croye que son intention a été éloignée de la faire, puis qu'il n'est plus question d'agir par Armes, pour obliger les Espagnols à convenir de ladite alternative, qu'ils accordent en la forme qu'on l'a demande.

Qu'ils sçavoit bien que le plus grand malheur qui pouvoit arriver aux Etats étoit celui de se broüiller avec la France, mais que cela étoit inévitable, le Roi voulant attaquer les Pais-Bas, après qu'ils ont privé les Espagnols de toutes sortes de secours étrangers, & qu'ils lui ont mis

les Armes bas en le forçant d'accepter les conditions que le Roi a demandées, en les assurant que moyennant cela le Roi leur donneroit la Paix ; qu'il a été le premier à porter la Province de Hollande à se déclarer contre l'Espagne si elle ne donnoit contentement au Roi, que cette Province a persévéré dans le même avis, lui Sieur de Wit l'ayant toujours assurée que Sa Majesté leur donneroit la Paix, moyennant cette satisfaction de l'alternative, & qu'il se trouve à présent plus embarrassé que personne tant vers les Etats, que vers les Anglois & Espagnols, qui lui attribuent de les avoir abusez, dans l'espérance qu'il leur va donner la Paix, & que le Roi se contenteroit des conditions proposées ; Qu'il vous prie, Monsieur, de faire considérer au Roi, que cette affaire le va entièrement décréditer, & donner lieu à l'avis que vous avez eu d'Angleterre, dont il a eu quelque connoissance ; que Sa Majesté veut faire reflexion au peu de fruit qu'elle retirera d'attaquer un Pais déjà vaincu, & qui n'aura autre défense que celle qu'il demandera aux Etats & aux Anglois, qui les ont amusez & forcez à céder tout ce qu'ils ont demandé pour obtenir la Paix, & les mauvais pas où Sa Majesté va faire tomber les Etats, dont ils ne peuvent se dispenser, le Roi attaquant la Flandre après l'acceptation de l'alternative, & les sûretés qu'on lui veut donner de la faire agréer & ratifier par la Reine d'Espagne, moyennant la suspension d'Armes proposée qui est le tems le plus court qu'on puisse prendre ; au lieu, que si le Roi se contentoit de la suspension d'Armes, moyennant les sûretés que les Etats lui donneroient par un Traité de rompre contre l'Espagne, sur tous ces cas douteux.

teux portez par le Mémoire, il pourroit assûrer Sa Majesté, que les Etats lui seroient obligez au dernier point de ce relâchement, & que lui en son particulier rentreroit dans le crédit de sa Province, qu'il ne peut éviter de perdre si les affaires prennent une autre face, étant impossible qu'il puisse résister aux cabales qui sont contre lui, & aux reproches que les Provinces lui feront dans l'engagement où les Etats vont entrer d'assister les Espagnols, plutôt que de voir perdre les Pais-Bas.

Je lui ai répondu qu'il eût été plus à propos, que ces reflexions eussent précédé le Traité de Ligue fait avec l'Angleterre; qu'il n'ignoroit pas que je ne lui aye dit tous les Ordinaires, qu'il profitât du tems pour presser les Espagnols de s'expliquer, & que le Roi entreroit en action avec ses Armées le premier d'Avril, & qu'il ne prolongeroit pas la suspension d'Armes.

Cependant Sa Majesté a la bonté de l'accorder, en promettant de rendre les Places qu'il prendra jusqu'au 15. de May, en cas que les Espagnols acceptent l'alternative; que les raisons portées dans le Mémoire, & dans vôtre Dépêche étoient si fortes, pour ne se fier pas à tout ce que Castel-Rodrigo a fait & promis, que je m'étonne qu'un si habile Homme que lui se laisse persuader que le Marquis agit de bonne foi.

Qu'il a assez de preuves avec quelle affection le Roi a porté ses intérêts dans les tems passez, pour ne douter pas qu'il ne le fit encore dans les occasions où il en auroit besoin; mais pour lui parler sincérement, comment pourra-t-on ajuster tout ce qu'il me dit, avec les Pouvoirs qui ont été envoyez aux Ambassadeurs qui sont en Angleterre de conclurre avec le Comte de Dohna,

&

& l'engager dans la Ligue à des conditions encore plus fortes que celles qui ont été faites à la Haye, c'est-à-dire, que les Etats se préparent & sont résolus de se joindre aux Espagnols, & rompre contre la France ?

Que pourra-t-il me répondre sur les ordres donnez à leurs Députez à Bruxelles, de conclure avec Castel-Rodrigo pour l'engagement des Places & Péages de l'Escaut & de la Meuse, moyennant un prêt de quatre millions de livres, que le Roi tiendra pour rupture, & une infraction au Traité de 1662. & à la bonne foi, dont le Roi a usé envers les Etats par les grands secours que Sa Majesté leur a donnez, tant contre le Roi d'Angleterre que contre l'Evêque de Munster ? que je le priois de me dispenser de vous écrire sur cette matière ; les événemens passez me faisant assez connoître qu'il ne faut pas juger sur des paroles, mais bien sur les effets. Il me repliqua que leurs Députez ne parleroient pas à Castel-Rodrigo de cet engagement, qu'après que les Etats se verraient réduits à l'extrémité de secourir les Pais-Bas pour ne les voir pas perdre, & que le Traité du Comte de Dohna ne s'exécutera non plus qu'après que le Roi d'Angleterre & les Etats auront perdu toute espérance d'obtenir la suspension d'Armes, donnant au Roi toutes les sûretéz qu'il désirera pour la Paix. Il me dit ensuite qu'il vous prioit de ne pas prendre garde aux emportemens de Monsieur van Beuningen, qui est chaud de son naturel ; mais d'avoir la bonté de l'envoyer chercher une heure après, qu'il le trouveroit tout changé, & auroit regret de tout ce qui se seroit passé ; il en a usé ainsi plusieurs fois avec lui & l'a toujours ramené à la raison.

Je

Je vois, Monsieur, ces gens-ci prendre le chemin de leur perte. Si les Armées du Roi peuvent être en Campagne le 15. Avril elles peuvent agir sans opositions jusqu'à la fin de May, l'Armée des Etats n'oseroit paroître en Campagne; mais assurément ils détacheront des Corps pour mettre dans les Places qui leur sont Frontières, & prêteront de l'argent aux Espagnols, Ce pas étant fait, je vous prierai, Monsieur, de m'ordonner ce que le Roi désire que je devienne, & s'il ne trouvera pas bon que je sorte de ce Pais, après quelque action de rupture faite par les Etats.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Mars 1668.

DEpuis la Lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire hier par le retour du Courier de Monsieur van Beuningen, les affaires se sont tellement échauffées ici, que les Provinces d'Utrecht, Groningue, Gueldres & Overissel sont d'avis de secourir les Espagnols, puis que le Roi refuse la suspension d'Armes jusques à la fin de May. Les Provinces de Hollande & de Zélande sont d'un autre avis, & disent qu'il faut prier le Roi d'accorder seulement le tems qu'il faut depuis la signature jusques à l'échange des Ratifications, & le prendre le plus juste qu'il se pourra. Enfin, Monsieur, ce ne sont que propositions de Ligues & de Liaisons étroites entre l'Espagne & l'Angleterre, la Suède & les Etats: les plus échauffez
sont.

font les plus grands Ennemis de Monsieur de Wit, & des plus grands Amis de la Maison d'Orange, ce qui confirme Monsieur de Wit dans l'avis que vous lui avez donné. Je sçai qu'il se trouve fort embarrassé, & il sera peut être obligé de suivre le cours des affaires & de s'accommoder avec le parti contraire qui lui a fait faire des ouvertures depuis une heure. Il ne s'est jamais vû une telle confusion que celle qui paroît parmi les Etats; ils ont changé dix fois depuis deux jours le rendez-vous de leurs Troupes; tantôt ils veulent que leur Armée soit toute ensemble, puis que les Provinces de Gueldres, Groningue & Overissel disent que l'Evêque de Munster arme, qu'il est d'accord avec la France, & qu'ils veulent retenir les Troupes qui sont dans leurs Villes pour leur défense. Les Etats m'ont envoyé des Députez pour me représenter le regret qu'ils ont de voir le Roi éloigné des sentimens de la Paix, & de se vouloir rendre Maître des Pais-Bas, dans un tems que Castel-Rodrigo se soumet d'accorder les conditions qu'on lui impose, que l'Ambassadeur d'Espagne avoit vû tous les Députez des Provinces, pour les assûrer que non-seulement Castel-Rodrigo signeroit tout ce que les Etats voudroient, mais qu'il les assûroit que la Reine d'Espagne ratifieroit tout ce qui étoit convenu dans le Traité; mais aussi qu'ils le prioient de ne les abandonner pas dans le dessein que la France avoit de les surprendre & de les opprimer; que si l'intention de la France étoit sincère, elle ne romproit pas un Traité quand il n'y a pas plus de tems à attendre que celui d'un Courier pour apporter la Ratification; qu'ils veulent espérer de la générosité du Roi, qu'il voudra bien leur accorder cette suspension d'Armes, sans
laquel-

laquelle on ne peut espérer de Paix , mais au contraire voir allumer un feu dans toute la Chrétienté qui ne s'éteindra de plusieurs années.

Je leur ai répondu que le Roi agit avec tant de sincérité pour le bien de la Paix , qu'il ne faut que lire la Réponse que Sa Majesté fit aux Electeurs , où ils trouveront des raisons qui sont si fortes pour n'accorder pas la suspension d'Armes qu'ils demandent , que Sa Majesté ne le sçauroit faire à moins de ruiner ses affaires & éloigner la Paix ; que ce qu'il a proposé est au delà de ce que les Alliez pouvoient espérer , que ceux qui rejettent ce qu'ils offrent , seront les seuls coupables de ce feu dont ils me parlent qui se va allumer dans la Chrétienté.

Que je les prie de faire une reflexion sérieuse sur tous les discours des Espagnols & sur leur conduite , qui n'a autre but que de brouiller les Etats avec la France , & leur laisser après la dépense & les fraix d'une grande Guerre , avec reproche d'avoir abandonné l'Alliance du Roi à qui ils ont tant d'obligation ; que ce pas étant fait , il sera mal-aisé d'en revenir ; que je les prie de se servir de leur prudence , & de ne précipiter pas des Résolutions violentes qui tendent à secourir les Espagnols contre la foi de nos Traitez , ainsi que le bruit en est déjà répandu dans la Haye & dans leur Assemblée.

C'est tout ce qui se passa entre nous. Ils ne parurent pas être plus satisfaits de moi que je le fus d'eux. Monsieur van Beuningen leur écrit de prendre leurs mesures , si j'avois autant de sujet d'être satisfait de la conduite des Etats comme ils le doivent être de celle du Roi , & de tout ce que vous lui avez dit ; il écriroit tout autrement qu'il ne fait. Bien que vous n'avez

pas.

pas besoin qu'on vous donne des conseils, je ne laisserai pas de vous dire, Monsieur, que le Roi doit s'attendre à une prompte déclaration des Etats contre la France; que les Couriers partent à tous momens pour l'Angleterre & pour Bruxelles, & que les ordres sont donnez à leurs Ministres de faire une Ligue étroite entre l'Angleterre, l'Espagne, la Suède & eux contre les desseins du Roi. Vous jugez bien, Monsieur, qu'après tout cela les propositions qu'on fait ne sont que des amusemens; tenez pour certain que tous les Liguez ensemble ne sçaurôient se montrer en Campagne de deux mois, & que le Roi aura tout le tems qui lui sera nécessaire pour venir à bout d'un grand dessein. Monsieur de Wit aura bien de la peine à se soutenir dans le crédit où il étoit; ce n'est pas que je ne croye que dans le besoin qu'on aura de lui dans la Guerre où les Etats se trouveront engagez, les cabales contraires aux siennes, qui apparemment auront le dessus, ne s'en servent jusqu'à ce qu'elles puissent s'en passer. Voilà, Monsieur, au vrai où sont toutes choses en ce Pais; j'espère que le Roi me donnera ordre de me retirer au premier pas qu'ils feront contre la France.

Je ne fais aucun doute qu'ils ne cassent tous nos Régimens. On en pourroit former trois de cinq qui sont dans le service qui seroient composez de très-bons Officiers; on amèneroit l'élite de tout ce qui est dans les Troupes Françoises, & il y auroit peu de Corps en France meilleurs que ces trois-là: si le Roi étoit en cette volonté, il seroit nécessaire de m'en avertir de bonne heure. Il me semble aussi qu'il seroit avantageux au Roi de prévenir la cassation des Corps François, & que la rupture arrivant Sa Majesté les demandât,

dât, ainsi qu'il est porté par les premiers Traitez, qu'en cas de mesintelligence entre la France & les Etats le Roi pourra retirer ses Troupes, & qu'il leur sera donné des bateaux pour les transporter en France.

Les Lettres des Ambassadeurs des Etats qui sont en Angleterre, portent que le Roi d'Angleterre est très-persuadé que le Roi ne veut pas la Paix, & que tout ce que Sa Majesté allégué sur la perte du tems par la négligence des Espagnols n'est qu'un prétexte pour ne pas conclurre. Ledit Roi d'Angleterre persiste dans la Résolution de vouloir exécuter tout ce qui est porté dans le Traité fait à la Haye le 23. Janvier entre lui & les Etats, d'où l'on peut tirer une conséquence que la rupture est résoluë entre eux contre la France, & qu'ils se vont lier entièrement avec les Espagnols, ce discours du Roi d'Angleterre ayant grand rapport avec tout ce qui se passe à la Haye.

Monsieur de Zuylichem n'est pas encore de retour; les affaires de Monsieur le Prince d'Orange le retenant en Zélande. Ce que je vous marque est pour vous faire voir que je n'oublie pas l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange.

Monsieur d'Amerongen partit hier pour aller trouver l'Evêque de Munster & lui demander le passage des Troupes des Ducs de Lunebourg par son Pais: Monsieur de Zuylestein, Lieutenant Général, les doit commander, en cas que le Traité projeté s'exécute.

Monsieur de Béverning part demain pour Aix en qualité de Plénipotentiaire pour la Paix, il n'est pas persuadé qu'elle se fasse.

Monsieur de Wicquefort m'a prié de vous témoigner, que quoi qu'il arrive il demeurera toujours

310 *Lettres, Memoires, &c.*
jours dans les intérêts de la France, & est fort
vôtre Serviteur.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. Mars 1668.

TE profite de l'occasion d'un Courier que Monsieur van Beuningen a dépêché à la Haye, pour vous informer succinctement de la substance de ce qui s'est passé dans la Conférence que les Commissaires eurent hier matin avec ledit Sieur van Beuningen & Monsieur Trevor.

Ces Messieurs nous avoient fait le jour précédent de vives instancés, pour obtenir de Sa Majesté qu'elle voulut bien accorder la prorogation de la suspension d'entreprises jusques à la fin de May. La réponse que nous leur avons donnée a été que le Roi ne pouvoit s'expliquer sur cette demande, qu'il ne sçache auparavant les prétensions du Roi de la Grande-Bretagne & de Messieurs les Etats, de la manière dont on agira conjointement au premier jour de Juin tant dans la Guerre que sur les conditions de la Paix, lesquelles devront être alors différentes des deux alternatives d'à présent; si les Espagnols n'ont pas voulu donner les mains à la Paix entre ci & ce tems là.

Ces Messieurs ont reparti qu'ils n'avoient point d'instructions de leurs Maîtres sur ces deux points-là; mais que si Sa Majesté vouloit bien s'expliquer de ce qu'elle pourroit désirer sur l'un & sur l'autre, ils en écriroient par des Couriers exprès.

Nous

Nous avons repliqué que pour apporter jusques au bout toute sorte de facilité à la Paix, nous ne ferons point de difficulté de leur déclarer ce que le Roi désiroit sur les deux points au premier jour de Juin, en cas que les Espagnols n'eussent pas voulu faire la Paix dans ce tems-là; & nous leur avons dit ensuite que pour l'action des Armes, Sa Majesté entend d'agir alors avec toutes ses forces comme elle voudra, sans qu'on lui impose aucune nécessité, qui est une chose qui lui avoit tant déplû dans le Traité de la Haye, & que les Collègues fassent entrer en même tems des 30. mille hommes, ou tel nombre dont on conviendra entre les Espagnols pour la forcer à la Paix.

Quand aux conditions de la Paix, que Sa Majesté se liera pour les mois de Juin & de Juillet par le Traité que nous pouvons faire ensemble à deux autres alternatives, pourvû que les Collègues s'obligent dès à présent à elle, de les lui faire accorder.

Que le premier Membre des nouvelles alternatives sera que les Espagnols céderont au Roi, outre les Conquêtes de la Campagne dernière, la Franche-Comté & Cambrai.

Que le second Membre sera que les mêmes choses que Sa Majesté a jusques ici demandées pour l'équivalent, à quoi on ajoûtera ou le Duché de Luxembourg, ou bien Tournai & Lille au choix des Espagnols.

Que moyennant l'une des deux nouvelles alternatives qui lui seront cédées par les Espagnols, Sa Majesté leur rendra tout ce que ses Armes pourroient avoir pris sur eux jusques à la fin de Juillet.

Ces Messieurs n'ont pas pû disconvenir qu'il n'en dût coûter aux Espagnols s'ils refusent la
Paix

Paix entre ci & la fin de May, & même que Sa Majesté ne se mit à la raison touchant l'augmentation de sa satisfaction jusques à la fin de Juillet; mais ils nous ont extraordinairement pressés, pout tirer de nous qu'ils pussent assûrer leurs Maîtres, qu'en cas qu'ils demeurent d'accord de prendre de concert avec le Roi les deux nouvelles alternatives de l'action commune des Armes contre les Espagnols, Sa Majesté accordera la cessation d'entreprises jusques à la fin de May.

Nous avons toujous répondu que le Roi n'avoit pas même délibéré sur le point de cette suspension, parce que Sa Majesté avant que de se déclarer desiroit sçavoir ce que leurs Maîtres vouloient faire sur les deux autres; nous leur avons même dit beaucoup de raisons pour leur faire connoître que Sa Majesté ne pouvoit tenir une autre conduite; mais vous pouvez dire secretement & confidemment à Monsieur de Wit, comme je mande en même tems à Monsieur de Ruvigny qu'il le peut dire aussi au Roi d'Angleterre, que pourvû que nous puissions convenir des deux points ci-dessus, Sa Majesté accordera la cessation d'entreprises jusques à la fin de May, qui est une chose dont on n'auroit pû s'expliquer ici à ces deux Ministres, sans que le Roi eût couru risque d'affoiblir notablement ses Troupes, par l'opinion que tous les gens de Guerre auroient d'abord conçu que la Paix étoit déjà faite. J'oublois de vous dire que pour faire toucher au doigt que l'intention du Roi pour la Paix est sincère, & qu'il ne veut pas chicaner sur les termes du Traité avec les Espagnols; nous en avons non seulement montré, mais remis un Projet que j'en avois dressé, auquel Messieurs van
Beu-

Beuningen & Trevor n'ont trouvé que quelques mots à changer & qu'aussi-tôt nous avons changé, & mis comme ils l'ont désiré. Voilà la Paix entièrement entre les mains de Monsieur de Wit; car si nous prenons des mesures ensemble, les Espagnols n'attendront pas même à conclure que la fin du May soit arrivée, voyant que leur opiniâtreté leur devoit coûter cher dès que le mois de Juin sera venu.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 5. Avril 1668.

J'AI reçu, Monsieur, votre Dépêche du trentième du passé. En un autre tems le Projet du Roi auroit été accepté de meilleure grace qu'il n'a été. Les Provinces ont trouvé que ces deux points sont contre le Traité que les États ont fait avec le Roi d'Angleterre, & que c'est sortir hors de l'engagement où ils sont entrez avec lui. Monsieur de Wit & la Hollande ont été d'avis de passer dessus cette considération & de l'envoi tel qu'il est couché, par un Courier exprès à leurs Députez à Bruxelles, & leur ordonner de le présenter à Castel-Rodrigo, & le presser de signer, comme étant relatif à l'alternative, ce qui a été exécuté après bien des contestations. Vous ne sçauriez croire, Monsieur, les divisions qui sont dans les États sur les délibérations: Monsieur de Wit se ménage, & comme il voit que l'on l'attaque secrètement sur plusieurs chefs il se tient attaché à la Hollande sans s'émanciper trop, il éprouve

tous les jours la vérité de l'avis que vous lui avez donné. Dans la Conférence que nous avons eüe sur vôtre Dépêche, il m'a dit que vû l'affiette des Esprits des Etats, s'il eût été en la place de Monsieur van Beuningen, il vous eût prié d'agrèer que lui & Monsieur Trevor pussent dire qu'ils vous avoient présenté ledit Projet, comme ayant été adressé par eux, & que vous leur eussiez répondu que vous auriez fait ce que vous auriez pû pour le faire agrèer au Roi; que ledit Projet ayant été envoyé auz Etats comme leur ouvrage, auroit passé sans difficulté & sans opposition; mais comme il vient de la part du Roi, les Députez des Provinces ont tout aussi-tôt formé des difficultez d'une nouveauté, & demandé qu'on scût l'intention du Roi d'Angleterre là-dessus & celle des Espagnols, ce sont les Provinces d'Utrecht, Gueldre, Frise, Groningue & Overissel: tout ce que Monsieur de Wit a pû faire ç'a été de faire résoudre par la Hollande, que ledit Projet seroit envoyé à Bruxelles à leurs Députez comme bon & relatif à l'alternative, & qu'on dépêcheroit un Courier au Roi d'Angleterre pour le prier de l'agrèer. Ledit Sieur de Wit vous prie de ne perdre pas de tems, pour faire solliciter le Roi d'Angleterre de n'apporter pas de difficulté audit Projet, à cause des conventions de leur Traité; Monsieur van Beuningen se doit expliquer avec vous plus particulièrement là-dessus.

Il estime qu'on feroit mieux passer toutes choses si le Roi demeuroit d'accord de la suspension d'entreprise jusqu'à la fin de May, & que si le Traité & la Ratification n'étoient pas signez en ce tems-là, par des contestations qui peuvent arriver qui font traîner les affaires, le Roi leur
donnât

donnât quinze jours de tems pour entrer dans leur Pais avec les Anglois, les attaquer, & leur signifier que c'est parce que leur Ratification n'est pas venuë en bonne forme, ils s'obligeront au Roi de leur faire avoir l'autre alternative qui lui est plus avantageuse sans qu'il soit plus au choix des Espagnols de vouloir l'autre.

Et que si les Espagnols après tous ces pas faits ne donnent pas la Ratification, le Roi & les Etats entreront tous de concert dans le Pais Ennemi, pour le conquérir après être convenus des attaques qu'ils feront, soit pour partager leurs Conquêtes, ou pour faire cantonner ce qui restera du Pais-Bas, en chasser tout à fait les Espagnols, & en former une République avec laquelle le Roi & les Etats feront Alliance.

Ledit Sieur de Wit en me disant tout ce que dessus m'a prié de vous mander, qu'il vous fait sçavoir sa pensée sur les conjonctures présentés & sur l'avancement de la Paix, qui ne pourra être que fort glorieuse pour le Roi, vû l'avantage qu'il aura à être le seul qui la peut faire par sa modération, & en s'accommodant à l'état présent des affaires, & aux empêchemens que peuvent apporter les différens avis de leurs Provinces, ceux des Anglois & des Espagnols, & qu'il importe peu au Roi de quelle façon il vienne à son but, que le châtiment que les Espagnols auront d'avoir tergiversé sera assez grand, que les Colliguez se déclarent dans le tems nommé, qu'ils n'auront plus de choix de l'alternative, & qu'on se déclare qu'on ne fera pas de Paix que le Roi n'ait les Places de Cambrai, Doüai, St. Omer, Aire, Bergues, Furnes & la Franche-Comté.

Que suivant sa pensée il croit pouvoir prévenir

tous les pas secrets que les Espagnols font pour tâcher de les séparer de la France, soit en obligeant les Anglois de faire des difficultez sur les propositions du Roi comme contrevenant à leur Traité, soit en attirant les Provinces de Gueldre, Frise, Groningue, Overissel & Utrecht dans l'engagement des Places de Gueldre, Venlo, Ruremonde, Navagne, Argentau & Stévenswaert, avec tout le haut País de Gueldre & les Forts de St. Donacs, St. Job & Isabelle qui sont aux environs de l'Ecluse, à soutenir le refus que lesdits Espagnols feront desdites propositions de la France.

Que pour y parvenir, la Hollande voyant le grand désir que lesdites Provinccs ont de conclurre cet engagement moyennant quatre millions, leur a déclaré qu'elle n'y peut consentir après la déclaration que j'ai faite, si dans ces conjonctures on donnoit aux Espagnols, sous quelque prétexte que ce soit, de l'argent qui seroit employé à faire la Guerre au Roi, je protestois contre comme une irruption manifeste contre la France, ce qui a arrêté la signature; mais qu'il croit que si les États peuvent disposer les Espagnols à leur livrer ces Places sans argent, & qu'il soit porté par le Traité qu'ils ne délivreront pas la dite somme portée par l'engagement, que les Espagnols n'ayent signé le Traité de l'alternative, & que la Ratification ne soit venue, il n'y auroit rien de préjudiciable aux intérêts du Roi, & les États s'assûreroient de ces Places & País qui leur sont de grande importance pour couvrir leur Frontière, & où toutes ces Provinces ci-dessus nommées sont fort intéressées.

Il croit aussi qu'agissant & se conduisant en la manière qu'il dit, on découvreroit bien-tôt si les

An.

Anglois veulent bien sincèrement la Paix; car si après la fin de May expiré ils reculent d'entrer à main armée avec les États, pendant les quinze jours dans le mois de Juin, les États seront quittes de l'engagement qu'ils auront fait avec eux par le Traité de la Haye, comme ayant été les premiers à le rompre, & agiront seuls avec le Roi; si aussi ils l'exécutent, qu'il estime que le Roi doit compter pour beaucoup le pas qui se fera par l'Angleterre & la Hollande de rompre contre l'Espagne par voye de fait, dès le premier Juin sans aucun retour, & que cet avantage vaut bien la demande que les Colliguez font au Roi, d'avoir cette complaisance pour ajuster les affaires de n'entrer pas avec ses Armées dans le Pais Ennemi pour y agir par la force, jusques au tems qu'ils lui demandent pour plus grande sûreté de la Paix.

Mais aussi que s'il arrivoit qu'entre ci & la fin de May les Espagnols vinssent à refuser l'alternative, comme les avis que le Roi a eus sont que la Reine d'Espagne & son Conseil n'y vouloient pas entendre, en ce cas il n'y auroit plus de ménagement à faire, & que les Colliguez entre-roient à main armée dans le Pais-Bas conjointement ou séparément avec le Roi, pour les attaquer & les conquérir comme infraçteurs de la Paix.

Quoi que le Sieur de Wit soit fort incommodé d'un grand rhume & d'une défluxion sur la poitrine, qui lui cause une fièvre lente, il n'a pas laissé de travailler toute la journée; mais je vous assure que les cabales qui sont contre lui & qui se fortifient tous les jours, lui donnent plus de peine que ne font pas les affaires étrangères, parce qu'elles attaquent directement sa Personne,

& que les incidens qui arriveront sur ce qui se traite présentement rejalliront sur lui, & il connoît fort bien que si la Paix ne se fait pas, & que les Anglois, les Espagnols & les mal-intentionnez de l'Etat puissent prétexter qu'elle se rompt, parce que le Roi a demandé de nouvelles conditions, par où il témoigne qu'il ne se contente pas de l'alternative, ledit Sieur de Wit aura bien de la peine à maintenir le poste qu'il occupe.

Je vous dirai, Monsieur, succinctement, que sur tout nôtre entretien je lui ai répondu que les deux points, portez dans le Projet du Roi, sont des peines imposées aux Espagnols, en cas qu'ils refusent ou prolongent la signature du Traité ou de la Ratification, auxquels ils ne seront pas sujets s'ils terminent promptement ledit Traité, & qu'il me semble que les Colliguez ne peuvent pas avoir des preuves plus sincères de la bonne foi du Roi, & du désir qu'il a de la Paix, que tout ce qui s'est passé de sa part dans la dernière Conférence qui a été tenue à Paris avec leurs Ministres, puis que Monsieur van Beuningen vous devoit parler à fond sur toutes les pensées du Sieur de Wit, après quoi les affaires seroient réglées, je ne pouvois m'empêcher de lui dire les miennes, qui sont, puis que le Roi contre toute apparence m'ordonnoit de lui dire en secret qu'il prorogeroit la suspension d'entreprises jusques à la fin du mois de May, aux conditions portées par son Projet, j'estimois que les Colliguez faisoient une grande faute de ne prendre pas le Roi au mot, comme tenant la Paix en leurs mains; nôtre conversation finit là-dessus.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Avril 1668.

J'AI reçu vôtre Dépêche du vingt-huit de l'autre mois par le Courier de Monsieur van Beuningen & depuis par l'Ordinaire celle du 29. ; ni l'une ni l'autre ne requièrent aucune réponse précise , & tout raisonnement doit être remis à ce que nous apportera le retour du dernier Courier que Monsieur van Beuningen a dépêché , par lequel je vous écrivis en substance ce qui s'étoit passé dans nos deux dernières Conférences , & y ajoutai un mot bien essentiel pour Monsieur de Wit seul , dont on n'a point voulu donner ici de connoissance à Monsieur van Beuningen , pour les raisons que je vous marquois.

Vous pouvez dire seulement à Monsieur de Wit que je ne crois pas qu'il trouve la facilité qu'il présupose à faire signer la Paix à Monsieur Bergeik : il trouvera par expérience que jamais Castel-Rodrigo n'a eu autre dessein dans tous les pas qu'on l'a forcé de faire que d'amuser le tapis , espérant toujours que par quelques difficultez que la France feroit à vouloir entièrement se conformer à ce que la Ligue de la Haye a voulu prescrire à Sa Majesté , il trouveroit à la fin quelque moyen de se décharger du fardeau de la Guerre , & d'en jeter la plus grande partie à soutenir par la bourse & les forces de Messieurs les Etats : vous verrez bien-tôt que Bergcik traînera de long la signature sous divers prétextes mandiez , où au contraire Monsieur Colbert a

ordre de signer la Paix dès le jour même de son arrivée s'il le peut, sans s'arrêter à tous les défauts si essentiels du Pouvoir du Marquis de Castel-Rodrigo & de la subdélégation.

Le Roi ne croit pas devoir prendre aucune Résolution, ni touchant les Corps des François qui sont au service des Etats, ni sur vôtre retour, qu'après avoir vû ce qu'a aporté le Courier de Monsieur van Beuningen, & lors Sa Majesté aura soin de vous mander ses intentions sur l'un & sur l'autre point.

T R A I T É

Par lequel l'Espagne engage quelques Villes aux Provinces-Unies, pour les sommes que lesdites Provinces lui font fournir. Fait à la Haye le 9. Avril 1668.

Soit notoire à tous & un chacun qu'il appartiendra, qu'entre nous souffignez Dom Esteven de Gamarre, &c. Ambassadeur Ordinaire du Roi d'Espagne, & par le Seigneur Marquis de Castel Rodrigo, Gouverneur & Capitaine Général de la part dudit Roi aux Pais Bas de Sa Majesté, spécialement autorisé pour ce qui suit d'une part; & les Députez des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, de la part de Leurs Hautes Puissances, pourvus semblablement de pouvoir & autorité convenable, d'autre part, ont été accordez & arrêtez, comme sont accordez & arrêtez par ces présentes, les Points & Articles qui suivent.

I. Que Leurs Hautes Puissances interposeront leur crédit & autorité en la meilleure forme, afin de négocier par N. N. au profit dudit Roi d'Espagne une
som-

Somme de deux millions de livres, à quarante gros la livre, monnoye de Hollande, à cinq pour cent d'Intérêt annuel, pour être comptée ici à la Haye ou à Amsterdam, à celui que le susdit Marquis autorisera pour cet effet, sans que pour la levée de ces deniers, pour le drois de courtier ou autres semblables fraix on puisse rien mettre en compte à Sa Majesté. Pour sûreté duquel Capital & Intérêt d'icelui sera passée à N. N., par provision une Obligation en la meilleure & plus sûre forme, par le susdit Seigneur Ambassadeur Gamarre, & ensuite sera ratifiée tant par le susdit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite, qu'aussi par le susdit Roi, ou par ladite Reine au nom de Sa Majesté.

II. Que le susdit Roi fera annuellement le payement des Intérêts échûs dudit Capital audit N. N., ou fera en sorte qu'ils soient payez par le susdit Seigneur Gamarre, ou par tel autre Ministre qui sera alors en emploi que Sa Majesté voudra autoriser.

III. Et si la présente indisposition du susdit Roi, ou quelque autre difficulté qui surviendrait venoient à causer de l'impossibilité pour faire le payement desdits Intérêts au susdit N. N., avec la ponctualité qui est requise pour la conservation du crédit de ces Pais, & selon qu'il y est d'usage; Que Leurs Hautes Puissances pour faciliter ladite levée, & pour la sûreté de ceux qui aux fins susdites confieront leurs deniers audit N. N. en ce cas non attendu, ils s'engagent dès à présent comme pour lors, comme de fait ils s'engagent audit cas par ces présentes, d'interposer derechef leur crédit pour la levée du Capital dont celui qui sera autorisé par le susdit Roi aura besoin, pour le payement des intérêts échûs, & ce aussi de telle manière qu'il y aura semblablement sûreté pour ceux qui prêteront leurs deniers tant pour le Capital & les Intérêts que pour les susdits deux millions de

livres, & les Intérêts d'iceux ci dessus plus ample-
ment exprimez.

IV. Et comme pour l'avancement des affaires
communes, on est présentement en négociation avec
les Plénipotentiaires du Roi de Suède, pour faire en
sorte que ledit Roi & celui de la Grande-Bretagne,
& Leurs Hautes Puissances coopèrent à ce qu'on par-
vienne à une bonne issue, & que peut-être il faudra
avancer quelques subsides au susdit Roi, ensemble à
d'autres Princes & Potentats, pour l'avancement de
la tranquillité publique, qu'à cet égard, si Leurs
Hautes Puissances, de l'approbation des Plénipoten-
tiaires d'Espagne, viennent à promettre quelque cho-
se, ils le feront encore outre les deux millions sur le
compte de Sa Majesté le Roi d'Espagne, par manière
d'interposition de leur crédit & à pareil intérêt que
dessus, comme de fait ils feront toucher au susdit
Seigneur Gamarre, ou tel autre Ministre qui sera en
charge, & lequel ledit Roi d'Espagne autorisera con-
venablement, par l'interposition de leur crédit, telle
somme de deniers dont Sa Majesté aura à disposer
pour le payement des Munitions de Guerre & autres
Dentrées; pourvu que Leurs Hautes Puissances, ne
soient pas plus obligées à l'égard des subsides qu'à l'é-
gard des Munitions, sans un consentement plus ex-
près, d'excéder la somme de deux autres millions en
Capital, avec ce qui sera requis successivement pour
le payement des Intérêts comme dessus.

V. Pour recevoir lesquels deniers, comme pour en
passer Obligation & Quitance convenable, ensemble
pour ce qui est requis pour le payement des Intérêts,
qui écherront à chaque fois sur lesdits Capitaux,
qu'on lèvera ensemble pour les Marchandises, qui se-
ront achetées, & en vertu de la Ratification qui s'en
ensuivra, dès à présent comme pour lors est autorisé
le Ministre qui sera en fonction & que Sa dite Majesté
aura.

aura près de Leurs Hautes Puissances.

VI. Et afin que Leurs Hautes Puissances, ensemble les particuliers qui sur le crédit de Leurs Hautes Puissances auront fourni pour les susdits Capitaux, & le payement des échéances ayent leur sûreté, & qu'ils soient assurés du remboursement desdits Capitaux & du payement des Intérêts d'iceux, que les Châteaux, Villes, Ports & Places d'Argenteau, Navaigne, Stevensmaert, Venlo, avec le Fort situé de l'autre côté de la Meuse, Gueldre, Isabelle & St. Donacs, seront mis au pouvoir de Leurs Hautes Puissances, dix jours après la signature de ce Contrat, ou plutôt si faire se peut; lesquelles susdites Places seront occupées conséquemment par les Gouverneurs, Commandeurs, & Garnisons de Leurs Hautes Puissances, avec toutes les prérogatives qui appartiennent de droit aux Seigneurs Engagistes. Bien entendu que Leurs Hautes Puissances ni leurs Gouverneurs ou Commandeurs desdites Places, sous ce prétexte, ne se mêleront en aucune manière de créer les Magistrats ou aucun Officier de Police, ni d'aucune autre chose qui concernera ladite Police ni le Gouvernement civil & de la justice dans les susdites Villes & autres Places du plat Pays, mais laisseront faire en cela le Stadthouder & Capitaine Général de Sa Majesté, & les Officiers & Magistrats respectifs; & durera ledit gage jusques à ce que lesdits deniers avec les Intérêts échûs & courans soient remboursés, & que Leurs Hautes Puissances soient déchargées de l'interposition de leur crédit, & qu'ils ayent de plus reçu de même moyen les deniers qui auront été déboursés pour le renfort & défense desdites Places & Forts, soit pour les vieux ouvrages reparez & pour de nouveaux qu'on auroit construit, comme aussi tant pour le Canon, Munitions & autres besoins Militaires qui pour la défense des Places engagées au-

voient été employez ou perdus, & qui seront mis en dépense comme il sera plus amplement dit ci-après. Et pour ce qui regarde les Garnisons qui seront entretenues dans lesdites Places, cela sera payé par les Provinces-Unies, & qu'il n'en sera pas compté davantage à sadite Majesté le Roi d'Espagne que seize Compagnies d'Infanterie en tout, chacune de quatre-vingt six hommes, suivant la solde ordinaire des Provinces-Unies, sçavoir à raison de treize cent soixante & onze livres pour quarante deux jours durant la Guerre; Et s'il arrivoit que ledit gage continuât encore pour quelque tems après la fin de cette Guerre, qu'alors durant la Paix, on ne comptera que huit semblables Compagnies à la charge de Sa Majesté, demeurant le surplus de la Garnison à la charge de Leurs Hautes Puissances.

V I I. Que les susdites Villes, Forts & Places qui seront mis pour gage entre les mains de Leurs Hautes Puissances seront pourvûes & munies de tel Canon, Poudre & autres Munitions de Guerre, qui s'y trouvent présentement; dont il sera fait inventaire, pour en répondre en son tems.

V I I I. Que toutes les Troupes du Roi d'Espagne, qui se trouvent présentement dans lesdites Villes, Forts & Places en videront, afin que les Gouverneurs, Commandeurs & autres Officiers de cet Etat y puissent commander pour ce qui est de fermer & ouvrir les Portes, poser les Sentinelles, faire la Ronde, donner l'Ordre & exercer la Justice & la discipline Militaire, & généralement en tout ce qui regarde la garde & la sûreté desdites Villes, Forts, Places & tout ce qui en dépend. Bien entendu que lesdits Gouverneurs, Commandeurs & autres Officiers de Leurs Hautes Puissances ne se mêleront point des affaires de la Police ni du Gouvernement civil, qu'entant seulement que cela pourroit concerner par-

ticu-

ticulièrement ceux de la Garnison; & seront lesdits Gouverneurs & Commandeurs tenus de tenir bonne correspondance avec le Stadthouder de Sa Majesté dans le Quartier de Gueldre de de-là qui tiendra sa Résidence ordonnaire à Ruremonde; & donneront aussi lesdits Gouverneurs & Commandeurs en étant requis, toute l'assistance nécessaire aux Receveurs de S. M. pour lever les Droits domainiaux, Licentes & Revenus.

IX. Que Leurs Hautes Puissances s'engageront & s'obligeront en la meilleure forme, comme ils s'engagent & s'obligent par ces présentes, de bien défendre les susdites Villes, Forts & Places, & d'agir vigoureusement contre tous & un chacun, quels qu'ils soient, qui y voudroient attenter quelque chose, avec la même vigueur & la même ardeur qu'ils pourroient faire à l'égard des Places, Frontières ou autres appartenantes à Leurs Hautes Puissances, & de faire en sorte que lesdites Villes, Forts & Places soient toûjours pourvûes d'une bonne & suffisante Garnison, auxquelles fins Sa Majesté facilitera autant que faire se pourra le passage des Troupes de Leurs Hautes Puissances soit en allant ou en venant, sur le Territoire de sadite Majesté, pour se rendre dans lesdites Villes, Forts & Places; & si besoin est en sera donné avis à tems au Stadthouder de Sa Majesté, pour qu'un Commissaire puisse régler les Logemens dudit passage ou repassage.

X. Que si avec la communication & délibération du Député, du Stadthouder, ou Plénipotentiaire dudit Roi, il étoit trouvé à propos pour plus grande sûreté des susdites Villes & Places de faire quelque nouveaux Ouvrages, ou de renouveler les anciens, de construire quelques Magasins, ou de pourvoir ceux qui seront déjà bâtis

bâties de nouvelles munitions, Leurs Hautes Puissances donneront avec la communication, & en présence du Stadthouder ou de son Commissaire de Sa Majesté lesdites choses publiquement au rabais, au moins demandant, & ils en useront de même à l'égard de tous les achâts nécessaires, & sera le Stadthouder ou Commissaire député requis de vouloir être présent quand on donnera lesdits ouvrages au rabais; ou qu'on délivrera & transporterà les denrées, afin que le tout se fasse en sa présence & avec sa connoissance.

XI. Et afin que la susdite garde & défense se puisse faire d'autant plus sûrement, & que la correspondance & union nécessaire entre les Gouverneurs & Commandeurs, & la Garnison, le Magistrat & la Bourgeoisie desdites Villes, Forts & Places soit d'autant mieux entretenüe, le susdit Magistrat tant pour lui qu'au nom de toute la Bourgeoisie, comme aussi les Gouverneurs & Commandeurs aussi tant pour eux-mêmes, qu'au nom de toute la Garnison outre le serment, auquel ils sont obligez au susdit Roi, & à Leurs Hautes Puissances promettent par Serment solennel, qu'ils feront entre les mains de Commissaires qui seront choisis de part & d'autre, de maintenir de tout leur possible les Droits de Sa Majesté comme vrai Propriétaire, & ceux de Leurs Hautes Puissances comme Engagistes, & de garder les susdites Villes, & d'aider à les garder chacun en droit soi, au profit de sa susdite Majesté comme en devant redevenir le Maître incontestable par la restitution des déboursemens susmentionnez & des intérêts d'iceux, & pour Leurs Hautes Puissances à qui lesdites Villes, Forts & Places étant laissez pour gages, les doivent posséder jusques audit remboursement, &

en outre de se régler selon le contenu de ce présent Contract, sans rien faire, faire faire, ou permettre être fait au contraire, directement ou indirectement.

XII. Les Gouverneurs ou Commandeurs avec la susdite Garnison, pourront dans lesdites Villes, Forts & Places, faire l'exercice de la Religion Réformée sans aucun trouble ni insulte, comme elle est exercée dans les Provinces-Unies, & ce dans leurs Maisons si elles y sont propres; Et en cas qu'elles ni soient pas propres, les Députés du Stadthouder leur accorderont de la part dudit Roi d'autres places commodes dans les susdites Villes, Forts & Places.

Et lesdits Gouverneurs & Commandans auront un soin très exact que leurs Soldats, ne feront aucune raillerie ni scandale, & encore moins aucun empêchement aux Ecclesiastiques des Catholiques Romains, non plus qu'aux Bourgeois & Habitans des susdites Villes & Places dans l'exercice & dans les cérémonies de leur Religion, & s'il arrivoit que quelqu'un le fit il sera corrigé & châtié par le Juge de Police ou Militaire, selon que le cas écherra & l'exigera, pour prévenir à l'avenir de semblables excès.

XIII. Que les susdits Gouverneurs, Commandeurs, Auditeurs, Prévôts, & en outre toute la Garnison seront pourvus dans lesdites Villes, Forts & Places de Logemens & Baraques convenables, ou autrement sans frais pour L. H. P.

XIV. Que de la part dudit Roi seront fournies les provisions dont ils auront besoin, afin que la susdite Garnison puisse avoir les vivres qui leur seront nécessaires comme les Bourgeois & Habitans desdites Villes & Places, & ce à un prix raisonnable, & en outre qu'il soit construit des Magasins.

*Magasins convenables pour les Grains, Tours
bes & autres provisions nécessaires.*

*XV. Que lors que L. H. P. auront reçu le juste
remboursement des deniers avancez & des Inté-
rêts d'iceux, & qu'ils seront entièrement libérez
de l'interposition de leur crédit, lesdites Places,
Forts & Villes, avec tout ce qui paroitra par l'in-
ventaire leur avoir été délivré, seront rendus &
restituëz audit Roi. Et pour plus grande sûreté de
l'observation de cet Article, sçavoir que les dé-
niers fournis & les arrérages restituëz, les Places
données en gage seront évacuées & restituées, Sa
Majesté Impériale, le Roi de la Grande-Breta-
gne & le Roi de Suède seront suppliez d'être
Garands dudit Article.*

*XVI. Que le susdit remboursement sera fait de
la part du susdit Roi en une somme, ou en
termes, du moins dans le tems de années,
& cependant pour le payement des Intérêts seront
engagez & payez par les Officiers du susdit Roi,
& par l'ordre de S. M. les Revenus de ses Doüa-
nes & Péages de la Meuse, ensemble ceux de
ses autres Domaines, Tailles & Subsidés dépen-
dans du ressort desdites Villes & Places.*

*Et en cas que contre toute attente ledit tems
vienne à expirer, sans que ledit remboursement
ait été fait, qu'alors les susdites Doüanes, Domai-
nes, & autres Revenus publics dépendans du res-
sort desdites Villes & Places données en gage, se-
ront administrez par L. H. P., pour le payement
des intérêts stipulez & annuëls de tout ce que le-
dit Roi restera encore redevable, ensemble en dé-
duction du Capital, au cas que lesdits Revenus
puissent s'étendre jusques-là, & sera dressé un
compte & reliqua, le tout afin que faute de paye-
ment la dette ne vienne point tellement à s'au-
gmenter qu'avec le tems elle ne puisse plus être
rachetable.*

XVII.

XVII. Et avons, nous Plénipotentiaires soussignez, promis, comme nous promettons par ces présentes, de les faire respectivement ratifier par nos Seigneurs Principaux, sçavoir par Leurs Hautes Puissances, & par ledit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite dans le tems de quatorze jours, & en outre par la susdite Dame-Reine Régente au nom de Sa Majesté dans le tems de trois mois.

XVIII. Et comme leurs Hautes Puissances sont encore dans la sincère intention de faire avec le Roi de la Grande-Bretagne tout ce qu'ils pourront, afin que le Roi de France continuë aussi de son côté d'accorder la suspension d'Armes dont on est convenu, & en conséquence d'accomplir le Projet de la Paix, suivant l'acceptation d'un Membre de l'alternative déjà faite par le Sieur Marquis de Castel-Rodrigo : Il est stipulé qu'au cas que le susdit Roi de France vienne à consentir aussi par provision à ladite prolongation ; & qu'en effet elle soit observée avant que l'exécution du fournissement des deniers s'en ensuive ; il sera alors libre au susdit Sieur Marquis de Castel-Rodrigo & à Leurs Hautes Puissances, de laisser les choses dans l'état qu'elles sont à présent. Et en cas que la Paix se fasse avant que ces présentes soient exécutées, chacun demeurera alors à cet égard en son entier.

Ainsi fait & conclu à la Haye le neuvième Avril mil six cens soixante huit. Signé,

(L. S.) Gamarre. (L. S.) W. Huygens.
(L. S.) d'Asperen.
(L. S.) Jean de Wit.
(L. S.) Jean de Réede
(L. S.) E. v. Bootsma.
(L. S.) Jean d'Yffelmuyde.
(L. S.) H. Gockinga.

Article séparé.

PAr cet Article séparé, lequel aura la même force que s'il étoit incorporé dans le Contract d'Engagement, signé & conclu ce jourd'hui entre nous, il est déclaré & arrêté, comme il est déclaré & arrêté par ces présentes, que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies ne seront pas obligez de se désaisir des deniers promis par le susdit Contract, ou d'en laisser désaisir N. N. qu'au préalable ledit Sieur Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur & Capitaine Général des Pais Bas Espagnols, n'ait signé lui-même le Contract couché depuis peu par écrit par les Députez du Roi de France de concert avec les Sieurs van Beuningen & Trevor, Ambassadeur Extraordinaire & Député Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne & de Leurs Hautes Puissances, ou autrement qu'il n'ait envoyé pouvoir aux susdits Sieurs van Beuningen & Trevor, de perfectionner & conclurre le susdit Traité en son nom avec les Plénipotentiaires du susdit Roi de France.

Ainsi fait & conclu à la Haye le neuvième Avril mil six cens soixante huit.

(L. S.) Gamarra:	(L. S.) W. Huygens.
	(L. S.) d'Asperen.
	(L. S.) Jean de Wit.
	(L. S.) Jean de Réede.
	(L. S.) E. v. Bootsma.
	(L. S.) Jean d'Yffelmuyde.
	(L. S.) H. Gockinga.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. Avril 1668.

Monsieur van Beuningen écrit ici des Lettres à ses Amis en termes qui donnent grand soupçon des bonnes intentions du Roi pour la Paix, & il paroît qu'il y a des gens en France en qui il prend créance qui lui inspirent ces mauvais sentimens qui ne sont pas inconnus à Castel-Rodrigo, ayant dépêché sur cela un Courier à Don Esteven de Gamarre, pour demander secours à Messieurs les Etats, sur ce que le Roi ne veut proroger la Suspension d'Armes que jusques au 10. Avril, & que Sa Majesté devoit marcher le lendemain avec trois Armées droit à Bruxelles; il demande qu'on envoie présentement quatre mille hommes, & qu'ils soient suivis de six mille peu de jours après, & qu'on continuë d'envoyer quatre autres mille hommes de pied & un Corps de Cavalerie considérable, sans quoi Bruxelles court grand risque d'être perdu.

Les Etats n'ont pas fait grande reflexion sur le Mémoire susdit, & ont répondu qu'il seroit mis entre les mains des Députés pour l'examiner & en faire rapport, qui est un moyen dont les Etats se servent quand ils veulent refuser ce qu'on leur demande.

Par les diligences que les Etats apportent à faire marcher toutes leurs Troupes sur les Frontières de Brabant, il paroît que leur dessein est de secourir le Pais-Bas, en cas que l'Armée du Roi y entrât pour y faire quelque Conquête, ce qui

qui doit obliger le Roi à se précautionner, & à ne s'attendre pas sur les apparences de tout ce que Monsieur de Wit & les autres Ministres me disent ici de leurs bonnes intentions pour la Paix, ni sur les démarches de Monsieur van Beuningen; car il me paroît qu'on ne perd aucun tems de presser & solliciter les Princes & Rois d'entrer dans le même engagement de la Ligue qui a été faite le 23. Janvier, & qu'on a encore dépêché un Courier en Angleterre pour conclurre avec la Suède sur les demandes du Comte de Dohna, & sur la triple Alliance que la Suède veut qu'on fasse entre elle, l'Angleterre & les Etats. Il est certain que ledit Roi d'Angleterre presse extraordinairement lesdits Etats de conclurre avec la Suède; d'où l'on peut inférer que les sentimens de ce Roi ne nous sont pas si favorables que ceux qu'il a pour nos Ennemis. La Cavalerie n'a pas encore ordre de sortir des Garnisons, manque de fourage.

Monsieur le Prince Maurice vient de sortir de chez moi, il m'a dit avec regret que Messieurs les Etats lui ont signifié qu'il n'iroit pas commander l'Armée, & que ce seroit Monsieur Wurts: il fait état de s'en aller à Clèves attendre le tems de son départ, pour l'Ambassade extraordinaire près de l'Empereur à quoi il est destiné.

Le Traité des Ducs de Lunebourg-Zell & de l'Evêque d'Osnabrug est signé & ratifié. Mr. d'Amerongen est allé Député près l'Evêque de Munster pour demander passage pour ce Corps-là, s'il le refuse on le fera passer par l'Ost-Frise. L'on presse l'Equipage de 48. Vaisseaux & l'argent est distribué; ils seront en état de sortir en Mer au commencement de May. La Province de Zélande a consenti à la levée de 12. mille Hommes & à l'Equipage desdits 48. Vaisseaux:

seaux: il sera pourvû d'un plus grand nombre de Vaisseaux & d'Hommes pour mettre sur la Flotte, selon ce qui sera convenu par le Traité de la Triple Alliance qui se doit faire en Angleterre.

Quand je me plains de toutes ces diligences & procédures, qui sont directement contre la bonne foi & l'Alliance qu'ils ont avec la France, Monsieur de Wit & les Députez des Etats répondent, que le Roi connoîtra par la suite qu'ils ne font rien que pour assûrer la Paix, & que quelque Traité qu'ils fassent, ils n'auront pas lieu, le Roi leur donnant le tems de forcer les Espagnols d'accepter l'alternative, ainsi que Sa Majesté en sera assûrée par Monsieur van Beuningen.

Monsieur de Béverning en partant m'a assûré, qu'il avoit ordre des Etats, de bien vivre avec Monsieur Colbert, à quoi il ne manqueroit pas, & il est venu m'en assûrer avant son départ.

Vous apprendrez, Monsieur, par cet Ordinaire, que nonobstant la Résolution que les Etats avoient prise il y a dix jours, de ne signer pas le Traité d'engagement des Places avec les Espagnols, ils ont passé par dessus, & il fût signé avec Dom Esteven de Gamarre dimanche dernier, sur quoi m'étant plaint à Monsieur de Wit d'un procédé si extraordinaire, & si peu conforme à la bonne foi, après des Résolutions prises par les Etats, & sur des remontrances que j'ai faites, que c'étoit une infraction au Traité de 1662. que de donner des assistances sous quelque prétexte que ce soit, aux Ennemis du Roi, ainsi qu'ils la recevront par un engagement de cette nature. Il me répondit que je n'avois pas sujet de me plaindre, qu'on avoit eu égard à mes remontrances, & que les Etats n'avoient pas voulu signer le Traité, qu'il n'y eût des Articles séparés qui portent

portent que ledit Traite fera nul, jusqu'à ce que Castel-Rodrigo ait signé l'alternative, & exécuté ce qu'il a promis, & que les Etats ne donneront aucune assistance d'argent, de Troupes & de Munitions de Guerre, sur quoi les Espagnols font tant d'instance, qu'ils n'ayent signé le Traité avec le Roi.

Que lui Sieur de Wit & la Province de Hollande sont étonnez que rien au monde ne pouvoit plus détromper les Espagnols, que les Etats pussent entrer dans aucune liaison avec eux, pour rompre avec la France qu'en signant un Traité avec eux, dont le but étoit de les engager à donner de l'argent, des Troupes & des Munitions par cet engagement, & ils voyent clairement qu'ils sont dénuéz de tout secours, & qu'ils n'ont que la seule voye de la signature de l'alternative, pour se sauver, ce qu'ils ne doutent pas qu'ils ne fassent, & que Monsieur van Beuningen expliqueroit si nettement au Roi toutes choses qu'il ne doutoit pas que Sa Majesté n'en fût satisfaite. Il m'ajouta qu'il avoit porté la Province de Hollande à donner son avis d'envoyer Monsieur van Beuningen en Espagne incontinent après la signature du Traité, pour déclarer fortement à la Reine d'Espagne & à son Conseil que les Etats romproient sans délai, & entreroient à main armée dans le Pais-Bas, si elle différoit un moment d'envoyer la Ratification.

Que les Etats attendoient réponse de Bruxelles, & d'Angleterre par les Exprès qu'ils ont envoyé, sur le Projet que Monsieur van Beuningen leur a adressé, qu'ils persistent en l'un & en l'autre lieu à mander qu'il faut que Castel-Rodrigo le signe, mais que s'il y a quelque retardement j'espère que le Roi ne précipitera pas les affaires

affaires par la marche de son Armée dans les Pais-Bas.

Je lui ai répondu que la conduite des Etats est si extraordinaire, en tout ce qui s'est passé depuis huit mois sur cette matière, qu'on ne peut prendre créance sur tout ce qu'il m'a dit, mais seulement en juger par les effets; qu'il peut bien y avoir d'autres Articles séparés entre les Espagnols & les Etats qui détruisent ceux qui paroissent; que je ne vois pas de nécessité de signer ce Traité après que les Etats avoient résolu de ne le pas faire, & qu'il suffisoit de dire à Dom Esteven de Gamarre & d'écrire à Castel-Rodrigo, qu'ils ne leur donneroient aucune assistance soit d'argent, d'Hommes ou de Munitions de Guerre, que le Traité projeté par le Roi de l'alternative ne fût signé, & que les Etats ne feroient ainsi aucun pas qui pût donner de l'ombrage au Roi; qu'il me sembloit que par ce moyen ils pouvoient beaucoup mieux nous ôter les ombrages que nous avons sujet de prendre de tant de Traitez, Ligues & Liaisons recherchés avec les Rois & Princes sans la participation de Sa Majesté; que si Monsieur van Beuningen doit dire quelque chose de plus à Sa Majesté qui la satisfasse, j'en aurai bien de la joye, voyant avec grand regret, après les avances que le Roi fait pour donner la Paix à la Chrétienté, que les Etats reculent en faisant des démarches contraires à nos intérêts; que je souhaitois qu'ils eussent une prompte réponse de Bruxelles & d'Angleterre sur le Projet, & qu'elle fût conforme aux propositions de Sa Majesté, afin de terminer toutes choses, puis qu'il n'y avoit rien à ajoûter à la modération de Sa Majesté, de s'être relâchée jusques à la fin de May, ce qu'elle
avoit

avoit bien voulu que je lui confiassé en secret, ne l'ayant pas voulu dire à Monsieur van Beuningen, pour les raisons que je lui avois alléguées; que c'étoit à lui à ménager les bonnes dispositions où Sa Majesté étoit pour cette Paix tant désirée; que s'il persistoit à demander un terme plus long que celui de la fin de May, je lui disois par avance que c'étoit gêner les affaires; que ce tems étoit assez long pour avoir la Rati- fication de l'Espagne, en cas que les Espagnols veüillent la Paix, & que le Roi ne se laissera plus amuser par des complaisances contre ses propres intérêts, & profitera de l'occasion qu'il a d'avoir ses Armées en Campagne, que lui Sieur de Wit sera le premier à se repentir de n'avoir pas accepté les offres du Roi; que par vôtre Dépê- che du sixième vous me mandez qu'il ne trouve- ra pas tant de facilité qu'il croit à faire signer le Baron de Bergeik, & que l'intention des Espa- gnols n'est pas sincère pour la Paix.

Que si les sentimens du Roi eussent été suivis il y a six mois, d'envoyer Monsieur van Beuningen en Espagne agir fortement, suivant ce qui avoit été projecté, la Paix seroit faite à présent; que j'estimois que son Voyage ne sera pas inu- tile.

Il me repliqua sur tout ce que dessus, qu'il ne doutoit pas que le Roi ne fût satisfait de ce que Monsieur van Beuningen lui diroit, & qu'il m'assûroit que l'intention des États étoit bonne & sincère, & que la Province de Hollande se- roit toujours ferme & inséparable pour l'intérêt du Roi; c'est, Monsieur, tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi en deux Confé- rences que nous avons eues hier & aujourd'hui.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 13. Avril 1668.

J'Ai reçû votre Dépêche du 5. de ce mois. Puis que cinq des Provinces ont si mal reconnu la sincérité du Roi, lors qu'il a ordonné à ses Commissaires de dresser un Projet du Traité de Paix & à moi de le signer, auquel Monsieur van Beuningen lui-même n'a pû rien trouver à dire, & qu'il se voit par là que si Sa Majesté signoit l'Evangile, on ne le recevra pas de delà de bonne grace, il pourra bien arriver dans la suite qu'on ne trouvera plus en elle les mêmes facilitez, & qu'elle n'ait plus tant d'égards qu'elle en a jusques ici à ne laisser pas précipiter ses Amis dans les embarras où les Espagnols les voudroient jetter, pour s'en tirer eux-mêmes s'ils le pouvoient, au lieu des grands remercimens que Sa Majesté avoit sujet d'attendre de ce Projet, & de ce qu'elle m'avoit permis de vous mander de dire confidemment à Monsieur de Wit sur le sujet de la suspension jusques à la fin de May; on chicane de de-là, parce, dit-on, que les offres du Roi ne sont pas conformes au Traité de la Haye, comme si Sa Majesté étoit bien obligée de recevoir la Loi de ce Traité-là, ou que ceux-même qui l'ont fait, lors qu'ils en reconnoissent les inconvéniens & les injustices, n'avoient pas le même pouvoir d'y remédier par de nouveaux concerts,

Cette conduite feroit perdre toute patience au plus modéré Homme du monde; jugez de-là de l'effet qu'elle peut produire sur le cœur d'un

grand Roi, qui préfère son honneur & sa gloire à toute autre considération. Je connois pourtant assez l'humeur d'une Populace pour ne m'étonner d'aucune de ses actions, pour hétéroclite qu'elle puisse être; mais ce qui me surprend, c'est que Monsieur de Wit non seulement n'ait pas reçu ces grandes avances avec estime, gratitude & chaleur, mais qu'il vous ait parlé en des termes que je puis bien dire, que si Monsieur van Beuningen n'a reçu autre chose dans les nouvelles instructions qui peuvent lui avoir été envoyées, la Paix ne fût jamais si éloignée qu'elle est; car tout ce que ledit de Wit vous a dit sur les avances des Commissaires du Roi se réduit, ce me semble, à vouloir encore obliger le Roi de demeurer les bras croisez jusques au 15. Juin, & que la Guerre continuant elle aura au mois d'Août le choix des deux vieilles alternatives qu'elle a jusques ici déferées aux Espagnols; le terme du mois d'Août est assez plaisant pour un si grand avantage, & ce qui l'est encore plus, c'est qu'au mois d'Août le Roi auroit le choix non pas d'un avantage, mais de se faire un préjudice; car Monsieur de Wit s'abuse, s'il croit que le Roi ne connoisse pas que le parti que les Espagnols ont choisi des Conquêtes de l'année dernière, est celui qui convient le plus à Sa Majesté, & qu'elle devoit le plus désirer, en sorte que présentement elle ne le changeroit pas pour l'autre, où la Franche-Comté & Cambrai entroient; ainsi si Monsieur van Beuningen n'a autre chose à nous dire il peut s'en épargner la peine.

Je pensois que mardi dernier nous pourrions reprendre nos Conférences, ayant scû que le Courier d'Angleterre étoit arrivé, & que Monsieur van Beuningen pouvoit aussi avoir reçu ses ordres

&

& même par l'Ordinaire; mais je suis bien surpris de la déclaration que Monsieur Trevor me vint faire, qu'il avoit été obligé de renvoyer un second Courier au Roi son Maître pour lui demander de plus amples instructions; c'est un retardement de 7. ou 8. jours, & il y auroit bien quelque lieu de soupçonner qu'il fût affecté; mais ce que j'en prévois & qui me fâche, c'est que quand on reprendra les pour-parlers, on nous dira bien-tôt qu'il n'y a pas assez de tems jusques à la fin de May pour faire & signer le Traité & en échanger les Ratifications; cependant je vous puis dire que Sa Majesté n'accordera pas un jour au de-là, quoi qu'il en puisse arriver, & il lui suffira que de sa part il n'y ait eu ni retardement ni amusement; mais au contraire toutes sortes de facilitez & avances possibles pour la prompte conclusion de la Paix.

Je vous prie de dire par avance à Monsieur de Wit, que pour éviter les chicanes que les Espagnols nous pourroient faire sur un certain lieu nommé Orchies situé entre Lille & Douay, sçavoir s'il est ou non des dépendances de l'une de ces deux Places, le Roi désire que ledit Orchies soit nommé dans le Traité où on avoit omis de le comprendre, sur la présupposition qu'il étoit incontestablement des dépendances de Douay; mais que Sa Majesté ayant pensé depuis deux jours que les Espagnols voudroient peut-être soutenir que ce lieu-là (qui n'est qu'un petit Bourg) est indépendant elle veut aller au devant de cette dispute en le nommant dans le Traité, à quoi, soit que ledit Orchies soit dépendant ou indépendant, il ne se peut rencontrer de difficulté de la part desdits Espagnols qui ne soit insoutenable; car les Armes du Roi occu-

pèrent ce Bourg-là pendant la Campagne dernière, & Sa Majesté y a toujours eu Garnison, qui y est encore à présent; ainsi en cela le Roi ne fait pas une si nouvelle demande, mais veut seulement se faire expliquer, ce qui pourroit tomber en contestation par une injuste chicane de ses Ennemis; si Monsieur de Wit d'ailleurs veut jeter les yeux sur la Carte de Flandre qu'on appelle Gallicane, il verra bien que ce lieu-là étant à mi-chemin de Lille à Douai, Sa Majesté ne peut jamais le laisser aux Espagnols, ni manquer à faire valoir le Droit qu'elle a dessus pour l'avoir occupé la Campagne dernière, & y avoir toujours eu Garnison.

S'il eût pû vous tomber dans la pensée que le Projet du Roi eût dû être reçu de de-là aussi desobligeamment qu'il a été (ce qui bien loin d'être probable ne paroissoit pas seulement d'être possible) il nous seroit vrai-semblablement tombé dans l'esprit de proposer nous-mêmes à Monsieur van Beuningen ce que Monsieur de Wit avoit là-dessus si habilement pensé, & quand je l'ai dit depuis à Monsieur Trevor, il m'a témoigné qu'il auroit volontiers tourné la chose de cette manière; mais nous ne songeâmes alors qu'à donner à Messieurs les Etats, & aux Espagnols même, cette incontestable marque de la sincérité des intentions du Roi sur le sujet de la Paix, en leur faisant connoître évidemment que Sa Majesté ne vouloit pas chicaner un moment sur les termes du Traité, & encore aujourd'hui Monsieur van Beuningen peut dire s'il le veut que ce Projet est plutôt son ouvrage que le nôtre; car il vous en fit ôter ou ajoûter diverses choses & corriger d'autres, en quoi il ne trouva en nous aucune repugnance ni difficulté, témoin la belle
refle-

reflexion qu'il fit d'abord sur l'Article de Cession & Renonciation que l'Espagne doit faire au Roi de ses Conquêtes, nous ayant témoigné que cet Article lui faisoit beaucoup de peine, considérant que les Espagnols feroient grande difficulté de le passer pendant la minorité de leur Roi, qui étoit un tems où ils ne pouvoient faire de Cessions d'Etats valablement; mais il ne scût que repartir, & eût même quelque honte de ce qu'il avoit dit, quand nous lui fîmes remarquer que c'étoit au Roi à en être en peine, & aux Espagnols à se réjouir plutôt de n'être pas en état de faire des Cessions valables, dont Sa Majesté néanmoins vouloit bien se contenter pour le bien de la Paix, & en courir tout le hazard, particulièrement avec la Garantie que les autres Princes & Potentats lui donnoient.

Quant à ce qu'on dit de de-là que les deux points, dont nous avons parlé aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, sont contre la teneur de la Ligue de la Haye, & qu'ils feroient sortir les Etats de l'engagement qu'ils ont pris avec le Roi de la Grande-Bretagne; il y a à considérer que le Roi nôtre Maître n'étoit lié à l'alternative que jusques à la fin de Mars; qu'il s'y est de nouveau lié volontairement jusques au 15. Avril; que par le mot, touchant la prorogation de la suspension, qu'il vous a permis de dire à l'oreille à Monsieur de Wit, il veut bien encore accorder un terme de 15. jours, c'est-à-dire jusques à la fin de May; n'est-il pas juste qu'il en coûte quelque chose de plus aux Espagnols, si par une pure opiniâtreté & pour perpétuer la Guerre ils n'ont pas voulu dans ce terme-là, qui est plus que suffisant, conclurre la Paix sur le pied des deux alternatives; & à qui se pourront-

ils prendre qu'à eux-mêmes de ce nouveau pré-judice s'ils le reçoivent, puis qu'il est en leur pouvoir de s'en expliquer en terminant l'affaire promptement.

T R A I T É

Entre *Loüis XIV.* Roi de France, *Charles II.* Roi d'Angleterre & les Provinces-Unies des Pais-Bas, pour procurer la Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne. Fait à St Germain en Laye le 15. Avril 1668.

LE Roi de la Grande-Bretagne & Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, ayant envoyé à la fin du mois de Février les *Sieurs van Beuningen & Trevor*, respectivement leurs Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires auprès du Roi Très-Christien, lui offrir d'employer leurs soins & leurs offices pour le prompt rétablissement du repos public, par la conclusion d'un bon Accommodement entre lui & le Roi Catholique; & le Roi Très-Christien ayant déjà agréablement reçu les offres du Roi de la Grande Bretagne & desdits Sieurs Etats, déclarant aux *Sieurs van Beuningen & Trevor*, qu'en considération de leurs Maîtres il persisteroit à se contenter encore de faire la Paix sur le même fondement de l'une des deux alternatives dont il s'étoit expliqué dès la fin de la Campagne de l'année passée, à sçavoir ou de la cession que les Espagnols lui feroient des Places, Forts & Postes que ses Armes avoient occupez pendant ladite Campagne & de leurs dépendances, ou bien d'un équivalent consistant en la cession de la Franche-Comté (ou en la place du Duché de Luxembourg) Cambrai & le Cambrésis, Doüai, compris le Fort de Scarpe, Aire, St. Omer, Bergue, Furnes & Linck

Linck avec leurs dépendances ; il seroit depuis arrivé que par les soins & offices dudit Roi de la Grande-Bretagne & desdits Sieurs Etats, le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur de Flandre, en vertu de son Pleinpouvoir de traiter la Paix, auroit accepté au nom du Roi Catholique le premier Membre des deux alternatives ci-dessus dites, & déclaré d'être prêt de signer ou faire signer par ses Subdélégués un Traité de Paix conforme au Projet qui lui auroit été présenté par les Ministres du Roi de la grande-Bretagne & lesdits Sieurs Etats qui sont à Bruxelles : ensuite de quoi lesdits Sieurs Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires voyant l'affaire si bien acheminée auroient fait de vives instances à Sa Majesté Très-Chrétienne de vouloir consentir à une suspension d'Armes jusques à la fin de May prochain, afin de donner un tems convenable pour achever ledit Traité selon les formes accoustumées, & Sad. M. ayant déclaré sur lesdites instances que dans l'état présent des affaires elle ne pouvoit l'accorder sans se faire des préjudices extrêmes, à moins que ledit Roi de la Grande-Bretagne & lesdits Seigneurs Etats lui donnassent toutes les sûretés qu'il jugeroit lui être nécessaires, pour l'infailible succès de l'affaire auxdites conditions & dans le tems susdit, & lesdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires ayant là-dessus offert à Sa Majesté T. C. que le Roi de la Grande-Bretagne & Messieurs les Etats lui seroient garands des paroles qu'ils lui avoient portées de la part dudit Marquis de Castel-Rodrigo sur l'acceptation du premier Membre de l'alternative, & dit que par cette garantie ils avoient pouvoir de promettre, ils se trouvoient pleinement autorisés & en état de donner à Sadite Majesté Très-Chrétienne toutes les sûretés & satisfactions requises, & qu'elle pouvoit désirer de l'infailibilité dudit succès, le Roi Très-Chrétien auroit là-dessus nommé & député le Sieur le

Tellier, Conseiller en tous ses Conseils, Commandeur de ses Ordres, Secrétaire d'Etat & des Commandemens de S. M.; le Sieur de Lionne, aussi Secrétaire d'Etat & Commandeur de ses Ordres; & le Sieur Colbert; Conseiller en tous ses Conseils, Contrôleur Général de ses Finances, Trésorier de ses Ordres & Surintendant de ses Bâtimens, munis d'un Plein-pouvoir suffisant pour traiter avec les Sieurs van Beuningen & Trevor, munis aussi d'un même Pouvoir, & convenir ensemble desdites sûretés, ainsi que des moyens plus sûrs & plus prompts pour parvenir à la Paix, & après plusieurs Conférences que lesdits Plénipotentiaires ont eues ensemble, ils ont enfin accordé & arrêté les Articles qui ensuivent.

I. Le Traité de Paix entre la France & l'Espagne sera fait conformément au Projet susdit, qui a été présentement remis entre les mains desdits Sieurs van Beuningen & Trevor, & la Ratification d'Espagne sera envoyée à St. Germain en Laye à Sa Majesté Très-Chrétienne dans le dernier jour de May prochain inclusivement, comme pareillement le Roi Très-Chrétien fera remettre la Ratification dudit Traité dans le même jour dernier May entre les mains du Gouverneur de Flandre, & plutôt si faire se peut.

II. Le Roi Très Chrétien accorde de sa part une cessation de toutes sortes d'entreprises & attaques sur les Places fortes des Espagnols, à condition de réciproque du côté d'Espagne, & ce jusques au dernier May inclusivement.

III. En cas que contre toute attente l'Espagne manque à faire la Paix selon le susdit Projet, ou que la Ratification n'ait pas été remise au Roi Très-Chrétien, n'étant plus alors tenu de faire la Paix aux conditions des susdites alternatives, Sa Majesté déclare qu'elle se contentera encore de faire la Paix pendant les mois de Juin & Juillet aux conditions des deux

deux nouvelles alternatives suivantes dont le choix sera laissé à l'Espagne, à sçavoir la première de la cession des Conquêtes de la Campagne de l'Esté dernier, en y ajoûtant par l'Espagne la cession de la Franche-Comté, & Cambrai & le Cambrésis: la seconde de la cession de l'équivalent ci-dessus dit, en y ajoûtant par l'Espagne la cession de Luxembourg, ou en sa place celle de Lille ou de Tournai,

IV. Cependant dans le même cas qui vient d'être dit, que la Paix ne soit pas faite & les Ratifications fournies dans le tems susdit par la faute de l'Espagne; le Roi Très-Chrétien attaquant alors, après le terme de ladite suspension expirée, les Espagnols, pour tâcher de les nécessiter à la Paix aux conditions de l'une des deux nouvelles alternatives, le Roi de la Grande-Bretagne & lesdits Seigneurs Etats seront obligez de mettre à effet la promesse contenue dans leur garantie susmentionnée, & conséquemment toutes leurs forces par Mer & par Terre, pour obliger l'Espagne à faire la Paix aux conditions qui viennent d'être dites.

V. En cas que la Paix n'ait pu encore être faite pendant lesdits mois de Juin & Juillet, auxdites conditions pour la facilité d'Espagne, Leurs Majestez, & lesdits Seigneurs Etats conviendront alors ensemble de nouveau, de ce qu'ils trouveront être plus expédient pour terminer la Guerre.

VI. Mais afin que dans l'emploi des Armes de Leurs Majestez, & Etats au cas susdit, on puisse éviter les inconvéniens à naître par la concurrence des entreprises, dont chaque partie pourroit vouloir choisir les mêmes desseins, il a été convenu que les Armes de Sa Majesté Très-Chrétienne se contien-dront à agir du côté deçà des Rivières & Canaux qui passent par les Villes & Places suivantes; à sçavoir, Argenteau, Navaigne, Maastricht, Haken, Diest,

Dieft, Sichem, Arschot, Malines, Rupelmond, Dendremonde, Gand, Plassendal & Ostende, & n'attaqueront aucune desdites Places & Villes, & que les Armes du Roi de la Grande-Bretagne, & desdits Seigneurs Etats se contiendront d'agir au de-là des mêmes Rivières & Canaux, & n'attaqueront aucunes Villes & Places situées du côté de deçà.

Tous lesquels Points & Articles ci-dessus, ont été ainsi convenus, arrêtez & accordez de part & d'autre, entre les Srs. le Tellier, de Lionne & Colbert au nom du Roi T. C. & lesdits Srs. van Beuningen & Trevor, respectivement au nom du Roi de la Grande-Bretagne, & de Mrs. les Etats Généraux, lesquels ont promis d'en fournir les Ratifications de leurs Majestez, & desdits Srs. Etats dans le dernier jour du présent mois d'Avril inclusivement & plutôt si faire se peut, en foi de quoi ils ont signé le présent Traité de leur propre main, & y ont fait aposer le Cachet de leurs Armes. Fait à St. Germain en Laye le quinzième jour d'Avril 1668. Signé,

(L. S.) Le Tellier. (L. S.) Van Beuningen.

(L. S.) De Lionne. (L. S.) Trevor.

(L. S.) Colbert.

L E T T R E

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. Avril 1668.

J'Aireçû votre Dépêche du 12. de ce mois. Quoi que je ne doute pas que Monsieur de Wit ne vous ait communiqué le Traité que nous signâmes ici le 15. du courant avec Messieurs van Beuningen & Trevor, aussi-tôt que le Courier qui l'a porté à la Haye y sera arrivé.

Je

Je ne laisse pas toutes fois de vous en adresser une Copie, que je vous prie d'envoyer à Monsieur de Pompone sans délai, & d'en faire tirer d'autres que vous adresserez, s'il vous plaît, à Messieurs de Béziers, de Terlon, Millet & Gourville, parce que j'écrivis hier à tous ces Messieurs que vous en userez de la sorte.

Il y auroit beaucoup de choses à dire sur la précipitation, avec laquelle on a conclu de delà le Traité de l'Engagement des Places, d'autant plus que Monsieur van Beuningen, auquel Monsieur de Wit en vous parlant de cette affaire, s'étoit remis de satisfaire le Roi, n'a rien dit ici qui approchât tant soit peu de cette satisfaction; néanmoins pourvû que nôtre Traité soit ratifié par l'Angleterre & par les Etats, & que ceux-ci ne fournissent sur l'autre aucunes Troupes ni argent aux Espagnols, comme Monsieur de Wit vous en a assuré, & donné sa parole; il y aura lieu de se consoler de cette démarche des Etats nullement nécessaire, & la Paix remédiera à tout.

Je vous écrivis la semaine passée touchant le lieu d'Orchies, mais le Roi ayant sçû depuis certainement qu'il est de la Gouvernance de Lille, & toutes les Gouvernances des Places conquises devant être cédées à Sa Majesté, ce mot étant nommément exprimé dans le Projet que Castel-Rodrigo avoit déjà approuvé, Sa Majesté me chargea de ne point ajoûter audit Projet cette spécification d'Orchies, qui eût pû paroître une nouveauté, & dont même, attendu ce que je viens de dire, Sa Majesté n'avoit aucun besoin.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 26. Avril 1668.*

Messieurs les Etats ont fait revenir les six mille hommes, qu'ils avoient envoyez à Lillo à deux lieuës d'Anvers, dans le Camp près de Berg-op Soom; ce Corps posté si près des Places des Ennemis, & le Traité qu'ils avoient fait du haut Pais de Gueldres, avec des Places & plusieurs autres démarches qu'ils ont faites en même tems, ont bien marqué, la défiance qu'ils ont toûjours euë des bonnes intentions du Roi pour la Paix; ils avouënt à présent & avec quelque confusion qu'on n'en peut user plus sincérement, & plus généreusement que Sa Majesté a fait en ce rencontre: nous n'en pouvons pas dire de même d'eux qui ont pratiqué tous les Rois & Princes, pour les attirer à leur Ligue, & leur donner des ombrages de la grande puissance de la France; & il est certain que si Sa Majesté par sa grande prudence n'eût terminé les affaires, les États lui eussent attiré une grande Guerre sur les bras, & qu'ils auroient employé des sommes immenses, qu'ils ont dans leur Pais pour la maintenir; mais, Dieu merci, les choses ont pris un meilleur chemin, & Sa Majesté voit clairement quelle sûreté il y a dans l'Amitié & dans l'Alliance des États; c'est-à-dire, qu'il ne la faut compter qu'autant que leurs intérêts s'y rencontrent.

LET

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 27. Avril 1668.*

T'Ai reçu votre Dépêche du 19., & votre Billet du 21. par lequel vous me donnez avis de l'envoi que Messieurs les Etats faisoient de leur Ratification du Traité que nous avons signé ici avec Monsieur van Beuningen, & l'Envoyé d'Angleterre. Je vous assure qu'ils n'ont pas peu d'obligation à la modération du Roi, & à la considération de leur Alliance: car comme je le disois hier à Monsieur van Beuningen qui en demeura d'accord, Sa Majesté se trouvoit en état d'emporter, peut-être en moins de cinq ou six semaines, les quatre plus fortes & plus importantes Places des Pais-Bas, malgré toutes les assistances qu'on eût pû donner aux Espagnols, d'où s'enfuivroit infailliblement la déclaration des principales grandes Villes, dont plusieurs avoient déjà pris des mesures avec Sa Majesté, par des moyens qui vous surprendroient vous-mêmes, si je vous disois ce que Sa Majesté a sacrifié en ce rencontre au bien de la Paix, & à la satisfaction de ses Amis.

Aucun point de votre dernière Dépêche ne requiert une réponse précise à présent, que tous les ombrages sont levez, & que la Paix ne peut pas manquer que par le seul refus des Espagnols de la faire, ce qui leur attireroit sur les bras, aussi-bien les Forces des Espagnols que celles de Sa Majesté.

Dès que la Ratification d'Angleterre de nôtre Traité sera arrivée, nous échangerons celle du Roi avec les deux autres.

J'ai eu un Courier exprès de Portugal, qui a raporté la nouvelle au Roi du Mariage du Prince avec la Reine de Portugal, & de sa confirmation le lendemain des Pâques. Les Espagnols avoient répandu beaucoup d'argent pour le traverser, & le Marquis de Liche, Ambassadeur d'Espagne, en a eu tant de douleur, qu'il étoit parti de Lisbonne, sans prendre congé de personne, mais on a envoyé après lui pour l'arrêter, jusques à ce que la Paix fût exécutée dans le point de l'évacuation des Places, & il est maintenant dans un Village, nommé Aldra l'Allegra.

M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 27. Avril 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre le transport de Rotterdam en France de quatre paires d'Armes complètes, une partie à l'épreuve du Mousquet, & l'autre de la Carabine, de deux Rondaches à l'épreuve du Mousquet, de deux Pots de Trenchée, & de quatre Pots pour mettre sous le Chapeau, le tout pour S.M. Et attendu que ces choses-là sont de Contrebande, de vouloir donner leurs ordres à Mrs. du Collège de l'Amirauté de Rotterdam, de n'y apporter aucune difficulté. *Donné à la Haye le vingt-septième jour d'Avril 1668.*

D'ESTRADES.
TRAI.

T R A I T E'

De Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne, conclû, arrêté & signé dans la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, le 2. jour du mois de May 1668.

A Unom de Dieu le Créateur, à tous présens & à venir, soit notoire, comme par l'autorité & les soins paternels de nôtre Très-saint Pere le Pape Clément IX. du nom, séant heureusement dans le St. Siège pour le bon régime de nôtre Mere Ste. Eglise, & par les continuelles exhortations & très-vives instances de sa Béatitude, tant par plusieurs & diverses Lettres écrites de sa main, qu'envois & négociations de son propre Neveu aujourd'hui Cardinal Rospigliosi, & de ses Nonces extraordinaires Très haut, Très-Excellent & Très-puissant Prince Louis, par la grace de Dieu, Roi Très-Chrétien de France & de Navarre: & Très-haut, Très-excellent & Très-puissant Prince Charles II. par la grace de Dieu, Roi Catholique d'Espagne, &c. & Très-haute, Très-excellente & Très puissante Princesse Marie Anne d'Autriche, Reine Catholique d'Espagne, sa Mere, comme Tutrice, Curatrice & Gouvernante de ses Royaumes & Etats; seroient convenus & tombez d'accord de choisir la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, pour y traiter de Paix par l'entremise du Plénipotentiaire de Sa Sainteté, comme aussi des Ministres d'autres plusieurs Rois, Potentats, Electeurs & Princes du St. Empire, qui ont si louablement employé leurs soins & leurs offices pour acheminer cette grande affaire; & comme pour y parvenir, ledit
Sei-

Seigneur Roi Très-Chrétien auroit donné son Plein-pouvoir au Sr. Colbert, Conseiller en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, & son Ambassadeur extraordinaire; & ledit Seigneur Roi Catholique auroit donné son Plein-pouvoir au Sr. Marquis Castel Rodrigo, Capitaine & Gouverneur Général des Pais-Bas, lequel en vertu de sondit pouvoir auroit subdélégué le Sr. Baron de Bergeick, Chevalier de l'Ordre de St. Jaques, Conseiller au Conseil suprême de Flandre, & de ses Conseils d'Etat & Finances; lesquels Srs. Colbert & Bergeick, en vertu de leurs dits Pouvoirs & subdélégations, reconnus de part & d'autre pour suffisans, ont accordé, établi & arrêté les Articles qui ensuivent.

Premièrement, il est convenu & accordé, qu'à l'avenir il y aura bonne, ferme & durable Paix, confédération & perpétuelle Alliance & Amitié entre les Rois Très-Chrétien & Catholique, leurs Enfans, Nais, & à Naître, leurs Hoirs, Successeurs & Héritiers, leurs Royaumes, Etats, Pais & Sujets, qu'ils s'entr'aimeront comme bons Frères, procurant de tout leur pouvoir, le bien, l'honneur & réputation l'un de l'autre, & évitant de bonne foi, tant qu'il leur sera possible, le dommage l'un de l'autre.

II. Ensuite de cette bonne réunion, aussi-tôt que les Râtifications du présent Traité auront été échangées, la Paix entre lesdits Seigneurs Rois sera publiée, & dès l'instant de ladite Publication, il y aura cessation de toutes entreprises de Guerre, & de tous Actes d'hostilité, tant par Mer & autres eaux que par Terre, & généralement en tout lieux que la Guerre se fait par les Armes de Leurs Majestez, tant entre leurs Troupes & Armées, qu'entre les Garnisons de leurs Places,

Et que s'il étoit contrevenu à ladite cessation par prise de Place ou Places, soit par attaque ou par surprise, ou par intelligence secrète, & même s'il se faisoit des Prisonniers, ou autres actes d'hostilité, par quelque accident imprévu, ou de ceux qui ne se peuvent prévenir, contraire à ladite cessation d'Armes; la contravention sera réparée de part & d'autre de bonne foi, sans longueur ni difficulté, restituant sans aucune diminution ce qui auroit été occupé, & délivrant les Prisonniers, sans rançon ni paiement de dépense.

III. En contemplation de la Paix, le Roi Très-Chrétien retiendra, demeurera saisi, & jouira effectivement de toutes les Places, Forts & Postes que ses Armes ont occupées ou fortifiées pendant la Campagne de l'année passée. A sçavoir, de la Forteresse de Charleroi, des Villes de Binch & d'Ath, des Places de Douai, le Fort de Scarpe compris, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergue & Furne, & toute l'étendue de leurs Bailliages, Chatellenies, Territoires, Gouvernances, Prévôtéz, appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appellées.

IV. Lesdits lieux, Villes & Places de Charleroi, Binch, Ath, Douai, Fort de Scarpe, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergue & Furne, leurs Bailliages, Châtellenies, Gouvernances, Prévôtéz, Territoires, Domaines, Seigneuries, appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appellées, demeureront par le présent Traité de Paix audit Seigneur Roi Très-Chrétien, & à ses Successeurs, & ayans cause, irrévocablement, & à toujours, avec les mêmes Droits de Souveraineté, Propriété, Droits de Régale, Patrona-

ge,

354 *Lettres, Memoires, &c.*
*ge, Gardienneté, Jurisdiction, Nomination, Prér-
rogatives & Prééminences sur les Evêchez,
Eglises Cathédrales, & autres Abbaies, Prieu-
rez, Dignitez, Cures, & autres quelconques
bénéfices étans dans l'étenduë desdits Pais, Pla-
ces & Bailliages cédés, de quelques Abbaies que
lesdits Prieurez soient mouvans & dépendans,
& tous autres Droits qui ont ci-devant appartenü
au Roi Catholique, encôre qu'ils ne soient ici par-
ticulièrement énoncés, sans que S. M. T. C. puis-
se être à l'avenir troublée ni inquiétée par quel-
que voye que ce soit, de droit ni de fait, par le dit
Seigneur Roi Catholique, ses Successeurs, ou au-
cun Prince de sa Maison, ou par qui que ce soit, ou
sous quelque prétexte ou occasion qui puisse arri-
ver, en ladite Souveraineté, Propriété, Juris-
diction, Ressort, Possession, & Jouissance de tous
lesdits Pais, Villes, Places, Châteaux, Terres,
Seigneuries, Prévôtés, Domaines, Châtellenies
& Bailliages, ensemble de tous les lieux & au-
tres choses qui en dépendent. Et pour cet effet le-
dit Seigneur Roi Catholique tant pour lui, que
pour ses Hoirs, Successeurs & ayans cause, renon-
ce, quite, cède & transporte, comme son Pléni-
potentiaire en son nom par le présent Traité de
Paix irrévocable, a renoncé, quitte, cédé, & trans-
porté perpétuellement & à toûjours, en faveur &
au profit dudit Seigneur Roi T. C. ses Hoirs,
Successeurs, & ayans cause, tous les Droits, Ac-
tions, Prétensions, Droits de Régale, Patrona-
ge, Gardienneté, Jurisdiction, Nomination, Prér-
rogatives & Prééminences sur les Evêchez, Eglis-
es Cathédrales, & autres Abbaies, Prieurez,
Dignitez, Cures, & autres quelconques Bénéfi-
ces étans dans l'étenduë desdits Pais, Places &
Bailliages cédés, de quelques Abbaies que lesdits
Prieu-*

Prieurez, soient mouvans & dépendans, & généralement sans rien retenir ni réserver; tous autres Droits, que ledit Seigneur Roi Catholique, ou ses Hoirs & Successeurs ont & prétendent, ou pourroient avoir & prétendre, pour quelque cause & occasion que ce soit, sur lesdits Pais, Places, Châteaux, Forts, Terres, Seigneuries, Domaines, Châtellenies & Bailliages, & sur tous les lieux en dépendans, comme dit est; nonobstant toutes Loix, Coûtumes, Statuts, & Constitutions faites au contraire, même qui auroient été confirmées par serment; auxquelles & aux clauses dérogatoires des dérogatoires, il est expressément dérogé par le présent Traité, pour l'effet desdites renonciations & cessions. lesquelles vaudront & auront lieu, sans que l'expression ou spécification particulière déroge à la générale, ni la générale à la particulière, & excluant à perpétuité toutes exceptions, sous quelque droit, titre, cause ou prétexte qu'elles puissent être fondées; déclare, consent, veut & entend ledit Seigneur Roi Catholique, que les Hommes, Vaisseaux & sujets desdits Pais, Villes & Terres, cédées à la Couronne de France, comme, il est dit ci-dessus soient & demeurent quites & absous des à présent, & pour toujours de foi, hommage, service & serment de fidélité, qu'ils pourroient tous & chacun d'eux lui avoir fait, & à ses Prédécesseurs Rois Catholiques, ensemble de toute l'obéissance, subjection & Vassallage, que pour raison de ce ils pourroient lui devoir; voulant ledit Seigneur Roi Catholique, que lesdites foi, hommage & serment de fidélité demeurent nul; & de nulle valeur, comme si jamais ils n'avoient été faits, ni prêtés.

V. Ledit Seigneur Roi T. C., aussi tôt après la publication de la Paix, retirera ses Troupes des
Gar-

Garnisons de toutes les Places, Villes, Châteaux, & Forts du Comté de Bourgogne, vulgairement appelé la Franche-Comté, & restituera réellement, effectivement & de bonne foi à Sa Majesté Catholique toute ladite Comté de Bourgogne, sans y rien réserver ni retenir

VI. Ledit Seigneur Roi T. C. fera aussi restituër audit Seigneur Roi Catholique toutes les Places, Forts, Châteaux, & Postes que ses Armes ont ou pourroient avoir occupé jusqu'au jour de la publication de la Paix, en quelque lieu qu'elles soient situées, à la reserve des Places & Forts que doivent demeurer par le présent Traité à S. M. T. C. ainsi qu'il a été dit ci-dessus: comme pareillement S. M. C. fera restituër à S. M. T. C. toutes les Places, Forts, Châteaux & Postes, que ses Armes pourroient avoir occupées jusques au jour de la publication de la Paix, en quelque lieu qu'elles soient situées.

VII. Leurs Majestez consentent, que tous les Rois, Potentats & Princes, qui voudront bien entrer dans un pareil engagement, puissent donner à Leurs Majestez leurs promesses & obligations de garantie de l'exécution de tout le contenu au présent Traité.

VIII. Il a été convenu, accordé & déclaré, qu'on n'entend rien révoquer du Traité des Pyrénées (à l'exception de ce qui regarde le Portugal, avec lequel ledit Seigneur Roi Catholique a depuis fait la Paix) qu'entant qu'il en aura été autrement disposé, en celui-ci par la cession des Places susdites, sans que les Parties y aient acquis aucun nouveau droit, ou puissent recevoir aucun préjudice sur leurs prétensions respectives en toutes les choses dont il n'est point fait mention expresse par le présent Traité.

IX. Et pour plus grande sûreté de ce *Traité de Paix* & de tous les points & articles y contenus, sera ledit présent *Traité* publié, vérifié & enregistré en la Cour du Parlement de Paris, & en tous autres Parlemens du Royaume de France & Chambre des Comptes dudit Paris: comme semblablement ledit *Traité* sera vérifié, publié & enregistré tant au grand Conseil & autres Conseils & Chambres des Comptes dudit Seigneur Roi Catholique aux Pais-Bas, qu'aux autres Conseils des Couronnes de Castille & d'Arragon; le tout suivant & en la forme contenuë au *Traité des Pirenées*, de l'An 1659. dont seront baillées les expéditions de part & d'autre dans trois mois après la Publication du présent *Traité*.

Lesquels points & articles ci-dessus énoncez, ensemble tout le contenu en chacun d'iceux ont été traitez, accordz, passez & stipulez entre les susdits Plénipotentiaires desdits Seigneurs Rois T. C. & Catholique, au nom de Leurs Majestez, lesquels Plénipotentiaires en vertu de leurs Pouvoirs respectifs, ont promis & promettent sous l'obligation de tous & chacun les biens & Etats présens & à venir des Rois leurs Maîtres, qu'ils seront par Leurs Majestez inviolablement observez & accomplis, & de leur faire ratifier purement & simplement, sans y rien ajoûter, & d'en fournir les Ratifications par Lettres authentiques & scellées, où tout le présent *Traité* sera inséré de mot à autre dans le dernier jour du mois de May prochain inclusivement, à sçavoir S. M. T. C. à Bruxelles entre les mains du Gouverneur de Flandre; & S. M. C. à St. Germain en Laye entre les mains dudit Seigneur Roi T. C. & plutôt si faire se peut.

En outre ont promis & promettent lesdits Plé-
nipo-

nipotentiaires auxdits noms, que lesdites Lettres de Ratification ayant été fournies, ledit Seigneur Roi T. C. le plutôt qu'il se pourra, & en présence de telle personne ou personnes qu'il plaira audit Seigneur Roi Catholique députer, jurera solennellement sur la Croix, les Saints Evangiles, Canons de la Messe, & sur son honneur, d'observer & accomplir, pleinement, réellement & de bonne foi tout le contenu aux Articles du présent Traité. Et le semblable sera fait aussi le plutôt qu'il sera possible par ledit Seigneur Roi Catholique, & la Reine Régente sa Mere, en présence de telles personne ou personnes, qu'il plaira audit Seigneur Roi Très-Chrétien députer.

En témoin desquelles choses lesdits Plénipotentiaires ont souscrit le présent Traité de leurs noms & fait apposer le Cachet de leurs Armes. Fait dans la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, le deuxième jour du mois de May de l'année mille six cens soixante-huit. Etoit signé,

(L.S.) CHARLES COLBERT.

(L.S.) J. B. de BROUCKHOVEN,
Baron de Bergeyck, & cacheté de ses Armes.

Et au nom de Sa Sainteté, & desdits Electeurs & Princes du St. Empire, ont pareillement souscrit le présent Traité de leurs noms, & fait apposer le Cachet de leurs Armes.

(L.S.) Agost. Franchiori Arcivescovo de
Trabifonda; Plénipotentiaro di S. S.

(L.S.) Baron de Schonborn, Au nom de S.
A. E. de Mayence.

(L.S.) Franc. Egon. de Furstemberg, Evê-
que d'Argentine, Au nom de S. A. E.
de Cologne.

(L.S.) Chevalier Korf, nommé, Schmy-
sing, Au nom de S. A. de Munster.

LET-

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 3. May 1668.*

VOtre Dépêche du 27. m'a été renduë. Monsieur de Wit, & les plus éclairés du Gouvernement sont très-persuadés, que si le Roi eût voulu pousser ses Conquêtes, il eût été Maître des Pais-Bas cette Campagne; Dieu veuille qu'ils reconnoissent aux occasions les obligations qu'ils ont au Roi, mais les connoissant comme je fais, si la mort du Roi d'Espagne arrivoit, ils seroient tout prêts à faire des Ligues, & remuer toute la Chrétienté, pour s'oposer aux Droits légitimes qui appartiendroient à Sa Majesté; vous pouvez, Monsieur, prendre vos mesures là-dessus.

On attend ici avec grande impatience quelque Courier d'Aix-la-Chapelle qui apprenne la signature du Traité. L'on a sçû seulement le passage de Monsieur Temple le 28. du passé par Maastricht: qui portoit le pouvoir de Castel-Rodrigo à Monsieur de Bergeik pour signer, & du depuis il est arrivé un Courier de Bruxelles à l'Ambassadeur d'Espagne, qui lui donne avis que la Rati-
fication en blanc de la Reine d'Espagne est arrivée, ce qui fait espérer que dans peu ce grand Ouvrage sera achevé, & que la Paix générale s'ensuivra, ce qui ne sera pas une petite gloire à Sa Majesté, d'avoir sacrifié ses intérêts pour le repos de tout le monde.

Il est arrivé deux Vaisseaux qui ont confirmé la nouvelle du Mariage de la Reine de Portugal

360 *Lettres, Memoires, &c.*
gal avec le Prince, & des Lettres parlent for-
particulièrement de la retraite du Marquis de
Liche, & de son mécontentement.

Il ne se peut pas plus témoigner de joye qu'il
y en a dans les Villes de Hollande de la Paix,
& particulièrement dans celles qui abondent
plus dans le Commerce; aussi a-t-on remarqué
que depuis le Traité signé à Paris l'argent est
rare, & que l'on employe des sommes immen-
ses de toutes parts dans le Commerce.

L E T T E R

De Mr. de Lionne au Comte d'Estades.

Le 4. May 1668.

J'Ai reçu votre Lettre du 26. de l'autre mois.
Je vous rends mille graces de ce qu'il vous a
plû terminer l'affaire de Monsieur l'Evêque
d'Orange, à sa satisfaction, comme il étoit
si juste: j'en fais aussi mes remerciemens à Mon-
sieur van Zuylichem par la Lettre ci-jointe. Les
avis que le Roi a d'Aix-la-Chapelle & de
Bruxelles, ne se raportent pas à ce que Mon-
sieur de Wit vous avoit dit en dernier lieu, des
ordres que Castel-Rodrigo avoit envoyez au Ba-
ron de Bergeik, de signer le Projet qu'on a dres-
sé & accepté avec les Ministres d'Angleterre &
de Hollande; Il se voit au contraire que les
Espagnols de dessein formé avoient déjà fait per-
dre par leurs tergiversations neuf ou dix jours
d'un tems fort précieux; car tout fût ajusté ici
le 15. & au 26. Temple n'étoit pas arrivé à l'As-
semblée, ni le Baron de Bergeik n'avoit reçu
aucun ordre de signer ledit Projet, & le chican-
noit

noit au contraire sur le pied des belles & judicieuses remarques du Baron de l'Isola, prétendant y faire divers changemens. Le Roi ne peut croire que toute cette conduite de Castel-Rodri-go, n'ait ses mystères & ses vûës, autres que celles qu'il fait paroître dans les discours qu'il tient aux Ministres des Etats Généraux, & je ne croirois pas me tromper quand je dirois qu'il parle d'une manière bien différente au Sieur Temple, & que celui-ci n'a pas de si bonnes intentions que le Sieur Trevor, témoin les longueurs de son Voyage. Sa Majesté, pour développer cet énigme, & faire cesser toutes les mauvaises fines-ses du Gouverneur de Flandre, dépêcha hier un Courier exprès à Monsieur Colbert, pour lui dire de signer le Traité en la forme qui lui a été dressée, & de le remettre sans délai, ainsi signé de lui, entre les mains du Plénipotentiaire du Pape, afin que les Médiateurs n'ayent plus qu'à agir auprès des Espagnols, pour avoir la Paix signée ou justifier au monde qu'ils ne l'auront pas voulu.

Cette demande devoit avoir été faite à Sa Majesté par les Médiateurs, & quand même elle n'auroit pas été accordée, ils n'auroient pû raisonnablement s'en plaindre, mais elle l'a voulu faire de son propre mouvement, & donner cette nouvelle marque de son entière sincérité sur le fait de la Paix. Je vous dirai bien, comme je l'ai déjà signifié à Monsieur van Beuningen de sa part, que Sa Majesté ne voulant être surprise ni amusée, elle va se préparer à marcher en Flandre au 18. de ce mois, si dans ce jour-là elle n'a la nouvelle ici que le Traité ait été signé, aussi-bien par les Espagnols que par Elle; & comme dans ce cas-là de leurs refus les intérêts

de Sa Majesté seront devenus communs avec ceux de l'Angleterre & de Hollande, ensuite de nôtre Traité du 15. du mois passé; Sa Majesté désire que vous avertissiez de bonne heure Messieurs les Etats, à préparer aussi toutes choses nécessaires, pour faire agir leurs Armes conjointement avec les siennes, quand le tems de la Suspension sera expiré, pour forcer les Espagnols à la Paix.

DE LIONNE.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 10. May 1668.

J'AI reçu, Monsieur, vôtre Dépêche du 4. du courant. Monsieur de Wit convient que le procédé des Espagnols n'est pas net, & que Castel-Rodrigo n'agit pas sincérement; les Députés des Etats s'en sont plaints par leur Lettre sur le délai qu'il apporte d'envoyer le Pouvoir au Baron de Bergeick pour signer, nonobstant qu'il eût promis de le délivrer au Sieur Temple dès le 20. Avril, & qu'il ne l'a eu que le 24. ce qui marque que son intention n'étoit pas de tenir ce qu'il avoit promis. Le Sieur de Wit, dans l'Assemblée des Etats Généraux, a fort loué l'ordre que le Roi avoit envoyé de signer le Traité sans attendre que les Espagnols le signassent; il s'est fort étendu pour faire remarquer la bonne conduite de Sa Majesté & de son Conseil dans le cours de cette affaire, & il a avoué que lui-même avoit été le premier trompé, & qu'il n'avoit pas si bien connu les Espagnols que Sa Ma-
jesté

jesté, en ce que son avis avoit toujours été qu'il falloit une suspension d'Armes générale, au lieu que le Roi a toujours insisté pour le bien & l'avancement de la Paix de ne l'accorder que pour une suspension d'entreprises; qu'on voit à présent fort clairement; que si la suspension d'Armes eût été générale, lesdits Espagnols se fussent encore plus éloignés de la signature, laquelle ils n'ont fait que par force & menaces; qu'il falloit tenir les Troupes en état d'agir contre eux, en cas qu'ils n'exécutassent pas dans la fin de ce mois tout ce qui est porté dans le Traité de Paris: toutes les voix ont été pour cela, Monsieur de Reinswoude même y a consenti par son silence, en n'alléguant rien pour les Espagnols; en suite plusieurs Députez me sont venus voir & m'ont témoigné que les Etats ne désiroient rien plus que de rentrer dans la confiance du Roi, & se lier avec Sa Majesté plus étroitement que jamais. Je leur ai répondu qu'ils pouvoient juger par tout ce qui s'est passé la considération que le Roi avoit eüe pour eux, que leur procédé l'avoit assez obligé à se retirer de leurs intérêts, si l'Amitié qu'il avoit toujours eüe pour le bien de l'Etat & pour leurs avantages n'avoit prévalu à tous les sujets que leur conduite avoit donné à Sa Majesté de s'éloigner d'eux, & que je les pouvois assurer, que ce qui étoit arrivé ne diminuoit en rien l'affection que le Roi a pour eux, pourvû qu'ils en usassent bien à l'avenir. Je fus ensuite voir Mr. de Wit, sur l'avis que j'eus d'une proposition qui a été faite aux Ambassadeurs d'Hollande qui sont en Angleterre, par Molina & l'Isola, & approuvée de Milord d'Arlington, de faire un Traité d'Alliance défensive entre l'Espagne, l'Angleterre, la Suède & les Etats,

& que je ne croyois pas qui pût tomber dans sa pensée & dans celles des États, puis que ce seroit un moyen de rompre toutes nos Alliances, & de ne pouvoir jamais plus prendre aucune confiance auxdits États. Il me répondit qu'il étoit vrai que cette proposition avoit été faite à leurs Ambassadeurs, que même l'Isola leur donnant les remarques qu'il a faites sur le Traité de Paris, leur à fort exagéré que c'étoit un piège que le Roi leur tendoit pour les attaquer plus sûrement; mais qu'il avoit fait connoître à ses Maîtres que ces Remarques de l'Isola étoient artificieuses & extravagantes, & faisoient voir l'esprit de l'Auteur, en ce qu'il n'avoit pas compris l'avantage que les Espagnols en reçoivent, puisque leur perte étoit infaillible si on ne les en eût sauvez par ledit Traité; qu'il pouvoit aussi m'assûrer que les États répondroient à leurs Ambassadeurs en Angleterre, qu'ils n'approuvoient pas les conditions qui avoient été faites, & qu'ils répondissent que les États n'entreroient en aucune Liaison ni Traité de défensive avec les Espagnols. Il m'ajouta qu'il voyoit avec peine que plusieurs Villes de Hollande & même des Provinces entières inclinoient fort à se lier avec les Anglois; que son sentiment seroit fort de rompre ces mesures, & qu'il ne le pouvoit seul sans que le Roi y entrât, ce qui lui serviroit de prétexte pour agir avec plus de vigueur; que le tems étoit favorable, tous les soupçons de la Monarchie universelle étant levez par la Paix signée, & par la manière sincère & obligeante dont le Roi en a usé en cette rencontre; qu'il m'avoüoit qu'il avoit trouvé véritables tous les avis que je lui ai donnez de vôtre part, sur les Cabales qui se faisoient contre sa Personne par l'Angleterre de

con-

concert avec la Maison d'Orange; qu'il croyoit qu'on alloit entrer dans une conjoncture à détruire tous leurs Projets, mais que cela devoit être conduit très-délicatement & en grand secret; que sa pensée seroit d'entrer dans une nouvelle liaison avec le Roi pour s'oposer à la prétension du Roi d'Angleterre, qui est d'être Roi de la Mer, & qui veut obliger les Vaisseaux tant du Roi que ceux des Etats à baisser le Pavillon sans que les leurs le baissent, qui est une supériorité insupportable; que si le Roi veut entrer dans un Traité avec les Etats de la forme du salut entre eux, ainsi qu'il avoit été parlé la Campagne passée, c'est-à-dire que les Vaisseaux des Etats baisseront le Pavillon les premiers & que ceux du Roi les salueroient après, qu'il espéroit de porter lesdits Etats à s'obliger par ledit Traité à joindre un bon nombre de Vaisseaux avec ceux du Roi, pour forcer les Anglois à renoncer à cette prétension, ou bien les combattre par tout où ils les trouveroient; que ce qu'ils ont fait à Monsieur de la Roche doit faire songer que dans la suite du tems ils feront pis, & qu'on fera connoître à tout le monde par un tel Traité l'étroite union où le Roi & les Etats sont, & faire perdre l'espérance à tous ceux qui se sont persuadés qu'il restoit de l'aigreur & de la méfiance dans l'esprit de Sa Majesté de tout ce qui s'est passé depuis le 25. Janvier. Je lui répondis que je ne pouvois pas entrer dans une telle Négociation sans ordre du Roi; que je sçavois bien que nous avions la même prétension que les Anglois de faire baisser le Pavillon sans que nous rendissions le salut; mais que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit là-dessus. Il me repliqua qu'il seroit très marri

que le Roi eût cette prétension qui romproit toutes les mesures, en ce que de-là il naîtroit tous les jours des affaires qui aigriroient les esprits, les Etats donnent ordre à leur Amiral de ne baisser le Pavillon à pas un Roi, s'ils ne sont assurés que le salut du Pavillon leur sera rendu, & que ce qu'il m'en dit est pour témoigner, le désir qu'il a que les Etats se lient à la France plutôt qu'à l'Angleterre; que dans la disposition où elle est de s'unir à la Hollande il ne rejettera pas peut-être un accommodement pour le salut en se liant à eux contre les autres Rois qui ne le voudroient pas faire. Je vous prie, Monsieur, de me faire sçavoir le plutôt qu'il se pourra les sentimens du Roi sur cette matière; car si Sa Majesté juge que l'Union des Etats plus étroite soit nécessaire à son service, il ne faut pas perdre cette conjoncture qui est favorable pour faire revenir à nous les Villes & les Provinces portées pour l'Angleterre. Je dois aussi vous dire que si Monsieur de Wit ne se voit appuyé du Roi sur une telle proposition, il prendra d'autres mesures, & peut-être sera-t-il forcé d'acquiescer aux sentimens du parti des Anglois, ce qu'il ne fera qu'à l'extrémité, étant fort mal satisfait & ayant peu d'estime pour le Conseil d'Angleterre, grand mépris de celui d'Espagne & de leurs Ministres, & ne faisant nul fondement sur les Résolutions des Suédois qu'il trouve fort intéressés, & au contraire une haute estime de la Personne du Roi, de sa valeur, de son grand esprit & de sa conduite, jusques-là qu'il a dit hautement dans l'Assemblée, qu'il falloit avouer que le premier & le plus solide Conseil qu'il y eût dans la Chrétienté étoit celui du Roi dont il étoit le Chef, ce qui ne se voyoit pas ailleurs. Voilà l'état où
 sont

font les choses à présent, dans lesquelles vous verrez plus clair que je ne fais par votre grande capacité & expérience dans les affaires.

Je dois vous dire seulement que si vous estimez qu'on doive agir pour chasser tout à fait les Anglois des liaisons qu'ils prennent tous les jours par leurs intrigues dans les Villes de Hollande, il sera nécessaire d'y aller négocier au plutôt.

Je n'ai pas trouvé dans votre Dépêche la Lettre que vous m'avez marqué m'envoyer pour Monsieur de Zuylichem; mais j'ai été chez lui le remercier de votre part de l'ordre qu'il a envoyé à Oranges pour la satisfaction de Monsieur l'Evêque. J'ai aussi écrit à Monsieur Millet Gouverneur d'Oranges, Capitaine dans mon Régiment, de le servir & protéger ses intérêts en tout ce qui dépendra de lui; je ne doute pas qu'il ne le fasse étant fort honnête Homme & de mes Amis. Les Espagnols ne veulent plus engager les Places & Pais du haut Pais de Gueldres, se servant de l'Article séparé qui leur donne la liberté de le faire ou non. Ils n'ont pas laissé de faire entendre que si les Etats se veulent engager à un Traité défensif entre l'Espagne, l'Angleterre & la Suède, ils passeront outre. Ils refusent aussi d'exécuter ce qu'ils avoient promis aux Suédois pour les Subsidés; ce qui donne lieu aux Etats de se plaindre des Espagnols selon ce que je peux juger, les Etats s'accommoderont avec la Suède pour les Subsidés dûs du passé, & donneront quelque chose tous les ans pour les maintenir dans leurs intérêts.

Les Troupes des Ducs de Lunebourg ont été mises en Garnison dans les Places du Rhin & de l'Issel, elles sont très-bonnes & complètes. Monsieur le Prince d'Orange est de retour de

l'Armée, il s'est trouvé à la revûë, ses Amis lui conseillent d'aller en Zélande se faire recevoir Chef de la Noblesse; ce ne sera pas si-tôt qu'il fera ce Voyage; cependant on travaille en Hollande pour faire déstituër le Sieur Hubert de sa Charge de Pensionnaire, qui est contraire aux desseins de la Hollande & fort porté pour les intérêts de la Maison d'Orange; c'est un des grands Ennemis que Monsieur de Wit ait en ce País.

Je viens d'apprendre tout présentement que Monsieur de Béverning doit revenir ici & passer à Bruxelles & y séjourner, pour presser conjointement avec les Députés des Etats qui y sont le Marquis de Castel-Rodrigo d'achever l'affaire de la Paix & après se rendre ici.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 17. May 1668.

J'AI reçu, Monsieur, vôtre Dépêche, que j'ai communiquée à Monsieur de Wit, lequel m'a témoigné ne trouver rien à redire au refus que vous aviez fait de la Ratification qui avoit été présentée, non pas qu'il ne la croye valable, ayant été faite après que la Reine d'Espagne, & son Conseil ont vû & lû le Traité fait à Paris, & qu'ils ont inséré mot à mot dans ladite Ratification, & envoyé pour cela un blanc signé, pour remplir ce qui avoit pû avoir été ajouté à Aix la Chapelle; mais le mauvais procédé de Castel-Rodrigo, & ses manquemens de parole en plusieurs endroits, méritent

sent bien la mortification que le Roi lui donne, de ce que tous les Peuples de Flandre voyent que c'est lui seul, qui est cause de tous les malheurs & souffrances, & que l'Armée de Sa Majesté vit aux dépens du Roi son Maître, ce qu'il eût pû éviter s'il eût agi avec sincérité.

Il m'a dit que les Suédois avoient signé à Londres la Ligue qui avoit été faite à la Haye, où ils avoient promis d'entrer; que cela avoit été différé, parce qu'ils vouloient avant cela que les Etats payassent les trois cent mille Rixdalers, à quoi les Espagnols s'étoient obligez, & dont lesdits Etats avoient été cautions, mais comme ils ont refusé de conclurre ce Traité s'ils persiftoient dans cette prétension, le Comte de Dohna s'en est relâché, & a demandé seulement les Officiers des Etats près des Espagnols, pour les faire payer de cette somme, ce qu'ils ont promis, ayant été résolu de les y contraindre en cas de refus.

Ledit Sieur de Wit m'a encore parlé touchant le salut du Pavillon; il appréhende qu'il n'arrive quelque rencontre à la Mer, qui aigrisse les esprits contre la France & cet Etat.

L'Amiral de Ruyter est prêt de fortir en Mer avec quarante-huit Vaisseaux, il a ordre de ne baisser le Pavillon pour pas un Roi, s'il n'est assuré que le salut du Pavillon lui soit rendu: il est toujours de même sentiment, que je me suis donné l'honneur de vous écrire, qui est de faire un Traité de Garantie entre le Roi & cet Etat, pour obliger le Roi d'Angleterre à rendre le salut en baissant le Pavillon, & se servir de la force en cas de refus. Il dit, que si le Roi m'envoyoit pouvoir de traiter cette affaire, il prendroit si bien son tems en ménageant les Dé-

putez des Villes, qu'il ne doute pas qu'il ne les portât à rompre, sur ce cas, contre l'Angleterre, étant assuré d'être appuyé de la France sur ce même sujet. Il commence déjà à paroître de l'aigreur contre l'Angleterre dans quelques Villes de Hollande & en Zélande, les avis étant venus aux Etats, que nonobstant ce qui a été arrêté après le Traité de Bréda, après lequel, pour plus grande précaution, les Etats ne voulurent échanger les Ratifications, que le Roi d'Angleterre n'eût délivré une Lettre patente, par laquelle il déclaroit que les Pais & Places occupées par les Etats pendant la Guerre leur resteroient, si elles n'étoient reprises avant le 20. May 1667. ainsi qu'il est porté par le Traité, les Etats pour prévenir tous inconvéniens dépêchèrent une Frégate pour porter cette Lettre patente, & la Copie du Traité de Bréda au Gouverneur de Suratte, lequel l'envoya au Mylord d'Ulby. Quand il parut sur la Côte avec cinq Navires, lequel n'y est arrivé qu'au mois d'Octobre, il ne voulut pas déférer à l'ordre du Roi d'Angleterre, fit faire la descente, attaqua le Fort, le prit, & se rendit Maître du Pais, pilla toutes les Habitations, & brûla tous les Moulins à Sucre, afin que tout ce Pais-là soit désert quand il le perdra : les Etats ont envoyé sept Navires pour l'attaquer, avec ordre de ne faire point de quartier ; c'est dans ces conjonctures qu'on avanceroit bien les affaires avec ces Peuples si on étoit averti des intentions du Roi. J'ai répondu à Monsieur de Wit, comme j'avois fait par mon autre Dépêche touchant le salut du Pavillon, que comme je n'avois pas ordre d'entamer une pareille Négociation, je ne pouvois lui dire autre chose si ce n'est que je vous en écrirais :

je

je lui ai aussi dit, que je ne comprenois pas à quoi étoit bonne la signature du Traité avec la Suède, ainsi qu'il paroît par une des Lettres des Ambassadeurs des Etats, qui porte qu'il faudroit tâcher de convenir avec la Suède des Subsidés, pour les attirer dans leurs intérêts; ce qui présuppose qu'il y a quelque Négociation, puisque l'Assemblée de Hollande a été convoquée sur cette Dépêche: il ne s'est pas trop défendu là-dessus, & je vois bien qu'ils veulent ouvrir la bourse pour s'affûrer des Suédois, & conserver les Ducs de Brunswic, ce qui couvrira toutes leurs Frontières du côté de l'Allemagne, vous pouvez en sçavoir plus de particularité par l'Angleterre, où ces sortes d'affaires se traitent avant qu'elles paroissent en Hollande.

Les Etats ont témoigné bien de la joye des ordres du Roi, que vous avez envoyez à Boulogne, pour permettre aux Propriétaires du Vaifseau, qui est échoué, de retirer leurs effets des Magasins où ils les avoient mis, & de les rembarquer & continuer leur Voyage.

L'Evêque de Munster a remis a l'arbitrage de Messieurs les Etats, le démêlé qu'il a avec la Province de Gueldres touchant Borkelo: il leur a fait connoître qu'il vouloit bien vivre avec eux, & être leur Ami.



L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 24. May 1668.*

Monsieur de Wit est depuis quatre jours dans les Villes de Hollande pour y négocier, il n'en reviendra que Samedi au soir. Tout ce que je puis dire par avance, c'est que les Espagnols & les Anglois échauffent fort les Villes & les Provinces sur la maladie du Roi d'Espagne, & font courir le bruit qu'il ne peut pas vivre, & qu'il se faut précautionner contre les desseins du Roi, qui ne manquera pas de prétendre tout le Pais-Bas en cas de mort dudit Roi, & c'est ce qui dispose ici si facilement les esprits à cette triple Ligue, & il n'y a rien qu'ils ne fassent pour éviter que les Pais-Bas ne soient au Roi, car on ne peut leur ôter de l'esprit, que si cela étoit leur Etat ne fût perdu en deux ans. Ce qui leur a été écrit de Bruxelles que le Roi fait faire des Citadelles dans toutes les grandes Places avancées les confirme fort dans cette opinion, & que ce ne seroit pas une affaire que la Conquête des Pais Bas si le Roi venoit à mourir.

Selon la situation des esprits, je vois peu de jour à faire réussir la pensée de Monsieur de Wit, à moins que le Roi ne se contente de l'autre alternative, & qu'il le fasse seulement à la prière des Etats, & que par là cessât cette triple Alliance qui aura avec le tems plus de suite qu'elle n'en paroît avoir à présent. Je suis certain que Monsieur de Wit, pour son intérêt propre, fera tout ce qui dépendra de lui, pour attacher cet

Etat

Etat aux intérêts de la France, mais il n'est pas en son pouvoir de rompre & dissiper les cabales d'Angleterre & de la Maison d'Orange, tant que des prétextes apparens qui touchent au cœur subsisteront; c'est à vous, Monsieur, qui êtes éclairé plus que personne, & qui sçavez au vrai les sentimens du Roi, à mander de bonne heure ce que Sa Majesté croit ce qui se doit faire pour son service dans cette conjoncture, car si les Etats affermissent cette triple Ligue, & attirent à eux d'autres Alliez; le parti sera si fort qu'on ne le pourra plus rompre, aussi, si dans ce commencement le Roi trouvoit son avantage en prenant à la prière des Etats l'autre alternative, & se liant de nouveau par un Traité de Garantie avec lesdits Etats, après être convenu du salut du Pavillon, ce qui seroit directement contre les prétensions du Roi d'Angleterre, je ne doute pas qu'on ne renverlât cette triple Alliance, & qu'on ôtât tous les ombrages de l'esprit de ces Peuples, qui reviendront toujours tant que la cause subsistera.

Monsieur de Béverning est de retour de Bruxelles; il a fait son raport aux Etats, & a fort exagéré la netteté avec laquelle Monsieur de Croisly a agi à Aix, pour avancer la Paix: il s'est plaint de la tergiversation des Espagnols, s'étant bien appercû à Bruxelles que tout ce que Castel Rodrigo avoit fait, n'étoit que pour engager les Etats à faire quelque acte de rupture, pour après leur laisser à démêler la Guerre entre la France & eux.

Ledit Marquis l'a fait attendre deux jours avant de pouvoir avoir Audience. Il l'a reçû fort froidement au commencement, & a parlé plus de deux heures sans lui donner le tems de repliquer.

Il lui a proposé un emprunt d'argent, & ledit Béverning lui a répondu que s'il vouloit traiter d'une remise pour les Marchands d'Anvers sur Amsterdam, & que lesdits Marchands en soient caution, il pourroit trouver la somme qu'il demande, & que les Etats lui avoient donné ordre de lui dire qu'ils avoient été caution de trois cent mille Rixdalers qu'il avoit promis aux Suédois, & qu'il les falloit payer; il lui repliqua qu'il le feroit volontiers s'il se faisoit une quadruple Ligue, où l'Espagne entrât à des conditions de garantie entre ces quatre Colliguez, mais pour ne rien faire il ne croyoit pas être obligé de payer cette partie aux Suédois; à quoi ledit Béverning a repliqué, qu'il ne falloit pas parler aux Etats de rien qui pût choquer le Roi, & qu'ils ne le feroient pas: par les discours dudit Béverning il paroît mal satisfait de l'entretien qu'il a eu avec ledit Marquis, qu'il trouve peu capable d'avoir un si grand Gouvernement que celui qu'il a; Il m'a dit qu'ils ont été tous trompez sur le choix de l'alternative, & qu'ils n'avoient pas connu ce que c'étoit que les dépendances, gouvernances & appartenances des Places conquises, & que c'est proprement être Maître des Pais-Bas & du Commerce, n'y en ayant point sans passer par les Villes que le Roi occupe.

La Flote des Etats est prête de sortir en Mer au nombre de soixante Vaisseaux, dont dix-huit des plus grands sont doublez; il y a à craindre que cette Flote n'ait quelque ordre secret d'agir contre le Portugal: la Ville d'Amsterdam & quelques autres Villes pouffent fort pour rompre contre ce Royaume-là.

M E M O I R E

Du Comte d'Estrades , présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 30. May 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder à Sa Majesté le même Aête de Garantie, pour la sûreté de la Paix qui vient d'être accordée qu'Elles sont prêtes de donner aux Espagnols. Sa Majesté a aussi donné ordre de faire une pareille instance en son nom au Roi de la Grande-Bretagne pour le même effet, à quoi Elle est persuadée que ni en Angleterre ni en Hollande, on n'aportera aucune difficulté puis que c'est une chose fort juste & qui d'ailleurs comme telle se trouve déjà offerte, stipulée, & promise dans le Traité fait à Paris le quinzième Avril dernier. Donné à la Haye le 30. jour d'Avril 1668.

D'ESTRADES.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 31. May 1668.

J'Ai communiqué les points de vôtre Dépêche précédente à M. de Wit, qui n'est de retour que de hier de la course qu'il a faite dans
les

les Villes de Hollande; Il m'a confirmé de nouveau que cette triple Alliance signée à Londres, n'est nullement contre les intérêts du Roi, mais seulement pour deux sujets, dont l'un cesse, qui est pour la conclusion de la Paix; & l'autre subsiste, qui est pour la garantie de ladite Paix, où tous les Rois & Princes peuvent entrer; que les Etats ont refusé toutes les propositions qui ont été faites de la part des Espagnols, & du Ministre de l'Empereur, pour être compris dans cette triple Alliance, & y être inférez, qu'on seroit obligé de se défendre les uns les autres; que l'Angleterre y étoit même fort inclinée, & a pressé leurs Ambassadeurs d'en écrire aux Etats pour y consentir, mais qu'on l'a absolument refusé & déclaré qu'on ne le feroit jamais.

Quant à ce qui regarde les Subsidés promis à la Suède, que les offices qu'ils ont fait & feront pour obliger lesdits Espagnols à tenir leur parole, sans que pour cela ils en fassent le payement de leurs deniers, en cas de non-payement par lesdits Espagnols, mais bien retrancheront toutes les faveurs qu'ils pourront prétendre desdits Etats, comme ils ont commencé de faire ce matin, en refusant à Dom Esteven de Gamarre l'Acte de garantie de la Paix qu'il leur a demandé en faveur des Espagnols; il lui a répondu que quoi que leurs Députez l'ayent signé à Bruxelles, lesdits Etats ne le ratifieront pas jusques à ce qu'ils ayent payé les Suédois de la somme dont ils étoient convenus, & que lesdits Etats accorderoient ladite garantie au Roi sur la demande que j'en ai faite, Sa Majesté ayant agi avec toute sorte de sincérité & de bonne foi dans le Traité de ladite Paix. Ledit Esteven de Gamarre.

marre s'est fort emporté là-dessus, & a dit devant les Députez que peut-être les deux Rois feroient bien-tôt d'accord, & que s'il en étoit crû le Roi son Maître céderoit tout le Pais-Bas à la France, & l'échangerait avec le Roussillon; ce discours a suivi ce qu'il avoit déjà fémé par les Villes de Hollande, ce qui n'a pas peu aidé à augmenter les ombrages parmi les esprits qui en sont assez susceptibles; car tout ce qui se dit sur cette matière est crû facilement en ce Pais.

Vous jugerez par-là des choses que Mr. de Wit m'a dites, & par les avis que vous avez d'ailleurs, à qui on doit le plus ajoûter foi, mais il me paroît par tout ce que je remarque ici parmi les habitudes que j'y ai, qu'on n'a point intention de payer pour les Espagnols la somme qu'ils ont promise aux Suédois, ni de leur donner des Subsidés pour être entrez dans cette triple Alliance.

Monsieur de Wit m'a témoigné fort sérieusement qu'il ne me déguisoit rien, & que la suite justifiera ce qu'il m'a dit; qu'il est vrai que les Etats sont fort partagez; que si on en doit juger par les discours même de quelques-uns qui sont dans le Gouvernement, on fera passer cette triple Alliance pour une Ligue nouvelle, où la Maison d'Autriche est comprise, & il n'est pas surpris que de telles choses se débitent, quoi que fausses, puis qu'elles s'impriment dans leurs Villes, ce qui arrive par les libertez établies dans une République, sans que les Etats y puissent remédier.

Il m'a dit que Monsieur van Beuningen avoit ordre de vous éclaircir dès le présent Ordinaire sur cette Triple Ligue, mais que comme vous ne lui en aviez pas parlé il avoit jugé que vous
lui

lui en parleriez; ledit Sieur de Wit n'a pas manqué de me demander ce que vous m'aviez répondu sur le sujet d'une nouvelle liaison entre le Roi & les Etats, touchant le salut du Pavillon: Je lui ai répondu que le Roi, avant de se déclarer, vouloit sçavoir si cette union venoit à se faire, cela rompra cette triple Alliance faite depuis peu entre l'Angleterre, la Suède & la Hollande, & qui paroît aux yeux de tout le monde n'avoir été que contre la France: il me repliqua qu'il ne pouvoit mieux me faire connoître en quoi consiste cette triple Alliance, que dans l'explication qu'il me vient de faire, n'y ayant rien de nouveau ici contre les intérêts du Roi, & quant à l'union qu'il m'a proposée si le Roi l'agrée, il agira près des Villes de Hollande pour les porter à se délivrer de cette sujettion que le Roi d'Angleterre leur veut imposer de baisser le Pavillon, sans leur rendre le salut de même; qu'il ne pouvoit pas sçavoir le tems d'une Assemblée, après avoir disposé les Députez d'y consentir, il estime qu'il seroit à propos que le Roi m'envoyât un pouvoir pour signer, & que Sa Majesté envoyât en même tems un Projet, selon qu'elle jugeroit être le plus sûr, pour contraindre les Anglois à ce que le Roi & les Etats désireront; qu'il vouloit cependant me dire sa pensée, qui seroit de faire une union entre le Roi & les Etats, & se promettre l'un à l'autre de rompre contre l'Angleterre, en cas que les Anglois prétendissent quelque salut ou autre différence à la Mer des Vaisseaux du Roi, & qu'aussi si les Anglois ne rendent le salut du Pavillon aux Hollandois, la France sera obligée de rompre contre l'Angleterre, ainsi que les Etats le feront pour la France sur le cas ci-dessus spécifié, & se lieront

si

si étroitement que le Roi & les Etats ne feront aucun accommodement avec l'Angleterre, qu'ils ne l'ayent forcée par les Armes de renoncer à cette prétension de supériorité à la Mer.

Ledit Sieur de Wit m'a ajoûté qu'il ne croit pas qu'on puisse mieux persuader toute la Chrétienté de l'étroite liaison de la France avec les Etats, que par un Traité de cette nature, ni qui marquât mieux la différence de l'engagement, que les Etats ont pris avec Sa Majesté, à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre qui sera entièrement détruit par-là. Il m'a fort parlé sur les nouveaux bruits que les Espagnols répandent dans les Villes, qu'on traite un échange en Espagne, par le moyen de Pimentel, du Pais-Bas avec le Roussillon; ce qui altère tellement l'esprit de tous ces Peuples qu'ils se croiroient tous perdus si cet échange avoit lieu, que pour faire finir tous ces ombrages causez par les artifices des Espagnols, il croyoit que dans l'union qui se feroit entre le Roi & les Etats sur le fait du Pavillon, il seroit nécessaire d'y mettre un Article qui portât, qu'en cas de mort du Roi d'Espagne, le Roi & les Etats prendroient les Armes pour chasser les Espagnols des Pais-Bas, & obliger ledit Pais à se mettre en République, & que le Roi seroit libre de porter ses Armes par tout dans les Royaumes & Pais du Roi d'Espagne, pour les conquérir: par ce-moyen on renverseroit tous les desseins des Espagnols, qui ne tendent qu'à faire faire quelque mauvais pas ^{leur} aux Etats; par la crainte qu'ils leur donnent de la Conquête de la Flandre; surquoi on ne se peut assurer ici ni éviter que ce cas arrivant, les Etats ne prennent toutes les liaisons qu'ils pourront avec les Anglois & Princes leurs Voisins, pour
s'y

s'y oposer , & qu'il vaut bien mieux prévenir ces accidens de bonne heure que non pas d'attendre un tems qui nous portera à une rupture ; qu'il me prioit de croire que son intention étoit bonne , & qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir la France & cet Etat si bien liez que les Cabales d'Espagne & d'Angleterre & celles des Pais-Bas ne les pussent jamais ébranler , ce qui arriveroit infailliblement si on faisoit l'Union proposée , s'en remettant néanmoins à ce que le Roi jugera de plus convenable à ses intérêts , ne me disant tout ce que dessus que de lui-même , les affaires de cette nature ne se pouvant exécuter dans un Etat Populaire par un Homme seul , mais bien par Négociations & ménagemens avec les Députés des Assemblées , à quoi il travaillera dès qu'il sera assuré des sentimens du Roi là-dessus. Il me dit ensuite confidemment qu'il trouvoit Monsieur van Beuningen trop échauffé par ses Dépêches , & insinuant des pensées aux Villes de Hollande , que le Roi d'Espagne venant à mourir il falloit s'attendre que le Roi reprendroit le dessein de la Conquête des Pais-Bas ; qu'il lui a mandé qu'il écrivît plus modérément , & qu'il étoit inutile de toucher cette corde parmi des Peuples lesquels on ne fait pas revenir aisément des impressions qu'on leur donne ; qu'il doit se souvenir qu'il lui a écrit plusieurs fois qu'il ne s'attachât qu'à faire la Paix , & qu'elle ~~est~~ est ~~à~~ présent faite , & qu'il ne faut rien remuer ~~qui~~ ^{est} puisse altérer les esprits ; qu'il remarque fort bien que Monsieur van Beuningen n'a pas eu la complaisance qu'il eût souhaité pour les Ministres du Roi dans le cours de cette Négociation ; qu'il le fera revenir dès que la Paix sera exécutée , & que l'ayant auprès de lui il le

méné,

ménagera si bien , qu'il lui ôtera toutes les visions qu'il a de ces grandes appréhensions de la puissance du Roi , & de ses desseins de se rendre le Monarque universel.

Je le remerciai de la confiance qu'il avoit en moi sur tout ce que dessus , & lui témoignai que j'étois bien aise de ce qu'il remarquoit les emportemens dudit van Beuningen , qui avoit nui en plusieurs rencontres aux intérêts du Roi , & même à ceux des Etats , & que j'espérois qu'il remédieroit à tout par sa prudence : que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit , & que je lui en ferois sçavoir la réponse dès que je l'aurois reçûe ; C'est tout ce qui s'est passé , Monsieur , en deux Conférences que nous avons eues depuis son retour des Villes de Hollande.

L E T T R E

Du Roi Très Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas , par laquelle il rappelle Monsieur le Comte d'Estrades.

Le 23. Septembre 1668.

TRès-chers ; grands Amis , Alliez & Confédérez. Le tems ordinaire de l'Ambassade qu'a dignement exercée près de vous le Sieur Comte d'Estrades , Chevalier de nos Ordres & Gouverneur de Dunkerque , étant expiré , nous n'avons pû lui refuser la grace qu'il nous a demandée de revenir en France , tant pour y vaquer à ses affaires particulières qui requièrent
indif-

382 *Lettres, Memoires, &c.*
indispensablement sa présence pour quelque
tems, que pour aller nous servir après cela dans
son Gouvernement; & par ce moyen ne lui res-
tant plus qu'à se rendre en Hollande pour pren-
dre congé de vous, nous avons voulu l'accom-
pagner de cette Lettre, pour vous donner avis
de la Résolution que nous avons prise sur ce sujet,
& vous assurer en même tems que nous ayant
parlé avec un très-particulier ressentiment de la
manière obligeante dont vous en avez usé avec
lui en toutes rencontres, nous vous sçavons beau-
coup de gré de cette conduite, & serons bien aisé
d'y correspondre dans les occasions qui s'en pré-
senteront, par des effets de nôtre Estime & de
nôtre Amitié, priant sur ce Dieu, qu'il vous
ait, très-chers, grands Amis, Alliez & Con-
fédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à
Saint Germain en Laye le 23. jour de Septembre
1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

*A nos très-chers grands Amis, Alliez & Con-
fédérez, les Seigneurs Etats Généraux des
Provinces Unies des Pais-Bas.*

LET.

L E T T R E

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas au Roi Très-Chrétien, touchant le rappel de Monsieur le Comte d'Estrades.

Le 17. Octobre 1663.

SIRE,

COMME c'est avec joye que nous avons reçu des mains de V^ôtre Majesté Monsieur le Comte d'Estrades en son emploi d'Ambassadeur Extraordinaire, pour la connoissance que nous avons déjà de son mérite, il ne se peut, que ce ne soit avec grand regret que nous le voyons partir, après tant de preuves qu'il nous y a données de sa conduite & de son affection pour le bien de cet Etat, en tant qu'elle étoit compatible avec le zèle qu'il a pour le service de V^ôtre Majesté; Nous vous sommes obligez, Sire, de nous avoir donné un Ministre qui possède de si grandes parties, & nous sommes bien aises de vous voir satisfaits de la manière que nous en avons usé avec lui; quoique ce n'ait été qu'un devoir de reconnoissance envers V^ôtre Majesté, & de justice à l'égard d'une Personne, que nous devons considérer en effet, pour ses grandes Qualitez aussi bien que pour son Caractère; Puis que ce sont des affaires particulières, qui l'obligent à se dégager de son emploi, & que c'est en cette considération que V^ôtre Majesté lui a accordé son congé, nous devons acquiescer à ce qu'il

384 *Lettres, Memoires, &c.*
qu'il lui plaît, & lui rendre très-humbles graces
de ce qu'elle veut bien agréer ce que nous ne
pouvions pas refuser à un si digne Ministre; nous
en conserverons la mémoire après sa retraite,
& nous nous souviendrons long-tems de l'obli-
gation que nous en avons à V^ôtre Majesté, pour
exciter de plus en plus en nous cette affection
que nous lui avons vouée, & avec laquelle nous
prierons Dieu,

SIRE, &c.

F I N.



TABLE

T A B L E
D U
T O M E S I X I E ' M E ,

Des Années 1667. & 1668.

A O U T 1667.

L ettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin, le 5. Août. Pag. 1	
Memoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 6. Août.	3
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 7. Août.	4
Mémoire du Comte d'Estrades présenté, à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 11. Août.	12
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin, le 12. Août.	13
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 12. Août.	14
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin, le 19. Août.	17
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin, le 24. Août.	19
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 25. Août.	20
Lettre du Roi Très-Christien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 27. Août.	23

Tome VI.

R

SEP.

T A B L E.

SEPTEMBRE 1667.

<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades , le 2. Septembre.</i>	
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 8. Septembre.</i>	24
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades , le 9. Septembre.</i>	25
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades , le 16. Septembre.</i>	30
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 17. Septembre.</i>	32
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 22. Septembre.</i>	33
<i>Memoire du Roi au Comte d'Estrades , envoyé par Monsieur de Lionne , le 27. Septembre.</i>	37
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades , le 28. Septembre.</i>	40
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 29. Septembre.</i>	47
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades , le 30. Septembre.</i>	50
	52

OCTOBRE 1667.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 6. Octobre.</i>	
<i>Lettre du Roi Très Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas , le 12. Octobre</i>	54
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 13. Octobre.</i>	60
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades , le 14. Octobre.</i>	61
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 14. Octobre.</i>	63
	69
<i>Lettre</i>	

T A B L E.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 20. Octobre.</i>	70
<i>Projet d'accommodement envoyé au Roi, de la Haye le 20. Octobre.</i>	75
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 21. Octobre.</i>	78
<i>Memoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 26. Octobre.</i>	80
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 27. Octobre.</i>	82
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 28 Octobre.</i>	83

NOVEMBRE 1667.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 3 Novembre.</i>	84
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 4. Novembre.</i>	87
<i>Memoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 5. Novembre.</i>	89
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 10. Novembre.</i>	91
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 17. Novembre.</i>	94
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 18. Novembre.</i>	99
<i>Memoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par M. de Lionne, le 18. Novembre.</i>	103
<i>Points que pourroit contenir le Traité qui est à faire entre le Roi & Messieurs les Etats.</i>	113
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 24. Novembre.</i>	116
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 25. Novembre.</i>	120

T A B L E.

<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 25. Novembre.</i>	123
<i>Memoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 30. Novembre.</i>	126

DECEMBRE 1667.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 1. Décembre.</i>	127
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 1. Décembre.</i>	133
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 2. Décembre.</i>	138
<i>Memoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 5. Décembre.</i>	142
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 8. Décembre.</i>	143
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 9. Décembre.</i>	148
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 14. Décembre.</i>	152
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 15. Décembre.</i>	157
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 16. Décembre.</i>	159
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 22. Décembre.</i>	163
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 23. Décembre.</i>	168
<i>Copie de la Lettre de Monsieur de Lionne à M. le Nonce sur le Rhin, le 23. Décembre.</i>	172
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 25. Décembre.</i>	173
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 29. Décembre.</i>	177
<i>Let-</i>	177

T A B L E

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 30. Décembre. 179

JANVIER 1668.

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne le 5. Janvier. 180

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 6. Janvier. 183

Memoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 9. Janvier. 185

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades le 13. Janvier. 186

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 21. Janvier. 188

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 19. Janvier. 193

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 20. Janvier. 197

Memoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 23. Janvier. 200

Lettre du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 22. Janvier. 203

Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas au Roi Très-Chrétien, le 26. Janvier. 209

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 26. Janvier. 210

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 26 Janvier. 214

Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 27. Janvier. 215

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 27. Janvier. 217

T A B L E.

F E V R I E R 1668.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 2. Fe- vrier.</i>	219
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 2. Février.</i>	221
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades , le 3. Février.</i>	223
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades , le 9. Février.</i>	225
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades , le 10. Février.</i>	226
<i>Memoire du Comte d'Estrades présenté à Mes- sieurs les Etats Généraux des Provinces- Unies des Pais-Bas , le 10. Février.</i>	228
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 16. Février.</i>	229
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades , le 17. Février.</i>	236
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 23. Février.</i>	239
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades , le 24. Février.</i>	247
<i>Memoire du Comte d'Estrades présenté à Mes- sieurs les Etats Généraux des Provinces- Unies des Pais Bas , le 27. Février.</i>	250

M A R S 1668.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne , le 1. Mars.</i>	252
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades , le 2. Mars.</i>	255
<i>Memoire de Messieurs van Beuningen & Trevor présenté au Roi Très-Chrétien, le 3. Mars.</i>	258
	Copie

T A B L E.

<i>Copie d'un Ecrit du Marquis de Castel Rodrigo,</i> <i>le 4. Mars.</i>	260
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de</i> <i>Lionne , le 8. Mars.</i>	261
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es-</i> <i>trades , le 9. Mars.</i>	263
<i>Réponse du Roi au Memoire présenté à Sa Maje-</i> <i>sté le 3. Mars 1668. par les Sieurs van Beu-</i> <i>ningen & Trevor.</i>	264
<i>Seconde Réponse au Memoire de Messieurs les</i> <i>Ambassadeurs. & Envoyez de Hollande &</i> <i>d'Angleterre , le 9. Mars.</i>	269
<i>Lettre de Monsieur de Lionne à Messieurs van</i> <i>Beuningen & Trevor , le 9. Mars.</i>	271
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de</i> <i>Lionne , le 15. Mars.</i>	275
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es-</i> <i>trades , le 16. Mars.</i>	280
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de</i> <i>Lionne , le 22. Mars.</i>	281
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es-</i> <i>trades , le 23. Mars.</i>	289
<i>Réponse du Roi à la Légation des Electeurs &</i> <i>Princes à Cologne , le 22. Mars.</i>	292
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de</i> <i>Lionne , le 28. Mars.</i>	300
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de</i> <i>Lionne , le 29. Mars.</i>	305
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es-</i> <i>trades , le 30. Mars.</i>	310

A V R I L 1668.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de</i> <i>Lionne , le 5. Avril.</i>	313
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es-</i> <i>trades , le 6. Avril.</i>	319
<i>Traité</i>	

T A B L E.

<i>Traité par lequel l'Espagne engage quelques Vil- les aux Provinces-Unies pour les sommes que lesdites Provinces lui font fournir. Fait à la Haye le 9. Avril.</i>	320
<i>Article séparé dudit Traité.</i>	329
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 12. Avril.</i>	331
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades. le 13. Avril.</i>	337
<i>Traité entre Louis XIV. Roi de France, Char- les II. Roi d'Angleterre, & les Provinces- Unies des Pais-Bas, pour procurer la Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne. Fait à St. Germain en Laye le 15. Avril.</i>	342
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades, le 20. Avril.</i>	346
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 26. Avril.</i>	348
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades. le 27. Avril.</i>	349
<i>Memoire du Comte d'Estrades présenté à Mes- sieurs les Etats Généraux des Provinces- Unies des Pais-Bas, le 27. Avril.</i>	350

M A Y 1668.

<i>Traité de Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne, conclu, arrêté & signé dans la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, le 2. jour du mois de May.</i>	351
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 3. May.</i>	359
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Es- trades, le 4. May.</i>	360
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 10. May.</i>	362
	Let-

T A B L E.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 17. May</i>	368
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 24. May</i>	372
<i>Memoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 30. May</i>	375
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 31. May</i>	375

SEPTEMBRE 1668.

<i>Lettre du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, par laquelle il rapelle Monsieur le Comte d'Estrades, le 23. Septembre.</i>	381
---	-----

OCTOBRE 1668

<i>Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas au Roi Très-Chrétien touchant le rapel de Monsieur le Comte d'Estrades, le 17. Octobre.</i>	383
--	-----

Fin de la Table.

